This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073762245

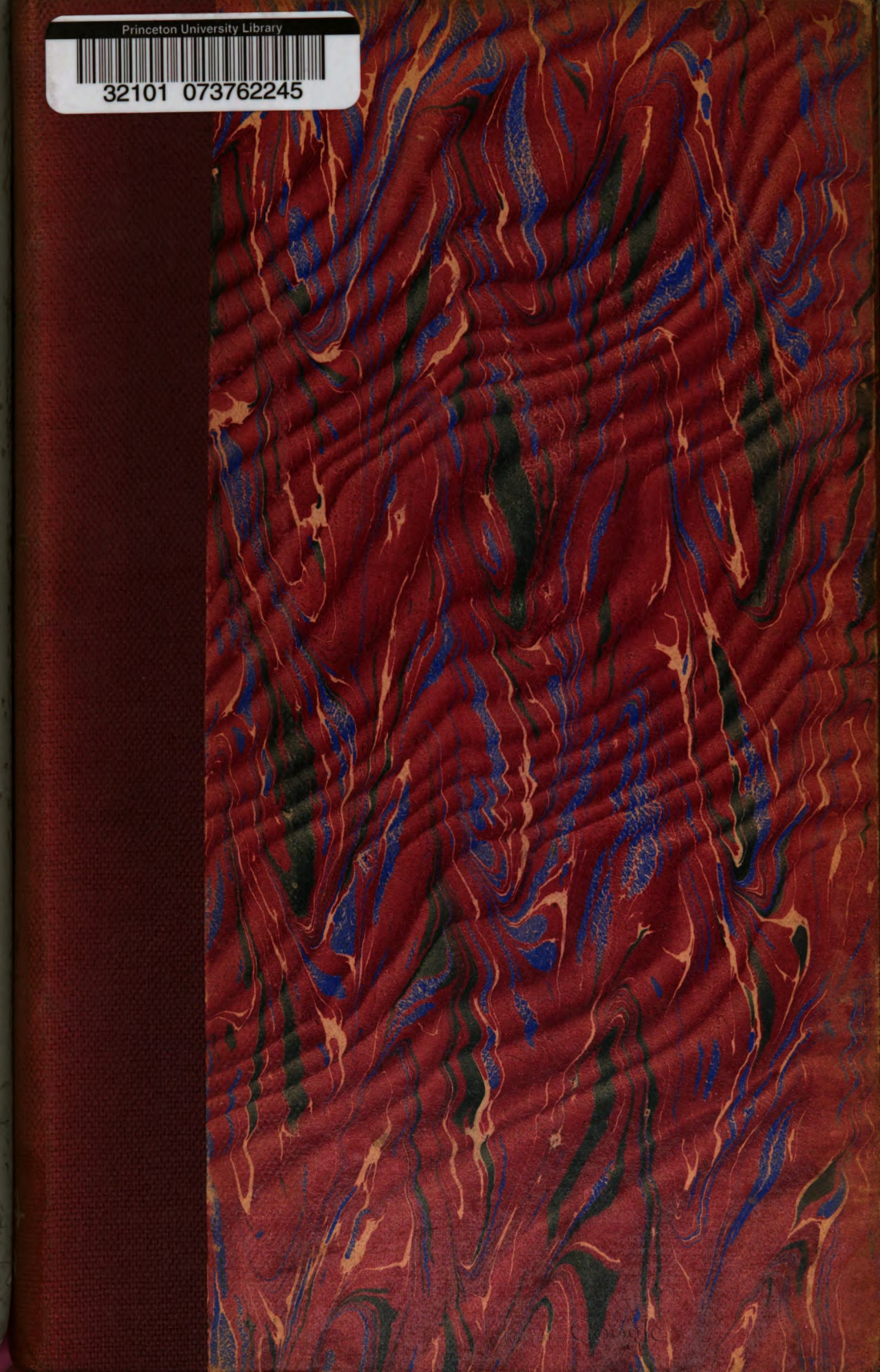

0914
.108
v.89

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

METZER AKADEMIE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

Digitized by Google

Digitized by Google

METZER AKADEMIE

LITERATUR, WISSENSCHAFT, KUNST UND LANDWIRTSCHAFT

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

L'Académie de Metz a été fondée par Lettres patentes de Juillet 1760

2e PÉRIODE — LXXXIXe ANNÉE — 3e SÉRIE — XXXVIIe ANNÉE

1907–1908

METZ

IMPRIMERIE LORRAINE (ÉDITION & IMPRESSION)

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 14

1910

Digitized by Google

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires.

Digitized by Google

JÄHRLICHE SITZUNG

486046

Digitized by Google

Digitized by Google

Jahresbericht

über die

Tätigkeit der Akademie

1907—1908

vom Schriftführer Eugen Colon.

Zu Eingang des Jahresberichtes, den Gaston Boissier am 23. November 1905 in der öffentlichen Sitzung der Französischen Akademie vorgelesen hat, heisst es: « Ich denke, meine Herren, dass Sie im voraus für einen gehörigen Vorrat an Geduld gesorgt haben. Sie haben das Verzeichnis der überaus zahlreichen Preise, die wir verteilen, in Händen... Obwohl Sie nun schon denken können, dass ich nicht alle zu besprechen vermag, so werden Sie mir doch recht geben, wenn ich Ihre Geduld nicht allzusehr auf die Probe stelle, sondern ohne jede Einleitung beginne. »

Wenn ein so bedeutender Literat die Furcht hegt, seine Zuhörerschaft zu ermüden, so darf ein eher zufälliger Berichterstatter, meine Herren, wohl erst recht schwankend werden und nicht nur auf Ihre Geduld, sondern auch auf Ihre gewöhnliche Nachsicht rechnen.

Wir haben zwar hier nicht, wie in Paris, über 500 Arbeiten und 116 Preise zu berichten. Aber

Digitized by Google

dennoch war die Ergiebigkeit dieses Jahr stärker als früher ; ich stelle das mit Freude fest.

Ich will gleich mit der Besprechung der Arbeiten beginnen, die uns von angeschlossenen und korrespondierenden Mitgliedern zugesandt worden sind. Wenn einige unserer Kollegen zu unserm Bedauern ihre im Artikel 17 unserer Satzungen bestimmten Pflichten vergessen, so müssen wir umso mehr denjenigen, die uns ihre Arbeiten vorlegen, durch deren Veröffentlichung unsere Dankbarkeit erweisen.

Herr Dr. Weyland, Pfarrer von Vernéville, korrespondierendes Mitglied, hat uns im Juni 1907 und im Januar 1908 die beiden ersten Bände seines auf sechs Bände berechneten Werkes : *Vie des Saints du Diocèse de Metz* zugesandt. Unser Präsident hat auf die Bedeutung dieser langwierigen Untersuchungen für unser Land aufmerksam gemacht. Da aber der Verfasser sich um den Herpin-Preis beworben hat, so will ich mich einstweilen jedes Urteils enthalten.

Eines unserer treuesten Ehrenmitglieder, Herr A. Bellevoye, augenblicklich in Reims wohnhaft, hat uns seine Broschüre über schädliche Insekten zugesandt : *Les Galéruques de l'orme ;* sie ist 1907 erschienen. Der Wegzug des Herrn Bellevoye, in dem sich der Künstler mit dem Naturforscher verbindet, hat in unserer Stadt und in der Akademie eine grosse Lücke zurückgelassen.

In der Julisitzung 1907 und der Februarsitzung 1908 haben wir von sechs neuen Zusendungen des Herrn Ernst Lebon Kenntnis genommen, der kor-

Digitized by Google

respondierendes Mitglied unserer Gesellschaft ist und in Paris wohnt. Es handelt sich um mathematische Fragen, eine Tabelle der Primfaktoren, beschreibende Geometrie u. s. w. Wir bedauern, nicht länger bei den Arbeiten verweilen zu können, von denen eine sogar in italienischer Sprache abgefasst ist.

Von der schönen Zeitschrift für Ortsgeschichte, *L'Austrasie,* die bereits in ihrem dritten Jahrgange steht und über die ich schon voriges Jahr gesprochen habe, sind zwei weitere Lieferungen erschienen (April-Juli und Juli-November 1907). Wir haben feststellen können, welchen Anteil zwei unserer Kollegen daran haben, Herr Ducrocq, korrespondierendes Mitglied, und Herr Thiria, kunstverständiges Mitglied. Da das Unternehmen sich auch um den Herpin-Preis bewirbt, so sind alle bis heute erschienenen Bände auf dem Sekretariat niedergelegt worden.

Obwohl wir dem Urteil des Preisausschusses und der Akademie nicht vorgreifen wollen, so glauben wir doch eine allen Metzern verständliche Pflicht zu erfüllen, wenn wir uns der Ehrung anschliessen, die in einem Sonderauszug aus der achten Lieferung dieser Zeitschrift dem Vicomte Joseph Charles Maurice du Coëtlosquet zuteil wird, der am 1. April 1836 in Metz geboren und am 18. März 1904 in Rambervillers (Vosges) gestorben ist.

Ihr Verfasser, Herr Ferdinand des Robert, unser Landsmann und korrespondierendes Mitglied, versichert, dass der edle Metzer, wenn er auch für

Digitized by Google

Frankreich optiert und seine vielgeliebte Heimatstadt verlassen hat, doch oft wiederkehrte und in seinem so mitteilsamen Herzen die Verehrung für das kleine Vaterland bewahrte. Er verlegte sich mit Ausdauer auf das Studium unserer heimischen Geschichte, mochte es sich um Anekdoten oder um Politik handeln, unserer Denkmäler, unserer Legenden, unserer Gebräuche, und er pflegte freundschaftlichen Verkehr mit unseren Geschichtsschreibern und Altertumsforschern, die er auf alle Weise ermutigte.

Er hatte besonders ein gutes Herz, und er war ein grosser Wohltäter seiner Vaterstadt. Sein Biograph behauptet, es wäre schwierig, selbst in kurzen Worten aufzuzählen, was ihm Metz, seine Anstalten, seine Künstler, seine Unternehmungen verdanken. Meistens bediente er sich dabei eines Vermittlers, dem er strengstes Stillschweigen anempfahl. Ich habe die Ehre, meine Herren, ein solcher gewesen zu sein, und ich kann daher diese Behauptung durch meine eigene Erfahrung erhärten. Ich darf deshalb wohl dem Bedauern aller jener Ausdruck verleihen, die den freigebigen Menschenfreund, den verständnissvollen Förderer aller Unternehmungen und Kunstbestrebungen in unserm Lande gekannt haben.

Wenn ich hiermit über die Grenzen eines Berichtes hinausgegangen bin, so glaubte ich dem Wunsche der Mehrzahl unserer Kollegen genügen zu müssen, die mir wohl sicherlich Verzeihung erwirken werden. Es kann nicht genug bekannt gegeben und bewundert werden, welch edeln Gebrauch Herr Maurice, wie man ihn gewöhnlich wegen seiner Einfachheit und Freundlichkeit

Digitized by Google

nannte, von seinem bedeutenden Vermögen gemacht hat.

Keine Akademie vermag solche Seelen zu belohnen, deren Zahl leider bedeutend abgenommen hat, die das Gute um des Guten willen tun, ohne etwas dafür in dieser Welt zu erwarten, und die so lange als möglich die alten Überlieferungen der wohltätigen Stadt Metz aufrecht erhalten wollen.

Herr Charles René Ancel, korrespondierendes Mitglied in Nancy, dessen Arbeiten schon mehrfach die Akademie beschäftigt haben, hat eine Broschüre gesandt über *Die chemische Entwicklung der Materie nach der Schöpfung und der Bericht des Moses*. Nancy 1907.

Herr Thorelle, unser Vorsitzender, hat diese Studie besprochen, die er als einen interessanten apologetischen Versuch bezeichnet. Wir bedauern, die geistreiche Arbeit nicht zur Hand zu haben, um sie länger zu besprechen.

Unser Kollege Lametz, der Verbindungen mit dem Verfasser hat, betrachtet diese durchaus persönliche Arbeit als den Versuch eines Kommentars zu dem mosaischen Schöpfungsbericht. Sie geht darauf aus, zwischen der Offenbarung und der wissenschaftlichen Anschauung eine Versöhnung herbeizuführen.

Nach Darwin ist die Tätigkeit die Ursache des Organes. Allein Moses konnte, selbst bei göttlicher Eingebung, keine chemischen Verbindungen beschreiben, für die es damals keinen Ausdruck, kein Wort gab. Daher die Schwierigkeiten bei der Abfassung.

Wenn es keinen festen Ausgangspunkt gibt und

Digitized by Google

alle Beweise sich auf zweifelhafte, widerspruchsvolle Übersetzungen von Berichten stützen, deren Inhalt vor Jahrtausenden geschehen ist und die durch vielfache Überlieferung nur in entstellter Form auf uns gekommen sind, so kann nur ein solches Bild herauskommen.

In der Novembersitzung 1907 und in der Februarsitzung 1908 haben wir zwei neue Zusendungen von unserm auswärtigem Mitgliede Ingold in Colmar bekannt gemacht. Die eine betrifft *Das Oberelsass während der Provinzialverwaltung*, Lieferungen 4 und 5, *Die Unruhen 1789*; die andere heisst: *Jean Hauser, abbé de Lucelle,* und ist gemeinschaftlich mit A. Kraemer verfasst.

Ich will nur ein Wort über diese lokalgeschichtlichen Studien sagen: sie wenden sich an Leute von unserm Schlage, und wir werden dem Verfasser stets dafür dankbar sein, dass er uns an seinen Forschungen Anteil gibt.

Mitteilungen verschiedener Art.

Herr Lametz liest als Einleitung den Bericht über eine äusserst stürmische Sitzung in der belgischen Kammer vom 7. Mai 1907 vor, wo die Klage erhoben wurde, die Stenographen hätten auf amtlichen Befehl hin die Wahrheit gefälscht.

Herr Lametz hat seine Arbeit *Paradoxale Stenographie* betitelt, weil sie imstande wäre, eine Rede während eines solchen Lärmes aufzunehmen, dass keiner, auch der Redner nicht, sie verstehen könnte. Die Aufnahme würde nicht mit dem Gehör, sondern durch einen Tauben erfolgen. Unser Kollege liest dabei eine von anderer Hand stammende

Digitized by Google

ausführliche Notiz über die geschichtliche Entwicklung und die physikalische Grundlage der Erfindung vor.

Die paradoxale Stenographie beruht darauf, dass Taubstumme an der Bewegung der Lippen und der Veränderung der Gesichtszüge die Worte ablesen und vielleicht auch niederschreiben können, wofern es sich um Taubstumme von aussergewöhnlicher Geschicklichkeit handelt.

Um ihnen diese Arbeit zu erleichtern, schlägt Herr Lametz ein doppeltes vor: 1. den Redner während des Sprechens kinematographisch aufzunehmen; 2. diese Aufnahme vor einem Taubstummen stückweise wiederzugeben, damit er sie Satz für Satz, wie nach einem Diktat, niederschreibe.

Da Herr Lametz sich nur rein theoretisch mit dieser Frage beschäftigt hat, so überliefert er die Ausführung der Öffentlichkeit, ohne ein Eigentumsrecht für sich in Anspruch zu nehmen. Die Akademie hat von dem Protokoll der Sitzung vom 20. Juni 1907 einen Sonderdruck veranstalten lassen, um so die Erfindung bekannt zu machen und zu ihrer Verwirklichung beizutragen.

In der Sitzung vom 18. Juni hat derselbe Kollege eine Notiz von der Hand des Herrn Photographen Emil Prillot zu Metz vorgelesen; sie enthielt interessante Angaben über die farbige Photographie.

In dieser zeitgemässen Studie bespricht der Verfasser rückblickend alle derartigen Versuche vor der schönen Erfindung der Herren Gebrüder Lumière zu Lyon: die Arbeiten des Physikers Franz Becquerel (1848), die Theorie Gabriel Lipp-

Digitized by Google

manns vom Institut de France, die Erfindungen von Ducos de Hauron, Cros u. a.

Besonders aber behandelt er das Verfahren der Gebrüder Lumière, bei dem eine einzige Aufnahme ein Bild mit allen Farben des photographierten Gegenstandes hervorbringt. Die Wiedergabe ist ausserordentlich genau und schön, und das ganze Verfahren, einschlieslich der Arbeiten im Laboratorium, dauert nicht länger als eine Viertelstunde.

Lässt sich nun dieses Bild, das nur auf der Glasplatte beim Durchblicken sichtbar ist, auch auf Papier übertragen? Herr Prillot zählt, auf Grund seiner Erfahrung, die Schwierigkeiten auf, dis bisher noch vorhanden sind; dennoch er hofft eine baldige Erreichung dieses Zieles.

Die Akademie hat diese Mitteilungen mit dem höchsten Interesse entgegengenommen. An den vorgelegten Proben aus dem Atelier der Herren Prillot hat sie die Darlegungen des Vortragenden bestätigt gefunden und zugleich die Erfolge der Herren Prillot bewundern können.

Übrigens stehen wir sicher, meine Herren, am Vorabend eines noch weitern Umschwunges in der Photographie. In der Akademie der Wissenschaften ist Mitteilung gemacht worden über eine staunenswerte Erfindung Lippmanns, den de Parville als den genauesten und geistreichsten Physiker unserer Zeit ansieht. Es handelt sich darum, Aufnahmen ohne Apparat und ohne Dunkelkammer zu machen, das Empfinden des Reliefs ohne Stereoskop zu verursachen und die Gegenstände in natürlicher Grösse und in verschiedener Stellung zu sehen.

Endlich möchte ich mich noch hier über die Beschreibung auslassen, die am 27. April, Herr

Digitized by Google

Carpentier in der Akademie der Wissenschaften von dem Photographen gegeben, einem Apparat, der auf Entfernung jede Zeichnung wiedergibt. Nach den Angaben Korns gebaut, hat der Apparat bereits schöne Bilder geliefert. Er macht sich dabei die Eigenschaft des Selens zu nutze, unter dem Einflusse verschiedenartigen Lichtes seine Eigenschaft als elektrischer Leiter zu verändern. Im Übermittler werden durch ein Bild des Gegenstandes mehr oder minder starke Strahlen der Nernstschen Lampe erzeugt.

In derselben Sitzung vom 18. Juli hat Herr Lametz verschiedene Artikel aus der *Nature* und der *Revue Industrielle* über die Fortschritte der drahtlosen Telegraphie vorgelesen. Er hat sie dabei in einer Weise erläutert, dass sie auch für Laien leicht verständlich und interessant wurden.

Der Vorteil dieser Erfindung, die 1890 gemacht wurde und die seither so schnell und so bedeutend vervollkommnet worden ist, leuchtet jedem ein. Jedoch nimmt unser Kollege nur mit Vorbehalt die Behauptung an, dass die elektrischen Wellen die Wölbung der Erdoberfläche folgen ; es scheint ihm dies bei dem jetzigen Stande der Kenntnisse etwas zu gewagt.

Herr Lametz erklärt alsdann die bedeutendsten Einrichtungen auf diesem Gebiete, die Stationen auf dem Eifelturm und in Nauen, ebenso wie die Erfindungen und Systeme von Waldemar Poulsen, Marconi und Professor Braun-Strassburg, die bezüglich der Syntonisation solche Vervollkommungen angebracht haben, dass die Techniker in Bälde einen sichern Erfolg voraussehen.

Seit dieser Mitteilung ist wiederum von neuen

Digitized by Google

Fortschritten die Rede gewesen. Es sollen nur solche Wellen durchgelassen werden, die sich in der Richtung der Aufnahmestation bewegen. Die Ergebnisse sind derart ermutigend, dass sie durch die beste Syntonisation nicht aufgewogen werden.

Infolge dieser Erfindungen sollen die Brieftaubenstationen bei der Marine, in Paris sowie in den französischen und englischen Kolonien, fortfallen.

Schriftliche Arbeiten der Mitglieder.

Herr Pfarrer Barthélemy von Haiss hat, in der Sitzung vom 19. Dezember, der Akademie Mitteilung gemacht von seinen langwierigen Untersuchungen über die Familie Ancillon, deren Ursprung bis ins 14. Jahrhundert zurückreicht und die zu den bedeutendsten und einflussreichsten der Stadt gehört.

Unser Kollege gestatte mir gleich die Bemerkung, dass eine Anzahl von Mitgliedern dieser Familie ebenso bedeutende Stellungen in einem Nachbarlande einnahmen, wo man sie, wie überhaupt alle infolge Aufhebung des Ediktes von Nantes Ausgewanderten, mit offenen Armen aufgenommen hatte.

Ein einziger Ancillon gehörte dem Metzer *paraige* und dem gemeinen *paraige* an, nämlich gegen Ende des 14. Jahrhunderts.

Die *Chronique de Vigneulle* zählt Urkunden aus den Jahren 1401 und 1402 auf, die von Pierson Ancillon Doxey (Oxey=Ogy), Notar, Geschworenen u. s. w. ausgestellt sind. 1404 finden sich auch N. Ancillon, genannt Charpentier, und N. Ancillon, genannt Crafaille, ein Spottname, der heute noch

Digitized by Google

ein Volksname so viel als « Nichts Aussergewöhnliches » bedeutet.

Erwähnt sei noch Jean Ancillon, Waibel der Dreizehn, dem 1495 zur Strafe die Zunge abgeschnitten wurde. Andere waren Ratsherrn und Vorsitzende im Metzer Parlament. Der Zunft der Gelehrten und Schriftsteller gehören an : David, Joseph und Karl Ancillon, die 1617, 1629, 1659, zu Metz geboren waren, und der berühmte Rechtsgelehrte und Metzer Anwalt Abraham Ancillon.

Einige von uns, meine Herren, erinnern sich vielleicht noch des letzten der Ancillon, der 1856 geboren war und 1881 hier starb, wo man ihm oft begegnete. Seine Kurzsichtigkeit und seine Menschenscheu machten ihn leicht kenntlich. Doch hätte man ihm sicherlich nicht sagen dürfen, was einstens Paul Ferry von seinem 1542 aus Metz verbannten Vorfahren N. Ancillon, mit dem Beinamen Olier, sagte, er sehe aus wie Äsop.

Die Arbeit des Herrn Barthélemy ist derart, dass der Geschichtsschreiber der Stadt Metz, auf den wir noch immer warten, ruhigen Gewissens aus ihr schöpfen kann.

Am 19. März haben wir Herrn Ehrendomherrn Finot seine schöne Studie über Bossuet in Metz vorlesen hören.

Jacques Bénigne Bossuet ist zwar, wie der Verfasser feststellt, am 27. September 1627 zu Dijon geboren, gehört aber dennoch mit vollem Recht unserer Stadt und unserer Akademie an. Wurde er doch 1648 in Metz Kanonikus und 1654 Archidiakon von Metz, und er blieb im Kapitel bis 1699. Zwei seiner Schwestern lebten in Metz, und seine

Digitized by Google

Eltern wurden in der Dominikanerinnenkirche beigesetzt, deren Überrest hier unser Versammlungssaal ist.

Herr Finot ist ebenso sehr Redner als Schriftsteller, und damit sage ich nichts Neues. Als er vor uns den bedeutenden Mann behandelte, der Metz zu seinem Lieblingsaufenthalt erkoren hatte und hier ein unvergängliches Andenken hinterlassen hat, dachte er nicht daran, welches Vergnügen uns seine Worte bereiteten, wie die Art und Weise seines Vortrags dieses Vergnügen noch steigerten. Diesen Gefühlen hat unser Vorsitzender in beredten Worten Ausdruck verliehen. Er hat dabei zugleich die Hoffnung ausgesprochen, der Vortragende möge sein Werk vervollständigen und die Predigten herausgeben, die der bedeutende Redner, in Vorbereitung seines späteren Ruhmes, in der Metzer Diözese gehalten hat. Die Akademie wird sich glücklich schätzen, sie der Biographie beizufügen und so ein für unser Land so zeitgemässes und so wichtiges Gesamtwerk zu bieten.

Gedruckte Arbeiten.

Abgesehen von den Mitteilungen und Berichten, die das Protokoll wiedergibt, halten es wir für nützlich, auch die gedruckten literarischen oder wissenschaftlichen Arbeiten zu erwähnen, die unsere Mitglieder anderswo veröffentlicht und die sie uns gewidmet haben.

So hat unser Kollege Emil Huber uns am 18. Juli ein Exemplar seines prachtvollen Werkes *Le Hérapel. Les fouilles de 1881 à 1904* (Strassburg 1907) überreicht, das mit zahlreichen höchst interressanten Tafeln ausgestattet ist.

Digitized by Google

Der Herapel bildet bekanntlich ein ziemlich umfangreiches, in der Mitte gewölbtes Plateau von mehr als zwölf Hektar. Von sehr unregelmässiger Gestalt, bietet es die Stelle einer einstigen Stadt oder eines Fleckens aus römischer Zeit, wie Herr Huber es in fachmännischer Weise mit Leichtigkeit bewiesen hat.

In einer Höhe von 330 Meter, 130 Meter über der Rossel, unweit des Bahnhofs Kochern, gewährt das Plateau nach den Worten des Herrn Huber von allen Seiten dem Beschauer einen lieblichen Anblick. Aber die grösste Berühmtheit, die noch täglich steigt, verdankt der Ort doch den grossartigen Entdeckungen des Herrn Huber, die er mit Verständnis und Liebe in dem angegebenen Werk und in zwei anderen Schriften geschildert hat. Sie sind betitelt: *Antiquités du mont Hérapel. Note sur une montre solaire gallo-romaine trouvée au Hérapel en 1892.* Oberst G. de la Noë hat sie in den *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* Paris 1894, zum Abdruck bringen lassen.

Wir bedauern, die Entdeckung nur andeuten zu können. Der Forscher muss zur Broschüre greifen und die geistreichen Schlussfolgerungen des gelehrten Verfassers selbst lesen.

Internationaler Eucharistischer Kongress.

Sie erinnern sich noch, meine Herren, der unvergesslichen Feierlichkeiten, die wir in den Tagen vom 6. bis 11. August 1907 bei Gelegenheit des 18. Eucharistischen Kongresses erlebt haben. Sicherlich hatte Metz nie solche Scharen in seinen Mauern gesehen, und vielleicht war keiner der vorhergehenden Kongresse so zahlreich besucht.

Digitized by Google

In Erinnerung an diese Tage danke ich Gott, dass er leicht zu befürchtende Unfälle von uns ferngehalten hat, trotz der unbeschreiblichen Verwirrung bei der Heimkehr.

Unser verehrter Vorsitzender, Herr Pfarrer Thorelle, hat den guten Einfall gehabt, zu diesem frommen Feste ein schwungvolles Gedicht voll Vaterlandsliebe zu verfassen, das in den Kongressbericht aufgenommen worden ist. Da unsere Akademie in der Sitzung vom 18. Juli als erste damit erfreut worden ist, so darf ich mir wohl erlauben, zwei Strophen aus ihm vorzulesen.

Cité de Metz, il faut faire trève à tes deuils ;
Un céleste rayon va luire sur ta tête,
Qui vient à tes enfants mettre les cœurs en fête,
Et réjouir les morts au fond de leur cercueil.

Des grandes nations tu marchas la rivale,
Pendant cinq radieux siècles de liberté :
Siècles riches de gloire et de prospérité,
En ce temps tu bâtis ta noble cathédrale.

Gestatten Sie mir auch, meine Herren, das Sonett vorzulesen, das Herr Thorelle in kindlicher Liebe und mit bewunderndem Sinn dem Bauwerk gewidmet hat, das im Leben der Stadt immer an Bedeutung gewinnt, wenn man an die wichtigen, für manche zu wichtigen Wiederherstellungsarbeiten der letzten dreissig Jahre denkt.

A LA CATHÉDRALE DE METZ

Sur tous les horizons de la vieille cité,
Se découpe, en traits gris, ton *imposante masse ;*
Monument de la foi d'une vaillante race,
Qui d'un *dessin nouveau* sut marquer ta beauté.

Digitized by Google

Flèche mignonne, ouverte au bleu rayon qui passe,
Etincelant joyau, quelle fée a sculpté
Tes *dentelles de pierre*? Et quel art enchanté
A jeté dans les airs tant de vie et de grâce?

Nef où vibre l'espace, *arceaux* silencieux,
Voûtes où l'œil s'égare et croit fouiller les cieux,
Vitraux incrustés d'or, de rubis et d'opale,

Devant vous tout se tait! Ici, seul avec Dieu,
Je crois!... Je prie!... Et quand vient l'heure de l'adieu,
Je murmure: Au revoir, *ma douce Cathédrale.*

Herr Ehrendomherr Collin hat uns am 18. Juli über den Eucharistischen Kongress ein Bericht versprochen, der sicherlich fachmännisch und interessant werden wird und den wir mit Freuden aufnehmen werden.

In derselben Sitzung hat unser eifriger Geschäftsführer, Herr Fleur, einem Wunsche nachkommend, den die Akademie am 16. Mai ausgesprochen, in Erinnerung an das 150jährige Bestehen unserer Gesellschaft uns die geschichtliche Skizze vorgelegt, die er zu schreiben die Güte hatte.

Diese Arbeit, deren Verfasser schon mehrfach von uns preisgekrönt worden ist, muss als sehr vollständig und sehr genau bezeichnet werden. Sie umfasst die ganze Dauer der Akademie während des Zeitraums von 150 Jahren, von 1757 bis 1907, und enthält alle Vorstandsmitglieder von 1819 bis heute.

So bietet die Studie in doppelter Hinsicht ein wertvolles Nachschlagewerk, für das wir dem Verfasser allen Dank und unsere ganze Zufriedenheit aussprechen. Sie wird im nächsten Bande zum Abdruck gelangen; doch ist bereits ein Sonderdruck

Digitized by Google

erschienen, der unter Sie verteilt worden ist und der auch den Jahresbericht 1906-1907 enthält.

Endlich hat uns noch Herr Generalvikar Pelt, ordentliches Mitglied unserer Gesellschaft, eine Broschüre zugesandt: *Documents et notes sur la paroisse de Rodemack.* Metz 1906. Diese Auszüge aus den alten Handschriften unserer Bibliotheken haben dann besonders Interesse, wenn sie so gewissenhaft verwertet werden wie in dieser Notiz.

Vorträge in französischer Sprache.

Die Metzer Gruppe für Veranstaltung von Vorträgen, die zwei Abteilungen umfasst, die eine unter Leitung unseres ordentlichen Mitgliedes Prével, die andere unter Leitung unseres kunstverständigen beigeordneten Mitgliedes Thiria, haben letzten Winter, mit demselben Erfolg wie in den vorigen Jahren, reizende Abende literarischer, wissenschaftlicher und sogar musikalischer Art veranstaltet.

Um die Veranstalter und die Redner, die sich so opferwillig der Sache hingeben, zu ermutigen, erachtet es die Akademie als ihre geringste Pflicht, darauf hinzuweisen, mit welchem Eifer und mit welcher Ausdauer die Bevölkerung immer mehr zu diesen Abenden hinströmt. Sind sie doch oft durch künstlerische Projektionen und durch das Auftreten auswärtiger Künstlerinnen verschönert, die ebenfalls Anspruch auf unsern Dank haben.

Vielleicht ist es nützlich, durch Wiedergabe des Programms die Erinnerung an diese Veranstaltungen zu bewahren.

Digitized by Google

I. Gruppe.

Die Dichtung des Sully-Prudhomme: Herr de Pontsevrez unter Mitwirkung von Fräulein Jeanne Thomsin.

Die Tragmittel in Afrika: Herr Francis Mury.

Alpenlied und Konzert: Herr und Frau Emile Roux-Parassac.

Das Kunstwerk des David d'Angers: Herr Alfred Dumont.

Die Salons im 18. Jahrhundert: Herr André Lichtenberger.

Die spanische blaue Küste: Herr Henri Guerlin.

II. Gruppe.

Mit der Karawane durch das asiatische Russland: Herr Paul Labbé.

Der Mont-Blanc: Herr Warion de Beaumont.

Die französische Dichtkunst im 19. und 20. Jahrhundert: Herr Eduard Céalis, unter Mitwirkung von Fräulein Yvonne Ducos.

Paris im Laufe der Jahrhunderte: Herr Frantz Funck-Brentano.

Félicien David, ein orientalischer Musiker: Herr René Brancour, unter Mitwirkung von Fräulein Serrière und einem Chore.

Die Romantik in der Literatur: Herr G. Deschamps.

Bei der Gelegenheit möchten wir das künstlerische Erwachen verzeichnen, das sich während dieses Jahres bei uns gezeigt hat. Wir haben eine Kunstausstellung gehabt, und bald werden wir ein neues Werk eines unserer am meisten bewunderten Künstler besitzen, das Denkmal für das Schlacht-

Digitized by Google

feld von Noisseville, das unser wohlbekannter Mitbürger Emmanuel Hannaux in Bearbeitung hat.

Ausserdem haben wir, wie in Nancy, Darstellungen der Passion gehabt ; Dichter und Darsteller sind dabei ausschliesslich Mitbürger und Künstler unserer Stadt gewesen.

Unsere Vorfahren hatten, den Chroniken zufolge, stets eine grosse Vorliebe für diese Aufführungen. Im Jahre 1437 war Boccaccio Zeuge für die Gottheit Christi in einem Stücke, das den Titel führte : *Die Rache Jesu Christi.* Freilich fanden diese Feste nicht in einem so herrlichen Saale statt, wie der Terminus einen besitzt, sondern auf dem Seillefelde (Champ à Saille), auf dem wir dieses Jahr, ohne besonders stolz darauf sein zu dürfen, die Maimesse abgehalten haben.

Kirche Sankt Maximin.

In zwei aufeinanderfolgenden Sitzungen hat Herr Thiria über unsere alte Maximinskirche berichtet, die sich in derselben Gegend befindet und die dem Untergange geweiht ist, da der Gemeinderat es abgelehnt hat, die Aufnahme unter die geschichtlichen Denkmäler zu beantragen.

Herr Thiria hat auseinandergesetzt, welche Schritte getan worden sind und welche Besprechungen stattgefunden haben, seitdem der Plan eines Neubaues aufgenommen ist. Am 20. Februar 1908 hat er besonders auf die Protestkundgebungen hingewiesen, die in einem Teile der hiesigen und auswärtigen Presse und in der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde auf den ablehnenden Bescheid unserer Stadtväter ge-

Digitized by Google

folgt sind. Die Akademie musste sich dieser Bewegung anschliessen, um ein ehrwürdiges Denkmal zu erhalten, das Zeuge unserer Geschichte und so voll von grossen Erinnerungen ist, das besonders einen Chor aus dem 11. Jahrhundert und die Kapelle und das Denkmal der Gournay enthält, und in dem Bossuet als Archidiakon der Metzer Diözese seine erste Leichenrede gehalten hat.

Nach einer fast einmütigen Besprechung hat die Akademie folgenden Wunsch zum Ausdruck gebracht, den der Vorsitzende der Stadtbehörde übermitteln soll : « In Anbetracht des hohen Wertes der Maximinskirche in geschichtlicher und künstlerischer Hinsicht gibt die Metzer Akademie dem Wunsche Ausdruck, die jetzige Kirche möchte vollständig erhalten bleiben, und sie bittet den Gemeinderat, in diesem Sinne Beschluss zu fassen. Sie drückt auch den Wunsch aus, die Kirche möge unter die geschichtlichen Denkmäler aufgenommen werden. »

Es ist ein sonderbares Vergnügen, so schrieb am 24. Januar 1908 einer der grössten Kunstverständigen, in Metz alles zu vernichten, was es an Schönem und an zierlichen Bauwerken besitzt, um es durch neuromanisches, etruskisches oder barbarisches Flitterwerk in Übereinstimmung mit der Tagesmode zu ersetzen, Schöpfungen, die wir, wie Herr Ardouin Dumazet sagt, den Übertreibungen der Düsseldorfer und der Berliner Schule verdanken. Mit Recht wundert man sich über unsere Stadtväter, besonders über unsere Altmetzer, die doch konservativer sein sollen, dass sie so leichthin die ihnen anvertrauten Gebäude preisgeben.

Digitized by Google

Es ist jedoch anzuerkennen, dass das Stadtbauamt einige Versuche gemacht hat, gegenüber unseren zerstörungslustigen Stadträten einige Spuren der alten Befestigung zu erhalten, die vordem, wie ein dritter Reisender sagte, der Stadt jenes strenge Aussehen gab, das uns so gefiel.

Es ist das besonders der Fall bezüglich des Theobaldstores, dessen Erhaltung gewünscht wird. Doch steht zu befürchten, dass diese Versuche ergebnislos bleiben ; der letzte Rest unserer Stadtbefestigung wird wahrscheinlich zu unserm Bedauern bald verschwunden sein. Deshalb ist es an der Zeit, diesem Tore einige Zeilen zu widmen.

Das Theobaldstor, dem toskanischen Stile angehörig, besitzt als Bauwerk wenig Bemerkenswertes. Aber es erinnert an einige Ereignisse unserer Geschichte. Es wurde 1612 von dem Metzer Schöffenmeister Fabert, dem Vater unseres Marschalls, in seiner jetzigen Gestalt erbaut. Nachdem es wegen Erweiterung der Stadt 1732 abgebrochen worden war, wurde es 1740 vom Marschal de Belleisle an anderer Stelle wieder aufgebaut. Der damalige Gouverneur wusste seine Amtspflichten allzeit mit der Rücksichtnahme auf die Bevölkerung zu verbinden, die in jener Zeit wahrscheinlich treuer ihre Erinnerungen bewahrte als heute.

Fünfzigjähriges Jubiläum.

Die *Société d'archéologie de la Moselle*, die am 26. März 1858 zu Metz gegründet worden ist und deren Tätigkeit sich so oft mit der unsrigen vereinigt hat, hätte vor einigen Monaten ihr fünfzig-

Digitized by Google

jähriges Jubiläum feiern können, wenn sie sich nicht aus höheren Gründen vor einigen Jahren hätte auflösen müssen, nachdem sie vorher vergebens ihre Verlegung nach Frankreich versucht hatte.

Die Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, die sich am 20. September 1888 in freierer Weise gebildet, hat zwar das Erbe ihrer Vorgängerin nicht verfallen lassen, aber sie hat auch diesen Jahrestag nicht gefeiert. Wenn ich ihn, meine Herren, erwähne, so geschieht es um der geschichtlichen Vollständigkeit halber, aber auch in Erinnerung an die wichtige Tätigkeit jener Gesellschaft und an unsere berühmten Landsleute und Kollegen, die ihre Gründer waren: Abel, de Bouteiller, Cailly, Chartener, A. Malherbe, Pêtre, Aug. Prost, Victor Simon, Van der Straten u. a. Ich kann zu meiner Freude mitteilen, dass die neue Gesellschaft, wie ich amtlich erfahren habe, bei ihrer zwanzigjährigen Gedenkfeier im September auch die Verdienste der von ihr allzeit hochgeschätzten Vorgängerin hervorheben wird.

Erwähnen muss ich auch den fünfzigjährigen Todestag unseres Mitgliedes Dominique Macherez, der am 10. Januar 1858 gestorben ist. Als Fabeldichter ist er in seiner Heimatsstadt Metz sehr volkstümlich geblieben. Die städtische Presse hat seiner Werke gedacht, die fast alle in unseren Memoiren abgedruckt sind.

Totenliste.

Wenn das Hinscheiden eines Landsmannes in Metz eine grössere Lücke reisst und tiefere Trauer hervorruft als anderswo, wo das Geschick nicht

Digitized by Google

so hart gewesen ist, so empfinden wir das begreiflicher Weise noch mehr in der Akademie, wo der Nachwuchs immer spärlicher wird.

Ich kann deshalb nur mit traurigem Herzen unserer Totenliste zwei neue Namen hinzufügen.

Herr Paul de Goy, Licentiat der Naturwissenschaften und der Mathematik, wohnhaft zu Zédrevaux in Lothringen, seit 1901 korrespondierendes Mitglied, ist fast plötzlich gestorben. Ihm ist der Bildhauer Charles Pêtre, Direktor der Provinzialschule für schöne Künste in Bourges, seit 1856 freies auswärtiges Mitglied, bald darauf im Tode gefolgt.

Da über beide Kollegen die vorschriftsmässigen Notizen abgefasst werden, so beschränke ich mich darauf, an die Sitzungsberichte vom 20. Juni und 21. November 1907 zu erinnern, in denen unsere Trauergefühle zum Ausdruck gekommen sind.

Dennoch kann ich nicht umhin zu bemerken, dass Herr de Goy allzeit einer unserer rührigsten und eifrigsten Mitarbeiter war, dass er manchmal sein Lieblingsgebiet der exakten Wissenschaften verliess, um über Philosophie, Literatur und sogar Poesie in fachkundiger Weise sich auszulassen.

Auch Herr Pêtre nahm, solange er Metz bewohnte, an unseren Arbeiten regen Anteil. Besonders aber hat er ein unvergängliches Andenken durch seine Werke hinterlassen, die eine Zierde der Stadt bilden und an vergangene Zeiten erinnern. Das Denkmal des Marschalls Ney und der Johnstonbrunnen werden ebenso bewundert wie das Medaillon der Frau Pêtre, unserer bekannten Metzer Künstlerin, im Familiengrab des Ostfriedhofs.

Digitized by Google

Neue Mitglieder.

Nachdem ich die Toten geehrt, habe ich die angenehme Aufgabe, über die neuen Mitglieder zu reden.

Ein Metzer Kind, das zu einer allgemein anerkannten Berühmtheit geworden ist, Herr Henry Constant Gabriel Pierné, geboren am 16. August 1863, ist in der Sitzung vom 16. Januar 1908 zum Ehrenmitglied ernannt worden. Er ersetzt so einen anderen unserer Mitbürger, den berühmten Komponisten der *Mignon*, dessen Namen nunmehr die Strasse trägt, in der er geboren worden ist.

Ich will mich über das neue Mitglied, das in den Spuren seines grossen Mitbürgers und Meisters wandelt, nicht länger auslassen, da ich seine Verdienste nur herabsetzen könnte. Herr Pierné hat seine Beteiligung an unserer Arbeit gerne zugesagt.

Ferner hat Herr Dr. Wolfram, der laut dem vorigen Bericht zum Ehrenmitglied erwählt worden war, in der Sitzung vom 17. Oktober 1907 die Erlaubnis erbeten und erhalten, ordentliches Mitglied zu werden. Auf die bekannten Verdienste dieses Gelehrten brauche ich nicht hinzuweisen.

Am 19. Dezember 1907 und 16. Januar 1908 haben wir zwei neue korrespondierende Mitglieder aufgenommen: den Herren Grafen Jean de Pange, Archivist in Paris, und Herrn Maurice Gauchez, Mitarbeiter an der *Revue de Belgique*.

Es ist eine Ehre für uns, in unsere Mitte einen Sohn jener edlen Familie aufzunehmen, die mit dem Lande so enge verbunden geblieben ist und die seit langen Jahren zu unserer Akademie gehört.

Digitized by Google

Wir erhoffen davon den doppelten Nutzen, zugleich Vater und Sohn sich an unseren Arbeiten beteiligen zu sehen.

Und was Herrn Gauchez anbelangt, so braucht er bloss seine eifrige Mitarbeit und die freundliche Zusendung von Lebensskizzen fortzusetzen, die er sich bisher zur besondern Aufgabe gemacht hat.

Endlich ist Herr Albert Grenier, der auch von einer Metzer Familie abstammt, aber selbst in Paris geboren ist, unter grossen Hoffnungen als freies korrespondierendes Mitglied aufgenommen worden.

Dieser Gelehrte, der noch keine 30 Jahre alt ist, hat sich bereits einen Namen auf dem Gebiete der Archäologie und Lokalgeschichte gemacht. Er ist soeben zum Professor für gallo-römische Altertümer an der philosophischen Fakultät zu Nancy ernannt worden.

Beratungen und Beschlüsse.

Einige Beschlüsse der Akademie über innere Angelegenheiten will ich übergehen. Jedoch möchte ich das Ergebnis der Schritte feststellen, die wir gemacht haben, um auf Grund authentischen Aktenmaterials unser Nutzungsrecht an den Räumen im Hause Bischofstrasse 25 darzutun.

Ich verweise bloss auf das Sitzungsprotokoll vom 23. April 1908, an dem sich genau die Bedingungen des Vermächtnisses des Eigentümers Monard an die Stadt ergeben. Dort befindet sich auch in Abschrift der Beschluss des Metzer Gemeinderates vom 15. Januar 1889 und ein Brief der Gesellschaft für Naturgeschichte vom 25. April 1889, die in

Digitized by Google

dem Testament eigens erwähnt ist und uns bezüglich des 2. Stockwerkes in ihre Rechte eingesetzt hat.

Preisausschreiben.

In der Sitzung vom 16. Januar 1908 hat die Akademie statutengemäss die eingesandten Arbeiten zur Kenntnis genommen, nach Materien gesondert und den verschiedenen Kommissionen überwiesen.

Herpin-Preis.

Dieser Preis, der nur alle 4 Jahre verteilt wird, beträgt 640 M. Der Gegenstand ist wahlfrei, jedoch muss er für unser Land von besonderem Nutzen oder Interesse sein.

Es sind uns 4 Arbeiten zugegangen:

1. *La Vie des Saints du diocèse de Metz.* Zwei Bände erschienen, vier in Aussicht.
2. *Metz et pays Messin.* Genealogische Urkunden nach den Akten der Amtmänner (1556—1728) und nach den Registern der Landpfarreien (1600—1792). Handschriftlich.
3. *L'Austrasie.* Zeitschrift, Metz 1905-07. Zwei Bände und einige Lieferungen.
4. *Félix de Wimpffen. Verteidigung Diedenhofens, 1792.* Handschriftlich, mit Tafeln und Zeichnungen.

Zum gewöhnlichen alljährlichen Wettbewerb sind eingelaufen:

Dichtung.

1. *Jeanne la bonne Lorraine.*
2. *Aux Lorrains.*
3. *Après la Capitulation de Metz.*

Insgesamt also 3 Gedichte.

Digitized by Google

Literatur, Geschichte, Biographie.

1. Die alten Metzer Gastwirtschaften,
2. Geschichte von Rombach.
3. Geschichte des Dorfes und der Familie Chérisey.
4. Notiz über einen Metzer: Lorédan Larchey.
5. Leben des Chemikers und Mechanikers Jean Joseph Welter.

Landwirtschaft.

Die Zuckerrübe und ihr Anbau in Lothringen.

Weinbau.

Amerikanische Reben: Anpflanzung, Pflege.

Die Akademie hat auch der Kommission für Tugend- und Rettungspreise die darauf bezüglichen Gesuche sowie die Zusammenstellung der im Laufe des Jahres bekannt gewordenen Beispiele von Opfermut übergeben.

Die Sitzung vom 23. April ist auf das Vorlesen der Berichte der einzelnen Kommissionen verwandt worden. Daraufhin hat die Akademie folgende Preise endgültig zuerkannt:

Tugendpreise.

1. Die Kleinen Armenschwestern zu Plantières. Schwester Gonzaga Teresia, früher Marie Walch	600 M.
2. Die Brüder von der christlichen Lehre. Bruder Maria Blastus	600 M.
3. Fräulein Stéphanie Mangin, Metz	150 M.
4. Fräulein Octavie Jeuquin, Metz	100 M.

Digitized by Google

5. Fräulein Elisa Kleiner, Kattenhofen	150 M.
6. Fräulein Elisa und Marie Glodot, Vic	150 M.
7. Fräulein Annette Guidon, Metz	80 M.
8. Frau Witwe François Sauvageot, geb. Barbe Amélie Drouin, Marsilly	100 M.
9. Fräulein Marie Godfrin, Metz	100 M.
10. Herr und Frau Hartmann, Metz	100 M.
11. Charles Angevelle, Metz	100 M.
12. Staud, Schuster, Fabrik Maujean, Metz	100 M.
	2330 M.

Rettungen und Heldentaten.

1. Paul Weichert, 13 Jahre, Metz	60 M.
2. Degott, Schüler am Gymnasium zu Diedenhofen	50 M.
3. Joseph Franz Biener, Proviantarbeiter	50 M.
4. M. Mayer, Zahlmeisteraspirant im 135. Inf.-Reg., Diedenhofen	100 M.
5. M. Hägert, stud. jur., Metz	200 M.
	460 M.
Insgesamt	2790 M.

Da der ebenso begründete als überzeugende Bericht des Herrn Aubert gedruckt werden soll, so beschränke ich mich auf die Mitteilung, dass ein grösserer Geldbestand uns dieses Jahr die Erhöhung der Preise, besonders der beiden ersten, ermöglicht hat. Die Institute, denen diese beiden Preisgekrönten vorstehen, verdienen schon längst ihren Ruf und den Dank der Öffentlichkeit.

Hoffen wir, dass wir einstens auf unser Land und auf unsere Preisverteilung den Satz anwenden können, den Paul Bourget bei der Verteilung der Tugendpreise in Frankreich gesprochen hat. Er

Digitized by Google

antwortet den zahlreichen Skeptikern, die den Beruf der Tugend und den Nutzen solcher patriotischen Kundgebungen leugnen. Ich führe die Stelle aus statistischen und geschichtlichen Gründen hier an. « Seit bald 82 Jahren, wo Herr de Montyon zuerst einen Preis zu Gunsten eines armen Franzosen stiftete, der eine tugendhafte Tat vollbringen würde, hat die Französische Akademie ungefähr 40 Wohltäter das Beispiel des ehemaligen Ratgebers Ludwigs XVI. nachahmen sehen, und die Fülle der Berichte über tugendhafte Handlungen geht weit über unsere Geldmittel hinaus. Ein Beweis, dass diese Stiftungen tiefen und dauernden Regungen der menschlichen Natur entsprechen. »

Verschiedene Preise.

Da die Akademie nur unveröffentlichte Werke zulässt, deren Verfasser nicht bekannt sind, so wird der Umschlag mit dem Namen erst nach der Zuerkennung des Preises geöffnet.

Dichtkunst.

Bruder Adrian aus dem Pensionat von Hachy, bei Habay-la-Neuve (Belgique), erhält eine grosse bronzene Medaille für das dritte Gedicht in der oben angeführten Reihe; es heisst: *Die Übergabe von Metz.*

Herr Domherr Finot erkennt in seinem Bericht auch den beiden übrigen Gedichten einen korrekten Versbau, vortreffliche Gedanken und eine glatte Sprache zu.

Das preisgekrönte Gedicht wird in unseren Memoiren erscheinen, und es kann somit allgemein beurteilt werden.

Digitized by Google

Geschichte.

Herr Choppé, der die Studie über die alten Metzer Gasthäuser zu beurteilen hatte, möge mir gestatten zu bemerken, dass seine Sprache ebenso « saftig » ist, wie manche der alten Wirtshausschilder, die er so benennt; er hat auch diesmal wieder etwas von dem gallischen Witz hinzugefügt, an dem er immer Vorrat hat. Wie man nach einem guten Essen immer nachsichtiger ist, so hat auch er gezeigt, dass ein Schriftsteller verwandter Art sich nur geehrt fühlen und wohl befinden kann, wenn er von einem solchen Feinschmecker auf dem Gebiete unserer alten Literatur und der einheimischen Küche gekostet wird.

Die Akademie hat deshalb kein Bedenken getragen, sich einstimmig dem Vorschlag der Kommission anzuschliessen, und dem Verfasser eine grosse silberne Medaille verliehen.

Es bleibt uns noch übrig, Herrn Jean Julien Barbé, Beamten an der elektrischen Zentrale zu Metz, von diesem seinem Erfolg in Kenntnis zu setzen. Er hat sich schon durch zahlreiche statistische Arbeiten über unser Land und im vorigen Jahre durch eine Notiz über unsere Akademie ausgezeichnet.

Auch die Geschichte von Rombach, die interessant und gut geschrieben ist, verdient nach der Ansicht der Kommission, deren Berichterstatter Herr Domherr Collin war, eine grosse silberne Medaille. Der Bericht hebt so schön die Verdienste der Arbeit hervor, dass die Akademie sich dem Vorschlag nur anschliessen kann.

Hoffentlich bleibt der so mit dem Preise gekrönte Verfasser, Herr Lehrer Léon Maujean aus

Digitized by Google

Vallières bei Metz, ein eifriger Forscher, nicht bei diesem Werke stehen.

Nur eine ehrenvolle Erwähnung verdient nach dem Bericht des Herrn Welter der dritte Bewerber, Herr Joseph L. Matter aus Orny bei Verny, für seine Geschichte des Dorfes und der Familie Chérisey. Gewiss hat der Verfasser Quellen benutzt, deren Entdeckung sein Verdienst ist und die bisher der Gelehrtenwelt unbekannt waren ; aber er hat nicht so verwertet, wie er sollte.

Trotzdem verrät dieser erste Versuch, der vielleicht zu eilig war, eine gewisse Fähigkeit und andere Eigenschaften, die ermutigt zu werden verdienen.

Biographie.

Trotz seiner schwachen Gesundheit hat Herr Schuster in der heutigen Sitzung den versprochenen Bericht über die Skizze eingereicht, die den gelehrten Lorédan Larchey, Ehrenkonservator am Pariser Zeughaus, zum Gegenstande hat.

Der Bericht, für den wir dem Verfasser dankbar sind, beantragt, in Übereinstimmung mit der Kommission, für die Skizze eine kleine bronzene Medaille.

Auch diese Arbeit ist etwas eilig zustande gekommen. Sie gibt nur einige Daten und Erinnerungen. Aber bezüglich der Schriften unseres Mitbürgers ist sie durchaus vollständig, und über sein Leben gibt sie einige interessante Einzelheiten, die jedoch bereits veröffentlicht waren.

Die Akademie bewilligt den vorgeschlagenen Preis. Der Empfänger ist Herr Jean Julien Barbé, der bereits heute einmal mit einem Preise bedacht worden ist.

Digitized by Google

Weinbau.

Herr Ferdinand Guépratte teilt als Berichterstatter mit, dass nur eine einzige Arbeit der Kommission überwiesen worden ist. Sie behandelt besonders die amerikanischen Reben, ihren Anbau, ihre Pflege u. s. w. Da ein Reichsgesetz der Ausführung dieser Ratschläge ein unüberwindliches Hindernis in den Weg legt, so bleibt die Studie rein theoretisch.

Dennoch können einige Kapitel von unseren Weinbauern, die dem Fortschritt huldigen, mit Nutzen gelesen werden. Sie werden sich sicherlich der Entscheidung der Kommission und der Akademie anschliessen, die ihrem eifrigen und klugen Fachgenossen eine mittlere bronzene Medaille zuerkannt hat. Es ist Herr Alfons Louyot, Weinbauer in Ancy a. d. Mosel.

Eine andere Studie: Leben des Chemikers Jean Joseph Welter, ist zwar als Preisarbeit eingegangen, aber wegen Verhinderung des Berichterstatters hat die Akademie über dieses ausführliche Werk noch keinen Beschluss fassen können. Es wird in einem Nachtrage behandelt werden.

Ebenso steht es mit einer Arbeit über die Zuckerrübe. Herr Berichterstatter Pierson, der gerne mündliche Erklärungen darüber abgäbe, ist am Erscheinen heute durchaus verhindert.

Herpin-Preis.

Über die vier zur Bewerbung um den Herpinpreis eingesandten Arbeiten sind folgende Beschlüsse gefasst worden, die wir nebst der jedesmaligen Begründung darlegen.

Digitized by Google

1. *Felix de Wimpfen. — Die Belagerung von Diedenhofen 1792.*

Herr Abbé Thorelle, unser Vorsitzender, erklärt als Berichterstatter in Übereinstimmung mit der Kommission, dass die Arbeit von der Bewerbung auszuschliessen ist.

Die Studie ist fein, sorgfältig und wissenschaftlich und entspricht genau ihrem Doppeltitel. Sie empfiehlt sich somit dem Wohlwollen der Akademie. Dennoch erfüllt sie nicht hinreichend alle Bedingungen, um an der Bewerbung um diesen vierjährlichen, aussergewöhnlichen Preis teilnehmen zu können. Zwei wichtigere Werke haben vor ihr den Vorrang.

Die Akademie hat deshalb mit Stimmeneinheit die Arbeit den Schriften derjenigen zugestellt, die sich um die jährlichen regelmässigen Preise bewerben, und auf den Vorschlag der Kommission dem Verfasser, Herrn Paul Heckmann aus Diedenhofen, eine mittlere goldene Medaille, eine unserer höchsten Auszeichnungen, zuerkannt.

2. *Das Leben der Heiligen der Diözese Metz.*

Dieses bedeutende Werk, dessen Verfasser Herr Pfarrer Weyland ist, hat aus demselben Grunde vom Wettbewerb um den Herpinpreis ausgeschlossen werden müssen. Einer unserer alljährlichen Preise kann ihm deshalb nicht zuerkannt werden, weil hierzu der Verfasser satzungsgemäss vorher nicht bekannt sein darf.

Der Berichterstatter, Herr Domherr Collin, sowohl als die Akademie bedauern, dass sie auf das Vergnügen verzichten müssen, einen Schriftsteller zu belohnen, der all seine Musse der Pflege unserer Vergangenheit zuwendet und dessen umfangreiche

Digitized by Google

und andauernde Forschungen Lob und Aufmunterung verdienen.

3. *Metz und Metzer Land. Genealogische Urkunden nach den Akten der Amtmänner* (1556-1728) *und den Registern der Landpfarreien* (1600-1793).

Über diese dritte Arbeit, die wirklich bedeutend und gehaltvoll ist, hat die Berichterstattung Herr Welter übernommen, der gleich zu Anfang erklärt, dass die Berufung des bescheidenen Verfassers auf seine früheren Veröffentlichungen nur noch sein Verdienst und seine Berühmtheit als fleissiger und trefflicher Forscher erhöhen kann.

Sein Werk, das für die Geschichtsschreibung des Metzer Landes von ungeheuerm Werte sein wird, verdient unsere höchste Auszeichnung, entweder eine grosse goldene Medaille oder den ganzen Herpinpreis.

Der Bewerber hat seinen Namen nicht angegeben, der zwar leicht zu erraten war, aber dennoch offiziell erst durch Öffnung des Briefumschlags festgesetzt worden ist.

Nach Anhörung des Herrn Abbé Barthélemy, der in seinem ausführlichen mündlichen Bericht den hohen Wert dieses erstklassigen Urkundenwerks, einer Fortsetzung und Ergänzung der früheren Arbeit desselben Verfassers, durchaus bestätigt, erkennt die Akademie Herrn Pfarrer Poirier aus Peltre eine grosse goldene Medaille im Werte von 280 M. (abgesehen von der Inschrift) zu.

L'Austrasie (Zeitschrift).

Zuerteilung des Herpinpreises.

So blieb denn als einzige Bewerberin um diesen Preis die seit 1905 in Metz erscheinende Zeitschrift *L'Austrasie* übrig. Dieser durchaus lokalgeschicht-

Digitized by Google

lichen Zeitschrift ist denn auch der Preis, der seit 1904 nicht mehr zur Austeilung gelangt war, zuerkannt worden; er beträgt 640 M.

Herr Abbé Barthélemy als Berichterstatter spricht nach Betonung der künstlerischen Ausstattung der Zeitschrift die feste Überzeugung aus, dass sie vollständig den gestellten Bedingungen entspricht. Zum Beweise gibt er mit jedesmaliger Beurteilung den Inhalt der verschiedenen Aufsätze an: Geschichte der Stadt Metz und des Metzer Landes; Bauten, Industrie, Berühmtheiten u. s. w. Es ist wirklich eine Metzer Zeitschrift, die sich in Metz um einen ermutigenden Preis bewirbt, nachdem sie zu Paris in der Akademie der Inschriften und schönen Wissenschaften bereits ehrenvoll erwähnt worden ist.

Wahrscheinlich wird dieser Bericht, der gleich ehrenvoll für den Verfasser wie für das preisgekrönte Werk ist, in unseren Memoiren veröffentlicht werden.

Nach dieser letzten Abstimmung, der sich übrigens der Berichterstatter über das Werk *Metz und das Metzer Land*, nachdem der erste Teil seines Vorschlags angenommen war, angeschlossen hat, erklärte der Vorsitzende das Vereinsjahr 1907-1908 für beendigt. Vor der Neuwahl des Vorstandes und der Einführung seines Nachfolgers bleibe ihm jedoch noch die Pflicht, der Akademie für ihr stetes Wohlwollen ihm gegenüber zu danken, ebenso seinen Mitarbeitern, die durch ihre opferwillige Unterstützung ihm seine Aufgabe erleichtert hätten.

Nach dieser kleinen Ansprache überraschte er

Digitized by Google

uns angenehm durch eine feinsinnige Notiz über die Tätigkeit der Akademie, ihr Leben und ihre Schwierigkeiten seit der politischen Umgestaltung unseres Landes.

Es war eine glänzende Verteidigungsrede, die nach ihrem Erscheinen in unseren Memoiren vor der Öffentlichkeit, wie sie es jetzt vor uns getan, die eigennützigen Kritiken und Angriffe zurückweisen wird, welche eine gewisse Presse gegen uns gerichtet hat, in dem Bestreben, alle Einrichtungen unserer Vorfahren zu Gunsten ihrer eigenen Anhänger zu vernichten.

Es war auch ein ergreifendes Blatt aus unserer Lokalgeschichte, mit Folgerungen und Vergleichen angefüllt, die wohl sonst jedermann im Geiste anstellt, die aber jetzt, dank der mutigen Aussprache unseres bisherigen Vorsitzenden, der Nachwelt erhalten bleiben.

Unsere einmütig dargebrachten Glückwünsche haben ihm zu verstehen gegeben, dass er ein gutes Werk vollbracht hat, das in unseren Annalen eine ehrenvolle Stelle einnehmen wird.

Er hat dann den Vorsitz seinem Nachfolger abgetreten, nachdem er den in der Sitzung vom 23. April 1908 gewählten Vorstand bekannt gegeben hatte. Es gehören ihm an:

Herr Pfarrer Thorelle, Ehrenpräsident,
» Louis Choppé, Präsident,
» Domherr Finot, Vizepräsident,
» Léonard, Schatzmeister,
» Welter, Archivverwalter,
» Eugène Colon, Schriftführer.

Nachdem ich so, meine Herren, selbst am Ende

Digitized by Google

meiner Aufgabe angelangt bin, hege ich die Befürchtung, manchmal den Gegenstand verlassen und Dinge und Ansichten vorgebracht zu haben, die nicht strenge zum Bereich der Akademie gehören.

Aber als Entschuldigung wird mir dienen, dass ich hierin dem Beispiel einiger meiner Vorgänger gefolgt bin, die auch vom Wege abgeschweift sind, weil sie dachten, in so gütiger Gesellschaft könne man alles besprechen, was die örtlichen Verhältnisse berühre oder zu beeinflussen geeignet sei.

Der Erfolg, den unsere diesjährigen Arbeiten und Preisverteilungen aufzuweisen haben, soll für uns, nach den Worten unseres Vorsitzenden, ein Ansporn sein, unsere Anstrengungen zu verdoppeln, um trotz unseren Neidern dem Metzer Lande eine seiner letzten und die älteste seiner Gesellschaften zu erhalten, in der unsere Sprache noch in Ehren steht und die noch manches Gute zu vollbringen imstande ist.

METZ, den 22. Mai 1909.

Digitized by Google

Nachtrag zum Bericht für 1907-1908.

Zur Ergänzung meines Berichtes über die diesjährige Preisverteilung habe ich noch die Beschlüsse der Sitzung vom 18. Juni 1908 anzugeben, in der die beiden Werke besprochen wurden, deren Beurteilung noch nicht vorlag.

1. *Landwirtschaft.*

Ein Manuskript mit dem Titel: *Die Zuckerrübe und ihr Anbau in Lothringen.* Kennwort: *Sub tegmine fagi.*

« Diese Studie », so berichtet Herr Pierson, « ist in meist klarer, flüssiger und genauer Sprache geschrieben. Es wird darin der Ursprung der Zuckerrübe erwähnt, es werden ihre verschiedenen Arten mit einer solchen Schärfe und Genauigkeit untersucht und dargestellt, dass man an eine photographische Wiedergabe glauben könnte.

« Doch durfte die Kommission nicht vergessen, dass sie die Schrift in Hinsicht auf unsere Preisverteilung zu prüfen und zu beurteilen hatte.

« Nun ist die Studie in der Absicht begonnen worden, einem industriellen Unternehmen zu dienen, das vor einigen Jahren in Lothringen geschaffen werden sollte. Erst später wurde sie vollendet und der Akademie vorgelegt ».

Digitized by Google

Ich kann, meine Herren, die gewissenhaften und gelehrten Ausführungen des Berichterstatters, der die Frage nach allen Seiten geprüft hat, nicht ganz wiedergeben und auch nicht einmal zusammenfassen. Nachdem er auf einige Irrtümer sowie auf verschiedene mehr oder minder beabsichtigte Lücken aufmerksam gemacht, schliesst er folgendermassen :

« Vielleicht hat die Studie nicht ganz so, wie es zu wünschen wäre, den reklamenhaften Charakter abgelegt. Aus diesem Grunde und aus mehreren anderen glaubt die Kommission die Arbeit nicht als Preisarbeit vorschlagen zu dürfen. Es wäre zu befürchten, dass, wenn die Arbeit wieder zu ihrem früheren Zweck nutzbar gemacht werden sollte, die Akademie in den Verdacht käme, industrielle Unternehmungen, wenn auch nur indirekt, zu fördern ».

Die Akademie hat die Richtigkeit dieser Bemerkungen einstimmig anerkannt. Doch hat sie auf die Bitte mehrerer Mitglieder hin, vor allem den literarischen Wert der Arbeit in Betracht zu ziehen, dem Verfasser eine ehrenvolle Erwähnung zuerkannt. Sie hofft so den gelehrten Forscher zur weitern Teilnahme am Wettbewerb zu ermutigen, ohne dass sie irgendwie bei industriellen oder finanziellen Unternehmungen herzuhalten braucht.

Dieser Beschluss, dem sich der Berichterstatter angeschlossen hat, ermöglicht es auch der Akademie, den schönen Bericht in ihren Memoiren zu verewigen und den Verfasser der Studie kennen zu lernen : est ist Herr Ingenieur Julien La Ruelle, Metz, Goldschmiedstrasse 52.

Digitized by Google

Biographie.

Ein umfangreiches Manuskript hat als Titel: *Leben des Chemikers Jean Joseph Welter.*

Nach dem Bericht der Kommission hat der Verfasser eine angenehme, wortreiche Sprache. Er behandelt mit Sachkenntnis das Leben und die Werke des Gelehrten Welter, der 1763 zu Redingen geboren ist, in der heutigen lothringischen Ecke zwischen Frankreich und Luxemburg. So ist es denn ein Irrtum, wenn die meisten Biographen als Geburtsort Valenciennes angeben.

Die Arbeit behandelt ein Kind unseres Landes, ein Thema somit, das unseren Anforderungen entspricht und uns wert und teuer ist.

Die Einleitung umfasst 7 Seiten, 32 sind dem Manne und Gelehrten sowie der Aufzählung seiner Werke gewidmet, 46 behandeln die verschiedenen Werke im einzelnen, 340 geben Auszüge, Abschriften und Urkunden aller Art wieder, die wohl interessant sein mögen, aber über den Umfang unserer Memoiren hinausgehen.

Das Vorwort, dessen Lektüre angenehm ist, bildet schon selbst eine kleine Biographie, die durch das nächste Kapitel ergänzt wird. Hier wird sehr ausführlich über das Leben, die Familie, die glänzenden Studien, die Beziehungen, die so nützliche ausdauernde Tätigkeit und die Entdeckungen unseres Landmannes berichtet. Alles ist mit zahlreichen, gut geordneten Belegstücken versehen.

Der Vorschlag der Kommission lautet auf eine grosse silberne Medaille, die von der Akademie einstimmig bewilligt wird. Die Eröffnung des Umschlags ergab als Verfasser der bemerkenswerten Arbeit Herrn Ferreol Welter, Apotheker zu Kurzel

Digitized by Google

in Lothringen, vermutlich den Urenkel desjenigen, dessen Leben er so liebevoll und sorgfältig gezeichnet hat.

Am 20. Juni 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. L'ABBÉ THORELLE, PRÉSIDENT

à la séance du 21 mai 1908

MESSIEURS,

C'est une fonction bien agréable que de présider vos séances mensuelles : vous êtes si indulgents ! Mais gare à qui s'abandonne sans précaution à cette douce jouissance, et s'endort dans les délices de cette Capoue ; le réveil sera cruel ! *In cauda venenum*, disaient les Latins, ce qu'en bon français nous traduisons : il y a le quart-d'heure de Rabelais ; et m'y voici arrivé. Après m'être complu à cette table, l'heure est venue de payer mon écot, et vous comprendrez facilement, Messieurs, que je sente de légers frissons me courir sous la peau, quand je songe que je ne vous paierai peut-être qu'en fausse monnaie. Ah ! si je pouvais m'échapper à la sourdine, comme je m'éclipserais avec la résignation du philosophe ! Mais ce serait, paraît-il, manquer à toutes vos traditions, et je ne voudrais pas, dans vos Annales, une mauvaise note accolée à mon nom. Et puisqu'il faut subir une soutenance devant mes juges, allons-y bravement ; toutefois bravoure n'exclut pas prudence ; aussi pour éviter à mes

Digitized by Google

pas de novice de trop grands écarts, j'ai choisi un sujet qui nous touche de près, en essayant de décrire brièvement la situation actuelle de l'Académie.

Aucun esprit attentif ne me contredira, si je dis que nous vivons en un temps étrange, où les esprits pondérés forment l'exception, cependant que la foule des cerveaux déséquilibrés danse une ronde folle qui donne de graves inquiétudes sur l'état mental de notre siècle. N'est-il pas de mode, dans certains milieux, de parler de tout à tort et à travers, et de porter des jugements d'autant plus affirmatifs sur les hommes et sur les choses, qu'on les ignore davantage? Le moindre journaliste s'érige en critique infaillible des hommes d'État vieillis dans la carrière ; tout tribun de café analyse et redresse sans vergogne la tactique et les plans de campagne des hommes de guerre. C'est parmi les jeunes, surtout, qu'on rencontre ces extravagances : peu de collégiens ou d'étudiants hésiteront à juger de la capacité de leurs maîtres, et leur décision est sans appel. Nous pourrions tous, là-dessus, apporter des témoignages personnels. Un jour, dans une réunion de gens de bonne éducation, j'entendis un brave jeune homme, sérieux du reste, et d'une instruction plutôt rare, prendre à partie Bossuet, et lui faire son procès avec un sans-gêne parfait : je vois encore d'ici l'étonnement et l'indignation d'un vieux général qui se trouvait là, et je me souviendrai longtemps de quelle verte façon il rappela à l'ordre ce jeune imberbe qui se permettait de critiquer le génie. Fort bien, Messieurs, mais si nous voulions imiter ce bel exemple, convenez vous-

Digitized by Google

mêmes qu'il faudrait passer sa vie à gourmander les autres, et l'on préfère se taire pour avoir la paix.

De notre temps, Messieurs, on était plus discret, ceci dit sans fausse modestie. A quoi donc tient ce fléau, et ce renversement de toute logique? Peut-être à l'orgueil humain qui fait que chacun se croit volontiers propre à toutes choses, et à l'oubli du vieux proverbe plus vrai aujourd'hui que jamais : *A chacun son métier*... Mais la faute en est plus encore, si je ne me trompe, à la fausse direction de l'éducation au siècle présent. Avec la multiplicité des connaissances exigées maintenant des étudiants, et jetées pêle-mêle dans un cerveau encore à l'état de formation, où rien n'est approfondi, où tout n'est que résumé, comment ce jeune esprit peut-il se reprendre dans ce fatras, et juger sainement des hommes et des choses? Ajoutez à ceci les ravages d'une presse effrénée où les ignorants dogmatisent, où pontifient des hommes qui ne savent régler leur propre vie, et reconnaissez avec moi qu'il ne peut sortir de là que l'incohérence, avec de l'aplomb, surtout beaucoup d'aplomb.

Tout ceci exposé, Messieurs, pour expliquer comment notre Académie a dû subir aussi sa part de critiques plus ineptes que malveillantes, et qu'il convient plutôt de nous en féliciter, car on ne s'attaque guères qu'à ce qui est vivant.

On dit donc que nous baissons, on nous accuse d'anémie ; d'aucuns parlent de l'Académie actuelle avec un dédain, et certain sourire de pitié plus insultant que la critique la plus violente. Oui, disent les mieux intentionnés, votre Compagnie

Digitized by Google

eut autrefois de beaux jours; elle a fourni des hommes remarquables, et dignes de tous les éloges ; par ses initiatives puissantes, elle a suscité de grandes œuvres. Mais que fait-elle aujourd'hui ? Où sont ses hommes? *Mais où sont les neiges d'antan?*

Ainsi pris directement à partie, Messieurs, j'ai pensé que nous pouvions nous défendre, et je tente aujourd'hui l'essai d'une riposte. Si je reste au-dessous de la tâche, vous me pardonnerez en faveur de la bonne intention.

La gloire passée de notre Académie, l'éclat des sillons tracés par tant de ceux qui nous ont précédés, à Dieu ne plaise que nous voulions l'obscurcir par la crainte mesquine d'une comparaison pénible. Ces souvenirs sont au contraire notre honneur, et ce brillant passé est pour nous un riche patrimoine que nous gardons avec un soin fier et jaloux ; de ces travaux des grands jours, ne sort-il pas comme un rayonnement qui resplendit sur les générations qui suivent? C'est pourquoi ce passé nous est cher, et nous aimons à le rappeler. Et cette année encore, n'avez-vous pas entendu glorifier ces noms inoubliables dans des pages éloquentes de notre sympathique agent M. Fleur ?

Oui, ce furent de beaux temps et de brillants labeurs. Mais, Messieurs, tenter de comparer le passé au présent serait plus que puéril ; ce serait injuste et illogique, car les situations sont bien différentes.

Ce ne sera pas porter atteinte au prestige de nos savants devanciers, que de rappeler telles circonstances dont ils ont été les heureux favorisés, et qui n'ont pas peu contribué à leurs succès.

Digitized by Google

Je place en première ligne qu'alors ils travaillaient sur un terrain neuf. En cet heureux temps, les sciences, surtout les sciences appliquées, restaient centralisées dans les métropoles ; elles n'avaient pas jeté leur dévolu sur les provinces ; la mécanique tâtonnait ; l'agriculture en était encore à la vieille routine ; l'archéologie, en particulier, n'existait pour ainsi dire pas chez nous, on en restait aux données de la légende. Personne, ou à peu près, n'avait encore songé à interroger les ruines, pour leur arracher le secret de leur origine, et jusqu'à la venue du grand initiateur de Caumont, l'étude de nos anciens monuments était restée une énigme indéchiffrable.

Comprend-on, après cela, ce que des hommes instruits et zélés pour la science ont dû récolter dans un champ si riche et jusqu'alors inculte ? Et les jouissances et les encouragements que leur dut procurer une si belle moisson ? De là sortit cette brillante série de Mémoires, qui fait notre admiration. Pour nous, il ne reste qu'à glaner de rares épaves : est-ce notre faute, si nous arrivons après la grande récolte ?

Un second élément à citer à l'actif de l'ancienne Académie, c'est qu'elle fut longtemps la seule société savante de notre ville : elle put dès lors grouper, autour d'elle, tous les hommes actifs et de bonne volonté, tous les amis des sciences et des arts. Comme tous les fleuves portent leur tribut à la mer, ainsi toutes les productions de valeur venaient se condenser au sein de cette heureuse société. Pour nous, Messieurs, la partie est moins belle : sans compter d'autres groupements, nous voyons à nos côtés une jeune société dans

Digitized by Google

tout l'éclat de sa jeunesse et de ses succès, laquelle jouit des faveurs d'en haut, et ouvre au large ses rangs à tous les amis de l'étude ; j'ai nommé la Société d'histoire et d'archéologie. Faut-il nous en plaindre ? Loin de là, Messieurs ; nous ne pouvons oublier que c'est un principe à l'Académie de se réjouir de toute fondation nouvelle utile au progrès. N'étaient-ce pas de nos confrères ceux qui, en d'autres temps, fondèrent la Société d'archéologie de la Moselle et celle d'Histoire naturelle? Aussi, sommes-nous en bonne relation avec notre voisine : plusieurs d'entre nous lui appartiennent, et cette année encore, l'un de ces Messieurs de la place de la Préfecture a tenu à honneur de prendre rang parmi nous.

J'ai à nommer encore un précieux auxiliaire, disparu pour vous depuis bientôt 40 ans, et qui constituait un puissant élément de force pour nos anciens. Metz, alors, possédait une école célèbre entre toutes, et qui forma une légion de savants éminents, dont beaucoup se firent une réputation européenne ; des liens d'étroite amitié unissaient à votre Compagnie ces Messieurs de l'Ecole d'application, et beaucoup d'entre eux nous firent l'honneur d'être des nôtres ; nous devons à cette circonstance de compter dans nos listes des noms comme les Didion, les Poncelet, les Morin, les Goulier, etc. Messieurs, je ne veux pas énumérer, mais si nous faisions appel aux souvenirs de notre vénéré confrère, M. Schuster, bien mieux que moi il pourrait vous dire ce que cette élite a jeté d'illustrations sur notre Société.

Voilà, Messieurs, de bien précieux avantages qui enrichissaient alors l'actif de l'Académie de

Digitized by Google

Metz, et qui nous font défaut aujourd'hui. Mais il y a plus : il nous faut maintenant inscrire à notre passif un gros déficit, qui accentue encore, à notre détriment, la différence des situations ; ai-je besoin de rappeler la guerre et ses douloureuses conséquences ? l'émigration d'une élite laissant chez nous des vides nombreux, des vides irréparables, le découragement et le désarroi de ceux qui restaient, les craintes pour l'avenir de la Société, craintes qui ne furent pas sans paralyser le zèle et l'entrain des plus laborieux. Ce sont là des faits connus de tous, et il serait souverainement injuste d'en faire abstraction.

Allez donc, après cela, essayer d'établir un parallèle entre le passé et le présent, entre ce qui fut alors et ce qui est aujourd'hui ! Ici, deux puissants auxiliaires, là, l'épreuve et l'abandon ; d'un côté, des bénéfices venant du dehors, de l'autre, un grave déficit : Messieurs, la partie n'est pas égale, et je me récuse. Que si un esprit impartial veut bien tenir compte de ces éléments divers avant d'émettre sa conclusion, à la bonne heure, et j'accepte d'avance le jugement ; qu'on prononce donc la sentence. Sommes-nous dégénérés de nos anciens ? ou au contraire, restons-nous suffisamment à hauteur ? Quoi qu'il semble osé de répondre, et qu'aux yeux d'un esprit superficiel c'est là donner un accroc à la modestie qui nous convient, il a paru bon à votre président sortant de passer outre, et de parcourir toutes les pièces du procès. Nous sommes attaqués, défendons-nous : c'est le droit de tout homme et de tout collège qui se respecte.

Laissons de côté, si vous le voulez bien, la liste

Digitized by Google

brillante de vos membres honoraires : c'est la parure de l'Académie, et la parure n'est pas moins resplendissante aujourd'hui qu'aux temps écoulés. Je ne veux mettre en ligne de compte que vos membres actifs. Où sont-ils et quels sont-ils ? Messieurs, à parcourir vos listes, je ne sais vraiment à quels noms m'arrêter de préférence. A côté d'hommes versés dans les choses de la politique et de l'administration, voici des artistes appréciés, des financiers pour qui la science des affaires n'a pas de secrets : gens de bon conseil, qui mettent volontiers leur habileté au service des humbles. Je vois des ingénieurs de talent, des agriculteurs et des viticulteurs émérites, aussi et plus expérimentés que leurs anciens. Les sciences exactes s'honorent de savants géomètres, dont les travaux transcendants pourraient être lus dans une enceinte plus solennelle que celle-ci. Dans le domaine de l'archéologie, jadis si en honneur chez nous, vous comptez des hommes éminents dont les recherches persévérantes ont jeté un jour nouveau sur nos richesses souterraines et sur l'histoire antique de nos contrées. Dirai-je que l'histoire messine a ses zélés partisans, et qu'elle se réclame d'un savant émérite dont la réputation a depuis longtemps franchi les limites de notre province ?

Et la littérature, Messieurs, c'était autrefois, a-t-on dit, le côté faible chez nous. Aujourd'hui, vous ne me contredirez pas, si j'affirme qu'elle tient ici une belle place. Connaissez-vous une plume mieux taillée pour les belles et nobles causes, que celle de certain journaliste vieilli dans le métier, mais que je me garderai bien de nommer, et pour cause ? Je serai moins discret, et votre

Digitized by Google

vote unanime de l'autre jour m'y autorise, en vous signalant quel brillant chevalier les Lettres possèdent en la personne de votre nouveau Président. Rappelez-vous ces lectures savoureuses, malheureusement trop rares, si pétillantes d'esprit éminemment français, et si généreusement assaisonnées de ce sel fin qu'il puise à bonne source : M. Choppé n'écrit pas ; il cisèle et en artiste. Quelle joie ce sera pour nous de l'entendre cette année ! car il sera fidèle à son fauteuil : c'est une compensation qu'il nous doit pour le passé.

J'ajouterais bien, Messieurs, que l'art oratoire est hautement représenté ici par votre nouveau Vice Président, mais je crains de me faire une querelle avec sa modestie, qui me le pardonnerait difficilement. Vous m'en voudriez pourtant de ne pas exprimer le vif plaisir que vous ressentez à entendre cette belle parole où la vigueur d'un Veuillot s'allie avec la noblesse du maître des orateurs sacrés, et la pureté de style du beau siècle.

Je m'arrête, Messieurs ; aussi bien, je semblerais tourner au panégyrique, et avec raison vous m'imposeriez silence : mais je veux tirer de ceci une conclusion : Soyons modestes sans doute, la modestie est une vertu aimable ; mais ne nous effaçons pas outre mesure, et répondons à l'avenir par le dédain aux sottes réflexions des ignorants.

Messieurs, il me reste à accomplir la partie agréable de mon programme, car, j'ai hâte de le dire, si vous êtes dans une position désavantageuse vis-à-vis du passé, il faut en revanche inscrire à votre actif comme bénéfice net, deux articles qui vous mettent à bon droit en meilleure

Digitized by Google

posture. A côté des concours établis dès l'origine et qui se continuent plus ou moins brillants sous vos auspices, vos travaux se sont étendus à deux nouvelles sources de richesses : il vous appartient en effet de distribuer le prix Herpin et les prix de vertu.

Ce concours Herpin, Messieurs, est bien la pensée la plus noble et la plus féconde en œuvres intéressant Metz et le pays messin : elle a déjà suscité et elle suscitera des travaux sérieux et de large envergure, qui enrichiront notre histoire locale. Ce prix date de quelques années à peine, voyez cependant les beaux et remarquables ouvrages déjà couronnés : complétant le Pouillé de M. Dorveaux, si riche de recherches et de notes, c'est le splendide *Atlas du Diocèse* de M. Bourgeat ; puis les *Documents* de M. Poirier, vrai dictionnaire généalogique de la contrée ; le *Clergé messin sous la Révolution,* vaste ouvrage dont nous attendons l'édition avec impatience, et enfin ces autres œuvres d'un si grand intérêt que vous avez couronnées tout à l'heure. Un esprit grincheux dira que ces productions ne sortent pas de chez nous ; qu'importe, si elles y entrent, si elles éclosent sous vos auspices, et si elles se présentent au public marquées de votre sceau ! Elles sont un peu vôtres par l'hommage qui vous en est fait, et en prenant place à côte de vos *Mémoires*, elles en rétablissent l'équilibre avec les fécondes publications d'un autre temps.

Messieurs, un autre élément, et celui-là est à vous sans partage, est encore venu enrichir votre domaine. Des hommes généreux, sortis de vos rangs, je crois, ont fondé les prix de vertu, à dis-

Digitized by Google

tribuer par l'Académie ; c'est un grand honneur pour la Société d'avoir été l'objet de ce choix, et c'est bien ici la plus noble de vos attributions : la science divise parfois, la vertu jamais : s'il est beau de se livrer aux recherches scientifiques, il est plus grand de rechercher la vertu pour la couronner. Quelle douce occupation pour votre commission, de lire ces lettres révélatrices du dévouement, et de parcourir ainsi, en quelque sorte, notre belle Lorraine pour y saluer l'humble vertu qui se cache ? Et quelle émotion saine rafraîchit nos cœurs, quand l'un d'entre nous vient nous retracer ces humbles héroïsmes et chanter les gloires de la vertu ?

Je ne sais plus quel esprit inquiet exprimait un jour la crainte de voir notre concours de vertu subir une éclipse, faute de candidats ; à force de couronner, disait-on, la matière s'épuisera, et alors que ferons-nous de nos fonds devenus sans objet ? Messieurs, nous pouvons nous rassurer : il n'en est pas de la vertu comme des monuments de l'art antique ; ceux-ci, après des recherches incessantes, finiront par être connus et catalogués par les savants ; mais la vertu est vivante et féconde : aussi longtemps qu'elle puisera sa sève au ciel, elle fleurira sur notre terre. Cueillez au printemps un bouquet de violettes à la lisière du bois ; et l'an prochain, elles renaîtront plus nombreuses et plus parfumées. Ainsi, vertus individuelles et vertus collectives fleuriront toujours en notre Lorraine, ce sol de foi et de vieille tradition.

J'ai tâché, Messieurs, de retracer sincèrement la situation de notre société ; si je ne me fais pas illusion, elle n'a rien qui doive nous inquiéter. Si

Digitized by Google

elle a perdu de son brillant, vue sous tel angle, elle a retrouvé sous une autre face un éclat nouveau. Tel un cristal dont une facette s'est ternie à la longue ou par accident, et qui, par une taille adroite, retrouve un nouveau plan qui resplendit aux rayons du soleil.

On a parlé de la disparition de l'Académie de Metz ; comme si l'Académie n'était pas le lien nécessaire de tous les esprits de bonne volonté ! N'est-ce pas ici que se rencontrent les hommes de toute situation, qu'ils apprennent à se connaître, à s'estimer, et à réunir leurs efforts pour réaliser cette belle devise : l'*Utile* ? Otez ce lien, que d'initiatives heureuses vous supprimerez du même coup !

On a aussi parlé de fusion. Pourquoi une fusion ? Mais d'abord, est-ce qu'on nous désire ? Est-ce qu'on sollicite notre concours ? Et puis, les buts sont-ils identiques ? Laissons donc chaque société à son œuvre, et restons ce que nous sommes.

Messieurs, des liens, que le temps a formés, unissent votre compagnie à notre vieille cité. Elle en fait partie intégrante, comme ses monuments du beau siècle, du siècle du maréchal Belle-Isle, notre illustre fondateur. Toucher à l'Académie, c'est atteindre Metz dans ses fibres intimes ; autant vaudrait raser un de ces édifices du XVIIIe siècle qui font sa gloire. Metz et l'Académie depuis 150 ans ont vécu la même vie, et ressenti les mêmes vicissitudes ; les jours prospères de l'une ont été ceux de l'autre ; puis sont venues pour toutes deux les heures d'angoisse et de recueillement. Mais aujourd'hui l'antique cité s'est

Digitized by Google

ressaisie ; on l'avait crue morte, elle n'était qu'endormie. Et quel réveil ! Vous en avez été témoins cette année, Messieurs, lors de ce magnifique Congrès Eucharistique, dont nous n'avons pas parlé ici, car le sujet sortait de notre cadre. Mais qui d'entre nous n'a tressailli d'émotion, à la vue de cette grandiose manifestation de nos concitoyens? Elle proclamait bien haut, cette splendide procession, que Metz tient toujours son rang d'honneur parmi les grandes cités catholiques du monde ; elle signifiait aussi que, dans la vieille Lorraine, le culte des traditions vit aujourd'hui d'une vie aussi intense qu'aux plus beaux jours de son histoire.

Messieurs, notre ville de Metz a brisé la ceinture de pierres qui l'enserrait de toutes parts ; elle se dilate, elle respire au large : voilà l'exemple pour nous: il faut le suivre. Elargissons nos cadres, ouvrons nos rangs à la jeune génération qui nous pousse. Alors une sève nouvelle et vigoureuse fera éclore une moisson de fruits succulents, et le renouveau de la jeunesse fera vibrer les murs de cette enceinte, pendant que nous, les anciens, réduits par l'âge au repos, nous applaudirons avec bonheur à cette riche éclosion !

Allons, mes jeunes confrères, en avant !

Pour moi, Messieurs, en quittant ce fauteuil où votre trop grande indulgence m'avait appelé, j'emporte le souvenir de votre inépuisable bienveillance, et je garderai comme une de mes meilleures joies l'honneur d'avoir été votre président.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1907-1908

PAR

M. EUG. COLON, SECRÉTAIRE

En tête de son rapport annuel, lu dans la séance publique de l'Académie française du 23 novembre 1905, M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, s'exprimait ainsi :

« Je suppose, Messieurs, qu'avant d'arriver ici, vous avez fait votre provision de patience. On vous a remis la liste des prix très nombreux que nous décernons cette année.:. Quoique vous sachiez bien que je ne puis pas parler de tous, vous m'approuverez, pour ne pas mettre votre bonne volonté à une trop rude épreuve, de supprimer toute sorte de préface et d'entrer brusquement en matière. »

Si un littérateur aussi qualifié peut craindre de fatiguer l'attention de son auditoire, il est bien permis, Messieurs, à votre Secrétaire, plutôt occasionnel, d'éprouver quelque hésitation et d'escompter non seulement votre patience, mais votre habituelle indulgence à son égard.

Digitized by Google

Nous n'avons pas, comme à Paris, à rendre compte de 116 prix pour 500 ouvrages présentés au Concours, mais il y a tout de même, cette année, une plus grande production de travaux que l'année précédente, permettez-moi de le constater avec satisfaction et de commencer, sans autre périphrase, par une brève analyse des envois des membres associés-libres et des correspondants.

Si nous devons regretter que quelques-uns d'entre eux oublient leurs obligations définies par l'article 17 de notre réglement, nous devons, à ceux qui nous soumettent leurs travaux, témoigner notre gratitude, en leur donnant la publicité dont nous disposons.

En attendant une suite, qui comprendra encore quatre volumes, M. l'abbé Weyland, curé de Vernéville, membre correspondant, nous a adressé, à deux reprises (juin 1907-janvier 1908), les deux premiers et importants volumes de *la Vie des Saints du Diocèse de Metz : Nos Saints*, imprimés en Lorraine. M. le Président a fait remarquer combien les patientes recherches de notre collègue sont intéressantes pour notre pays; mais ce travail, comme nous le verrons plus loin, étant présenté au concours pour le prix Herpin, nous devons nous abstenir de toute appréciation.

M. A. Bellevoye, un de nos plus fidèles membres honoraires, habitant actuellement Reims, nous a fait don de la nouvelle brochure sur les insectes nuisibles : *Les Galéruques de l'orme*, imprimée en 1907.

Digitized by Google

Chez M. Bellevoye, le naturaliste est doublé d'un artiste dont le départ a laissé un grand vide dans notre ville et à l'Académie.

Nous avons pris connaissance, dans la séance de juillet 1907 et de février 1908, de six nouveaux envois de M. Ernest Lebon, agrégé de l'Université, demeurant à Paris (membre correspondant). Questions de mathématiques, table des facteurs premiers, géométrie descriptive, etc. Nous regrettons de ne pouvoir dire plus de ces savantes publications dont une est même imprimée en langue italienne.

La belle revue d'histoire locale, l'*Austrasie*, qui en est à sa 3e année d'existence, et dont j'ai déjà parlé dans mon précédent rapport, a publié deux nouvelles livraisons (avril-juillet et juillet-novembre 1907), qui nous ont permis de constater la part qui revient dans l'œuvre à deux de nos collègues, MM. Ducrocq, membre correspondant et Thiria, agrégé-artiste. Cette publication voulant aussi concourir pour le prix Herpin, le dépôt des autres volumes parus jusqu'à ce jour a été effectué au secrétariat.

Tout en réservant le jugement de la Commission du Concours et celui de l'Académie, nous croyons remplir un devoir, que comprendront tous les Messins, en nous associant à l'honneur reconnaissant rendu, dans une brochure extraite de la 8e livraison, à la mémoire de M. Joseph-Charles-Maurice Vicomte du Coëtlosquet, né en cette ville le 1er avril 1836, décédé à Rambervillers (Vosges) le 18 mars 1904.

Digitized by Google

L'auteur, M. Ferdinand des Robert, qui est un de nos compatriotes et de nos membres correspondants, déclare que si ce grand messin avait opté pour la France et quitté sa ville bien-aimée, il y revenait souvent et avait gardé dans son cœur si expansif le culte de la petite Patrie. Il étudiait avec persistance notre histoire anecdotique et politique, nos vieux monuments, nos légendes et nos coutumes, et était lié d'amitié avec nos historiens et nos archéologues qu'il encourageait par tous les moyens.

Mais c'était surtout un cœur éminemment bon, et un bienfaiteur insigne de sa ville natale. Il serait difficile, dit son biographe, d'énumérer, même brièvement, les bienfaits dont Metz, ses œuvres, ses artistes, ses nécessités lui sont redevables. Il se servait le plus souvent d'un intermédiaire pour répandre ses libéralités, en leur recommandant le secret le plus absolu. Je m'honore, Messieurs, d'avoir été un de ceux-là, et de pouvoir appuyer ce juste témoignage auquel il me sera permis d'ajouter les regrets sincères de tous ceux qui ont connu ce philanthrope si généreux, cet ami si éclairé des choses et des arts de notre pays.

Si j'excède ainsi les limites de ce compte-rendu, je crois satisfaire au désir de la majorité de nos collègues qui intercédera, j'en suis sûr, pour me faire absoudre.

Le noble usage qu'a fait de sa grande fortune M. Maurice, comme on appelait communément, à Metz, M. du Coëtlosquet, parce qu'on le voyait circuler dans nos rues toujours simple et accueillant, ne saurait être trop admiré et publié.

Digitized by Google

Aucune Académie ne peut songer à récompenser ces âmes si hautes, dont le nombre s'est fort amoindri, hélas ! qui font le bien pour le bien, sans rien attendre en ce monde, et veulent maintenir, tant que faire se pourra, les vieilles traditions de Metz la Charitable.

M. Charles-René Ancel, membre-correspondant, à Nancy, dont les travaux ont plusieurs fois déjà occupé l'Académie, a encore envoyé une brochure traitant de : *L'Evolution chimique de la Matière après la Création, et le récit de Moïse*, imprimée à Nancy, 1907.

M. Thorelle, notre président, a donné en séance une analyse et une critique de ce travail qu'il qualifie de petit essai apologétique qui excite l'intérêt, etc. Nous regrettons de n'avoir pas ce spirituel rapport à notre disposition pour en parler plus longuement.

M. Lametz, notre collègue, qui est en relation avec l'auteur, considère ce travail bien personnel comme un essai de commentaire de la partie du livre de la genèse de Moyse se rapportant à la création du monde. C'est une tentative de conciliation entre l'histoire de la création du monde (considérée scientifiquement par un chimiste) et le récit de Moyse, basé sur la Révélation Divine.

D'après l'école de Darwin, la fonction crée l'organe, mais Moyse ne pouvait pas décrire, même sous la dictée de Dieu, des combinaisons chimiques pour lesquelles il n'y avait à cette époque aucune expression, aucun mot s'y rapportant.

Ceci fait comprendre les difficultés que l'auteur a rencontrées.

Digitized by Google

Quand on n'a pas un point de départ bien fixe et que tous les repères et les arguments sont des traductions douteuses ou contradictoires de faits qui, s'étant passés il y a des milliers d'années, ne nous sont parvenus qu'altérés, même corrompus, par une si longue tradition, on ne peut produire qu'une œuvre d'imagination.

Nous avons enregistré, en novembre 1907 et le 20 février 1908, deux nouveaux envois de M. A.-M.-P. Ingold, directeur de la *Revue d'Alsace*, demeurant à Colmar, membre associé-libre non résidant : 1° *La Haute-Alsace durant l'administration provinciale, fasc. 4 et 5 : Les troubles de 1789 ;* 2° *Jean Hauser, abbé de Lucelle* (écrit en collaboration avec M. A. Krœmer).

Nous ne dirons qu'un mot de ces deux notices, qui ont particulièrement le goût du terroir, c'est qu'elles sont écrites pour une catégorie de lecteurs dont nous sommes, à l'Académie de Metz, et que nous serons toujours reconnaissants à notre si apprécié correspondant de nous tenir au courant de ses recherches.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Lametz, comme prologue de sa communication sur la sténographie paradoxale, lit le compte-rendu d'une séance fort tumultueuse qui a eu lieu le 7 mai 1907 au Parlement Belge, où on a été jusqu'à accuser de vouloir altérer la vérité par des ordres donnés aux sténographes officiels.

Il justifie le titre adopté par lui de Sténographie Paradoxale ; il pense même qu'elle pourrait être dénommée Sténographie bi-paradoxale, puisqu'elle pourrait recueillir un discours fait au mi-

Digitized by Google

lieu d'un bruit tel qu'aucun auditeur ne pourrait le comprendre et que l'orateur lui-même ne s'entendrait pas. Et cela par un sourd auquel on confierait la reproduction du discours, de préférence à quelqu'un ayant l'ouie fine !

Notre confrère lit aussi une citation donnant les détails les plus étendus et les plus explicites sur la partie historique, les antériorités et les principes physiques de l'invention.

La Sténographie paradoxale est basée sur le fait que les sourds-muets peuvent comprendre, aux mouvements des lèvres et de la physionomie, les paroles qu'ils n'entendent pas et peut-être les écrire au fur et à mesure.

Mais il n'y aurait que les sourds doués d'une habileté extraordinaire qui y arriveraient.

Pour faciliter ce travail, M. Lametz propose de le diviser en deux phases :

1° Cinématographier la figure de l'orateur pendant qu'il prononce son discours.

2° Reproduire cette cinématographie devant un sourd-muet, en la scindant, afin qu'il puisse écrire les paroles qu'il aurait comprises au mouvement des lèvres, comme un professeur procède lorsqu'il fait écrire sous sa dictée : il dit une phrase et attend qu'elle soit écrite avant de continuer.

M. Lametz, ne s'étant occupé de cette sténographie qu'à un point de vue purement spéculatif, n'a jamais pensé à réclamer aucun brevet pour son invention qu'il met dans le domaine public.

L'Académie désire que la publicité qu'elle peut lui donner, par l'extrait du procès-verbal de la séance du 20 juin 1907, contribue à la mettre en lumière et à exécution.

Digitized by Google

Dans la réunion du 18 juin, notre même collègue donne communication d'une Notice, remplie de très curieux détails sur la photographie des couleurs, écrite par M. Emile Prillot, de la Maison Prillot frères, photographe très apprécié à Metz.

Dans ce travail, tout d'actualité, l'auteur, dans une partie historique, relate toutes les recherches faites antérieurement à la belle découverte de MM. Lumière frères, de Lyon.

Il récapitule les travaux du physicien François Becquerel, remontant à 1848, la savante théorie de Gabriel Lippmann, de l'Institut de France, de Ducos de Hauron, de Cros, etc.

Il s'étend *surtout* sur le procédé de MM. Lumière qu'il explique et qui produit, en une seule pose, une image ayant toutes les couleurs naturelles de l'objet photographié, avec une fidélité et un éclat incomparables, en un temps qui, avec la manipulation du laboratoire, ne dépasse pas un quart d'heure !

Mais cette image sur verre, et qui n'est visible que par transparence, pourra-t-elle être obtenue sur papier ?

M. Prillot, en photographe expérimenté, pose la question, et énumère les difficultés qui s'opposent actuellement à l'obtention de pareilles épreuves ; il espère néanmoins qu'on arrivera à cette réalisation et même prochainement.

L'Académie a écouté avec le plus vif intérêt cette communication, qui est une véritable démonstration théorique de la méthode et elle a pu contrôler, par la vue de belles épreuves qui lui ont été soumises, et qui sont exposées dans leurs ate-

Digitized by Google

liers, les remarquables résultats obtenus par MM. Prillot.

Du reste, Messieurs, on est certainement à la veille d'une nouvelle révolution en photographie. Une étonnante découverte, dûe à M. G. Lippmann, que M. de Parville considère comme le physicien le plus fin et le plus ingénieux de notre époque, vient d'être l'objet d'une nouvelle communication à l'Académie des Sciences. Il paraît prouvé qu'on pourra prendre des vues et des portraits sans objectif et sans chambre noire, donner la sensation du relief sans stéréoscope, et voir en grandeur naturelle, comme dans la réalité, en changeant les points de vue à volonté.

Je voudrais enfin pouvoir m'étendre ici sur la description faite par M. Carpentier, dans la séance de l'Académie des Sciences du 27 avril dernier, sous le nom de phototélégraphe, d'un appareil qui permet de transmettre à distance un dessin quelconque. Cet appareil, construit sur les indications de M. Korn, a permis d'obtenir de très belles gravures ; il utilise la propriété du sélénium de subïr des variations de conductibilité électrique sous l'influence de variations lumineuses. Dans le transmetteur on produit, au moyen d'une image de l'objet, des variations de l'intensité des rayons émis par une lampe de Nernst, etc.

Dans la même séance du 18 juillet, M. Lametz nous a fait la lecture de divers articles du journal *La Nature* et de la *Revue Industrielle* traitant des progrès de la *télégraphie sans fil.*

Commentés par notre collègue, ces extraits prennent un grand intérêt, et deviennent intelligibles pour les gens les moins versés dans la ma-

Digitized by Google

tière, ainsi que les expressions scientifiques et pratiques en usage.

L'utilité de l'invention, qui remonte à 1890, et dont le développement a été si rapide et si considérable, n'est plus à démontrer.

Notre collègue fait toutefois quelques réserves sur l'affirmation que les ondes électriques suivent la convexité du globe terrestre, ce qui lui paraît un peu hasardé dans l'état actuel des connaissances imparfaites de ces ondes.

Il cite et explique les installations les plus en progrès, spécialement celles de la Tour Eiffel et de Nauen, près Berlin, ainsi que les découvertes et systèmes de M. Valdémar Poulsen, Marconi, et du professeur Braun, de Strasbourg, qui ont déjà amélioré la Syntonisation au point que les techniciens comptent sur un succès complet et prochain.

Depuis cette communication, on parle encore de nouveaux progrès réalisés par la télégraphie sans fil, dite dirigée, qui paraît devoir réussir à ne laisser passer que les ondes qui progressent dans la direction du poste avec lequel on veut se relier. On a déjà obtenu des résultats encourageants dans les essais qui ont été faits, et que la syntonisation la plus parfaite ne peut procurer.

Une des conséquences de ce progrès est la suppression imminente des crédits pour les colombiers de la marine, de la métropole et des possessions françaises et britanniques, en attendant plus.

TRAVAUX MANUSCRITS DES MEMBRES

M. l'abbé Barthélemy, curé de Hayes, a entre-

Digitized by Google

tenu l'Académie, dans la réunion du 19 décembre, de ses laborieuses recherches sur les Ancillon, dont l'origine remonte au XIVe siècle et qui comptèrent parmi les plus influents et les plus considérés de la Cité.

Que notre collègue me permette de noter tout de suite qu'un certain nombre d'entre eux occupèrent des charges non moins importantes dans un pays voisin, où ils furent accueillis à bras ouverts, comme tous ceux qui furent obligés de s'expatrier à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes.

Un seul Ancillon fut du paraige Messin et du paraige Commun seulement, vers la fin du dit XIVe siècle.

La *Chronique de Vigneulle* relate des actes de 1401 et 1402 dressés par Pierson Ancillon Doxey (Oxey-Ogy), notaire, juré, etc. Vivaient aussi en 1404, N. Ancillon, dit le Charpentier, et N. Ancillon, dit *Crafaille*, où il est intéressant de constater que ce sobriquet, usité à Metz, est resté dans le langage populaire synonyme de pas grand chose.

Citons encore Jean Ancillon, sergent des Treize, qui en 1495 fut condamné à avoir la langue coupée, et subit la sentence. D'autres furent conseillers et Président au Parlement de Metz. On peut noter, parmi les littérateurs et savants de cette grande famille, David, Joseph et Charles, nés à Metz en 1617, 1629 et 1659, et le célèbre jurisconsulte, procureur en la justice à Metz, Abraham Ancillon.

Plusieurs d'entre nous, messieurs, peuvent avoir souvenir du dernier des Ancillon, avocat, né en 1856, mort en 1881, en notre ville, où on le ren-

Digitized by Google

contrait beaucoup. Sa mauvaise vue et un peu de misanthropie lui donnaient une allure très personnelle. On aurait sûrement été mal venu à rééditer à son sujet ce que Paul Ferry a dit d'un de ses ancêtres, N. Ancillon dit l'Olier, banni de Metz en 1542, qu'il ressemblait à Esope, ce qu'il faut entendre au physique.

C'est dans des compilations de ce genre que pourra puiser, en toute sécurité, le futur historien de Metz, toujours attendu.

Nous avons écouté aussi, faite par M. le chanoine Finot, dans la séance du 19 mars, la lecture de son beau travail sur Bossuet à Metz (Bossuet, chanoine de Metz).

L'auteur établit que Jacques-Bénigne Bossuet est né à Dijon, le 27 septembre 1627, mais qu'il n'en appartient pas moins à notre ville et comme de plein droit à notre Académie.

Nommé chanoine en 1648 et archidiacre de Metz en 1654, il resta attaché au chapitre jusqu'en 1669. Deux de ses sœurs avaient leur domicile dans notre ville, et ses père et mère y furent inhumés dans les caveaux de l'église des Prêcheresses, dont nous voyons les restes de notre salle de réunion.

M. Finot est aussi bien sur son terrain quand il tient une plume, que quand il est en chaire ; en disant cela, je sais que je prêche moi-même des convertis. En entretenant l'Académie du Grand Homme qui a laissé à Metz d'impérissables souvenirs et en a fait son séjour de prédilection, il ne doutait pas qu'il nous causerait un très vif plaisir, que sa façon de dire et de lire a encore

Digitized by Google

doublé. C'est ce que lui a exprimé, en termes émus, M. le Président, en y ajoutant l'espoir qu'il ne peut laisser son œuvre inachevée et qu'il lui reste à faire le recueil des sermons que l'illustre orateur sacré a prononcés dans notre diocèse et qui ont préparé sa gloire.

Ce sera une très grande bonne fortune pour l'Académie de les imprimer à la suite de la biographie, et de réunir ainsi une œuvre complète, si opportune et si importante pour notre pays.

TRAVAUX IMPRIMÉS

Indépendamment des communications et rapports relatés dans les procès-verbaux des séances ordinaires de l'Académie, nous jugeons nécessaire de mentionner aussi les productions scientifiques ou littéraires publiées par des membres de la Compagnie, et dont ils nous ont fait hommage, dans l'impossibilité de les insérer dans nos Mémoires.

C'est ainsi que M. Emile Huber, membre titulaire, a déposé sur le bureau, le 18 juillet, un magnifique exemplaire de son grand ouvrage : *Le Hérapel : Les fouilles de 1881 à 1904*, avec une quantité considérable de planches fort curieuses, le tout imprimé à Strasbourg en 1907.

Le Hérapel, comme on sait, forme un plateau assez vaste, bombé vers le centre, dont l'étendue mesure plus de 12 hectares, et de configuration très irrégulière, marquant l'emplacement d'une petite ville (ou vicus) assez importante de l'époque romaine, ainsi que M. Huber en fait facilement et savamment la démonstration.

Digitized by Google

Ce plateau élevé de 330 mètres (130 m. au-dessus du niveau de la petite rivière La Rosselle), à courte distance de la gare de Cocheren, fait découvrir, dit notre collègue, un tableau toujours riant et enchanteur quelle que soit la direction des regards.

Que M. Huber nous permette un compliment, qu'il a oublié, c'est que le site doit surtout son renom, qui s'étend de jour en jour, aux magnifiques découvertes archéologiques décrites avec tant d'amour et de compétence dans le volume dont il s'agit, et en deux brochures du même auteur que nous devons aussi mentionner.

Cette curieuse petite œuvre porte pour titre : *Antiquités du mont Hérapel : Note sur une montre solaire gallo-romaine trouvée au Hérapel en 1892* par M. Emile Huber, de Sarreguemines, et présentée à la Société des Antiquaires de France, par M. le colonel G. de la Noë. (Extrait des Mémoires de cette Société. Paris, 1894).

Nous regrettons de ne pouvoir, à propos de cette découverte, faire plus que de la citer, en renvoyant le chercheur à la conclusion ingénieuse trouvée par l'auteur avec pièces à l'appui.

CONGRÈS INTERNATIONAL EUCHARISTIQUE

Vous avez encore, Messieurs, présentes à la mémoire les inoubliables fêtes que nous avons eues à Metz, du 6 au 11 août 1907, pour le XVIII[e] Congrès Eucharistique et qui ont attiré une foule qui ne s'y était vue certainement à aucune époque, non plus, peut-être, que dans aucun des Congrès antérieurs.

Digitized by Google

Je m'arrête un instant devant cette constatation en remerciant Dieu de nous avoir épargné des accidents qui étaient bien à craindre, surtout pendant l'encombrement inénarrable du retour.

M. l'abbé Thorelle, notre honoré Président, a été bien inspiré en apportant, à cette fête si chrétienne, le concours de sa verve patriotique et enthousiaste, dans une très vibrante poésie qui figure dans les annales du Congrès, et dont vous me permettrez de citer deux strophes, puisque l'Académie a eu la primeur de l'œuvre dans sa séance du 18 juillet.

Cité de Metz, il faut faire trêve à tes deuils ;
Un céleste rayon va luire sur ta tête,
Qui vient à tes enfants mettre les cœurs en fête,
Et réjouir les morts au fond de leur cercueil.

Des grandes nations tu marchas la rivale,
Pendant cinq radieux siècles de liberté :
Siècles riches de gloire et de prospérité,
En ce temps tu bâtis ta noble cathédrale.

Permettez-moi, Messieurs, de transcrire aussi, et en entier, le sonnet que le même auteur, avec un sentiment si filial et si admiratif, a consacré à ce vénérable monument qui occupe une place toujours grandissante dans la vie de la cité, si on en juge par les très importantes, et pour d'aucuns par les trop importantes restaurations qu'il a subies dans ces trente dernières années.

A la Cathédrale de Metz

Sur tous les horizons de la vieille cité,
Se découpe, en traits gris, ton *imposante masse* ;
Monument de la foi d'une vaillante race,
Qui d'un *dessin nouveau* sus marquer ta beauté.

Digitized by Google

Flèche mignonne, ouverte au bleu rayon qui passe,
Etincelant joyau, quelle fée a sculpté
Tes *dentelles de pierre*? Et quel art enchanté
A jeté dans les airs tant de vie et de grâce?

Nef où vibre l'espace, *arceaux* silencieux,
Voûtes où l'œil s'égare et croit fouiller les cieux,
Vitraux incrustés d'or, de rubis et d'opale,

Devant vous tout se tait! Ici, seul avec Dieu,
Je crois!... Je prie!... Et quand vient l'heure de l'adieu,
Je murmure : Au revoir, *ma douce Cathédrale*.

M. le chanoine Collin, en suite d'une communication verbale faite dans la séance du 18 juillet, nous a fait espérer son compte-rendu rédigé à notre intention, qui sera très documenté et sûrement très intéressant, du même Congrès, — que nous serons flattés de consigner aussi dans nos rapports.

C'est dans cette même séance, pour satisfaire au vœu manifesté par l'Académie le 16 mai, et pour commémorer le 150e anniversaire de notre existence, rappelé dans mon rapport de l'an dernier, que M. Fleur, notre zélé agent, qui a été plusieurs fois notre Lauréat, nous a soumis l'aperçu historique qu'il a bien voulu écrire sur l'Académie.

Ce travail, très précis et très complet, comprend toute l'existence de la Compagnie qui s'est écoulée depuis un siècle et demi, — c'est-à-dire de 1757 à 1907, — il est suivi de la liste des membres du Bureau depuis 1819 jusqu'à nos jours.

C'est un double renseignement précieux à consulter, et qui mérite toute notre satisfaction et nos remerciements.

Digitized by Google

Il sera imprimé dans le prochain volume, mais il a déjà paru dans une brochure à part qui vous a été distribuée et où figure aussi le compte-rendu des travaux pour 1906-1907.

M. l'abbé Pelt, vicaire général, membre titulaire, a clôturé les envois par sa brochure : *Documents et notes sur la paroisse de Rodemack*, imprimée à Metz, 1906.

Ces extraits des vieux manuscrits, conservés dans nos bibliothèques, ont réellement beaucoup d'intérêt quand ils sont interprétés aussi fidèlement que dans cette notice.

CONFÉRENCES EN LANGUE FRANÇAISE

Le groupe messin des conférences, qui se scinde en deux sections, et dont M. V. Prével, membre titulaire de l'Académie, et M. Thiria, agrégé-artiste, sont les organisateurs bien connus, nous a donné cet hiver, avec le même résultat que les années précédentes, de charmantes soirées littéraires, scientifiques et même musicales dans notre langue.

Pour continuer à encourager nos concitoyens et nos conférenciers, qui se montrent depuis 3 ans si dévoués et si désintéressés, l'Académie ne peut faire moins que de noter leur succès si bien établi par l'empressement soutenu du public toujours plus attiré à ces conférences.

Ajoutons qu'elles ont été souvent agrémentées par de très artistiques projections et le concours de dames virtuoses étrangères et de notre ville, qui ont droit aussi à notre reconnaissance.

Peut-être est-il bon de conserver le souvenir des

Digitized by Google

derniers programmes exécutés, par un relevé succinct.

GROUPE I

La Poésie de Sully-Prudhomme, par M. de Pontsevrez, avec le concours de Mlle Jeanne Thomsin.

Le portage en Afrique, par M. Francis Mury.

Poème Alpestre et Concert, par M. et Mme Emile Roux-Parassac.

L'œuvre de David d'Angers, par M. Alfred Dumont.

Les Salons du XVIIIe siècle, par M. André Lichtenberger.

Côte d'azur espagnole, par M. Henri Guerlin.

GROUPE II

En caravane dans l'Asie russe, par M. Paul Labbé.

Le Mont-Blanc, par M. Warion de Beaumont.

La poésie française des XIXe et XXe siècle, par M. Edouard Céalis avec le concours de Mlle Yvonne Ducos.

Paris à travers les âges, par M. Frantz Funck-Brentano.

Félicien David (un musicien orientaliste), par M. René Brancour, avec le concours de Mlle Serrière et chœur.

Le Romantisme littéraire, par M. G. Deschamps.

Dans cet ordre d'idées, nous devons signaler un certain réveil artistique qui s'est manifesté dans notre pays durant cette année. Nous avons eu une exposition de peinture et arts divers, et nous posséderons bientôt une nouvelle œuvre d'un des exposants les plus admirés, M. Emmanuel Hannaux, notre concitoyen déjà si connu, dans le monument qui va être inauguré sur le champ de bataille de Noisseville.

Et puis, comme à Nancy, nous avons eu des représentations du grand drame de la *Passion,* très bien composées et exécutées par des amateurs et de vrais artistes recrutés exclusivement dans notre ville.

Nos chroniques nous apprennent que nos aïeux

Digitized by Google

ont toujours eu une grande prédilection pour ce genre de spectacles, et que Boccace fut un des témoins de la Divinité du Rédempteur dans une représentation donnée en 1437, sous le titre de : *La Vengeance de Jésus-Christ.* Cela ne se passait pas alors dans une somptueuse salle de fêtes comme celle du Terminus, mais au fameux champ à Saille, qui servait à tant de choses, et où nous sommes à peu près revenus, sans en être autrement fiers, pour notre exhibition foraine de cette année.

ÉGLISE SAINT-MAXIMIN

Dans deux séances successives, M. Thiria nous a entretenus de notre vieille église Saint-Maximin, qui se trouve dans les mêmes parages et qui serait menacée de destruction, le Conseil municipal ayant refusé d'en proposer le classement comme monument historique.

Il a fait l'historique des démarches, discussions, et délibérations qui ont eu lieu depuis qu'il s'est agi de construire une nouvelle église et a insisté particulièrement, dans la séance du 20 février 1908, sur la protestation à laquelle a donné lieu le refus de nos édiles, dans une grande partie de la presse locale et étrangère et à la Société d'histoire et d'archéologie de Metz. L'Académie devait s'associer au mouvement pour conserver cet édifice vénérable, témoin de notre histoire et si plein de grands souvenirs, qui renferme notamment une abside du XIe siècle, la chapelle et le monument des Gournay, et la voûte sous laquelle Bossuet a prononcé, étant archidiacre du diocèse, sa première oraison funèbre.

Digitized by Google

Après une discussion, dans laquelle les avis ont été à peu près unanimes, elle a émis le vœu suivant que son Président a été chargé de faire parvenir à l'autorité municipale :

« L'Académie de Metz, en considération de la « haute valeur de l'église Saint-Maximin, comme « monument historique et archéologique, exprime « le vœu que l'église actuelle soit intégralement « conservée, et prie le Conseil municipal de pren- « dre les décisions nécessaires en ce sens. »

« Elle émet aussi le vœu que l'église soit clas- « sée comme monument historique. »

C'est un plaisir curieux, écrivait, le 24 janvier 1908, un critique d'art des plus autorisés, de démolir à Metz tout ce que la ville compte de beau et nos plus gracieux monuments pour les remplacer par des pastiches néo-romans, étrusques ou barbaresques conformes au goût du jour, et que nous devons, dit aussi le savant M. Ardouin Dumazet, à l'engouement des écoles de Dusseldorf et de Berlin. On s'étonne, avec raison, de voir les édiles, surtout ceux qui, comme messins, devraient être plus conservateurs, abandonner avec cette désinvolture les édifices confiés à leur garde.

On doit cependant tenir compte au Bureau d'architecture de quelques efforts tentés, contre nos conseillers iconoclastes, pour conserver certains vestiges de la vieille enceinte qui donnait autrefois à Metz, dit un troisième touriste, sa grâce un peu austère que nous aimions tant.

C'est notamment le cas pour la porte Saint-Thiébault, qu'on voudrait conserver comme monument historique.

Digitized by Google

Il est à redouter que ces efforts méritoires restent stériles, et que nous ayons bientôt à regretter la disparition de ce dernier jalon de nos remparts démolis ; le moment semble donc opportun de lui consacrer quelques lignes.

Cette porte, qui est d'ordre toscan, sans grande prétention au point de vue architectural, mais qui rappelle quelques événements de notre histoire, fut construite, telle qu'elle subsiste encore, en 1612 sur les ordres de Faber, le père de notre maréchal, maître échevin de la Cité. Elle fut démolie en 1732 pour cause aussi d'agrandissement de la ville. Enfin elle fut réédifiée fidèlement plus en avant, en 1740, par le maréchal de Belleisle, qui a toujours su allier les devoirs de sa charge de Gouverneur avec les égards que méritait la population, plus attachée probablement à ses souvenirs alors qu'aujourd'hui.

CINQUANTENAIRE

La Société d'archéologie de la Moselle, fondée à Metz le 26 mars 1858, et dont les travaux ont été si souvent associés aux nôtres, aurait dû, il y a quelques mois, commémorer son demi-siècle d'existence si, pour des raisons de force majeure, elle n'avait dû se dissoudre, il y a quelques années, après avoir inutilement essayé son transfert dans la partie restée française du département.

La Société d'histoire et d'archéologie de Metz, qui s'est constituée avec des éléments nouveaux recrutés plus libéralement, le 20 septembre 1888, n'a pas laissé tomber sa succession en deshérence, mais elle n'a pas non plus fêté cette échéance.

Digitized by Google

Si je la rappelle, Messieurs, c'est comme renseignement statistique et pour remémorer l'œuvre importante accomplie par la Société disparue, et les noms de nos savants compatriotes et collègues qui en ont été les fondateurs, tels que les Abel, de Bouteiller, Cailly, Chartener, A. Malherbe, Pêtre, Aug. Prost, Victor Simon, Van der Straten, etc. Je suis heureux d'ajouter que j'ai appris officiellement que la nouvelle Société, qui se propose de fêter en septembre la 20e année de sa création, rappellera à cette occasion les titres acquis par sa devancière, qu'elle a toujours fort appréciée.

Un souvenir est dû aussi à un membre de notre Académie, à l'occasion du 50e anniversaire de sa mort arrivée le 10 janvier 1858. Il s'agit du fabuliste messin Dominique Macherez, resté très populaire à Metz, et dont la presse locale a rappelé l'œuvre originale, presque toute entière imprimée dans nos Mémoires.

NÉCROLOGIE

Si la disparition d'un de nos compatriotes laisse un plus grand vide, et peut-être aussi de plus vifs regrets dans notre ville qu'ailleurs, où on n'a pas été aussi éprouvé par le destin, on comprend que nous soyons encore plus frappés à l'Académie, dont le recrutement éprouve toujours plus de difficultés.

Aussi, est-ce avec une réelle tristesse que j'allonge, cette année, de deux nouveaux noms, notre bulletin mortuaire.

M. Paul de Goy, licencié ès-sciences-mathématiques, demeurant à Zédrevaux (Lorraine), membre-

Digitized by Google

correspondant depuis 1901, est mort presque subitement, suivi de près par M. Charles Pètre, statuaire, Directeur de l'École régionale des beaux-arts de Bourges (France), associé-libre non résidant depuis 1856.

Comme des notices réglementaires seront rédigées sur ces deux honorables confrères, je me bornerai à rappeler les délibérations du 20 juin et 21 novembre 1907, où sont consignés les sentiments et les regrets de l'Académie.

Pourtant, je ne puis m'empêcher de dire que M. de Goy a toujours été un de nos collaborateurs les plus assidus et les plus zélés, et qu'il ne dédaignait pas de quitter parfois le domaine de la science, où il se complaisait d'ordinaire, pour parler philosophie, littérature et même poésie avec une réelle compétence.

M. Pêtre participait aussi très activement à nos travaux quand il habitait Metz, mais il nous laisse surtout un impérissable souvenir par ses œuvres qui sont l'ornement de la Cité et rappellent une époque disparue. La statue du maréchal Ney, la Source de la fontaine Johnston seront toujours admirées sur notre Esplanade, comme le médaillon de notre compatriote Madame Pêtre, qui était aussi une artiste connue, sur le monument de famille au cimetière de l'Est.

ADMISSIONS

Après l'hommage aux morts, j'ai la mission agréable de parler des nouveaux venus.

Un enfant de Metz, devenu une illustration musicale universellement reconnue, M. Henry-

Digitized by Google

Constant-Gabriel Pierné, né le 16 août 1863, a été, à l'unanimité, élu membre honoraire dans la séance du 16 janvier 1908. Il remplace dans cette classe un autre de nos compatriotes, le célèbre auteur de *Mignon*, dont la rue natale porte maintenant le nom.

Je craindrais, Messieurs, en en disant plus long, d'amoindrir les titres du récipendiaire qui marche si allégrement sur les traces du Maître, son génial compatriote, et qui accepte avec une bonne grâce parfaite de participer à nos travaux.

En second lieu, M. le Dr Wolfram, qui avait aussi été élu membre honoraire et qui est mentionné dans mon compte-rendu de l'an dernier, a demandé et obtenu, dans la séance du 17 octobre 1907, d'être replacé dans la section des membres-titulaires.

Je n'ai plus à rappeler les titres de ce savant connu de tous.

Dans la classe des membres correspondants, nous avons admis, aux dates des 19 décembre 1907 et 16 janvier 1908, deux nouveaux candidats.

M. le Comte Jean de Pange, archiviste-paléographe, demeurant à Paris, et M. Maurice Gauchez, collaborateur de la *Revue de Belgique*, etc.

C'est un honneur pour nous d'accueillir dans nos rangs un fils de cette noble famille qui a conservé tant d'attaches dans le pays et qui est entrée, depuis de longues années, dans notre compagnie. Nous espérons que nous y aurons aussi double profit sur la promesse de recevoir les intéressants travaux du père et du fils.

Quant à M. Gauchez, il n'aura qu'à continuer sa collaboration officieuse et gracieuse et l'envoi

Digitized by Google

de ses biographies de concitoyens, dont il s'est fait une heureuse spécialité.

Enfin M. Albert Grenier, qui est aussi d'une famille originaire de Metz, mais qui lui-même est né à Paris, a été admis, avec la plus grande confiance, comme membre associé-libre non résidant.

Ce savant, qui n'a pas 30 ans, et qui vient d'être nommé maître de conférences d'antiquités gallo-romaines à la faculté des lettres de Nancy, est déjà très connu par ses découvertes archéologiques, ou concernant notre histoire locale.

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

Je passe sous silence quelques décisions prises par l'Académie réglant certains détails de son fonctionnement ; et vous dirai seulement, afin de fixer ce point, le résultat de nouvelles démarches faites en vue d'établir, d'après des actes authentiques, notre jouissance des locaux actuellement à notre disposition, dans la maison rue de l'Evêché, nº 25.

Il suffira de se reporter au procès-verbal de la séance de l'Académie du 23 avril 1908, pour connaître exactement les conditions du legs fait à la ville par M. Monard, propriétaire de cet immeuble. Nous y avons transcrit la délibération du Conseil municipal de Metz du 15 janvier 1889, et une lettre du 25 avril de la même année de la Société d'histoire naturelle, spécialement désignée dans le testament, qui nous a substitués dans ses droits concernant les salles du 2e étage.

Digitized by Google

CONCOURS

C'est dans la séance du 16 janvier 1908 que, conformément au programme, l'Académie a pris connaissance des envois, les a classés suivant les matières traitées et renvoyés aux diverses commissions nommées pour les examiner.

Prix Herpin

Ce prix, qui n'est à distribuer que tous les quatre ans, consiste en une somme de 640 M ; le sujet est abandonné aux concurrents, il doit pourtant être d'utilité ou d'intérêt particulier pour le pays. Nous avons reçu quatre travaux pour ce concours :

1° *La Vie des Saints du diocèse de Metz*, 2 volumes imprimés, quatre autres devant suivre.

2° *Metz et pays Messin*. Documents généalogiques d'après les actes des Amans (1556-1728), et d'après les registres des paroisses rurales (1600-1792). Travail manuscrit.

3° *L'Austrasie*. Revue imprimée à Metz (1905-1906-1907), 2 volumes et fascicules parus de la dernière année.

4° *Félix de Wimpffen*. Défense de Thionville, 1792. Manuscrit avec planches et dessins.

Pour le concours annuel ordinaire il a été envoyé :

Poésie

1° Jeanne la bonne Lorraine.

2° Aux Lorrains.

3° Après la Capitulation de Metz ; en tout 3 pièces.

Littérature, Histoire, Biographie

1° Les Vieilles Hôtelleries messines.

Digitized by Google

2° Histoire de Rombas.
3° Histoire du village et de la famille de Chérisey.
4° Notice sur un Messin : Lorédan Larchey.
5° Biographie de Jean-Joseph Welter, chimiste-mécanicien.

Agriculture

La Betterave à sucre et sa culture en Lorraine.

Viticulture

Cépages américains: Plantation, culture.

L'Académie a remis aussi, à la Commission des prix de vertu et pour sauvetages, le dossier réunissant les demandes parvenues au Secrétariat et le relevé des actes de dévouement signalés dans l'année.

La séance du 23 avril a été consacrée à la lecture des Rapports des Commissions d'examen qui ont donné lieu aux votes définitifs des récompenses ci-après proclamées dans la séance annuelle de ce jour.

PRIX DE VERTU

1° Petites-Sœurs des pauvres, à Plantières. Mlle Marie Walch, en religion sœur Gonzague Thérèse . . . . . 600 M
2° Les frères de la Doctrine Chrétienne, frère Marie Blaste 600
3° Mlle Stéphanie Mangin, à Metz . . 150
4° Mlle Octavie Jeuquin, à Metz. . . 100
5° Mlle Elisa Kleiner, à Cattenom. . 150
6° Mlles Elisa et Marie Glodot, à Vic . 150
7° Mlle Annette Guidon, à Metz. . . 80
8° Mme Barbe-Amély Drouin, veuve François Sauvageot, à Marsilly. . . . 100

Digitized by Google

9° Mlle Marie Godfrin, à Metz. . . .	100
10° M. et Mme Hartmann, à Metz. . .	100
11° Charles Angevelle, à Metz. . . .	100
12° Staud, cordonnier, Maison Maujean, Metz	100
	2330

Sauvetages et actes de courage

1° Paul Weichert, 13 ans, à Metz. .	60
2° Le jeune Degott, élève au Lycée de Thionville	50
3° Joseph-François Biener, ouvrier aux Subsistances	50
4° M. Mayer, sous-officier-payeur au 135e d'infanterie, à Thionville	100
5° M. Hägert, étudiant en droit à Metz.	200
	460
Total. . . .	2790 M

Le rapport, aussi motivé que convaincant, fait par M. Paul Aubert, devant être imprimé, je me bornerai à expliquer qu'une réserve nous a permis d'augmenter, cette année, la quotité du prix, surtout en faveur des deux premiers lauréats, et au profit des institutions qu'ils dirigent, depuis longtemps désignées par l'opinion et la reconnaissance publique.

Espérons que nous pourrons un jour appliquer à notre petit pays et à notre modeste concours une phrase que je transcris plus loin, à titre aussi de renseignement historique et statistique, du rapport de M. Paul Bourget, à propos des prix décernés en France en 1906. Elle répond aux sceptiques toujours trop nombreux qui nient la

Digitized by Google

vocation de la vertu et l'utilité de ces manifestations patriotiques.

« Depuis tantôt 82 ans, dit le Rapporteur de « l'Académie française, que M. de Montyon institua le premier un prix en faveur d'un Français « pauvre qui aurait fait une action vertueuse, « l'Académie française a vu près de 40 bienfaiteurs imiter l'exemple de l'ancien conseiller « d'Etat de Louis XVI, et l'abondance des mémoires signalant ces actions vertueuses dépasse « de beaucoup nos ressources. C'est la preuve « que ces fondations correspondent à des instincts « profonds et permanents de la nature humaine. »

CONCOURS DIVERS

L'Académie n'admettant que des œuvres inédites dont les auteurs ne doivent pas se faire connaître, l'enveloppe cachetée, qui renferme le nom du concurrent, n'est ouverte qu'après le vote d'un prix.

Poésie

Le frère Adrien, au Pensionnat de Hachy, par Habay-la-Neuve (Belgique), obtient une médaille de bronze grand module, pour la 3e pièce figurant dans la liste donnée plus haut et intitulée : Après la Capitulation de Metz.

M. le Chanoine Finot, dans son rapport, n'en reconnait pas moins, dans les deux autres, une réelle correction prosodique, et même des idées excellentes traduites dans une langue non moins correcte.

On pourra juger l'œuvre récompensée dans nos Mémoires où elle sera insérée.

Digitized by Google

Histoire

M. Choppé, rapporteur du manuscrit sur les Vieilles Hôtelleries Messines, nous permettra de dire que sa prose est aussi savoureuse que certaines enseignes de nos vieilles auberges qu'il qualifie ainsi, en y ajoutant un peu de ce sel gaulois qu'il a toujours en provision.

Si, comme il le ressent si bien, on est toujours plus indulgent après un bon dîner, il prouve aussi qu'un concurrent ne peut qu'être flatté et se bien trouver de faire déguster son produit par un si bon gourmet de notre vieille littérature et de la cuisine locale.

Aussi, est-ce à l'unanimité que l'Académie s'est ralliée à la proposition de sa Commission d'accorder à l'auteur une médaille d'argent grand module.

Il ne nous reste qu'à aviser de son succès M. Jean-Julien Barbé, employé à l'Usine centrale électrique à Metz, déjà signalé à l'Académie par de nombreuses statistiques sur notre pays, et une note sur notre compagnie insérée dans mon dernier rapport.

L'Histoire de Rombas, présentée aussi d'une manière fort intéressante et en bon style, a mérité, d'après l'avis de la Commission motivé par M. le chanoine Collin, d'être récompensée par une semblable médaille d'argent, grand module.

Le rapport fait si bien la louange de l'ouvrage, que l'Académie ne peut hésiter à approuver.

Il y a lieu d'espérer que le lauréat, M. Léon Maujean, instituteur à Vallières, près Metz, qui est un chercheur très actif, n'en restera pas là.

Digitized by Google

Une mention honorable, sur le rapport de M. Welter, est seulement accordée au 3e concurrent, M. Joseph L. Matter, à Orny, près Verny (Lorraine) pour son histoire du village et de la famille de Chérisey.

Cet écrivain a puisé à des sources qu'il a le mérite d'avoir découvertes, et qui n'ont pas été jusqu'ici explorées du monde savant, mais il n'en a pas tiré toutes les déductions qu'elles permettaient.

Ce premier essai, où il s'est peut-être trop pressé, dénote une certaine aptitude et des qualités qui méritent d'être encouragées.

BIOGRAPHIE

M. Schuster, malgré l'état précaire de sa santé, a remis le Rapport qu'il avait promis dans la séance de ce jour — nous devons lui en savoir gré — sur la Notice présentée au concours sur Lorédan Larchey, conservateur honoraire de l'Arsenal de Paris, érudit et littérateur.

Ce rapport, approuvé par la Commission, conclut à récompenser l'auteur par une médaille de bronze, petit module.

Le travail est également un peu hâtif, il n'a pas d'autre prétention que de fixer quelques dates et souvenirs, il constitue pourtant une monographie très détaillée et très complète des écrits de notre concitoyen et renferme quelques pages très intéressantes mais puisées à d'autres sources.

L'Académie, accordant le prix demandé, proclame le nom du Lauréat, M. Jean-Julien Barbé, qui se trouve ainsi 2 fois nommé dans le concours.

Digitized by Google

Viticulture

Le seul ouvrage soumis à l'examen de la Commission, dit M. Ferdinand Guépratte, rapporteur, traite surtout de la partie théorique de la question des cépages américains, plantation, culture, etc. La loi d'Empire, comme chacun sait, est un obstacle insurmontable pour la mise en pratique des bons conseils accumulés par l'auteur.

Certains chapitres pourront quand même être consultés avec fruit par nos viticulteurs qui suivent le progrès et qui s'associeront sûrement à la décision de la commission, approuvée par l'Académie, allouant une médaille de bronze, moyen module, à leur dévoué et intelligent camarade, auteur de cet excellent manuscrit, M. Alphonse Louyot, propriétaire-viticulteur, demeurant à Ancy-sur-Moselle.

Un autre travail : Biographie sur Jean-Joseph Welter, chimiste-mécanicien, a été envoyé pour concourir à nos prix, mais par suite d'un empêchement imprévu du rapporteur, l'Académie n'a pu encore statuer sur le mérite de ce travail très étendu qui figurera dans un compte-rendu supplémentaire.

Il en est de même pour un manuscrit traitant de la Betterave à sucre : le rapporteur, M. Pierson, désirant donner des explications verbales sur la décision de la Commission, est absolument empêché d'assister à la séance.

CONCOURS DU PRIX HERPIN

Les quatre travaux envoyés pour ce concours ont été l'objet de décisions que nous allons faire

Digitized by Google

connaître successivement avec les considérants rédigés par les Commissions.

1° *Félix de Wimpfen. — Le siège de Thionville en 1792*

M. l'abbé Thorelle, notre président, dans son rapport, déclare être d'accord avec la Commission pour éliminer cet ouvrage.

Le manuscrit, dit-il, est joli, soigneusement écrit, documenté, et répond clairement à son double titre, mais tout en se recommandant à la bienveillance de l'Académie, il ne rentre pas suffisamment dans les conditions pour concourir à ce prix quatriennal et exceptionnel. Il est, en effet, déjà reconnu que deux travaux de plus d'importance doivent être classés en première ligne.

L'Académie, par un vote unanime, accepte de reporter cette œuvre, vraiment très méritante sous tous les rapports, au concours annuel et accorde à M. Paul Heckmann, son rédacteur, demeurant à Thionville, dont le nom est resté ignoré de la Commission et sur sa proposition conforme, une médaille d'or, moyen module, une de nos plus hautes récompenses.

2° *La Vie des Saints du Diocèse de Metz*

Cet autre travail très important, mais imprimé, et dont l'auteur, M. l'abbé Weyland, est connu, est mis hors concours pour le prix Herpin, pour les mêmes raisons que le précédent, et ne peut pas obtenir une de nos récompenses ordinaires annuelles, puisque notre programme exige l'incognito.

Digitized by Google

Le rapporteur de *Nos Saints*, M. le chanoine Collin, et l'Académie elle-même, regrettent d'être obligés de renoncer au plaisir de récompenser un écrivain qui consacre tous ses loisirs au culte de notre passé, et dont l'initiative et les nombreuses et patientes recherches méritent d'être sincèrement louangées et encouragées.

3° *Metz et pays Messin* :

Documents généalogiques d'après les actes des Amans (1556-1728) et d'après les Registres des Paroisses rurales (1600-1793).

Ce troisième ouvrage, manuscrit vraiment considérable et bien raisonné, a pour rapporteur M. Welter, qui commence par déclarer que l'appel que fait le modeste auteur à ses publications antérieures augmente encore le mérite et la notoriété qui s'attachent à son renom de chercheur aussi actif que distingué.

Son travail, d'une valeur éminente pour la biographie de l'avenir au pays messin, a droit à notre plus haute récompense, soit à la médaille d'or grand module, soit à la totalité du prix Herpin.

Nous devons faire remarquer que le candidat ne s'est pas fait connaître, et que ce n'est qu'en ouvrant le pli cacheté réglementaire que son nom, qui pouvait toutefois être facilement deviné de ses lecteurs, a été révélé officiellement.

L'Académie, après avoir aussi entendu M. l'abbé Barthélemy dans son rapport verbal tout à fait documenté, qui confirme le très grand mérite de ce document historique et statistique de 1er ordre, qui forme la suite et le complément d'un premier travail du même écrivain, décerne à M. l'abbé

Digitized by Google

Poirier, curé de Peltre, une médaille d'or, grand module (valeur 350 francs, en dehors des inscriptions à graver).

L'Austrasie (Revue)

Attribution du prix Herpin

Il n'est resté, comme seul candidat à ce prix, d'après ce qui précède, que la revue *L'Austrasie* qui paraît à Metz depuis 1905, et c'est en effet à cette publication si essentiellement locale que l'Académie a attribué cette récompense qui n'a pas été décernée depuis 1904, et qui est représentée par une somme de 640 M. — M. l'abbé Barthélemy, son rapporteur, après avoir appuyé sur l'exécution typographique et artistique de cette belle publication, exprime avec conviction l'avis qu'elle répond complètement aux conditions requises. Il fournit, en joignant l'appréciation la plus élogieuse, la nomenclature des divers sujets qui ont été traités :

Histoire de Metz et du pays Messin ; monuments, industries, illustrations, etc. C'est une œuvre toute messine, et ce n'est plus à Paris, où elle a déjà mérité une mention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mais à Metz qu'elle demande récompense et encouragement.

Ce rapport si lumineux de la Commission sera probablement imprimé dans nos Mémoires, il fait autant honneur à son auteur qu'à l'œuvre couronnée.

Après ce dernier vote, auquel s'est du reste rallié le Rapporteur du travail sur *Metz et le pays messin*, qui a obtenu une décision conforme à la

Digitized by Google

première partie de ses conclusions, M. le Président a déclaré que l'année académique 1907-1908 avait pris fin, mais qu'avant de proclamer le nouveau bureau et d'installer son successeur, il lui restait un dernier devoir à remplir, celui de remercier l'Académie de sa constante bienveillance à son égard et ses collaborateurs qui, par leur concours dévoué, lui ont permis l'accomplissement facile de sa tâche.

Puis, après ce petit discours de circonstance, il nous a fait la très agréable surprise de nous lire une notice très fine et très raisonnée sur les travaux accomplis par l'Académie et les événements comme les difficultés qui ont rempli sa vie depuis la transformation profonde que le pays a subie.

C'est un éloquent plaidoyer qui a refuté devant nous, en attendant qu'il le fasse devant l'opinion publique, après son impression dans nos Mémoires, la critique et les attaques intéressées d'une presse bien connue qui voudrait anéantir toutes les institutions de nos ancêtres au profit de ses adhérents.

C'est aussi une émouvante page d'histoire locale, remplie de déductions et de comparaisons que tout le monde fait mentalement, mais qui resteront maintenant gravées pour la postérité, grâce à la courageuse inspiration de notre président sortant.

Par nos félicitations unanimes, il a pu constater qu'il venait de faire une œuvre utile qui tiendra une place importante dans nos annales.

Il a ensuite cédé la place à son successeur, après avoir proclamé le Bureau pour l'année 1908-1909, élu dans la séance du 23 avril 1908, qui se compose de :

Digitized by Google

MM. l'abbé Thorelle, Président honoraire.
Louis Choppé, Président.
Chanoine Finot, Vice-Président.
Léonard, Trésorier.
Welter, Secrétaire-archiviste.
Eugène Colon, Secrétaire.

Maintenant, Messieurs, que je suis arrivé moi-même à la fin de ce compte-rendu, je dois craindre d'être parfois sorti de mon sujet, en rapportant des faits et des appréciations ne se rattachant pas strictement à la mission de l'Académie.

Mon excuse est que j'ai suivi, en cela, l'exemple de quelques-uns de mes prédécesseurs qui ont fait aussi l'école buissonnière, pensant que l'occasion était bonne de parler, en bienveillante compagnie, de ce qui peut trouver place ou influer dans l'histoire de notre chère Cité.

Les résultats, les travaux de cette année et le succès remarquable de nos concours doivent nous encourager à écouter les avertissements de notre Président, et à redoubler d'efforts dans l'accomplissement de nos obligations, ne serait-ce que pour conserver au Pays Messin, malgré nos envieux, une de ses dernières et la plus ancienne de ses institutions, où notre langue est en honneur et qui peut encore faire beaucoup de bien.

Fait à Metz, le vingt-deux Mai, mil neuf cent-huit.

Supplément au Compte rendu pour 1907-1908

Pour compléter le relevé que nous avons donné concernant les concours ouverts par l'Académie pour l'année 1907-1908, nous devons mentionner

Digitized by Google

la délibération du 18 juin 1908, dans laquelle il a été statué sur les deux envois indiqués dans le compte-rendu comme n'ayant encore pu être jugés :

1° *Concours d'agriculture*

Une brochure manuscrite ayant pour titre : *La Betterave à sucre et sa culture en Lorraine.* Devise : *Sub tegmine fagi.*

« Cette étude, dit M. Pierson, rapporteur de la « Commission, est écrite en un style généralement clair, coulant et précis. L'origine de la « betterave y est mentionnée, ses diverses variétés « y sont examinées, passées en revue, présentées « et décrites avec une netteté, une précision et « une abondance de détails vrais qui frappent à « l'instar d'une photographie. »

« Mais la Commission n'a pu oublier que c'est « en vue de nos concours d'agriculture qu'elle est « chargée d'en étudier et apprécier les mérites. »

« Le travail présenté a été conçu et commencé « dans le but de contribuer au succès d'une « affaire industrielle, que l'on essaya de lancer « en Lorraine il y a quelques années, et ce n'est « que plus tard qu'il fut achevé pour être soumis « à l'Académie. »

Je ne puis, Messieurs, examiner ni même résumer, comme elle le mériterait, l'œuvre si complète, si raisonnée et si savante du Rapporteur qui a retourné la question sous toutes les faces, signalant quelques erreurs et des lacunes plus ou moins voulues et concluant ainsi :

« L'étude dont il s'agit n'a peut-être pas, au« tant qu'il eût été désirable, dépouillé son carac« tère primitif de réclame industrielle. C'est une

Digitized by Google

« raison qui, ajoutée à d'autres, ne permet pas à « votre Commission de vous la recommander « pour une récompense. Elle craindrait en le fai- « sant que si, plus tard, ce travail devait être « utilisé pour le but auquel il était tout d'abord « destiné, l'Académie puisse être soupçonnée de « favoriser, ne serait-ce qu'indirectement, une af- « faire financière. »

L'Académie, reconnaissant la justesse de ces conclusions, leur a donné une sanction unanime.

Mais, sollicitée par plusieurs membres de porter son attention plus particulièrement sur la valeur littéraire et documentaire de l'œuvre, l'Académie, qui ne peut être engagée pour cela dans aucune conception commerciale, industrielle ou financière, lui a décerné une mention honorable. Elle espère ainsi ne pas décourager ce chercheur intelligent de prendre part à ses concours.

Cette décision, à laquelle a bien voulu se rallier le Rapporteur, a aussi pour l'Académie l'avantage de conserver, par son impression dans nos mémoires, le beau rapport qui nous a été lu, et de permettre l'ouverture du pli où se trouve le nom du concurrent récompensé : M. Julien La Ruelle, ingénieur, à Metz, rue Fournirue, n° 52.

2° *Concours de biographie*

Un manuscrit important portant pour titre : *Biographie sur Jean-Joseph Welter, chimiste-mécanicien.*

L'auteur, d'après le rapport de la Commission, écrit d'une façon agréable et abondante, il traite avec connaissance de cause et compétence de la vie et des œuvres du savant Welter, qui est né

Digitized by Google

en 1763 à Rédange, village situé actuellement en Lorraine, près de son point de rencontre avec le département de Meurthe-et-Moselle et le grand Duché de Luxembourg. C'est donc par erreur que la plupart des biographes font naître le célèbre chimiste à Valenciennes.

Il s'agit de la biographie d'un enfant de notre pays, et d'une réponse bien justifiée à une question de nos concours qui nous est particulièrement chère.

Sept pages forment l'avant-propos, 32 sont consacrées à l'exposé de la vie de l'homme et du savant, suivi d'une nomenclature chronologique de ses œuvres ; 46 pages apprécient, dans le détail, les travaux si divers que nous lui devons, enfin 340 sont constituées par des extraits, des copies et des documents de toutes natures qui, pour être intéressants, sont hors de proportion avec la place dont nous pouvons disposer dans nos Mémoires.

La préface, qui se lit avec plaisir, forme à elle seule une petite biographie que le chapitre suivant complète en faisant connaître très exactement la vie de notre compatriote et sa famille, ses brillantes études, ses relations, sa mission si utile et si persistante, ses découvertes et les œuvres auxquelles il a coopéré. Le tout appuyé de preuves justificatives nombreuses, claires et bien coordonnées.

La conclusion, qui est d'accorder à l'auteur de cette remarquable biographie une médaille d'argent grand module, ayant été approuvée à l'unanimité par l'Académie, le pli joint au travail a été ouvert et a livré le nom du lauréat, M. Ferréol

Digitized by Google

Welter, pharmacien à Kurzel (Lorraine), qui doit être le petit-fils de celui dont il a rappelé la vie avec tant de soin et d'amour.

Supplément rédigé le 20 juin 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DES PRIX DE VERTU

DE L'ANNÉE 1907-1908

Au nom d'une commission composée de MM. COLON, GUÉPRATTE LEROND et AUBERT, *rapporteur*.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me nommer rapporteur de la commission des prix de vertu pour l'année 1908. Je me serais récusé bien volontiers si c'était un privilège ; mais comme il est d'usage que cette mission soit confiée au nouveau venu de l'Académie, je n'ai pas à rompre la tradition.

Je vais donc essayer de vous présenter les candidats qui nous sont recommandés, non sans avoir auparavant sollicité votre indulgence pour le travail assurément bien imparfait que je vais vous communiquer.

Donc, Messieurs, c'est de la vertu que je dois vous entretenir : des formes diverses qu'elle a su prendre cette année encore, pour éveiller notre sympathie en nous donnant le plaisir de constater, une fois de plus, que l'humanité est meilleure que d'aucuns le prétendent, puisqu'en elle ne se tarissent jamais les sources du devoir et de la charité.

Digitized by Google

Cette année, Messieurs, ne nous apporte que 12 cas à récompenser, à l'exclusion des actes de sauvetage: ce serait peu dans des temps ordinaires, mais je crois qu'il nous est permis de supposer que, dans les conditions sociales actuelles, bien des actions louables nous échappent. En récompensant celles qui nous sont dévoilées, nous glorifions également le mérite ignoré.

Passons maintenant en revue nos candidats, et commençons, si vous le voulez bien, par l'Œuvre si intéressante des vieillards, dont les *Petites-Sœurs des Pauvres* sont les très-humbles et très-dévouées servantes. Comme le fait observer si justement M. Prével, auquel nous sommes redevables de la proposition concernant les Petites-Sœurs, il y en aurait long à dire si nous voulions retracer l'Œuvre proprement dite, mais nous devons nous limiter et regarder seulement le mérite individuel des Religieuses dont nous chercherons tout naturellement le modèle dans celle qui dirige actuellement la communauté des Bordes : j'ai nommé Madame Marie Walch, en religion sœur Gonzague Thérèse.

Il est de règle, chez les Petites-Sœurs, de changer de supérieure tous les trois ans ; celle qui a été appelée à la direction retourne humblement parmi celles qui obéissent; — exceptionnellement, ce mandat peut se renouveler deux fois, ce qui est une preuve de grande estime de la part des sœurs pour celle qui en est l'objet; — tel est le cas de sœur Gonzague Thérèse; et cela ne nous surprendra pas, quand nous saurons que depuis 32 années cette estimable religieuse se dévoue au soin des pauvres vieux.

Digitized by Google

Messieurs, la vieillesse est chose peu attrayante en général, et quand au cortège des misères physiques s'ajoute celui des misères morales, on peut en conclure que l'usage habituel d'une très grande vertu est indispensable, non seulement à la supérieure qui dirige, mais encore aux Petites-Sœurs qui la secondent si admirablement dans sa lourde tâche.

Messieurs, si l'Académie ambitionnait de proportionner la récompense à la valeur du mérite dans le cas qui nous occupe, elle devrait y renoncer, — une fortune n'y suffirait pas; — elle doit donc se contenter de se montrer généreuse autant que ses moyens le lui permettent, et le faire avec la conviction qu'en offrant aux Petites-Sœurs une récompense, elle favorise la charité dans ses conceptions les plus hautes et les mieux comprises, car en quelles mains plus dignes pourrait aller la somme de 600 M que l'Académie décide d'offrir à sœur Gonzague Thérèse, en même temps qu'elle prie cette estimable religieuse d'accepter pour elle et ses sœurs l'expression de sa plus haute estime et de sa sincère admiration, — sentiments que l'Académie étend à l'Œuvre en général.

Messieurs, la seconde place que l'Académie a résolu de faire aux Œuvres charitables appartient aux *Frères des Ecoles Chrétiennes*.

S'il est beau de soigner la vieillesse, il n'est pas moins méritoire de se consacrer au développement moral et intellectuel de la jeunesse ; c'est ce que font les très-chers Frères, à la tête desquels nous voyons, pour Metz, le cher Frère Blaste Marie.

La carrière du frère Blaste est féconde en ac-

Digitized by Google

tions dignes d'éloges : nous en trouvons la preuve dans le consciencieux travail que M. le chanoine Collin a établi sur l'Œuvre et qu'il a bien voulu me communiquer.

Tout d'abord, M. l'abbé Collin donne un regret au frère Hilaire, le vénérable prédécesseur du frère Blaste ; il rappelle les difficultés que ce saint religieux dut vaincre pour mener à bien la tâche si complexe à ses débuts de la direction de l'Ecole, alors qu'elle comptait 1,800 élèves et 24 frères enseignants.

Il nous fait l'historique de la situation précaire de l'institution, à la suite de la malheureuse guerre de 1870, et de l'annexion qui en fut la conséquence ; il nous montre le frère Hilaire à la hauteur d'une tâche ingrate entre toutes ; traversant ces heures difficiles avec une grandeur d'âme, une sérénité d'attitude qui lui valurent le respect de tous.

Nous voyons avec lui ce saint religieux, ce grand éducateur de nombreuses générations de jeunes gens, — ce glorieux champion de nos traditions catholiques en Lorraine, — aux prises avec l'angoisse de voir disparaître l'Œuvre si vaillamment commencée et continuée, et ne triomphant qu'à force de sacrifices noblement consentis, de concessions sagement faites, des résistances que le nouvel état de choses lui imposait.

Mais si le cher frère Hilaire sortit vainqueur de tant de luttes quotidiennes, c'est qu'il trouva dans le cher frère Blaste Marie, ce lorrain de la vieille roche venu à Metz en 1858, le collaborateur intime et dévoué, qui prend sa part des amertumes, des déboires du maître qu'il aime, et

Digitized by Google

qui met à son service toute son intelligence et toute son énergie.

Quand les très-chers Frères virent leurs quatre écoles réduites à une seule, celle de Saint-Vincent, à la suite des lois de mai étendues à l'Alsace-Lorraine, on peut se figurer aisément quel fut leur désarroi ; une poignée d'élèves, c'était là un champ d'action bien limité pour l'activité de ces deux hommes.

C'est alors que le cher frère Hilaire organisa un cours industriel avec outillage perfectionné, qui subsiste encore aujourd'hui.

Le cher frère Blaste, lui, prit un autre moyen d'enseignement : pour les jours de congé, il entreprit de former des cours d'agriculture, de viticulture et d'arboriculture ; vingt-cinq jeunes gens environ suivent ses leçons et y trouvent grand profit.

Dans l'espace des vingt dernières années, les méthodes de culture, particulièrement pour la vigne, celles de la vinification, furent entièrement transformées, et les jurys de différentes expositions ont récompensé brillamment les succès du cher frère Blaste Marie.

A cette heure, on peut admirer l'exposition permanente de la rue Saint-Vincent, dans laquelle les soixante et quelque variétés d'épis de blé, d'orge et d'avoine font la preuve de l'excellence des cultures enseignées par le frère Blaste, et exécutées par les élèves de son cours d'agriculture.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que voilà d'excellentes raisons pour l'Académie de récompenser le cher frère Blaste ; en le faisant, elle honore

Digitized by Google

l'Œuvre toute entière, car il ne nous est assurément pas possible de faire sortir de l'ombre tous les héros obscurs de cette vaillante phalange dans laquelle nous n'ignorons pas que le cher frère Hilaire et le cher frère Blaste ont compté beaucoup d'émules.

Cette constatation, Messieurs, nous prouve combien la ville de Metz a perdu par l'amoindrissement de cette Œuvre desservie par des hommes d'un si rare mérite.

Offrons aux très-chers frères l'expression de nos regrets et de notre sympathique admiration, et prions-les d'accepter à titre de reconnaissance la somme de 600 M.

Nous arrivons maintenant à nos candidats particuliers. Prenons *Mademoiselle Stéphanie Mangin*, née à Metz le 26 mai 1856, ce qui lui donne 52 ans.

Cette demoiselle, domiciliée actuellement rue Marchant, a eu une jeunesse peu favorisée : ses parents tenaient une charcuterie rue du Change, mais le mauvais état de santé de la mère fut un obstacle à la prospérité de la maison ; Mademoiselle Mangin dut partager son temps entre les soins à donner à sa mère et les exigences du petit commerce.

En 1891, Madame Mangin mourut, laissant sa famille dans une situation peu brillante : en effet, miné par le chagrin, le mari tomba malade à son tour, et durant 4 années resta alité ; c'est alors que cette pauvre fille donna la mesure de sa piété filiale, elle se dévoua à ce point qu'à cette heure, fatiguée par les veilles et le travail, elle est incapable de se suffire.

Digitized by Google

L'Académie lui accorde la somme de 150 M pour encourager en elle le devoir filial si mal compris le plus souvent.

Voici une demoiselle *Octavie Jeuquin*, âgée de 77 ans, étant née à Metz le 30 mai 1831.

Cette personne nous fournit la preuve qu'il n'est pas besoin de posséder la richesse pour exercer la charité. Pauvre elle-même, puisqu'elle ne doit qu'à son travail sa subsistance de chaque jour, elle ne se croit pas dispensée du devoir de soulager ceux qui souffrent, et toute sa vie elle s'est oubliée elle-même, pour venir en aide à son semblable.

Une sœur avec laquelle elle vivait étant devenue malade, Mademoiselle Octavie l'entoura de toute sa sollicitude, et c'est à l'édification de tous ceux qui connaissent ces demoiselles, que cette charité fraternelle s'exerça.

Mesdemoiselles Jeuquin étaient toutes deux fort sensibles aux misères d'autrui, et déjà on avait proposé comme candidate au prix de vertu Mademoiselle Elisa, la sœur malade récemment décédée.

Messieurs, je sollicite pour la survivante, Mademoiselle Octavie, une récompense de 100 M.

Cette somme sera d'autant mieux placée que sans famille, presque aveugle et naturellement peu valide, cette pauvre fille ne doit qu'à la générosité de quelques personnes de ne point tomber à la charge de l'assistance publique.

C'est de Cattenom que nous vient, Messieurs, notre 5me candidate, *Mademoiselle Elisa Kleiner*.

De celle-ci tout est à recommander.

Digitized by Google

Le jour de la première communion, elle promet à sa mère qu'elle l'aidera à élever les orphelins que la mort du père a faits ; elle tient parole : venue en condition à Metz, elle envoie tous ses gages à sa mère, conservant à peine pour elle le strict nécessaire.

La mère succombe à son tour, les orphelins se désolent, mais la grande sœur est là !

« Je ne vous abandonnerai pas », dit-elle ; et, comme auparavant elle continue d'envoyer tous ses gages aux tantes qui se sont chargées d'élever les orphelins ; bien plus, trouvant ses gages insuffisants, Elisa Kleiner travaille la nuit à des ouvrages de crochet pour parfaire ses envois d'argent, et comme l'hiver de 1879-80 est particulièrement rigoureux, c'est dans son lit, emballée du mieux qu'elle peut, que la généreuse fille travaille pour les petits frères abandonnés.

Ses journées, elle les consacre à sa maîtresse, une pauvre femme malade, infirme et presque aveugle, à laquelle elle prodigue les soins les plus délicats.

Les dernières années de la patronne d'Elisa Kleiner furent particulièrement pénibles ; qu'importe, la brave fille ne se rebute pas, et son dévouement lui valut une rente de 200 francs, à la mort de la pauvre femme aveugle.

Après cette mort, Elisa Kleiner songe à se replacer ailleurs, mais alors une sœur mariée et devenue veuve la réclame pour l'aider dans les soins à donner à ses enfants, et après 24 années passées au service de l'étranger, Elisa retourne au devoir familial.

La sœur qu'elle va assister est malade, et après

Digitized by Google

7 années, elle meurt, laissant à Elisa 5 enfants à élever, dont l'aîné avait 11 ans et le plus jeune 20 jours.

En prenant soin de l'aîné, qui par un accident reçut une décharge de fusil dans le corps, la pauvre fille pendant 9 semaines fait tant et si bien que, le froid et la fatigue aidant, elle contracte dans les jambes une lourdeur qui la retient impotente, et maintenant elle ne marche plus qu'aidée d'une chaise ou d'une canne.

Tout cela n'empêche pas ses petits neveux et nièces de réclamer des soins.

Voilà, Messieurs, quels sont les titres de cette admirable fille à votre commisération.

En lui octroyant une somme de 150 M, l'Académie fera une œuvre essentiellement juste.

Voici encore un exemple de piété filiale que nous sommes appelés à récompenser en la personne de *Mademoiselle Annette Guidon.*

Cette pauvre fille, affligée d'un goître et par suite d'oppression, ne peut se livrer à un labeur assidu : trois jours par semaine, c'est tout ce qu'elle peut donner au travail, encore ne l'occupe-t-on que très irrégulièrement.

Annette Guidon a été en condition à Metz pendant dix années ; mais elle n'a point fait d'économies, car à l'époque de sa validité, elle était l'unique soutien de sa mère, malgré que celle-ci eût plusieurs autres enfants.

Jusqu'au décès de cette mère, survenu vers sa 70e année, la généreuse fille donna tous ses gains, ce qui explique la gêne à laquelle la malheureuse est réduite.

Digitized by Google

Ayons un bon mouvement, Messieurs, pour cette humble servante, et donnons-lui un secours de 80 M qui lui sera une aide et une récompense.

M. le curé de Vic et plusieurs autres personnes nous recommandent deux *sœurs*, *Elisa et Marie Glodot*, 27 et 29 ans, dont les titres à notre bonne volonté sont identiques à ceux de nos dernières candidates, — aide à la mère veuve et chargée de famille, envoi mensuel des gains, conduite exemplaire.

L'une d'elles est revenue au pays pour se marier, et l'autre pour se soigner d'une maladie d'estomac.

Ces brayes filles ont fait l'édification de tous ceux qui les ont connues.

M. le Curé pense qu'elles recevront facilement un encouragement à leur bonne conduite. L'Académie y consent et leur alloue la somme de 150 M pour elles deux.

C'est un jeune homme cette fois que l'on nous demande de récompenser, *Charles Angevelle*, qui soutient ses parents depuis l'âge de 14 ans ; et comme il en a maintenant 32, c'est donc une période de 18 années qu'il a consacrée à sa famille, c'est-à-dire la plus belle de sa jeunesse.

Le père, décédé en juin 1903, fut malade pendant 8 ans, et la mère, qui est maintenant dans sa 76e année, n'est plus capable d'aucun travail.

Ce brave jeune homme, qui n'eut jamais d'autres ressources que son salaire, mérite certainement un bon encouragement.

L'Académie le lui accorde en lui octroyant la somme de 150 M.

Digitized by Google

Madame Veuve François Sauvageot, née Barbe-Amélie Drouin, 59 ans, domiciliée à Marsilly, où elle soigne ses vieux parents âgés, le père de 82 ans et la mère de 89, cette dernière presque aveugle.

Absolument sans ressources, et devenue veuve à l'âge de 39 ans, la pauvre dame Sauvageot parvint à élever ses enfants en travaillant sans relâche. La fatigue lui fit contracter une phlébite qui la rendit invalide pendant 3 années, elle ne recouvra la santé qu'après un pèlerinage à Lourdes.

Ses enfants étant élevés et établis, elle quitta Metz pour retourner à Marsilly y accomplir son œuvre de piété filiale.

L'Académie lui accorde la somme de 100 M pour l'aider dans l'accomplissement de son devoir.

Les époux Hartmann, rue de la Glacière, à Metz, originaires du Wurtemberg, ont accompli une action qui mérite d'être signalée ; ils ont recueilli, en juillet 1907, deux orphelines âgées actuellement l'une de 4 ans, l'autre de 2 ans.

Depuis cette époque, les deux petites filles ont grandi, grâce aux bons soins qui leur ont été prodigués par leurs parents d'adoption.

Les époux Hartmann sont tous deux de simples ouvriers, le mari serrurier, la femme exerçant la profession de coiffeuse. Ces braves gens font en ce moment, près du gouvernement wurtembergeois, les démarches nécessaires pour obtenir la validité de l'acte d'adoption qu'ils se proposent de faire des deux petites orphelines.

Ils ont l'intention de mettre ensuite ces deux

Digitized by Google

petites filles à l'école des sœurs de sainte Chrétienne.

L'Académie estime que M. et Mme Hartmann méritent un diplôme d'honneur, ainsi qu'une récompense de 100 M qu'il leur sera loisible de placer en deux livrets au nom de leurs enfants d'adoption.

Mademoiselle Marie Godfrin, à Metz.

Cette demoiselle soigne sa mère malade depuis 20 ans déjà, les soins qu'elle prodigue à la pauvre infirme sont de tous les instants, car cette dernière ne peut se gouverner elle-même.

Sollicitée, par sœur Thérèse, de venir diriger à Reims une école de repassage, Mademoiselle Godfrin se vit dans l'obligation de refuser, car pour rien au monde elle ne consentirait à abandonner sa mère.

La conduite de cette demoiselle est irréprochable, ainsi que l'attestent M. le curé de Saint-Martin et la sœur du Patronage.

L'Académie, pour récompenser ce dévouement filial, accorde à Mademoiselle Godfrin une somme de 100 M.

C'est un exemple de fidélité — chose peu commune de nos jours — qui va terminer notre série.

M. Staud, ouvrier cordonnier, qui travaille depuis 50 années à la Manufacture de chaussures de M. Maujean, rue des Allemands, a fêté le cinquantenaire de son entrée dans cette fabrique, et a été en cette circonstance félicité par son patron pour son attachement à la maison et son assiduité au travail.

Digitized by Google

L'Académie s'associe aux éloges donnés à ce brave ouvrier, et lui décerne une récompense de 100 M.

Nous arrivons, Messieurs, à la deuxième partie de cet exposé, laquelle est consacrée aux actes de sauvetage, et nous relevons dans la liste qui a été établie des noms d'hommes faits, de très jeunes gens et même celui d'un adolescent.

Les actes d'héroïsme privés que nous avons passés en revue tout d'abord, exercés au profit d'êtres chers ou simplement connus, nous ont profondément touchés ; mais pourrons nous rester indifférents devant ces élans spontanés, qui entraînent des hommes à risquer leur vie pour sauver celle de personnes dont ils ignoraient l'existence l'instant d'auparavant ? Certes non, et c'est avec plaisir que nous parcourrons ensemble le rapport que j'ai dressé d'après les documents qui m'ont été communiqués.

Commençons par le plus jeune, l'adolescent dont je vous parlais : *Paul Weichert*, âgé de 13 ans, qui a sauvé un enfant de 3 ans tombé dans la Moselle le 26 septembre 1907. M. le Président de la Lorraine a décerné au jeune sauveteur les éloges qu'il méritait, et l'Académie, en félicitant le courageux enfant, lui attribue une somme de 60 M.

M. Hägert, étudiant en droit, a sauvé d'une mort certaine, et en risquant lui-même sa vie, une jeune fille de 12 ans qui, en jouant, était tombée dans le fossé des fortifications à la Porte de France. Pour qui connaît l'endroit sus-nommé « les difficultés d'un sauvetage apparaissent clai-

Digitized by Google

rement », aussi nous n'avons pas été étonnés d'apprendre que M. le Président de la Lorraine avait décerné une médaille à ce courageux jeune homme. De son côté, l'Académie lui alloue volontiers une somme de 200 M pour le récompenser de sa vaillante conduite.

M. Meyer, sous-officier payeur au 135e régiment d'infanterie en garnison à Thionville, a accompli un acte de sauvetage dans des conditions très dangereuses. Passant en hiver le long de la Moselle, il voit un enfant tomber dans la rivière ; n'écoutant que son courage et en dépit d'un froid de 2 degrés en-dessous de zéro, il se jette à l'eau et est assez heureux pour ramener saine et sauve une fillette de 5 ans, que le courant entraînait déjà rapidement.

L'Académie félicite ce brave sous-officier et lui accorde 100 M pour l'indemniser du dommage que cette valeureuse action lui a causé : Perte de l'uniforme qu'il portait au moment du sauvetage et frais de médecin, car il avait pris froid à la suite de ce bain forcé.

Le jeune *Degott, élève du Lycée de Thionville*, s'est jeté dans la rivière « La Fensch » pour en retirer un petit enfant que sa voiturette, en se renversant, avait précipité dans l'eau. Le jeune lycéen put ramener l'enfant à temps.

L'Académie le félicite de son jeune courage et lui offre une somme de 50 M.

Joseph-François Bienert, ouvrier aux subsistances militaires, en passant sur le pont de la Grève,

Digitized by Google

vit un petit garçon, Henri Charron, tomber dans la Seille. A cet endroit l'eau était forte et profonde, il fallut que le généreux sauveteur déployât beaucoup de courage et d'adresse pour retirer le jeune imprudent. Par un avis en date du 30 juillet, M. le Président de la Lorraine a félicité Joseph Bienert. L'Académie joint ses éloges à ceux de M. le Président et accorde à M. Bienert une somme de 50 M.

Langgaertner, rue Chambière, a retiré un jeune enfant de la Moselle, et l'a ramené sain et sauf; nos félicitations.

Schneider, conducteur de locomotives, a arrêté le train 1478, qu'il conduisait, au moment de son entrée en gare de Thionville, et assez à temps pour ne pas heurter une rame de wagons en manœuvre. L'Académie signale le fait en même temps qu'elle constate que Schneider a été récompensé de son acte par l'Administration des chemins de fer.

A relater aussi le sauvetage opéré par une personne inconnue, du fils âgé de 3 ans de M. Markert, aubergiste, rue du Pont-des-Morts.

L'enfant était tombé dans la Moselle près du Moyen-Pont. Félicitations à ce sauveteur ignoré.

Avec cette dernière action, notre exposé prend fin; il me reste toutefois à vous dire, Messieurs, qu'après avoir totalisé les sommes attribuées ci-dessus à nos candidats, nous nous sommes aperçus que nous avions dépassé de quelques centaines de Mark la somme réservée annuellement aux prix de vertu.

Digitized by Google

Nous avons de suite consulté à ce sujet M. Choppé, notre très obligeant trésorier, qui nous a confirmé l'existence d'un reliquat provenant des années précédentes, lequel, joint à la somme initiale, nous permettra de maintenir nos allocations.

Nous voilà donc tranquillisés sur ce point, et nous pouvons en toute gaieté de cœur procéder à leur répartition.

Messieurs, notre tâche est terminée : Nous avons passé en revue les actions et les gestes de nos candidats, je voudrais être certain d'avoir réussi à vous communiquer l'admiration que m'ont inspirée tous ces dévouments.

S'il en était autrement, la faute m'en serait sans doute imputable, et je prierais l'Académie de m'excuser et de bien vouloir considérer le fond, et non la forme. Heureusement le but essentiel sera atteint, car ces braves gens seront récompensés comme ils le méritent.

Souhaitons, Messieurs, que ces encouragements soient un réconfortant salutaire pour ceux qui en bénéficieront. Faire le bien porte assurément en soi sa récompense, mais l'homme est ainsi fait qu'il ne lui suffit pas toujours d'être content de lui, il aime encore à savoir que le parfum de ses bonnes œuvres se répand au dehors, et de penser que peut-être, ainsi, son exemple servira de stimulant aux bonnes volontés indécises.

C'est une manière d'apostolat qu'il ne lui est pas désagréable d'exercer, et l'Académie, en publiant ses comptes-rendus annuels, favorise ces louables tendances.

Digitized by Google

Souhaitons également que nos candidats fassent beaucoup d'émules, car la charité et l'aide fraternelle sont encore les plus sûrs moyens que l'humanité puisse opposer aux ravages causés par l'envie et le découragement, ces deux plaies de notre société moderne.

Digitized by Google

Digitized by Google

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1908-1909

Président d'honneur :
M. LE PRÉSIDENT DE LA LORRAINE

Président honoraire .	M. L'ABBÉ THORELLE
Président titulaire .	M. CHOPPÉ
Vice-Président . . .	M. L'ABBÉ FINOT
Secrétaire	M. EUG. COLON
Secrétaire-Archiviste .	M. WELTER
Trésorier.	M. LÉONARD

Agent : M. FLEUR

Envoyer toutes lettres, demandes ou communications concernant l'Académie, au siège de la Société, 25, rue de l'Évêché, Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DU

BUREAU DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1819 JUSQU'A 1909

L'astérisque indique les membres vivants.

Années	*Présidents :*	*Secrétaires :*	*Secrét.-Arch. :*	*Trésoriers :*
—	MM.	MM.	MM.	MM.
1819-20	De Sarrazin.	Herpin.	..	Saincère.
1820-21	Gorcy.	id.	..	id.
1821-22	Bergery (1).	id.	..	Chaumas.
1822-23	Thiel.	id.	..	Anspach.
1823-24	Poncelet.	Devilly.	..	Dosquet.
1824-25	Sérullas. (2)	id.	Thiel.	Cailly.
1825-26	Bergery.	id.	Renault.	Anspach.
1826-27	Renault.	Bergery.	Bardin.	Woisard.
1827-28	Dosquet.	id	Munier	Chambille.
1828-29	Bardin.	id.	id.	id.
1829-30	Bon Marchant	id.	id.	id.
1830-31	Chaumas.	Dosquet.	Renault.	Didion.
1831-32	Bergery. (3).	id.	id.	Bardin.
1832-33	Gosselin.	id.	id.	Munier.
1833-34	Bergery. (4).	Lasaulce.	Simon. V.	Le Masson.
1834-35	Le Masson (1)	De Saulcy F.	id.	Marchal.
1835-36	Bergère. (1).	Gosselin.	id.	id.
1836-37	Faivre.	Macherez.	id.	Munier.
1837-38	Le Masson (2)	Gosselin.	id.	id.
1838-39	Didion.	Desains.	id.	id.
1839-40	Culmann. (1)	Bégin.	id.	id.
1840-41	Lucy.	La Bastide.	id.	id.
1841-42	Mézières.	id.	id.	id.
1842-43	Culmann. (2)	Livet.	id.	id.
1843-44	Malherbe. (1)	id.	id.	id.
1844-45	Bergère. (2).	De St-Vincent.	N.	id.
1845-46	Simon, V. (1)	Blanc.	Clercx.	id.
1846-47	Michel, E. (1)	Robert.	id.	id.
1847-48	Malherbe. (2)	Prost Aug.	id.	id
1848-49	Michel, E. (2)	Boulangé.	id.	id.
1849-50	Malherbe. (3)	Faivre.	id.	id.
1850-51	Emy.	De Saulcy E.	id.	id.
1851-52	Langlois.	Jacquot, E.	id.	id.
1852-53	Simon, V. (2)	Grellois.	id.	id.
1853-54	Malherbe (4)	id.	id.	id.
1854-55	De Saulcy E. (1)	De Chastellux.	id.	id
1855-56	Jacquot, E.	Vincenot.	id.	Chabert
1856-57	Woirhaye.	id.	id.	id.
1857-58	Susane.	Du Colombier.	id.	id.
1858-59	Salmon.	De Bouteiller.	id.	id.
1859-60	Scoutetten.	id.	id.	id.
1860-61	Gl Didion.	id.	id.	id.
1861-62	Leclerc.	Bouchotte.	id.	id.

Digitized by Google

Années —	*Présidents :* MM.	*Secrétaires :* MM.	*Secrét.-Arch. :* MM.	*Trésoriers :* MM.
1862-63	Mézières (2).	Bouchotte.	Clerex.	Chabert.
1863-64	De Gérando.	id.	id.	id.
1864-65	De Puymaigre.	Michel E.	id.	id.
1865-66	De Bouteiller.	Thilloy J.	Marcus.	id.
1866-67	Raillard.	id.	id.	De St-Martin
1867-68	Goulier.	id.	id.	id.
1868-69	Michel, E.	Cailly.	id.	id.
1869-70	Grellois.	id.	id.	id.
1870-71	Jacquot, A.	Lejeune J.	id.	id.
1871-72	Virlet.	Abel.	id.	id.
1872-73	Maguin, H.	Lorrain.	id.	Fleck.
1873-74	Fleck (1)	Taratte.	id.	Demoget.
1874-75	Orbain.	Schuster.	id.	Bellevoye.
1875-76	Abel, Ch.	id.	id.	id.
1876-77	De Saulcy E. (2)	id.	id.	id.
1877-78	Cailly, Ch.	Bérard A.	id.	id.
1878-79	*Dr Winsback (1)	id.	id.	id.
1879-80	Bezançon P.	id.	*Gandelet.	id.
1880-81	Fleck (2).	id.	Chartener.	id.
1881-82	*De Saulcy F.	id.	id.	id.
1882-83	Chartener.	id.	*Friren, A.	id.
1883-84	Fleck (3).	id.	id.	id.
1884-85	Benoit, A.	id.	id.	id.
1885-86	*Dr Winsback (2)	id.	id.	id.
1886-87	A. de Lazarque.	id.	id.	id.
1887-88	Jacquemin, R.	*Ferrez, E.	id.	id.
1888-89	Bérard, A. (1)	id.	id.	*Lametz.
1889-90	*Huber, E.	Box, N.	id.	id.
1890-91	*Ferrez. Eug.	id.	id.	id.
1891-92	Fleck (4)	id.	id.	id.
1892-93	Bérard. (2)	id.	id.	id.
1893-94	Vion H.	id	id.	id.
1894-95	*Huber, E (2)	id.	id.	id.
1895-96	Greff.	id.	*De Tinseau.	id.
1896-97	*Winsback (3)	id.	id.	id
1897-98	*Ferrez	*Paulus E.	id	id.
1898-99	Box, N.	id.	id.	id.
99-1900	*Simon, L.	id.	*Choppé	id.
1900-01	*V. de Tinseau	*Dr Meyer Jules	Codbat	*V. Prevel
1901-02	*Lametz	*Choppé	id.	id.
1902-03	*Collin H.-D.	*V. Prevel	id.	*Choppé.
1903-04	*Paulus Eug.	id.	id.	id.
1904-05	*Huber Em.	*Dr Foret	id.	id.
1905-06	*A. Massing	*Eg Colon	*Welter	d.
1906-07	*V. Prevel	id.	id.	id.
1907-08	*Abbé Thorelle	id.	id.	id.
1908-09	*Choppé	id.	id.	* Léonard

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A la date du 31 Mai 1908

Membres fondateurs et bienfaiteurs de l'Académie.

M. le Maréchal de BELLE-ISLE, fondateur de la Société royale des sciences de Metz.

M. le baron de LADOUCETTE
Mlle BOUCHOTTE
M. PÊCHEUR
} fondateurs des prix de vertu.

M. HERPIN, fondateur du prix dit Herpin.

Membres honoraires.

MM.

1896. BELLEVOYE (ADOLPHE), membre de la société entomologique de France, rue Talleyrand, à Reims (Marne). (*Agrégé-artiste* en 1858; *titulaire en* 1871; *Associé-libre non résidant* en 1887.)

1906. LEBON (DÉSIRÉ-ERNEST), agrégé de l'Université, professeur honoraire de mathématique au lycée Charlemagne, lauréat de l'Académie française, correspondant de l'Acad roy. des sciences de Lisbonne, 4bis, rue des Ec les, Paris, Ve.

1863. MÉZIÈRES (ALFRED), membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne; boulevard St-Michel, 57, à Paris.

1894. MICHEL (ÉMILE), membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), peintre, avenue de l'Observatoire, 9, à Paris. (*Titulaire* depuis 1850.)

Digitized by Google

1900. PAQUET D'HAUTEROCHE (René), au Rucher, Woippy (Lorraine.)

1908. PIERNÉ (Henri-Constant-Gabriel). Compositeur de musique, organiste du grand orgue de Sainte-Clotilde. membre du Conseil supérieur d'enseignement au Conservatoire de Paris, etc., rue de Tournon, 8 Paris.

1897. SCHEIL (Le Révérend Père N.), Professeur de philologie assyrienne à l'Ecole pratique des Htes Etudes, à la Sorbonne (Paris).

1898. SCHUSTER (Aimé) ex-professeur de physique et ancien bibliothécaire de la ville de Metz, rue du Palais, 1, Metz. (Titulaire 1873. Agrégé 1877.)

1894. WOLF (C.), membre de l'Institut (Académie des sciences), astronome à l'Observatoire de Paris.

Membres titulaires.

MM.

1907. AUBERT, architecte, 20bis, avenue Serpenoise.

1900. BARTHÉLEMY (l'abbé Adolphe), curé de Hayes, par Landonvillers (Lorraine).

1897. CHOPPÉ, Directeur de la Banque de Metz, 2, rue des Clercs, Metz.

1898. COLLIN (l'abbé H.-D.), chanoine honoraire, directeur du *Lorrain*, Metz, 14, rue des Clercs.

1896. COLON (Eugène-François), directeur de la société La Messine, place Saint-Louis, 12, Metz.

1906. FINOT (L'abbé François-Léon) chanoine honoraire, 13, rue Marchant, Metz.

1901. FORET (Roger-Joseph), avocat-avoué, Metz, rue de l'Esplanade, n° 2.

1906. FRENTZ (Louis-Henri), industriel, 12, rue de la Haye, Metz.

1874. FRIREN (l'abbé), chanoine honoraire, Aumônier de l'Orphelinat de Sainte-Constance, 41, rue de l'Évêché, Metz.

1902. GUÉPRATTE (Ferdinand), maire d'Ancy-sur-M. (Lorr.).

1884. HUBER (Emile), ingénieur civil, à Sarreguemines (Lorr.). (*Correspondant* en 1870).

Digitized by Google

1877. LAMETZ, ingénieur civil, rue Sainte-Marie, 16, Metz.
1898. LAMY, député au Landesausschuss, agriculteur-viticulteur à Vic-sur-Seille (Lorr.).
1906. LÉONARD (Nicolas), 13, rue de la Tête-d'Or, Metz.
1900. MARET (Henri), Docteur en médecine à Metz, quai Félix Maréchal, 23.
1887. MASSING (Camille), ingénieur civil, à Puttelange (Lorr.).
1875. PANGE (le comte Maurice de), au château de Pange (Lorr.).
1900. PELT (l'abbé J.-B.), vicaire général, 9 rue du Grand-Cerf, Metz.
1899. PIERSON (Louis), à Ay (Lorraine).
1899. PREVEL, directeur du Crédit Coopératif de Lorraine, 61, rue Serpenoise, Metz.
1875. SAULCY (Félicien de), membre de la Société entomologique de France, rue Châtillon, 3, Metz.
1898. SCHANTÉ, ex-pharmacien, 4, place Arnold, Strasbourg.
1877. SIMON (Léon), peintre, 3, rue du Moyen-Pont, Metz. (*Agrégé-Artiste* en 1873).
1897. THORELLE (l'abbé), curé de Lorry-Mardigny (Lorr.).
1888. TINSEAU (Valéry de), rue Jurue, 29 Metz, et Peltre (Lorr.).
1871. VIANSSON (Louis), à Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).
1893. VILLEROY (Ernest), directeur de la faïencerie, à Vaudrevange (Prusse).
1904. WELTER (Timothée), notaire, 17, rue des Clercs, Metz
1907. WOLFRAM (Charles-Georges), Directeur des Archives départementales, rue du Parc, Montigny.

Associés-libres non résidants.

MM.

1887. ANTOINE, (*Agrégé-cultivateur* en 1873; *titulaire* 1875), trésorier-payeur-général à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1896. BOUCHEZ (Armand-Maurice), à Cattenom (Lorr.).
1896. BOURGEAT (l'abbé), chanoine honoraire, Aumônier du Sacré Cœur, Montigny-lès-Metz.
1904. DORVEAUX (Dr.), bibliothécaire de l'Ecole Supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Digitized by Google

1900. FERREZ (Eugène), ancien principal clerc de notaire, rue Torricelli, 11, Paris. (*Titulaire* depuis 1879.)
1877. GANDELET (le comte Albert), camérier secret, rue d'Alliance, 5, à Nancy.
1881. GARGAN (Charles de), au château de Preisch, par Roussy (Rüttgen).
1908. GRENIER (Albert), maître de conférences d'antiquités gallo-romaines à la Faculté de Nancy.
1878. GURY (Alphonse), ancien pharmacien ; rue de la Planche, n° 2, à Paris.
1895. HAAS (Bernard-Aug.), docteur en médecine, à Onville (Meurthe-et-Moselle). (*Titulaire* 1888.)
1864. HANRIOT (Charles), ancien inspecteur d'Académie ; à Troyes (Aube).
1898. INGOLD (l'abbé), directeur de la *Revue d'Alsace* à Colmar (Alsace).
1904. KIEFFER (abbé J. J.) membre de plusieurs Sociétés savantes, professeur au collège de Bitche.
1896. LADOUCETTE (Etienne de), place Vendôme, 8, à Paris.
1906. MAURICE, géomètre à Sainte-Ruffine (Lorr.).
1858. MAUROUARD, inspecteur général des poudres et salpêtres, chef de service au ministère de la guerre, rue d'Argenson, 1, à Paris.
1900. MEILHEURAT (H.) licencié ès-sciences mathématiques, ancien professeur, rue de Paris, 68, à Moulins (Allier).
1868. RIOLACCI (J.-D.-P.), médecin-major de première classe en retraite.

Agrégés.

MM.

1897. BLIND, vétérinaire à Guebwiller (Alsace).
1899. DASSENOY (Paul), électricien à Metz, rue des Bons-Enfants.
1878. DUJARDIN (A.), sculpteur de la Cathédrale, à Metz, rue Sous-Saint-Arnould, 5.
1906. THIRIA (Michel), peintre-verrier, 50, place Saint-Louis, Metz.
1883. THIRIOT, professeur de musique, rue Mazelle, 19, à Metz.

Digitized by Google

Correspondants.

MM.

1886. ADAM (Lucien), président de chambre, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
1889. ANCEL (Charles René), 11, rue des Bégonias, Nancy
1896. BARDY, pharmacien honoraire, à Saint-Dié (Vosges).
1893. BARTHÉLEMY (François), archéologue, 61, rue de Rome, à Paris.
1902. BEAUPRÉ (Jules, comte), 18, rue de Serre, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1878. BERTRAND (l'abbé Louis), professeur au grand Séminaire de Bordeaux (Gironde).
1901. BONNARDOT (François), conservateur de la Bibliothèque de Verdun (Meuse).
1882. BOSMANS (l'abbé J.), secrétaire-archiviste du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).
1899. BOULAND, docteur, 95, rue de Prony, à Paris.
1901. BOURGEOIS (Jules), entomologiste à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).
1878. BOYÉ (Bernard-Arthur-Pierre), avocat à la Cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1901. BRUNOTTE (Camille), professeur à l'Université de Nancy.
1904. CLÉMENT (Roger), avocat à la Cour d'appel de Paris, 41, rue Madame, Paris.
1873. CLÉRY (Adrien ROBINET de), 20, rue du Cloître Notre-Dame, Paris.
1883. COLLIGNON (Dr. René), médecin-major au 25e de ligne, 42, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).
1879. DENY (Edouard), ingénieur civil, fondé de pouvoirs à la Faïencerie de Badonvillers (Meurthe-et-Moselle).
1879. DES ROBERT (Ferdinand), quai Claude-le-Lorrain, 32, à Nancy.
1887. E. DESSENON, professeur de mathématiques au Lycée Saint-Louis, à Paris, rue des Grands-Augustins, 20.
1906. DUCROCQ (Georges), 99, boulevard Raspail, Paris.
1903. FLORANGE, quai Malaquai, Paris.
1866. FROMONT (Auguste), homme de lettres.
1908. GAUCHEZ (Maurice), collaborateur de la *Revue de Belgique*, Bruxelles.
1899. Mme GAZALA, née Jeanne Kieffer (en littérature Guy d'Aveline), via Brindisi, Tripoli d'Afrique.

Digitized by Google

1890. GENAY (Paul), président du comice agricole de Lunéville, membre de la société nationale d'agricult. de France, Lunéville, 6, rue des Bénédictins (Meurthe-et-Mos.).
1881. GERMAIN (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy.
1894. GODIN (Oscar).
1901. GOY (baron Pierre de), résident de France à Qui-nhon (Annam).
1903. GRANDMANGIN (Ch).
1886. HANNAUX (Emmanuel), artiste sculpteur, à Paris.
1903. HELMER (Paul-Albert), avocat à Colmar.
1901. HOULLIER (abbé A.) curé de Fins (Somme).
1895. JEANTY (Eugène), négt à Sarreguemines (Lorraine).
1891. KNŒPFLER, chef de clinique à la faculté de médecine de Nancy, faubourg St-Georges.
1861. LACRETELLE (Henri), homme de lettres.
1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras (Pas-de-Calais).
1903. LEROND, instituteur à Saint-Julien-lès-Metz.
1864. LÉVY (Isaac), rabbin, à Bordeaux (Gironde).
1895. LÉVY (l'abbé Joseph), curé à Grussenheim (Alsace).
1896. MARGOT (Charles), préparateur de physique à l'Université de Genève (Suisse).
1873. MATHIEU (Auguste), ancien conservateur des forêts. 7, rue Trouillet à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1861. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1894. MORCEL (Madame), propriétaire, à Vic (Lorraine).
1863. MOUGENOT (Léon), archéologue, à Malzéville près Nancy.
1907. PANGE (Cte Jean de). 37, avenue Montaigne, Paris.
1898. PAX (l'abbé), curé-doyen de Glencoe, Amérique du Nord (Minnesota U. S.).
1893. RICHARD D'ABONCOURT (Emmanuel de), chef d'escadron d'artillerie, à Douai (Nord).
1878. THIRION (Maurice), docteur-ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Lille (Nord).
1894. VAN WERVECKE (Nicolas), professeur à l'Athénée, à Luxembourg.
1898. VIANSSON-PONTÉ (l'abbé), curé de Haucourt (Meurthe-et-Moselle).
1903. WEYLAND (l'abbé Dr), curé de Vernéville (Lorr.).
1904. ZAWODNY (Dr Jos.), à Moldautein (Bohême).

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

DEUX PREMIÈRES ANNÉES DE LA REVUE « L'AUSTRASIE »

par M. l'abbé BARTHÉLEMY, rapporteur de la commission

POUR LE CONCOURS DU PRIX HERPIN

MESSIEURS,

J'ai à vous présenter les deux premières années de l'*Austrasie*, et à vous faire voir que cette Revue répond bien aux conditions requises pour concourir au prix Herpin. Le fondateur de ce prix exige, pour le concours, « un sujet d'utilité ou d'intérêt particulier pour la ville de Metz ou ses environs » ; or, l'*Austrasie* nous fournit surabondamment, non pas un sujet isolé, mais une vraie gerbe de sujets se rapportant à Metz ou à ses environs. Je vais essayer de les soumettre à votre appréciation, en une nomenclature rapide, sans m'astreindre à un ordre logique ou à une méthode d'analyse, mais en indiquant les différents genres, un peu à bâtons rompus, ne m'inquiétant pas de leurs dépendances mutuelles.

1° Sur l'histoire de Metz et du pays messin, l'*Austrasie* nous donne des travaux et surtout des documents d'une importance incontestable. En voici les titres : Saint Clément et le serpent ; le grand atour de Metz ; le voyage du roi à Metz ; Ambroise Paré à Metz ; Rabelais à Metz ; le club des jacobins de Metz ; nos condamnés à mort,

Digitized by Google

pendant la grande Révolution ; le carnet du capitaine Rossel, au dernier blocus de Metz. A cette simple énumération, vous reconnaissez des documents de premier ordre : le grand atour, le voyage du Roi, et le récit d'Ambroise Paré. Un document curieux, c'est le carnet de Rossel, sans lequel on ne comprendrait pas les différentes phases du blocus de 1870 : en le lisant, ceux qui ont vécu au blocus retrouveront certainement le regret intime qu'on éprouvait alors de voir échouer la tentative de l'audacieux capitaine. Remarquons aussi que les travaux relatifs au club des jacobins et à la liste de nos condamnés de 1793 sont le fruit de patientes et laborieuses recherches et que ces études éclairent vivement des points d'histoire jusqu'ici demeurés trop dans l'ombre.

L'*Austrasie* contribue encore à notre histoire messine par ses articles sur nos traditions et nos coutumes, traditions et coutumes qui sont inséparables des mœurs et de la vie même de notre province : La foire de Metz, la roue de la Saint-Jean, les dayots, la fête des rois, la Saint-Blaise, la messe à Saint-Auctor pour les enfants « en châtre » c'est-à-dire rachitiques, la Saint-Nicolas, les Valentins, etc. L'*Austrasie* collectionne tous ces traits qui nous donnent une idée particulière de la physionomie de notre pays. — J'ajoute que les coups de tocsin de son Veilleur (car elle a un Veilleur, tout comme la ville a son guetteur en haut de sa tour de Mutte, tout près des nues) j'ajoute que ces coups de tocsin serviront plus tard à fixer l'histoire de nos rues, de nos antiques maisons, de nos monuments, de nos remparts, et, en général, de tout ce qui, dans Metz, s'en va dispa-

Digitized by Google

raissant, sans laisser aux historiens futurs ou aux archéologues de l'avenir aucun vestige debout pour éclairer leurs investigations. — Notre histoire locale a donc beaucoup à puiser dans l'*Austrasie*.

2° Voila pour notre histoire : passons maintenant à nos monuments.

Sur ce point, l'*Austrasie* ne pouvait manquer de nous apporter de belles et intéressantes études. Notre cathédrale incomparable a naturellement la première place dans cet ordre de travaux : les différents genres de gothique qui la composent et qui s'unissent si harmonieusement pour en faire un tout surprenant de beauté et de hardiesse, ont trouvé, dans l'*Austrasie*, de savants interprètes et des érudits que j'appellerais volontiers des explorateurs et des commentateurs d'Architecture. A la suite de notre Cathédrale nous voyons défiler, dans différents articles, les églises de Sainte-Ségolène, de Saint-Maximin, et, dans la banlieue, celles de Vry, d'Aube, de Scy, de Norroy, de Saulny, de Sainte-Barbe. De cette sorte, l'*Austrasie* ne laisse rien perdre des vestiges remarquables d'ancienne architecture religieuse : calvaire sculpté, transept digne d'attention, tour imposante, etc. etc.

L'architecture civile a aussi ses articles, dont deux principaux, l'un relatif à l'Hôtel Saint-Livier, l'autre traitant de l'ensemble de la Place d'Armes.

Enfin, l'architecture militaire a trouvé place aussi dans l'*Austrasie*. Nos remparts, avec leurs vieilles tours, avant de disparaître entièrement, méritaient plus qu'un souvenir : notre *Revue* nous les a conservés, en en publiant des vues nombreuses, et en en faisant l'objet de mainte étude descriptive. En outre, elle nous donne aussi un

Digitized by Google

article sur les remparts de Sarrelouis, ville qui a suivi longtemps les mêmes destinées que Metz, dont elle était alors la sentinelle avancée.

Au sujet de nos monuments, l'*Austrasie* a donc fait œuvre utile, et, ce faisant, elle a bien mérité du pays. Mais continuons.

3° Parmi les productions de notre sol, il en est deux qui ont pris grande extension et dont l'exploitation a amené chez nous des armées d'ouvriers : ce sont la houille et le fer. L'*Austrasie*, par des travaux documentés sur ces deux points, ne se contente pas de faire connaître nos richesses souterraines, elle contribue encore à les faire valoir et prospérer.

4° Il est une industrie qui se meurt chez nous : c'est la tannerie. Aussi bien, le quartier pittoresque où travaillaient nos tanneurs va aussi se transformer et ressembler à tout autre quartier. Il fallait donc une notice historique sur la tannerie à Metz et sur ces curieux bâtiments. L'*Austrasie* y a pourvu, et, dans un travail magistral et documenté, elle nous montre combien fut florissante autrefois cette industrie, aujourd'hui impuissante à lutter contre les grandes sociétés par actions et contre les installations à vapeur.

Si vous voulez me permettre une petite digression, je vous dirai ici, Messieurs, que le coup mortel porté à la tannerie messine, par les grandes entreprises du même genre, a eu une répercussion extrêmement sensible dans nos exploitations forestières. Nos bûcherons n'avaient pas grand salaire sur tout le reste ; mais, pour l'écorce de chêne, utilisée dans les tanneries, les prix étaient très rémunérateurs. Aussi, le mois de mai, le mois de

Digitized by Google

la sève, était comme une époque de moisson. Tous, grands et petits, écorçaient les arbres avec une ardeur fébrile, redoutant de voir s'arrêter la sève avant la fin du travail. Aujourd'hui l'écorce ne se vend plus : le bûcheron, longtemps lésé, a fini par demander des salaires plus élevés et la cherté du bois a augmenté.

5° Avec l'*Austrasie*, j'aurais encore à vous parler littérature et poésie, mais littérature et poésie de notre cru messin ; il me faudrait vous montrer l'art héraldique dans le fameux article sur les chardons lorrains ; je devrais vous entretenir de linguistique à propos de notre patois messin ; il y aurait à citer des monographies intéressantes, comme la notice sur la chapelle de Mouterhouse, etc. Que de détails d'une importance saisissante pour notre pays ! Si je ne m'étends pas sur ces questions, c'est que je désire attirer plus spécialement votre attention sur les travaux qui, dans la *Revue,* sont consacrés à nos hommes illustres.

6° Sur ce point l'*Austrasie* nous fournit de nombreuses biographies ; quelques-unes d'entre elles sont assez succinctes, mais le grand nombre est de grande envergure et nous initie aux détails de la vie de nos célébrités. Ces biographies sont encore l'histoire de notre pays, sous une forme à part ; car la vie de nos hommes illustres a été mêlée à la vie même de notre cité. Mais leurs talents exigent qu'on en fasse des histoires détachées ; aussi, dans l'*Austrasie* ces biographies, ou profils messins, sont de telle importance qu'elles suffiraient à elles seules à former une œuvre digne de concourir au prix Herpin. Voici les noms de ceux dont la vie nous est retracée :

Digitized by Google

Léon Simon, Devilly, Knœpfler, Aimé de Lemud, les Faivre, Auguste Rolland, Emile Boilvin, Camille Durutte, Auricoste de Lazarque, Chabert, M. Henri Houssaye, Henri de Wendel, Arthur Roguenant, Victor Jacob, Charles Bretenaker, Watrin, Vinsback, Gilbrin, Léon Colin, Léonce de Curel, Rousset, frère Hilaris, Mgr Hacquard, Maurice du Coëtlosquet. — Vous connaissez ces noms. Ils représentent la peinture, la gravure, la musique, la littérature, l'histoire, l'industrie, la médecine, la vénerie, l'éducation, les missions, l'un d'eux rappelle une fortune immense, une fortuue bienfaisante, charitable, toujours en quête de libéralités. Voici même une profession des plus humbles qui a aussi son héros : le père Blémont était pêcheur d'ablettes, pêcheur à la ligne, mais pêcheur hors ligne.

Enfin citons à part ceux de nos militaires dont l'*Austrasie* nous redit la gloire : Le maréchal Molitor, le général Jacquinot, le général Lasalle, le général Corbin, le général Arthur de Brie, le lieutenant Burtin, et, actuellement encore vivant, le général Dalstein. Relisez leurs exploits, Messieurs, et ce sera avec fierté que nous redirons ensemble : Ces héros sont de chez nous !

Et alors, j'en suis sûr, tous ces hommes renommés, vous estimerez que c'est œuvre utile de les faire revivre devant nous, que c'est un devoir patriotique de célébrer ces nombreuses pléiades d'hommes de talent et de génie qui sont l'honneur et l'orgueil du pays messin. Ce serait injustice de laisser ces noms dans l'oubli d'une indifférence inqualifiable ; mais, en même temps, ce sera justice d'apprécier à sa valeur la somme de travail

Digitized by Google

que représentent tant de recherches biographiques.

Que l'*Austrasie* continue donc à faire connaître nos concitoyens de marque, et elle sera vraiment le Panthéon de nos célébrités messines.

En terminant ce rapport, je vous dirai que l'*Austrasie* n'est pas seulement une *Revue :* C'est véritablement une œuvre et une œuvre toute messine. Comme telle, dès ses débuts, elle a mérité une mention de la part de l'Académie des Incriptions et Belles-lettres de Paris. Cette mention, venue de haut et de loin, était un bel encouragement. Ce n'est plus à Paris, c'est à Metz, c'est à vous, Messieurs, que l'*Austrasie* demande récompense et encouragement !

Digitized by Google

Digitized by Google

APRÈS LA CAPITULATION DE METZ

PAR

Frère ADRIEN

du pensionnat de Hachy (Belgique) [1].

Qui ne craint point la mort, ne craint pas les menaces.
(Du *Cid*, de Corneille.)

Donc il est arrivé ce jour horrible, affreux,
Où cent mille soldats, cependant valeureux,
Vont abandonner Metz, citadelle imprenable
Sans une trahison, un crime abominable,
Après avoir remis aux mains de leur vainqueur
Leurs armes, leurs fusils, la rage dans le cœur.
Donc avec l'amertume et la tristesse amère,
Ces braves que l'espoir guidait encor naguère,
Qui n'avaient soupçonné la vile trahison,
Vont sentir les horreurs d'une dure prison.
On les vit franchissant les ponts de la Moselle,
Se diriger, navrés, vers la place Mazelle ;
Et là, des officiers aux airs de conquérants,
Alignant ces soldats, les disposaient en rangs ;
Puis sur un ordre bref que, d'une humeur hautaine
Empreinte de dépit, dicte le capitaine,
Chaque groupe avançait cerclé d'un régiment.
Et nos soldats pleuraient en cet affreux moment.

(1) Poésie récompensée d'une médaille de bronze, sur les conclusions de M. le chanoine Finot, rapporteur de la commission littéraire.

Digitized by Google

Ils pleuraient, ces vaillants, murmurant en leur âme
Contre leur maréchal qu'ils traitaient d'être infâme ;
Ils pleuraient, demandant que vers eux vînt la mort
Qui les délivrerait de leur funeste sort.
Beaucoup sous leurs habits, au regard tyrannique
Cachaient dévotement, ainsi qu'une relique,
Un reste précieux, un insigne lambeau,
Qu'ils avaient découpé dans leur noble drapeau.
Ils préfèrent le voir, ce glorieux emblème,
Anéanti, réduit en de la cendre même,
Qu'aux mains de l'ennemi qu'enivre un fol orgueil ;
Ils préfèrent porter ses restes au cercueil,
N'importe en quel endroit, à l'heure solennelle,
Alors qu'on y mettra leur dépouille mortelle ;
Du moins, ils dormiront, goûtant ce pur bonheur
D'avoir gardé quand même à leur drapeau l'honneur.
Parmi ces prisonniers, innocentes victimes,
Qu'arrache à leur pays le plus affreux des crimes,
Qui vont subir au loin, sans l'avoir mérité,
Un châtiment cruel, fruit d'une iniquité,
Se trouvaient deux Lorrains, des rives de la Seille.
Enrôlés au début, d'une ardeur sans pareille
Ils avaient combattu le jour du quatorze août,
Et malgré la mitraille étaient restés debout.
Cependant, à la jambe atteint d'une blessure,
L'aîné, François, allait d'une marche peu sûre ;
Louis, son compagnon, durant le siège affreux,
Le soigna chaque jour en ami généreux.
Et maintenant durant leur long pèlerinage,
Il allait soutenir, ranimer son courage ;
Il allait, lui, plus jeune, en parlant du retour,
Conserver en son cœur le noble et pur amour.
Ils marchent côte à côte en un morne silence :
Soudain de leurs yeux vifs un doux regard s'élance ;
Là-bas, tel un ruban au verdâtre reflet,
Paraît dans le vallon le gentil ruisselet
Où coule lentement une onde transparente.

Digitized by Google

Ce fut vraiment pour eux une joie enivrante
De contempler, peut-être une dernière fois,
La prairie où, jadis, paisibles villageois,
Travaillant d'une ardeur qui jamais ne se lasse,
Du tranchant de l'acier ils fauchaient l'herbe grasse;
Et leur regard fouillait le lointain horizon,
Car ils voulaient revoir la rustique maison,
Le toit familial sous lequel leur jeunesse
Se passa dans la joie et l'entière allégresse;
Mais du vallon s'élève un brouillard vaporeux
Couvrant plaines et monts d'un manteau ténébreux:
Et cette vision bienfaisante et sereine
Hélas! est refusée à ces hommes en peine.
Ils restaient là, pensifs, quand même regardant,
Lorsque vibra soudain dans l'air un cri strident,
Un sonore « Vorwärts » que clame en un délire
L'officier que la haine en ce moment inspire.
Et ces vaillants, poussés d'une brutale main,
Se remettent au pas sur le triste chemin.
Oh! qui dira combien ils souffrent en cette heure!
Ils savent que là-bas leur mère prie et pleure;
Qu'ils sont de leurs parents le soutien et l'espoir,
Qu'ils leur avaient promis en vainqueurs les revoir!
« Hélas! murmurent-ils, le péril est extrême;
« Peut-être faudra-t-il, sans un adieu suprême,
« Sans un dernier baiser, les laisser ici-bas,
« Et mourir bien loin d'eux d'un horrible trépas. »
Cependant avec peine avançait la colonne,
Subissant les effets d'un rude froid d'automne,
Lorsque soudain, ô gloire, ô succès enivrant,
Triomphe mérité, spectacle délirant,
Apparut, à leurs yeux, de Borny la colline,
Qu'un fugitif rayon à cette heure illumine.
C'est là qu'ils ont lutté, ces deux braves Lorrains,
Défendant vaillamment leurs droits sacrés et saints;
C'est là qu'ils ont connu ce qu'est une victoire
Procurant aux vainqueurs l'incomparable gloire;

Digitized by Google

Et devant ce plateau déjà silencieux,
Ils passent, frémissants, le regard anxieux,
Saluant les héros couchés au fond des tombes,
Qui périrent au sein d'affreuses hécatombes.
Ils passent, regrettant de n'avoir pas le sort
De ceux qu'à leur triomphe une héroïque mort
Arracha brusquement ; car la tristesse amère
De partir prisonniers pour la terre étrangère
Ne meurtrit pas leur âme ; et c'est pour eux bonheur
D'avoir été frappés de mort au champ d'honneur.
Pourtant les deux amis dont renaît l'espérance,
Du haut de ce plateau, témoin de leur vaillance,
Veulent dire bien haut à leur pays lorrain,
Avant d'avoir atteint l'autre côté du Rhin,
Un adieu solennel, partant d'un cœur sincère,
D'un cœur que la vengeance en ce moment ulcère.
Ils allaient donc franchir, rapides, le fossé ;
Mais un guttural « Rechts », par l'officier poussé,
Un instant les arrête ; et faisant volte-face,
Brusquement à leurs yeux, se dressant dans l'espace,
Paraît la cathédrale ; et sa légère tour
Que dore en ce moment l'astre royal du jour,
Vers la voûte d'azur s'élève gracieuse ;
Au sommet flotte encor — vision radieuse —
Le drapeau de la France ; alors les deux Lorrains
Que ce spectacle émeut, rendant leurs fronts sereins,
Disent avec transport, répétant par trois fois,
D'un geste enthousiaste, un sanglot dans la voix
Trahissant leur douleur, mais avec assurance :
« Vive notre Lorraine et vive notre France ! »
Et de suite leur cœur de joie a palpité,
Car ils sentent en eux la sublime fierté
Du devoir accompli malgré l'épreuve austère.
Maintenant ils iront en foulant cette terre
Constamment généreuse et féconde en héros,
Subissant et l'outrage et les horribles maux
En pensant que souffrir pour le pays qu'on aime

Digitized by Google

Du plus ardent amour est la marque suprême.
Ils iront, relevant le front d'un geste fier,
Narguant leurs ennemis et leur sourire amer ;
Ils iront, ces Lorrains à l'âme magnanime ;
Ils subiront leur sort d'un courage sublime,
Sans gémir, sans se plaindre ; et même à leur vainqueur
Toujours ils paraîtront sans reproche et sans peur.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR UN TRAVAIL INTITULÉ

LES VIEILLES HOTELLERIES MESSINES

Au nom d'une commission
composée de MM. le chanoine FINOT, LEROND
et CHOPPÉ, *rapporteur*.

MESSIEURS,

Le travail, que nous avons eu à examiner mérite la plus complète approbation des amis de l'histoire locale. Il fait revivre à nos yeux quantité de ces anciennes hôtelleries messines, dont plusieurs jouissaient d'une véritable renommée pour leur bonne tenue et l'excellence de leur cuisine. Et quelles enseignes d'une simplicité savoureuse, parfois originale et même malicieuse ! Un sieur Ethis avait, vers 1740, abrité son hôtellerie sous le vocable : *Monnaie fait tout*, qui pouvait se traduire par : « Les bons doublons font les bons rôtis ». C'était peut-être tout à fait exact au XVIIIe siècle. De nos jours « monnaie » a certes gardé son pouvoir ; mais en avons-nous toujours pour notre argent ? Une réponse franche pourrait contrister nos hôteliers modernes. Nous avons fait, il est vrai, des progrès indéniables sous le rapport du luxe et du confort de la salle à manger et de la chambre d'hôtel. Les menus sont décorés de figurines et de dessins gracieux. Ils annoncent des choses merveilleuses et savamment préparées. Mais

Digitized by Google

ces promesses sont-elles toujours tenues? Les plats sont-ils meilleurs, les vins toujours authentiques et réussis? Hélas! non, et c'est alors qu'on voit que « Monnaie ne fait pas tout! ».

Quoi qu'il en soit, la nomenclature de nos vieilles hôtelleries messines est aussi variée que suggestive, et, en lisant le travail de notre auteur, on est intéressé très fortement par tout ce que rappellent ces enseignes défilant devant nos yeux. C'est de l'histoire locale, facile et agréable à suivre. On apprend où ont logé des personnages ayant eu des relations avec la cité de Metz, ou ayant fait visite à ses magistrats... L'auteur a patiemment recherché, dans nos chroniques, tout ce qui pouvait se rattacher à son sujet. Il a aussi fouillé nos archives et nous présente, en raccourci, et sous une forme succincte, quantité d'épisodes et d'évènements de l'histoire de Metz. Les personnages l'intéressent au point de vue particulier du gîte et de la chère et il dit d'eux : ils logèrent là et telle chose leur advint. En fermant les yeux et avec un peu d'imagination, on peut presque les voir soi-même!

Nombre d'hôtelleries avaient pris le nom de la rue où elles étaient situées. Pour d'autres, au contraire, c'est l'hôtel qui a fini par donner son nom à la rue. L'hôtel de la *Tête d'Or* a laissé son nom à notre rue qui se nomme ainsi aujourd'hui. Le *Porte-Enseigne* était situé dans la rue du même nom qui a disparu et s'est changée en *Serpenoise*, en l'honneur des Romains. On peut aimer les Romains et regretter le vocable *Porte-Enseigne*, qui était bien français et avait du panache. Pourquoi aussi, comme je l'ai constaté dans le travail

Digitized by Google

qui nous occupe, avoir permis à l'enseigne du *Grand Cerf* de baptiser la rue qui se nommait autrefois : *rue des Gournay ?* La vieille famille patricienne ne méritait pas cette injure, et son nom est de ceux qu'on regrette de ne pas voir parmi les rues de la cité dont elle a été l'une des illustrations.

Notre auteur a aussi donné le plus possible les noms des hôtes ou tenanciers, avec les dates de prise de possession. On y revoit beaucoup de noms messins, et, parfois, non des moindres. Le métier d'hôtelier exige de l'intelligence et du savoir-faire. Bien exercé, il conduit fréquemment à l'aisance et à la considération, considération dans laquelle il entre ce que j'appellerai la « reconnaissance de l'estomac ». Ce n'est pas la moins fidèle. Aussi les fils de ces maîtres-queux rencontraient-ils facilement des appuis utiles, leur permettant avec le concours des écus paternels, d'aborder les professions libérales.

Si nous en jugeons par le nombre des hôtelleries on mangeait bien dans notre bonne ville de Metz. L'amour de la bonne chère a été de tous les temps et de tous les pays.

A ce propos, me sera-t-il permis, Messieurs, de déplorer tout bas que les théologiens aient fait de la gourmandise un péché capital ? C'est un bien gros mot. Je soupçonne Messieurs les théologiens « maigres » d'avoir voulu faire une niche à leurs confrères plus arrondis, ou plus enclins à se laisser aller à ce que les plus honnêtes gens nomment : « les douceurs de la table ». C'est très possible et très humain. Seulement, ne pourrait-on pas répondre aux rigoristes quelque chose

Digitized by Google

comme ceci : Il ne s'agit pas de réhabiliter Vitellius ni de faire, comme dit le peuple, un dieu de son ventre. Cependant, dites-moi ce que peuvent faire de mieux quelques vieux amis se rencontrant, sinon de se réunir devant un agréable et bon dîner ? Rien ne vaut, en ce cas et en beaucoup d'autres, la fraternisation autour de la nappe blanche, alors que l'estomac, heureux et satisfait, fait passer au cœur un peu de reflet d'une jeunesse disparue, et une douce indulgence. Bien des résolutions généreuses ont dû leur éclosion à un tel état d'esprit. Souvent les pauvres s'aperçoivent avec satisfaction qu'ils viennent d'avoir affaire à quelqu'un ayant bien dîné. Ce qui rend l'homme meilleur ne saurait être si mauvais. Du reste, ascètes ou non, les théologiens sont généralement gens d'esprit. Pour eux comme pour moi le péché, capital ou non, ne commence probablement qu'avec l'abus. Alors, nous sommes d'accord!

Je termine, Messieurs, cette légère digression et vous propose, au nom de votre commission, de décerner à l'auteur du travail intitulé :

Les Vieilles Hôtelleries Messines, une médaille d'argent grand module, en le félicitant d'avoir traité aussi bien un sujet aussi intéressant.

Votre commission vous propose encore de décider l'insertion intégrale de ce travail dans les *Mémoires de l'Académie.*

Digitized by Google

Les Vieilles Hôtelleries messines

PAR M. J.-J. BARBÉ

« Il y a encore bien des choses
à trouver sur Metz ! »
(M. E. de Bouteiller sur son lit de mort,
22 mai 1883.)

I

L'aspect de Metz a bien changé depuis quelques années. De nouveaux quartiers, formés d'habitations plus ou moins élégantes, ont remplacé les vieux remparts. Dans l'intérieur de la ville, les rues, les maisons, l'une d'abord, l'autre ensuite et puis la plus grande partie ont pris une physionomie nouvelle. Chacun a voulu suivre l'irrésistible loi de l'exemple et de l'imitation.

Le voyageur revenant à Metz est surpris en voyant ces vastes hôtels restaurants nouvellement établis et en retrouvant les anciens complètement transformés ; dans n'importe lequel, il va pouvoir jouir des besoins nouveaux et des modernes habitudes.

Ce sont ces différentes transformations qui nous ont suggéré l'idée de faire un historique des vieilles hôtelleries de notre ville. Nos chroniques relatent les fêtes en tous genres données au moyen-âge : Tournois à lances émoulues et brisées, joutes nautiques, feux de joie dans les rues, fanfares dans

Digitized by Google

le clocher de Mutte, plantation du mai, joyeuses cavalcades, représentations de mystères et de farces, noces fastueuses, bals où l'on dansait au son des rebecs, luths, harpes, trompettes et tambourins. Toutes ces fêtes attiraient une foule d'étrangers à Metz et l'industrie hôtelière y était principalement en honneur : la cuisine messine a toujours été célèbre pour les gastronomes, le pays étant abondamment pourvu en produits culinaires de toutes sortes. Cependant aucun historien ancien ou moderne ne s'est occupé des hôtelleries messines ; cette lacune, nous chercherons à la combler en établissant une statistique depuis le XVe siècle, nous ne parlerons pas des nombreux établissements fondés pendant le siècle dernier, ce serait sortir du domaine de l'histoire ; quand les temps seront venus, ceux qui viendront après nous feront comme nous, ils se livreront à des recherches rétrospectives.

En faisant notre promenade historique, il faudra compter avec « l'hôte » ancêtre véritable de ces maîtres d'hôtels en habit noir qui s'en remettent à l'habileté de leur « chef » du soin d'achalander la maison.

Nos hôtes, en général, témoignaient par leur embonpoint, la netteté et la simplicité de leur costume, de l'excellence de leur cuisine ouverte aux voyageurs et aux curieux, logeant à pied et à cheval. Influents dans leur quartier, considérés à la commune et connus à dix lieues à la ronde, ils formaient une confrérie puissante et respectée.

Quant à leurs procédés culinaires, nous savons qu'ils ont été pieusement conservés par ce grand

Digitized by Google

dénicheur de traditions qu'était M. Auricoste de Lazarque, qui a réuni quantité de vieilles recettes sous ce titre unique : *Cuisine Messine.* Dans ce livre de notre regretté compatriote, nous trouvons de nombreux spécimens de l'art de la cuisine et de ce que mangeaient autrefois les bonnes gens de Metz.

Ce qu'il y avait de remarquable en entrant dans nos vieilles hôtelleries, c'est assurément la cuisine, grande pièce au rez-de-chaussée dont les fenêtres prenaient jour sur une cour intérieure. Victor Hugo nous a laissé une gracieuse description de la cuisine d'une hôtellerie, que nous pouvons prendre pour modèle : « Un des murs est occupé par les cuivres, l'autre par les faïences. Au milieu en face des fenêtres, la cheminée, énorme caverne qu'emplit un feu splendide. Au plafond, un noir réseau de poutres magnifiquement enfumées, auxquelles pendent toutes sortes de choses joyeuses, des paniers, des lampes, un garde-manger, et au centre, une large nasse à claire-voie, où s'étalent de vastes trapèzes de lard. Sous la cheminée, outre le tournebroche, la crémaillère et la chaudière, reluit et pétille un trousseau éblouissant d'une douzaine de pelles et de pincettes de toutes formes et de toutes grandeurs. L'âtre flamboyant envoie des rayons dans tous les coins, découpe de grandes ombres sur le plafond, jette une fraîche teinte rosée sur les faïences bleues et fait resplendir l'édifice fantastique des casseroles comme une muraille de braise. Si j'étais Homère ou Rabelais, je dirais : cette cuisine est un monde dont cette cheminée est le soleil. (1) »

(1) Le Rhin.

Digitized by Google

Pour compléter ce tableau brillant, nous pouvons mettre, devant cette cheminée, notre hôte messin, lequel ne dédaignait pas de mettre la main à la pâte ou à la broche et s'apprêtait constamment à recevoir bonne et nombreuse compagnie.

On s'étonne quelquefois, de nos jours, en voyant le grand nombre d'hôtels, restaurants, brasseries, cafés et auberges, qui dans notre ville tendent de plus en plus à se multiplier. Eh bien ! selon nos chroniques ils étaient, il y a quatre siècles, comparativement aussi nombreux. Ainsi en 1482, on en supprima d'un seul coup 82 et en 1517, il y en eut encore 34 qui durent enlever leur enseigne. On serait confondu, en effet, si l'on pouvait voir la liste complète des hôtelleries qui se trouvaient à Metz. A notre regret, nous ne pouvons donner plus loin, que celles qui sont indiquées par nos chroniqueurs et dans nos archives municipales.

Dès l'année 1476, les hôtes et cabaretiers furent assujettis de tenir un livre des étrangers qu'ils logeaient et d'en donner chaque jour une liste aux magistrats. Cette ordonnance fut fréquemment renouvelée, notamment en 1494, en 1518, en 1526, en 1638, en 1733, en 1749, en 1774 et en 1790.

Lorsqu'une année était calamiteuse, occasionnant une cherté des vivres, on restreignait le temps de vente, comme en 1581. En 1501, on interdisait aux personnes de la ville d'aller au cabaret pendant la semaine et pendant les jours de repos aux heures de la célébration des offices, de servir viandes recherchées et gibier, si ce n'est aux riches étrangers de passage. En 1634, on taxait le prix des repas à 3 livres pour l'homme et le cheval.

Digitized by Google

Une taxe était également appliquée lors du séjour d'un souverain ; ainsi en 1498, lorsque l'empereur Maximilien vint à Metz, le prix des repas dans les hôtels et cabarets fut réglé à 3 sous par tête. En 1540, lors d'un séjour de Charles-Quint, la taxe fut encore fixée à 3 sous. La police ordonnait de tenir la note exacte des voyageurs à la disposition de l'autorité.

Au XVIIIe siècle, les hôtes et cabaretiers payaient une licence pour le droit « de mettre nappe et vendre le vin en détail ». Cette redevance variait de 3 à 7 livres par année, selon l'importance de l'établissement. Tous les ans, un employé de l'Hôtel-de-Ville faisait la visite de chaque établissement pour établir cette licence. On voit que la réglementation et surveillance des hôtels et cabarets n'est pas chose nouvelle.

Ce qui attirait particulièrement la curiosité des voyageurs, c'était les enseignes qu'on voyait pendantes devant les maisons ou appliquées contre les murailles. Ces enseignes étaient pour la plupart des tableaux où les peintres du pays avaient déployé tout le talent que la nature leur avait départi et formaient une sorte de musée en plein vent. Les unes indiquaient des vocables tout imprégnés de la piété de nos pères : des croix de différentes couleurs, des noms de saints. Les autres étaient décorées des noms de tous les animaux de la création, tant sauvages que domestiques. Plusieurs révélaient chez leurs auteurs de l'imagination, de l'esprit, de la verve et parfois de la malice. Aussi ne manquaient-elles pas d'exercer, sur les curieux et sur les consommateurs, le genre d'influence pour lequel elles avaient été

Digitized by Google

principalement conçues, et les engageaient à visiter ces établissements; c'est ce que nous allons faire à notre tour, en priant les lecteurs de bien vouloir nous suivre dans nos pérégrinations à travers le Vieux-Metz.

II

A L'AIGLE (1), derrière Saint-Eucaire.
Hôte : Antoine Guirlin, 1770.

A L'AIGLE D'OR, au Fort Moselle.
Hôte : Jean Yon, 1783.

A L'ANGE, rue Taison

Hôtellerie renommée pendant les XVe et XVIe siècles. En 1479, une partie des gens du seigneur de Boulay logèrent « à l'Ange, en Staison, en l'hostel Pierre de Navaire ». (Hug. p. 439) (2).

Le 18 août 1500, le seigneur du Fay logea en « l'ostel à l'Ange ». (Aubrion, p. 428.)

Le 2 mai 1517, Claussequin, « l'hoste à l'Ange » gagna la course à l'avoine. (Husson, p. 311.)

En 1518, le Rhingrave d'Allemagne, ami de la Cité, chargé de négocier la paix entre Frantz de Sickingen et la ville, demeura à « l'hostel à l'Ange ». (Hug. p. 722 et 728.)

---

(1) A l'exemple des mêmes travaux faits sur les hôtelleries dans d'autres villes, nous avons adopté une suite alphabétique des enseignes.

(2) Nous indiquons à la fin de l'ouvrage les sources qui nous ont servi et les abréviations que nous avons dû y apporter.

Digitized by Google

Le 5 mai 1528, un étranger nommé Didier le Roy, qui logeait « à l'Ange » tua un marchand appelé Jehan Henne. Le coupable fut arrêté et il eut la tête tranchée. (Hug. p. 833.)

En 1530, la ville engagea un procès contre Clausse de Mettendorf, ancien hôtelier à l'enseigne « A l'Ange » accusé d'excès commis contre les voyageurs. (Bibl. mun. manuscrit 154, p. 118)

Aux Armes de Savoie, paroisse Saint-Victor.
Hôte : Claude Agnan, 1776.

Asfeld (Hôtel d'), rue de ce nom.
Hôte : Nicolas Dauphin, 1745.
A partir de 1758, le carosse des messageries pour Paris partait chaque lundi de l'Hôtel d'Asfeld.

La Belle-Croix, rue des Allemands.
Au mois de septembre 1789, le célèbre graveur de Nancy, Hœrpin, descendit à l'Hôtel de la Belle-Croix, rue des Allemands, lorsqu'il fut mandé à Metz par M. de Chazelles, président au Parlement et propriétaire des magnifiques jardins de Lorry-devant-le-Pont, pour corriger sous ses yeux les dessins ou vues de cet endroit.

La Belle-Etoile, paroisse Saint-Livier.
Hôtes : Louis Mathieu, 1733 ; François Maillot, 1742.

Au Bœuf d'Or, paroisse Saint-Martin.
Hôte : Jean-Baptiste Soret, 1745.

La Bonne-Fontaine, rue Nexirue.
Hôte : Lacombe, 1789.

Digitized by Google

Au XIXe siècle, la Bonne-Fontaine était située rue des Allemands, 70, elle fut tenue par Antoine en 1830 ; par la veuve Antoine en 1845, et par François en 1856, lequel continua jusqu'à la fin de l'année 1869.

La maison fut vendue le 15 décembre de ladite année et l'hôtel cessa d'exister.

Au Bout du Monde, paroisse Saint-Livier.

Hôtes : François Gresse, 1739 ; veuve Jean Forisier, 1744 ; François Lezmatz, 1755.

Le Breton, rue des Bons-Enfants.

Le 12 juin 1464, messire Jehan de Crowey, seigneur de Chymay et son fils, arrivèrent à Metz et furent logés à « l'hostel du Burton en la rue des Boins-Enffans ». A la même époque, un chevalier nommé Simon de Lallain, descendit en la mème hôtellerie. (Hug., p. 341 et 342.)

En 1474, un riche bourgeois messin, Didier Baillat fut assassiné par sa femme et par son domestique, qui portèrent son corps devant le « Breton » pour faire supposer qu'il avait été tué dans cette hôtellerie. Leur crime découvert, ils furent tous deux exécutés. (Aubrion, p. 71.)

Le 6 mars 1481, un ambassadeur du maréchal de Luxembourg, fut logé « en l'hostel du Breton ». (Hug., p. 448.)

Burthemin (Hôtel de), devant Saint-Simplice.

Le 9 octobre 1489, eut lieu le mariage de sire Nicolle de Heu avec Catherine, fille de Pierre de Gournay. Les gens de village, invités à cette cé-

Digitized by Google

rémonie au nombre d'environ mille, furent restaurés « en l'hostel Burthemin, le cuxenier devant S[t] Simplice. » (Aubrion, p. 222.)

Au Carosse de Francfort, paroisse Saint-Maximin.
Hôte : Pierre Noirez, 1748.

A la Carpe-d'Or, rue des Allemands, 42.
Hôtesse : Veuve Bride, 1789.
Au XIX[e] siècle, l'établissement porta l'enseigne : « A la Carpe-d'Argent » et fut tenu pendant quarante ans par Lenner, lequel cessa son exploitation après la guerre de 1870.

Au Cavalier-Royal allemand, paroisse S[t]-Victor.
Hôte : Michel Frize, 1742.

Au Cerf-Couronné, paroisse Saint-Simplice.
Hôtes : Claude Renauld, 1766 ; Simon Chemel, 1772.

A la Chaine-d'Or, rue du Pontiffroy, 109.
Hôtes : Etienne, 1772 ; Nicolas, 1789 ; Goré, 1836 ; Chaumont, 1845.
L'établissement a été mis en adjudication le 27 août 1850.

Le Chatelain, devant la Grande église (place de la Cathédrale).
En 1488, maître Jean de Ville était l'hôte du « Castellain ». (Aubrion, p. 207.)

Au Chariot-d'Or, paroisse Saint-Victor.
Hôte : Vinsbach, 1761.

Digitized by Google

« Procès entre Vinsbach « Au Chariot-d'Or » et Pierre Yon. » (Arch. mun. 430.)

Au XIXe siècle, en 1814, le « Chariot-d'Or » était situé dans la rue de la Fontaine.

La même enseigne a ensuite existé rue de Paris, 7, au Fort-Moselle. Les hôtes qui se sont succédés sont : Juge, en 1856 ; Cayatte, en 1858 ; Mion, en 1860. L'établissement a été vendu aux enchères le 10 septembre 1878. Il a été ensuite rétabli par Halanzy, qui le tenait encore en 1888. Dans la suite, le local a été transformé en une restauration allemande.

LA CHARRUE.

Cette hôtellerie existait en 1679, au Champ-à-Seille, à côté de la halle des tanneurs. La maison appartenait à Mathieu de Paulo, lieutenant-général au bailliage de Metz.

Au XIXe siècle, la « Charrue d'or » était située rue des Allemands, 69 ; elle était tenue en 1836 par M. Antoine.

AU CHAUDRON, place de Chambre.

En 1491, eut lieu, sur la place de Chambre, le supplice de Jehan de Landremont, condamné à mort pour crime de trahison envers la Cité. Après l'exécution, le bourreau brûla les entrailles du supplicié devant « l'hôtel au Chauldron ». (Hug., p. 567.)

En 1509, deux compagnons logés « Au Chaudron » dérobèrent une somme d'argent à un marchand d'Allemagne. (Aubrion, p. 462.)

En 1510, deux prêtres étrangers, logés « Au

Digitized by Google

Chaudron » se querellèrent, l'un d'eux fut tué d'un coup de couteau. (Hug., p. 663.)

Au Cherche-Midi, paroisse Saint-Jacques.
Hôte : Jean-Baptiste Danez, 1743.

Au Cheval-Blanc, place Coquotte, ensuite rue du Cambout.

Après la venue des Français, en 1552, les religieuses du Saint-Esprit furent obligées, comme espagnoles, de quitter Metz. En partant, elles laissèrent à bail, pour 99 années, leur maison, place Coquotte, à Jérôme Coliatte, moyennant 4 livres, 12 sols par an. Le locataire y établit l'hôtellerie du « Cheval-Blanc ».

En 1567, le maréchal de Vieilleville le fit exproprier pour y placer la commanderie de Saint-Antoine.

L'hôtellerie fut transférée au Champ-à-Seille ; en 1642, nous trouvons l'enseigne du « Cheval-Blanc » entre la maison conventuelle des Célestins et la ruelle dite la « Chappe ».

Le 11 mai 1578, Thierry de Savigny, boucher, épouse Zabillon Christophe, fille de l'hôtelier du « Cheval-Blanc ». (Poirier, 581.)

Au XVIIIe siècle, le « Cheval-Blanc » a été tenu par : la veuve Laurent, en 1733 ; par André Espert, en 1742 ; par Jean Parent, en 1763 ; par Bertinguet, en 1789.

Au XIXe siècle, l'enseigne du « Cheval-Blanc » était située rue du Grand Wad, 25 ; les hôteliers ont été : Lorrain, en 1858 ; Trunzler, en 1870, et Fersing, en 1888. La maison existe encore à l'état d'auberge, toutefois l'enseigne a été transformée.

Digitized by Google

Au Cheval-de-Bronze, paroisse Saint-Martin.
Hôte : François Beaufort, 1733.

Au Cheval-Noir, près de l'Abreuvoir de la Haute-Seille.
Hôtes : Thomas Wibratte, 1733; Charles Maguin, 1739 ; Jean Baillard, 1751.
En 1755, cette hôtellerie a été démolie, pour construire sur son emplacement des logements pour les officiers de la caserne de Coislin. (Baltus, p. 368.)
Au XIXe siècle, l'hôtellerie du « Cheval-Noir » était située rue du Pontiffroy, 111. Tenue par Rouen, en 1841 ; par Fick, en 1858 ; par Hemmer, en 1867 ; par Heich, en 1868, et par Schmitt, en 1870.
En 1875, le matériel d'exploitation a été vendu aux enchères et la maison est devenue une restauration allemande.

Au Cheval-Rouge, rue de l'Abreuvoir, 5.
Hôte : François Remy, 1631.
L'exploitation de cette hôtellerie continuait en 1731. (V. Baltus, p. 25.)
Au XIXe siècle, elle était tenue par Rollin-Watrin, en 1830 ; et par Tinus, en 1832. Elle fut mise en adjudication le 23 décembre 1850 et fut acquise par un marchand de bois, qui y établit son dépôt.
Le « Cheval-Rouge » qui existe encore rue Mazelle, 105, a été tenu par Caran, en 1842 ; par Parant, en 1845 ; par Maguin, en 1856, et par Schweitzer, en 1890.

Au Cheval-Vert, Grand'Rue, au Fort-Moselle.
Hôte : Marie, 1789.

Digitized by Google

La Chèvre, rue de ce nom.

Cette hôtellerie a laissé son nom à une rue de Metz. La maison de la « Chèvre » était la propriété de Pierre Baudoche, illustre famille messine.

Le 9 janvier 1475, Jehan de la Porte, secrétaire du duc de Bourgogne, vint à Metz et fut logé « en l'hostel de la Chièvre ». (Hug., p. 421.)

La Clef-d'Or, paroisse Saint-Victor.

Hôte: Jean Tavallert, 1733.

Le Coq-qui-boit, paroisse Sainte-Ségolène.

Existait sur cette paroisse en 1766.

La Côte-de-Delme, rue Mazelle, 99.

Hôtes : Jean Gaillette, 1739 ; Louis Violet, 1763; Jacques Gury, 1766 ; le même en 1783 ; Collignon, 1832; Houzelle-Collignon, 1870; Löwenbruck, 1894. La maison existe encore à l'état d'hôtel.

La Cour-St-Martin, en Anglemur (rue Sainte-Marie et rue Sous-Saint-Arnould).

Hôtellerie en renom des XVe et XVIe siècles, recevant les nobles étrangers.

En 1479, une partie des gens du seigneur de Boulay était logée « en l'hostel de Jehan de Haîtrise, de la Cour-St-Martin ». (Hug., p. 439.)

Le 18 août 1500, le comte de Blamont descendit à la « Cour-St-Martin ». (Aubrion, p. 428.)

En 1501, une partie de l'ambassade de France fut logée à la « Cour-St-Martin ». (Aubrion, p. 440.)

En 1503, le marquis de Brandebourg arriva à Metz et descendit à la « Cour-St-Martin ». (Aubrion, p. 445.)

Digitized by Google

Au XVIIe siècle, l'hôtellerie de la « Cour-St-Martin » était située sur la place Saint-Jacques. Le 11 mai 1624, le sieur Brion, entrepreneur des coches de Metz à Paris, prend pour caution Jean Pouilly, lequel établit son bureau à l'hôtellerie de la Cour-St-Martin, place Saint-Jacques. Jean Pouilly étant mort, il est remplacé le 23 septembre 1626, par Isaac Viriot, l'hôte de la « Cour-St-Martin ».

La Coupe-d'Or, place de Chambre.

Hôtellerie tenue en 1552 par Florentin Mangeot.

En 1588, le capitaine Mangeot, dit Vermine, fils de l'hôte de la « Coupe-d'Or », est tué à la bataille de Jametz. (Buffet, p. 63.)

En 1634, Madeleine Floze, veuve de Nicolas Aubert, était l'hôtesse de la « Coupe-d'Or ».

Le 8 novembre 1776, on démolit la maison de l'ancienne hôtellerie de la « Coupe-d'Or », dont le terrain devait servir à l'érection du palais de l'évêque. « Cette destination fut plus tard changée, on y établit le Grand Marché-Couvert, lequel a été terminé en 1831. »

La Couronne, paroisse Saint-Victor.

Hôte : Jean Billotte, 1742 ; le même en 1766.

Le Croissant (?).

Hôtes : Claude Gravelotte, 1746 ; Etienne Clairet, 1754.

La Croix-Blanche, rue des Gournay (rue du Grand-Cerf).

Le 2 décembre 1484, Jehan Robert, le messager et hôte à « la Croix » en la rue des Gournay, se

Digitized by Google

pendit sur son grenier; le même jour, son corps fut traîné au gibet et pendu avec les malfaiteurs. (Aubrion, p. 170.)

En 1486, un gentilhomme, nommé Jacques du Chastelet, logea à « la Croix-Blanche, en l'hostel de Jehan de Jamais, l'hostelier en la rue des Gournay ». (Hug., p. 478.)

La Croix-Blanche, devant les Carmes (rue Marchant).

En 1480, le seigneur de Rodemack, dont le château venait d'être investi et détruit, se réfugia à Metz à « la Croix-Blanche, en l'hostel Nicolas, devant les Carmes ». (Hug., p. 436.)

Le 6 octobre 1491, deux chevaliers allemands de passage à Metz, logèrent en « l'hostel Matisse, à la Croix-Blanche, devant les Carmes. (Hug., p. 561.)

La Croix-Blanche (rue des Capucins).

Cette hôtellerie, située à l'angle de la rue du Tombois (rue du Jardin-Botanique), était très ancienne; elle avait une porte romane encore bien conservée sur la fin du XVIIIe siècle, elle fut remarquée par le savant Dupré de Geneste.

C'est là que fut logée une partie de la suite des seigneurs polonais qui traversèrent Metz se rendant à Paris pour offrir le titre de roi au duc d'Anjou.

La relation de leur séjour nous a été conservée par Dom Brocq (manuscrit 129, t. II, p. 651, de la Bibl. mun.):

« En 1573, le duc d'Anjou, frère de Charles IX, roi de France, fut élu roi de Pologne dans une

Digitized by Google

Diète tenue à Cracovie, par la pluralité de trente-cinq mille hommes contre cinq cents autres gentilshommes qui, peu après, étans confus de leur petit nombre, y consentirent. Ils passèrent par Metz, où ils arrivèrent le dixième jour du mois d'août; ils y furent reçus au nom du Roi avec l'accueil le plus favorable par Jean de Thévalles, gouverneur de la Citadelle de Metz, par Jean de Luxembourg, comte de Brienne, et par Charles d'Escars, évêque, qui les harangua. Ces treize seigneurs étaient accompagnés par plus de deux cent cinquante jeunes gentilshommes polonais. Tous les Messins regardaient avec admiration ces étrangers richement habillés.

« Ils arrivèrent à Paris le dix-neuxième d'août, où ils firent leur entrée avec cinquante carosses à quatre chevaux... ».

La Croix-Blanche, rue Saint-Marcel, 3.

En 1663, Jacques Lescure, hôtelier à « la Croix-Blanche », obtient le permis de vendre du vin en gros, en payant les droits. (Arch. mun., 272.).

Jacques Lescure meurt le 15 juin 1676 (Poirier, p. 388); sa veuve continue à tenir l'établissement.

Au XVIIIe siècle, cette hôtellerie était tenue par Jean-Baptiste Pallée, en 1783; par Birrink, en 1789.

Au XIXe siècle, par François en 1828, et par Gabèle en 1847. Après 1850, nous ne voyons plus « la Croix-Blanche » mentionnée nulle part, elle cessa sans doute d'exister.

Un dessin représentant l'hôtellerie de la Croix-Blanche, rue Saint-Marcel, figure au Musée de Metz, sous le n° 106, dans la galerie Migette.

Digitized by Google

La Croix-Blanche, paroisse Saint-Simon, au Fort-Moselle.

Hôtes : Jean-Nicolas Laurent, 1752 ; Nicolas, l'aîné, 1783.

La Croix-Noire, rue du Pontiffroy, près de l'église Saint-Clément.

Hôte : Nicolas Hesselin, 1767.

La Croix de Lorraine, paroisse Saint-Marcel.

Hôtes : François Martin, 1767 ; Nicolas Visine, 1770.

La Croix-d'Or, paroisse Saint-Victor.

Hôte : Guillaume Lagrange, 1733.

La Croix-d'Or, paroisse Saint-Gorgon.

Hôtes : Millet 1733 ; Antoine Fayatte, 1739 ; Michel Modéré, 1742.

Au XIXe siècle, un hôtel portant l'enseigne : « A la Croix-d'Argent », a existé rue Chambière, 12, tenu depuis 1845 par Munier-Jeunehomme. Il a cessé d'exister en 1860, le matériel a été vendu le 16 juin de ladite année.

La Croix-Verte, rue Saulnerie.

Hôte : Laverne, 1789.

La Croix-Verte, rue du Pontiffroy.

Hôte : Pirolle, 1789.

La Croix-Verte, place du Fort au Fort-Moselle.

Hôte : Chauffeur, 1789.

Digitized by Google

LE CYGNE, au Rimport (Quai de l'Arsenal.)

En 1498, un gentilhomme allemand qui logeait depuis dix semaines « en Rimport en l'hostel du Cigne » fut assassiné par un nomme Broche, soldoyeur de la Cité. (Husson, p. 219.)

LE CYGNE, rue Mazelle, 72.

Hôtes : veuve Clement Pierson, 1733 ; Michel Barbier, 1739 ; Antoine Becque, 1742 ; Dominique Larivière 1776 ; le même en 1789.

Au XIXe siècle : Schmitt, 1830 ; Aubert, 1856 ; le matériel fut vendu le 11 septembre 1870. L'hôtel a été ensuite rétabli par Maire, auquel a succédé Meyer vers 1890. Le Cygne est maintenant une restauration allemande.

AUX DAMES DE FRANCE, rue des Célestins (Rue de la Gendarmerie.)

Hôtes : Jean Tonnelier, 1765 ; Gury, 1789.

AU DAUPHIN-COURONNÉ, rue du Moyen-Pont.

Hôtes : Dominique Pillotte ou Billotte, 1739 ; Lemoine, 1789.

AUX DRAGONS-D'ORLÉANS, rue Paille-Maille.

Hôtes : Etienne Vigneulle, 1743 ; Michel Fortin, 1752 ; Jean Theis, 1753 ; Henri Mathieu, 1770 ; le même en 1783.

A L'ECREVISSE, place de Chambre.

Hôtes : Jacques Poisson, 1733 ; veuve Henriquet, 1743.

Au XIXe siècle, l'enseigne : à l'Ecrevisse d'or, était située rue des Roches, 7. Tenu en 1845, par

Digitized by Google

Marichal ; en 1859, par Hartard-Marichal ; et en 1869, par Guyot-Marichal.

L'établissement était à céder en janvier 1871.

A L'ECU DE FRANCE, à l'angle de la rue aux Ours et de la rue de la Pierre-Hardie.

Hôtes : Jacques Bertier, 1739 ; le même en 1751. (Dans son *Histoire des rues de Metz* M. Chabert cite : l'Ecu de France, l'Ecu de Lorraine et l'Ecu d'Allemagne, trois hôtelleries, situées anciennement au Quarteau, nous n'avons rien découvert sur ces établissements.)

A L'EMPEREUR, place de Chambre.

Hôtes : Nicolas Drout, 1739 ; veuve Nicolas Drout, 1756.

A L'ERMITAGE, au Fort-Moselle.

Hôtes : Louis Mathieu, 1739 ; François Fernet, 1748.

AU FAISAN

Etablissement situé dans la rue à laquelle il a donné son nom ; l'un des plus renommés pendant le XVIIIe siècle.

En 1787, le célèbre voyageur, sir Arthur Young, descendit au Faisan. Voici le récit de son séjour dans cette hôtellerie : « Metz est, sans exception, la ville où l'on vit à meilleur marché ; la table d'hôte est de 1 franc 50 centimes par tête, y compris abondance de bon vin. Nous étions dix, et nous eûmes deux services et un dessert, de dix plats chacun, et ces services étaient complets. Le souper est la même chose ; j'eus le mien, qui

Digitized by Google

consistait en une demi-bouteille de vin et un grand plat d'échaudé, dans ma chambre ; il me coûta 50 centimes ; le foin et l'avoine pour le cheval 1 franc 25 et on ne paie rien pour l'écurie. Ma dépense était donc de 3 francs 55 centimes par jour ; et si j'avais soupé à la table d'hôte, cela n'aurait fait que 4 francs 35 centimes. Outre cela, les gens sont fort honnêtes et servent bien : c'est au Faisan. »

Hôtes : François Frevayet, 1733 ; Jean Billotte, 1739 ; François Florentin, 1743 ; Michel Demedy, 1748 ; Joseph Legrand, 1766 ; François Lourdain, 1776 ; le même en 1789.

Au Faucon, place Cocotte.

La place Cocotte s'appelait anciennement Falcotte à cause de l'hôtellerie qui y était située et qui portait pour enseigne un faucon, ou suivant la manière d'écrire de ce temps un falcon. C'est de là, qu'est venu par corruption Falcotte et ensuite Cocotte donné à la place. (Clercx, dans les Mémoires de l'Académie de Metz, 1847-48, p. 150.)

Le 27 décembre 1515, plusieurs nobles seigneurs d'Allemagne descendent à l'hôtellerie du« Falcon ». Un héraut annonce, à l'occasion de leur séjour, diverses réjouissances au Champ-à-Seille.

A la Fleur-de-Lys, rue de la Fleur-de-Lys (Rue des Piques.)

Hôte : Pierre, 1565.

« Payé à Pierre, hôte à l'enseigne de la Fleur-de-Lys, 62 sols tournois pour vin blanc qu'il a fourni pour présenter de par la Cité à M. le duc de Lorraine, étant à Metz ». (Arch. mun. 788.)

Digitized by Google

Au Grand Saint-Augustin, place Saint-Thiébault, 34.

Hôtes: Jean-Claude Derive, dit Le Roy, 1743; Pierre Pion, 1750; Nicolas Dauphin, 1755; Jean Aubelianne, 1783; le même en 1789. Au XIXe siècle: Jouatte, 1858; Didion, 1860; Becker, 1888; Boiteux, 1894.

L'hôtel du Grand Saint-Augustin existe encore.

Au Grand-Cerf, rue des Allemands.

Hôte: Christiane, 1789.

(Anciennement, il existait une hôtellerie portant la même enseigne et dont le souvenir est conservé par un nom de rue. Elle était située à l'angle de la rue du Quarteau et de la rue du Grand-Cerf. Nous n'avons découvert aucun document la concernant.)

Au Grand Saint-Christophe, rue Tête-d'Or, 14.

Etablissement situé sur l'emplacement de l'ancienne hôtellerie de la Tête-d'Or.

Hôtes: Paul Monnier, 1744; Colette, 1745; Jean Tavernier, 1753; veuve Clairet, 1783; Cornet, 1789; André, 1828.

Le Grand Saint-Christophe a cessé d'exister après 1830.

La Grande Croix-Blanche, rue du Pont-des-Morts.

Hôte: Palaise, 1789.

La Grande Croix-d'Or, place Croix-outre-Moselle.

Hôtes: Guillaume Lagrange, 1745; Saunier, 1783; Joly, 1789.

Digitized by Google

LE GRAND-GUILLAUME, derrière Saint-Gorgon (rue de la Princerie).

Le 14 novembre 1488, un riche orfèvre nommé Hainzelain, originaire de la Bourgogne, se trouvant à « l'ostel du Grand Guillaume, le cabaret daier S^t^ Girgonne » en compagnie de l'un de ses concitoyens, Jehan Ernest, se prit de querelle avec lui et le frappa d'un coup de couteau, puis il s'enfuit dans la Cathédrale, qui jouissait du droit d'asile. (Aubrion, p. 206.)

AU GRAND SAINT-HUBERT, place de Chambre.

Hôtes: Malherbe, 1703; François Dégroute, 1739; veuve Dégroute, 1766.

Au XIX^e^ siècle, la même enseigne existait au rempart des Allemands, 27, fondée en 1858 par Ellinger, auquel succéda Antoine en 1867.

L'établissement a été vendu en 1881.

AU GRAND SAINT-LÉGER, place Saint-Simplice.

Hôtes: Jean Léger, 1743; veuve Jean Léger, 1746; la même en 1757.

AU GRAND SAINT-LOUIS, Grand'rue, au Fort-Moselle.

Hôtes: Claude Laroche, 1743; Henri Pérignon, 1751; Georges Elie, 1766; François Legendre, 1783.

LE GRAND-MAURE, rue du Neufbourg, 25.

Le 14 octobre 1637, mourut à l'hôtellerie du Grand-Maure, le colonel N. de la Rochette, natif de Laneuveville. (Poirier, p. 544.)

Hôtes: Claude Robin, 1704.

« Reçu de Claude Robin, la somme de 240 livres pour une année de loyer de la maison pro-

Digitized by Google

che la porte Saint-Thiébault, où pend l'enseigne du Grand-Maure, que les chanoines de Saint-Thiébault ont donné à la ville en échange de celle vis-à-vis des Minimes. » (Arch. mun., 548.)

Nicolas Gros-Jean, 1726.

« Reçu de Nicolas Gros-Jean, la somme de 300 livres pour une année de loyer pour le Grand-Maure. » (Arch. mun., 627.)

Edme Toussaint, 1733 ; Charles Dubois, 1746 ; François Bourdon, 1750 ; François Lelorrain, 1757 ; Nicolas Jolivalt, 1772 ; Villair, 1789.

Au XIXe siècle : Lepayen, 1840 ; Munier frères, 1845, ces derniers changèrent l'enseigne en celle de « Hôtel de Lorraine ».

La maison fut vendue le 24 décembre 1855 et acquise par Cabayot qui rétablit l'ancienne enseigne. L'établissement a continué jusqu'en ces dernières années ; il est maintenant fermé.

Au Grand-Saint-Martin, paroisse Saint-Martin.

Hôte : Joseph Lafinette, 1749.

(Au XIXe siècle, l'auberge portant l'enseigne : « Au Petit Saint-Martin », a existé pendant quelques années sur la même paroisse, rue du Neufbourg, 8. Elle était tenue en 1858 par Gaillot et en 1860 par la veuve Munier.)

Au Grand-Monarque, paroisse Saint-Marcel.

Hôtes : Pierre Mangin, 1739 ; Jacques Pétry, 1743 ; Jean Nicolas Joly, 1766.

Au Grand-Soleil, place du Grand-Saulcy (place de la Comédie.)

Hôtes : François Yon, 1733 ; Pierre Yon, 1761.

Digitized by Google

« Procès entre Pierre Yon, du Grand-Soleil et Vinsbach. » (Arch. mun. 430.)

« Reçu de Pierre Yon, la somme de 500 livres pour une année de loyer pour le Grand-Soleil ». (Arch. mun. 702.)

Jean Dieppe, 1772 ; veuve Geib, 1789.

Au Grand-Suisse, rue du Pont-des-Morts, 38, à l'angle de la place du Saulcy.

En 1738, la ville fit démolir et ensuite rebâtir la maison lui appartenant, occupée par cette hôtellerie. « Devis concernant la maison près de la porte du Pont-des-Morts, nommé d'abord les « Trois-Rois » démolie et reconstruite, et ensuite nommée « Le Grand-Suisse ». (Arch. mun. 347.)

« Payé à Pierre Jaunez et Cuny Méaux, entrepreneurs, pour la maison du « Grand-Suisse » la somme de 3000 livres à-compte sur ladite entreprise ». (Arch. mun. 650.)

Hôtes : Cuny Poincignon, 1739 ; Guillaume Lagrange, 1753 ; Gilbrin, 1771 ; Jean-Baptiste Collignon, 1779 ; ce dernier qui tenait encore cette hôtellerie en 1789, fut l'un des 24 députés élus par la ville à l'assemblée du bailliage de Metz.

Au XIXe siècle : Warin, 1840 ; Taverne, 1849 ; Cayatte, 1856 ; Kontz, 1858 ; à cette époque l'enseigne fut changée en celle du « Grand Saint-Christophe ».

Thiébault reprit l'établissement en 1861 et eut pour successeur Desmé en 1870, cette hôtellerie est devenue une restauration allemande.

Au Grand-Turc, paroisse Saint-Simplice.

Cette hôtellerie existait sur cette paroisse en 1766.

Digitized by Google

La Hache-d'Or, paroisse Saint-Martin.

Hôtes : Jean-Baptiste Millet, ancien concierge des casernes de Coislin, 1742 ; Pierre Lucas, dit Choisy, 1755 ; Joseph Etienne, 1776 ; Georges Morille, 1783.

Au Heaume, rue de ce nom (rue Poncelet.)

En 1430, Girardin Delaître, hôte « au Healme » fut banni pour crime contre la Cité, ses biens furent confisqués. (Arch. mun. 101 et Hug. p. 172.)

Au mois d'octobre 1469, un légat apostolique nommé Evre, vint à Metz et fut logé chez un chanoine près de « l'ostel au Heaume ». (Aubrion, p. 36.)

La description de l'hôtellerie « Au Heaume » se trouvait dans un manuscrit de la collection Emmery (nº 262) vendue à Metz en 1849.

A Henri IV, rue du Pont-des-Morts.

Hôtes : Anselme Gilbrin, 1779 ; Charles Gilbrin, 1783.

Hondebrant (Hôtel de) en Aiest (rue Saint-Ferroy).

Le 1er mai 1481, on vendait le vin à 12 deniers la queue en « l'ostel de Jehan Hondebrant, en Aiest ». (Aubrion, p. 119.)

Husson (Hôtel de), rue de la Haye.

En 1479, un messager envoyé par Gratia de Guerre, fut logé en « l'ostel de Jehan Husson, rue de la Haie ». (Aubrion, p. 96.)

A Jérusalem, près de la porte Saint-Thiébault.

Le 24 juillet 1525, Jean Leclerc, cardeur de

Digitized by Google

laine, Pierre Guérin, receveur de Sainte-Glossinde, et maître Jacques, imprimeur, qui avaient soupé à « l'hostellerie de Jérusalem », sortirent par la porte Saint-Thiébault et entrèrent au cimetière Saint-Louis. Poussé par ses opinions luthériennes, Jean Leclerc détruisit l'image de Notre-Dame et plusieurs autres objets de dévotion. L'auteur de cette profanation fut brûlé publiquement, maître Jacques eut les oreilles coupées, le troisième complice s'enfuit à l'étranger. (Hug., p. 826.)

La Licorne, rue du Pontiffroy.

En 1540, lors de la venue à Metz de l'empereur Charles-Quint, le fourier chargé de préparer les logis, séjourna à « l'hostel de la Licorne, outre Muzelle ». (Hug., p. 850.)

Le 3 octobre 1565, l'abbaye de Saint-Clément acheta l'hôtellerie de la « Licorne » sur l'emplacement de laquelle elle fit bâtir, en 1668, la maison qui existe encore aujourd'hui (ancien collège des Jésuites).

Au Lièvre, rue des Allemands, 75.

Hôtes : Henry, 1733 ; Jean Gasnert, 1742 ; Nicolas Crépin, 1748 ; veuve Nicolas Crépin, 1752 ; Christophe Poirette, 1772 ; le même en 1789.

Au XIXe siècle, l'hôtel du Lièvre a été tenu de 1830 à 1870 par Godfroy et dans la suite par Samuel. L'établissement a été fermé il y a une quinzaine d'années.

Au Lion-d'Or, place de Chambre, 7.

Cette hôtellerie existait déjà en 1627.

Hôtes : Veuve Nicolas Fondeur, 1733 ; Jean Vins-

Digitized by Google

bach, 1750 ; Jean Stoffel, 1757 ; Georges Elie, 1763 ; Mathias Lautrebourg, 1767.

« Mémoire des frais à la requête du procureur du Roi au bailliage de Metz, plaignant en cas de mort arrivé par accident sur le ban de la ville sur la personne de Mathias Lautrebourg, hôtelier à l'enseigne du Lion-d'Or. (Arch. mun., 279.)

Veuve Mathias Lautrebourg, 1789 ; Berard, 1828 ; Baligand, 1832 ; Seigneuret, 1836 ; veuve Seigneuret, 1845.

A partir de 1839, l'enseigne du Lion-d'Or disparaît pour être remplacée par celle de : Hôtel de France. La veuve Seigneuret se retira en 1860, le matériel fut vendu aux enchères le 18 juin de ladite année.

L'Hôtel de France a été ensuite rétabli au numéro 25, en face la rue d'Estrée, où il existe encore.

Au Lion-d'Or-Couronné, paroisse Saint-Victor.

Hôtes : Pierre Yon, 1739 ; Pierre Fulpin, 1744.

Au Loup, rue des Allemands, 53.

Paul Ferry, dans ses *Observations Séculaires*, dit que sur l'emplacement de l'hôtellerie du Loup existait l'hôtel primitif des Lenoncourt.

Le 27 septembre 1488, le comte de Saverne qui était venu se faire soigner à Metz, fut logé « en l'hostel Au Loup ». (Hug., p. 484.)

Le 29 août 1518, un messager envoyé par Frantz de Sickingen logea « Au Loup ». (Hug., p. 720.)

Hôtes : Claude d'Avranges, 1674. « Cette année il épouse Marie Patience. » (Arch. mun., 1085.)

« Claude d'Avranges, l'hôte du Loup, meurt le 12 juillet 1684. » (Poirier, p. 25.)

Digitized by Google

François Stoffel, 1730. « Cette année, il marie sa fille Madeleine avec Jean-Baptiste Colchen, avocat à la cour souveraine de Lorraine et plus tard procureur à la Cour du Parlement de Metz » (1). (Arch. mun., 1088.)

Pierre Noiré, 1742 ; Nicolas Magnière, 1749 ; Barthelemy Savart, 1772 ; veuve Savart, 1789 ; Goulon, 1828 ; Antoine, 1837 ; veuve Antoine, 1845. L'établissement a cessé d'exister vers 1850.

Au Louvre, paroisse Saint-Eucaire.

Hôte : François Lemoine, 1733.

Au Louvre, paroisse Saint-Simon, au Fort-Moselle.

Hôte : Mathurin Pilatre, dit du Rosier, 1765.

Au Louvre, paroisse Saint-Jacques.

Hôtes : Dominique Auburtin, 1743 ; Joseph Métard, 1770.

(Une auberge portant la même enseigne existait en 1866 sur la place de Chambre, n° 8, tenue par Didier.)

A la Lune, rue des Roches.

Hôtes : Jacques Doligne, 1776 ; veuve Jacques Doligne, 1783 ; veuve Hudry, 1789.

« Les sieurs Platinet et Domary, chanoines de Saint-Thiébault, sont punis par ledit chapitre, à 8 jours de prison, pour excès commis à l'hôtellerie à la Lune. » (Arch. dép., G. 1815.)

La Maison-Verte

Cabaret situé sur la paroisse Saint-Marcel en 1766.

(1) De ce mariage naquit, le 6 novembre 1751, le comte Colchen (Jean-Victor), qui devint pair de France et préfet du département de la Moselle.

Digitized by Google

La Monnaie-fait-tout, paroisse Saint-Gorgon.

Hôte : Jean Ethis, 1739.

« Mort de Jean Ethis, cabaretier, le 22 avril 1753. » (Poirier, p. 220.)

Au Mouton-d'Or, place de Chambre.

Hôtes : Jehan Lambert, 1501 ; François Conflans, 1591 ; Paul Royer, 1627 ; Jean Woirel, 1689.

« En 1693, le chapitre de la Cathédrale laisse à bail à M. le capitaine de Jobal, le jeune, une maison située en Chambre avec une issue à côté de l'église Saint-Victor, entre « le Mouton-d'Or » et le sieur Girard. »

Au Mouton-Rouge, paroisse Saint-Jacques.

Hôte : Barthelemy Lapillière, 1743 ; le même en 1757.

Au Mouton, rue du Pont-des-Morts.

Hôtes : de la Pommerey, 1733 ; Jean Tavernier, 1748. « Jean Tavernier reprit le « Grand-Saint-Christophe », rue de la Tête-d'Or, en 1753. Il eut un fils qui se distingua comme ingénieur, dessinateur et peintre, Jean-Baptiste-Brice Tavernier, lequel mourut en 1825. Son fils Robert fonda en 1821, avec Dupuy, le premier établissement lithographique de Metz. Il fit partie de l'Académie de Metz et mourut dans cette ville en 1830. »

A Notre-Dame, rue de la Pierre-Hardie.

Lors de la construction de la Citadelle, les religieuses de Sainte-Marie furent relogées à l'hôpital du Petit-Saint-Jean, à l'extrémité de la place de Chambre. Elles obtinrent, en outre, d'être mi-

Digitized by Google

ses en possession de l'hôtellerie où pendait l'enseigne : « A Notre-Dame », rue de la Pierre-Hardie. Cette décision porte la date du 1er février 1564. (Bibl. mun., manuscrit 113.)

La même enseigne existait encore dans la même rue en 1770, elle avait pour hôte Alaize, l'aîné.

A NOTRE-DAME-DE-LUXEMBOURG, rue du Wad-Bouton, 9.

Hôtes : Henri Lalouette, 1739 ; veuve Henri Lalouette, 1767 ; Paul Lalouette, 1776 ; Dominique Duchemin, 1779.

La maison de l'ancienne hôtellerie « A Notre-Dame-de-Luxembourg » fut vendue le 10 août 1854 et acquise par Cuny, lequel y établit l'auberge à l'enseigne : « A Notre-Dame », elle fut reprise vers 1880 par Panon. Dans la suite, elle a cessé d'exister.

A L'OURS, rue des Allemands, 67.

Le 6 février 1673, mourut à l'hôtel de l'Ours, G. Gaspard de Brancard, comte de Folcaquier. (Poirier, p. 104.)

En 1687, la maison « A l'Ours » était à louer. (Arch. dép., G. 287.)

Hôtes : veuve François Brische, 1752 ; Christophe Burtard, 1767 ; Mathias Hayer, 1783 ; veuve Diderich, 1789 ; Fendler, 1828 ; Robert-Fendler, 1839 ; veuve Robert, 1845 ; Schneider, 1856 ; Mansion, 1860 ; le même en 1870.

LE PALAIS-ROYAL, place de la Préfecture.

En 1603, Abraham Fabert, maître-échevin, père du maréchal, fit bâtir un hôtel sur le terrain que lui ascença la ville, situé sur la place nommée

Digitized by Google

alors le Petit-Saulcy. En 1718, cet hôtel appartenait à Madame la baronne de Ville, héritière de M. de Courcelles, son père, qui en avait fait l'acquisition des descendants du maréchal Fabert. Depuis lors, il fut converti en hôtellerie à l'enseigne du « Palais-Royal ». Le nommé Martin Vernière en était l'hôte en 1745, auquel succéda M. Demedy, qui mourut le 30 décembre 1762. Son fils Georges Demedy, avait repris l'établissement en 1760.

Un noble seigneur de passage à Metz, le prince François de Lichtenstein, duc de Troppau et de Jägerndorf, en Silésie, mourut au « Palais Royal, le 18 août 1781. Ses entrailles furent déposées en l'église Saint-Livier et son corps fut transporté dans ses domaines ». (Poirier, p. 392.)

Suivant l'érudit lorrain, M. Arthur Benoit, l'empereur Joseph II, passant à Metz, logea au « Palais-Royal », mais il ne nous dit pas l'époque de ce séjour.

En 1786, une partie du « Palais-Royal » s'écroula, cet accident n'occasionna pas la suppression de l'établissement, on fit sans doute les réparations nécessaires, puisqu'en 1789, le même Georges Demedy continuait de servir sa clientèle.

A l'époque de la Révolution, le « Palais-Royal » devint « l'Hôtel d'Angleterre », mais malgré ce changement d'enseigne, l'hôtel périclita jusqu'au commencement du XIXe siècle, époque où la maison elle-même tomba de vétusté.

Dans son *Histoire des rues de Metz* M. Chabert dit que la porte de l'église Saint-Vincent, du côté de la rue Goussaud, a été formé avec les pierres de l'ancien portail du « Palais-Royal ».

Digitized by Google

Au Panier-Fleuri, au Fort-Moselle.
Hôte : Mathias Thomas, 1770.

Au Parc-Royal, rue Chambière, 1, à l'angle de la rue du Pont-Saint-Georges.
Hôte : Etienne Lebric, 1772.

Au Pavillon Royal, au Fort-Moselle.
Hôte : Mathurin Pilatre dit des Rosiers, 1770.
(Il avait tenu le « Louvre » en 1765, était-ce le même établissement qui avait changé d'enseigne ?)
C'est au « Pavillon-Royal » que naquit le 30 mars 1774, François Pilatre des Rosiers, le célèbre et infortuné aéronaute (1). Son père continua à tenir cet établissement, jusqu'en 1782, il y mourut le 15 août de ladite année. (Arch. mun. 1119.)

Au Pélican, rue Sous-Saint-Arnould, 4.
Vers 1750, l'enseigne porte le Pélican-d'or (2).
Hôtes : Jean Rempaille, 1739 ; Arnould Godfrin, 1749 ; Henri Messin, 1755 ; François Gilbrin, 1783 ; veuve Gilbrin, 1789 ; Gassot, 1828 ; Bouvier, 1836 ; Vécho, 1849 ; Louis Samson, 1867. Ce dernier se retira en 1881, le matériel fut vendu aux enchères le 28 mars de ladite année. Le Pélican est devenu

(1) La maison du Pavillon-Royal, où naquit Pilatre des Rosiers, portait l'enseigne, il y a 25 ans de « Brasserie de Constantinople ».

(2) La maison du Pélican avait appartenu très anciennement à la famille Guillermin, qui avait dans ses armes un pèlican d'or nourrissant ses petits, elle était alliée à celle de Marsal, dont les tombeaux existaient dans l'église de Saint-Arnould. En 1552, les Frères-Prêcheurs étaient propriétaires de cette maison ; ils la revendirent en 1760 aux religieux de Saint-Arnould moyennant 9800 livres. Elle fut adjugée nationalement en 1791.

Digitized by Google

dans la suite le « Pelikan » avec un k, c'est-à-dire une restauration allemande.

LA PETITE CROIX-D'OR, rue du Porte-Enseigne ou de la Petite-Croix-d'or (rue Serpenoise, 9.)

« Au mois de février 1720, l'évêque de Soissons, passant par Metz, logea à « la Petite Croix-d'or, rue du Porte-Enseigne » (*Chronique anonyme*, éd. Chabert, p. 21.)

« Le 17 août 1774, mourut à la Croix-d'Or, rue du Porte-Enseigne, André Rauquil, conseiller d'honneur au bailliage ». (Poirier, p. 527.)

Hôtes : L. Gobert, 1733 ; Michel Modéré, 1754 ; Joseph Legrand, 1783 ; Jany-Richet, 1828 ; Monnier-Grégoire, 1840 ; Schmol, frères, 1861 ; Schmol, 1867.

La maison fut vendue en 1868 et l'hôtel fut fermé l'année suivante ; le matériel fut vendu aux enchères le 14 juin 1869.

Un dessin de M. Frutiaux, représentant l'hôtel de la Petite-Croix-d'Or, figure au Musée de Metz, sous le numéro 100 du catalogue de la galerie Migette.

LE PETIT-VERSAILLES, rue de l'Abreuvoir, 1.

Hôtes : Danelle, 1770 ; veuve Demange, 1842 ; Jean Nicolas, 1849 ; Thomas, 1856 ; Boury, 1858 ; Bauvais, 1871 ; Nassoy, 1888 ; Lapointe, 1894.

Cet établissement existe encore avec la même enseigne.

LE PIED-TORDU, en Chambre (place de Chambre.)

Au mois de septembre 1512, deux jeunes compagnons furent arrêtés pour avoir dérobé des tasses

Digitized by Google

d'argent « au cabaret, en Chambre, appelé le Tortu-Pied ». (Husson, p. 267.)

LE PORTE-ENSEIGNE, rue de ce nom (rue Serpenoise, 14.)

En 1582, les deux fils de M. d'Andelot, frère de l'amiral Coligny, venant d'Allemagne, logèrent « au Porte-Enseigne ». (Buflet, p. 6.)

Le 12 avril 1586, une ambassade envoyée en France par les princes protestants et par le roy de Danemark, passa à Metz, plusieurs de ses membres logèrent « au Porte-Enseigne ». (Buffet, p. 51.)

En 1744, le Porte-Enseigne était tenu par François Hocquard.

Au commencement du XIXe siècle, l'établissement s'appelait l'Hôtel du Commerce ; en 1845, il prit l'enseigne d'Hôtel de Montpensier et en 1849, il reprit celle d'Hôtel du Porte-Enseigne.

Hôtes : Auburtin, 1832 ; François, 1849 ; veuve François, 1865 ; Chevet, 1867 ; Weinat, 1885.

Le Porte-Enseigne est ensuite devenu « le Luxhof ».

A LA PORTE SAINT-THIÉBAULT, place de ce nom.

Hôte : François Gresse, 1742.

PRINCES (HÔTEL DES), paroisse Saint-Livier.

Hôte : Jacques Ripert, 1742.

AUX QUATRE-FILS D'AIGMON, paroisse Saint-Maximin.

Hôtes : Gilles Losson, 1698 ; Cézard Pelletier, 1739 ; Nicolas Dauphin, 1748 ; veuve François Thuilier, 1770.

Digitized by Google

A LA REINE DE FRANCE, au Fort-Moselle.

Hôtes : Pierre Bastien, 1739 ; Henri Pérignon, 1753 ; Jean Legendre, 1767 ; Moreau, 1783.

A LA REINE DE HONGRIE, rue de la Fleur-de-Lys (rue des Piques.)

Hôtes : Pierre Mangin, 1743 ; Nicolas Kelle, 1767 ; le même en 1789.

AU RENARD, paroisse Saint-Eucaire.

Hôtes : Olivier, 1739 ; Simon Chemeux, 1748 ; François Champlon, 1753 ; Claude Mouseler, 1763.

A LA ROCHELLE, rue de la Tête-d'Or.

En 1625, Jean Poutet était l'hôte « à la Rochelle ». (Poirier, p. 518.)

En 1644, le célèbre aventurier Magalotti, logea « à la Rochelle ». (Bauchez, p. 479.)

Le 10 octobre 1670, les seigneurs lorrains, prisonniers, furent transférés des prisons royales de Metz, dans l'hôtellerie de « la Rochelle, rue de la Teste-d'Or ». (Ancillon t. I. p. 87.)

LE ROY DAGOBERT, rue de la Tête-d'Or, 34.

Cet établissement très renommé pendant le XVIIIe siècle, occupait l'ancien hôtel de Raigecourt, illustre famille messine. Il aboutissait d'un côté, par une petite porte sur la place Chappé et de l'autre sur la rue de la Tête-d'Or.

En 1751, le « Roy Dagobert », était tenu par Jean-Baptiste Gobert.

Le 27 janvier 1762, le fameux Casanova, venant de Paris descendit au « Roy Dagobert » où il avait été invité par le comte de Löwenhaupt à souper

Digitized by Google

avec le duc de Deux-Ponts, qui allait incognito visiter Louis XV.

Excellente auberge ! dit Casanova, et cet aventurier viveur s'y connaissait.

Les archives municipales (carton 1152) conservent un plan de la maison du « Roy Dagobert » en 1776, elle appartenait à cette époque à M. Vémerange.

L'hôtellerie du « Roy Dagobert » a cessé au commencement du XIXe siècle, la maison a été reconstruite en 1836.

LE ROY DE POLOGNE, devant Clairvaux (rue Chaplerue.)

Hôtes : Jacques Saunier, 1760; François Lelorrain, 1772.

LE ROY DE SUÈDE, paroisse Saint-Maximin.

Hôte : Larivière, 1687.

Au SAUMON, place de Chambre.

Hôte : Valaise, 1770 ; le même en 1787.

Au SAINT-ESPRIT, paroisse Saint-Marcel.

Hôtes: Claude Legendre, 1733; Charpentier, 1739; Nicolas Arbanelle, 1742.

A SAINT-NICOLAS, rue d'Asfeld.

Hôte : Nicolas Dauphin, 1739. (En 1745, l'établissement prit l'enseigne : Hôtel d'Asfeld.

A SAINT-PIERREMONT, au Fort-Moselle.

Hôte : Jacques Mugros, 1745.

Digitized by Google

SIDURE, cabaret derrière Saint-Gorgon (rue de la Princerie.)
Hôte : Sidure, 1512. (Husson, p. 270.)

A LA SIRÈNE, paroisse Sainte-Croix.
Hôte : Michel Demedy, 1745.

A LA TABLE-D'ARGENT, place des Charrons.
Hôte : Didier Lorceaux, 1746.

A LA TABLE-ROYALE, paroisse Saint-Martin.
Hôte : Charles Dubois, 1754.

LA TÊTE-NOIRE, en Franconrue (rue du Pontiffroy.)
Hôte : Jean Pierre, 1595.
« Une affiche datant du 14 mars 1664, annonce la mise en location d'une maison à côté de la « Tête-Noire, en Franconrue ».

LA TÊTE-D'OR, rue de ce nom.
L'une des plus anciennes et des plus renommées hôtelleries de Metz. Elle existait déjà au XIVe siècle et occupait un vaste terrain dans la rue à laquelle elle a laissé son nom. La maison qui la représente aujourd'hui porte le numéro 14, où se trouvait au XVIIIe siècle le « Grand-St-Christophe ».
Parmi les riches étrangers qui séjournèrent à l'hôtellerie de la « Teste-d'Or », nous avons trouvé les suivants : « En 1475, le « Bastard de Lorraine » (Hug., p. 421.) « Le 18 janvier 1473, messire Jacques de Luxembourg. » (Aubrion, p. 69.)
« Le 11 juin 1480, une ambassade suisse, composée d'un comte et de quatre chevaliers. » (Aubrion, p. 107.)

Digitized by Google

« Le 17 février 1489, un héraut du duc de Lorraine. » (Aubrion, p. 230.)

« Le 18 août 1500, le comte de « Stustenne ». (Aubrion, p. 428.)

« Le 28 novembre 1500, une partie de l'ambassade de France. » (Aubrion, p. 440.)

« En 1517, le duc de Gueldre. » (Hug., p. 708.)

En 1553, le premier des Treize était l'hôte de la Tête-d'Or (Viville, t. I, p. 238) ; il avait nom : Collignon Malgras.

Hôtes : Pibine, 1571. « Plainte en matière d'injure que fait Abraham Blaise, dit Gravelotte, contre Pibine, hostesse de la « Teste-d'Or ». (Arch. mun., 366.) Idatte, 1583 ; Elie, 1619. « Le 3 septembre 1619, décéda Elie, fils à l'hoste de la Teste-d'Or », conseiller du maître-échevin de Metz. (Floret, p. 41.) Gabriel Mancel, 1623.

Aux Trois-Bouteilles, paroisse Saint-Eucaire.

Hôtes : François Guilbert, 1733 ; Wilnert, 1739.

Aux Trois-Cigognes, paroisse Sainte-Ségolène.

Hôtes : François Lafond, 1746 ; veuve François Lafond, 1772 ; Louis Duval, 1783 ; Martignon, 1787.

Avant 1746, ce cabaret portait l'enseigne « A la Ville de Thionville ».

Aux Trois-Ecrevisses, paroisse Saint-Marcel.

Hôtes : Claude Mangeot, 1733 ; veuve Claude Mangeot, 1752 ; Lafleur, 1770 ; Jean-Nicolas Billon, 1783.

Aux Trois-Fleurs-de-Lys, rue Mazelle.

Hôtes : François Lorfot, 1766 ; Louis Lacombe, 1776.

Digitized by Google

Aux Trois-Mages, place Chapelotte.

(M. Chabert, dans son *Histoire des rues de Metz*, dit que cette hôtellerie a existé sur cette place, nous n'avons trouvé aucun document la concernant.)

Aux Trois-Maures, paroisse Saint-Marcel.

Hôtes : Nicolas Laurent, 1743 ; Enselme Gilbrin, 1747 ; François François, 1770.

Aux Trois-Perdreaux, rue du Pontiffroy.

Hôtes : Jean-Jacques Pallange, 1748 ; Juteaux, 1772 ; le même en 1789.

Aux Trois-Rois, rue des Allemands.

« Le 1er septembre 1498, l'hôte des Trois-Roys, en la rue des Allemands, nommé Zager, établit, sur la hauteur de Désirémont, la Belle-Croix, qui suivant la tradition se trouvait à égale distance de Metz, à compter de la porte Sainte-Barbe, que la Croix du Calvaire à partir de Jérusalem. » (Hug., p. 620.)

Au XVIIIe siècle, une hôtellerie portant la même enseigne existait dans la même rue. Tenue successivement par François Lemoine, en 1746; par Chédor en 1749 ; par François Brideaux en 1767 ; par Diderich en 1776 et par Hayer en 1789.

Avant 1738, la même enseigne était située rue du Pont-des-Morts, 38 ; elle fut ensuite changée en celle nommée : « Le Grand-Suisse ».

Aux Trois-Suisses, paroisse Sainte-Ségolène.

Hôte : Jean Vinsbach, 1745 ; le même en 1760.

Digitized by Google

Au Veau-d'Or, au Fort-Moselle.
Hôte : François Gilbrin, 1770.

Aux Vieux-Amis, rue de la Haute-Pierre, en face le Gouvernement.
Hôte : Arnould Godfrin, 1745.

A la Ville d'Anvers, rue de la Haye.
Existait dans cette rue en 1679.

A la Ville de Boulay, rempart des Allemands.
Hôtes : Adrien Philippe, 1739 ; Laurent Notton, 1750.
« Procès en contravention contre Laurent Notton, cabaretier à la Ville de Boulay. » Arch. mun., 404.)

A la Ville de Liége, paroisse Saint-Simplice.
Hôtes : Veuve Demange, 1733 ; Claude Demange, 1742.

A la Ville de Longwy, paroisse Saint-Victor.
Hôte : Pierre Marmille, 1739.

A la Ville de Luxembourg, rue des Allemands.
Hôtes : François Critte, 1763 ; Dominique Collignon, 1767 ; Jean Burtard, 1770 ; Jean Georges, 1772 ; le même en 1783.

A la Ville de Mannheim, rue des Allemands.
Hôte : Lerond, 1789.

A la Ville de Montpellier, au Fort-Moselle.
Hôtes : Jacques Miller, 1752 ; François Billon, 1753.

Digitized by Google

A LA VILLE DE NANCY, rue des Allemands.

Hôtes : Paul Monnier, 1746 ; Jean-Baptiste Carbonnel, 1767 ; Jacob Girard, 1783 ; le même en 1789.

(Au XIXe siècle, la même enseigne a existé sur la place de Chambre, en 1832, tenue par Gaillot, et dans la rue de l'Abreuvoir, 4, de 1858 à 1870, tenue par Gaillot.)

A LA VILLE DE PONT-A-MOUSSON, place de Chambre, près le Pont-des Roches.

Hôtes : Nicolas Mathieu, 1733 ; Claude Mathieu, 1742 ; François Alaize, 1756 ; Benjamin, 1767 ; Pringuet, 1775.

« En 1775, sur la plainte du sieur Pringuet, hôtelier à l'enseigne de la Ville de Pont-à-Mousson, et d'autres personnes, les latrines publiques près du Pont-des-Roches, construites en 1699, furent réparées et modifiées. » (Arch. mun., 969.)

La « Ville de Pont-à-Mousson » était encore tenue par le même Pringuet en 1814.

A LA VILLE DE REIMS, paroisse Saint-Simplice.

Hôtes : Nicolas Humbert, 1733 ; Dominique Etienne, 1744 ; Antoine Poincignon, 1748.

A LA VILLE DE ROME, rue Mazelle.

Hôte : Humbert Bertrand, 1626 ; le même en 1635.

(En raison de son enseigne, on le surnommait le « Romain »).

A LA VILLE DE STRASBOURG (?)

Hôte : Simon Chevreux, 1756.

Digitized by Google

A LA VILLE DE THIONVILLE, paroisse Ste-Ségolène.
Hôte : François Lafond, 1739.

En 1746, François Lafond changea l'enseigne : « A la Ville de Thionville » en celle des « Trois-Cigognes » (voir ce nom).

Au XIXe siècle, la « Ville de Thionville » a existé dans la rue du Marché Couvert, tenu en 1828 par Parent-Richet ; en 1835 (?) par Henri et en 1845 par Boullier. Après 1850, l'établissement a été supprimé.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX ARMES DE SAVOIE, ajoutez : *rue Saint-Pierre.*

AUX BATONS ROYAUX, rue de la Tête-d'Or.
Cette hôtellerie fut ouverte au mois d'avril 1773, par le nommé Richard, ci-devant rôtisseur chez M. le Maréchal d'Armentières.

AU CHEVAL-ROUGE, intercalez, à la suite de l'établissement rue Mazelle, 105, le nom de *Bouchy en 1880.*

A LA CÔTE DE DELME, ajoutez : est tenu actuellement par le sieur Klein.

LA CROIX-BLANCHE, rue Saint-Marcel, 3, mettez : François, *1824* au lieu de 1828.

LE CYGNE, rue Mazelle, ajoutez : .... fut rétabli par Maire, auquel succéda Guély, qui eut pour successeur Mayer vers 1890.

Digitized by Google

Au Grand-Saint-Augustin, intercalez : Lieugaut, 1880.

Au Grand-Saint-Christophe, intercalez : Valentin, 1816 ; Jany-Richet, 1824. ..... cessa d'exister après *1835* au lieu de 1830.

Au Grand-Suisse, intercalez : Gustine, 1819 ; Cayatte, *1850* au lieu de 1856.

Au Grand-Turc, place Saint-Louis, ajoutez : Hôte : Legoullon, 1773.

Au Griffon

Un manuscrit de la collection Emmery contient la note suivante se rapportant à cette hôtellerie. « Le 12 août 1573, les maîtres fondeurs et les autres ouvriers qui avaient été chargés de faire et de monter la nouvelle cloche de Mutte demandèrent « le vin » au Maître-Echevin. Ils dépensèrent en leur festin en *l'hostellerie du Griffon* la somme de 11 francs. » (Extrait d'un manuscrit inédit de F.-M. Chabert.)

A Henri IV, ajoutez : Richard, 1819.

Au Lièvre, rue des Allemands, ajoutez : .... de 1830 à 1869 par Godfroy. M. Samuel Musquar lui succéda le 10 novembre 1869.

A la Maison-Rouge, place Saint-Louis.
Hôte : Modéré, 1773.

A Notre-Dame, rue de la Pierre-Hardie, ajoutez : Hôte : J. Niquel, 1734.

A l'Ours, rue des Allemands, ajoutez : Bettinger, 1819.

Digitized by Google

Au Palais-Royal, ajoutez : en 1777, le savant Jésuite Feller, logea quelque temps au Palais-Royal. .... de vétusté ..... elle fut complètement démolie en 1806.

Au Pavillon Royal, ajoutez : la maison du *Pavillon-Royal* aujourd'hui numéro 4 de la rue Pilâtre des-Rosiers, appartenait avant 1870 à M. Berga, notaire à Metz, elle portait l'enseigne de *Brasserie de Constantinople.*

Au Pélican, ajoutez : Delatre, 1819; Auburtin, 1824.

La Petite Croix-d'Or, rue Serpenoise, ajoutez : Levasseur, 1824.

Le Petit-Versailles, mettez : Nassoy, *1880* au lieu de 1888.

Le Porte-Enseigne, ajoutez : la maison du Porte-Enseigne a été démolie au mois d'août 1909.

Aux Trois-Pucelles, place du Saulcy.

Cette hôtellerie située près de la porte du Pont-des-Morts, portait cette enseigne avant 1626, elle était tenue par Gérard Wergayre. Elle devint plus tard l'*hôtellerie des Trois-Rois* et après 1738 celle du *Grand-Suisse.*

Aux Trois Rois, rue des Allemands, ajoutez : ... . La même enseigne existait avant 1738 dans la rue du Pont-des-Morts à l'angle de la place ; auparavant l'établissement s'appelait *Aux Trois Pucelles.*

A la Ville de Nancy, rue des Allemands, ajoutez à la fin : place de Chambre, tenu par Ferry en 1830 et Guyot en 1832.

Digitized by Google

SOURCES

	ABRÉVIATIONS
Archives municipales de la ville de Metz . .	Arch. mun.
Archives du département de la Moselle . . .	Arch. dép.
Bibliothèque municipale de la ville de Metz.	Bibl. mun.
Journal de Jehan Aubrion, publ. par E. Larchey	Aubrion
Chroniques de la ville de Metz, publiées par Huguenin	Hug.
Chronique de Metz, par Jaicomin Husson, publiée par M. Michelant	Husson
Chronique de Buffet, publ. par E. de Bouteiller	Buffet
Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville, publié par Ch. Abel et E. de Bouteiller	Bauchez
Journal de Sébastien Floret, religieux de l'abbaye de St-Arnould, publ. par F.-M. Chabert	Floret
Recueil journalier fait par J. Ancillon, publ. par F.-M. Chabert	Ancillon
Annales de Metz, par Baltus, publiées par l'abbé Paulus	Baltus
Dictionnaire du dép. de la Moselle, par Viville	Viville
Metz. Documents généalogiques, par l'abbé Poirier	Poirier

NOTA : Toutes les autres notes, sans indications de sources, sont tirées des documents suivants :

1° Etat par paroisse des hôtelleries de Metz. (Archives municipales, portefeuille 323.)

2° Rôle général des hôteliers et cabaretiers de la ville de Metz. (*Ibid.*, portefeuille 330.)

3° Annuaires et journaux messins.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE ROMBAS

RAPPORT DE M. L'ABBÉ COLLIN

Au nom de la commission pour le concours d'histoire

En un manuscrit de cent-vingt-cinq pages in-folio, un auteur qui prend pour devise cette parole de Rollin : « On peut dire que l'histoire est l'école commune du genre humain », nous présente d'une manière fort intéressante l'histoire du village de Rombas.

Après un chapitre sur les limites historiques du pays d'Ornois et un autre sur le château de Drince, qu'il réduit à ses vraies proportions, et sur ses charmantes légendes, il intitule son troisième chapitre : Origines de Rombas. La plus ancienne désignation du village date du commencement du Xe siècle : il s'appelait alors *Ramisvachum;* cette dénomination, d'origine évidemment latine, se modifie dans le cours des siècles à la suite d'événements restés ignorés et devient *Romesbach*, qui est une transformation germanique, pour se retrouver ensuite dans des formes romanes, *Romebair* au XIIIe siècle et *Rombay* au XIVe. Des actes publics et des noms des différents confins, l'auteur conclut aussi à l'invasion d'une influence allemande au XIe siècle; mais elle aurait vite disparu sous la poussée romane, qui resta maîtresse du terrain. Quoique très étudié et bien documenté, ce cha-

Digitized by Google

pitre ne tranche pas néanmoins la question d'une manière définitive : il y est question de la lutte des langues, j'aurais voulu la voir plus approfondie.

L'auteur étudie ensuite, en plusieurs chapitres peut-être un peu longs, les familles seigneuriales de Rombas, comme la maison de Briey, puis la famille de Rombay. Le chapitre « Villers et Ramonville » nous montre les rapports de l'abbaye de Gorze et de la ville de Metz avec Rombas. Les chapitres « La Pitancerie de Saint-Pierremont, la Cure de Rombas et le ban de Saint-Paul », qui terminent la première partie, nous renseignent surtout sur les relations de l'antique bourg avec l'Évêché de Verdun.

La seconde partie s'ouvre par un chapitre intitulé : « La Mairie de la Montagne », qui aurait dû céder la première place au chapitre suivant : « Topographie du village », l'histoire de la vie communale venant naturellement après la topographie, puis les chapitres fort intéressants qui ont pour titres : « La Justice, Fours, Pressoirs et moulins banaux ; Redevances » ; nous y voyons, très bien décrits, le mouvement et l'organisation de la vie sociale de cette époque, et en constatant tout ce que l'envahissement des administrations modernes nous enlève continuellement de libertés, on se prend à regretter sincèrement la Taille, la Vouerie, la Saignée, le Pain des chiens, le Pesselage, le Rouage et le reste ; nos formes modernes de servage ne nous ont guère apporté plus d'indépendance ou de bonheur.

Les chapitres « la Guerre de 1489, Incursions des Espagnols, Episodes de la Guerre de Trente

Digitized by Google

ans » nous montrent aux prises les gens de France et de Lorraine, les paysans et les Messins, les gens du terroir et les étrangers. Malgré les exagérations insensées du militarisme, nous préférons les méthodes militaires d'aujourd'hui à celles de ce temps-là; mais ces chapitres mettent bien en lumière, quoique sans le dire, la fusion lente des races et des peuples, les explosions inévitables de tempéraments peu civilisés et les alluvions fécondes, malgré les destructions de la guerre, que ces chocs d'hommes, même sur un terrain resserré, apportent à chaque contrée et souvent à chaque cité.

Le chapitre « La Maison des Carmes » signale les rapports des Grands Carmes de Metz avec Rombas; les deux suivants nous renseignent sur la famille seigneuriale de Majeron et sur les plus anciennes familles de la localité, dont quelques-unes survivent et se perpétuent dans des représentants très estimés comme les Guillemin, les Pochon, les Doucet.

Trois chapitres : « Instruction publique, Procès Lambert, Les Bois Battis, Plantation dans les vignes », nous révèlent l'état mental et l'esprit pratique des gens de Rombas.

Dans sa conclusion, et avant de donner un certain nombre de pièces justificatives du plus haut intérêt, l'auteur oublie de nous justifier sa devise : il veut sans doute laisser à ses lecteurs le plaisir de conclure eux-mêmes qu'à travers cette lecture facile, on sent le mouvement de la civilisation chrétienne qui imprègne et forme lentement le peuple, à Rombas comme ailleurs. Par cette réflexion, votre rapporteur complète la conclusion

Digitized by Google

de l'ouvrage, et pour en venir à celle de ce compte rendu : malgré quelques imperfections de style, assez rares cependant, malgré une certaine confusion dans le chapitre, d'ailleurs soigné, des Origines de Rombas, l'*Histoire de Rombas* est un travail personnel, sérieusement documenté et d'un grand intérêt. L'auteur a taillé une pierre de choix pour le monument de notre histoire locale et je demande pour lui à vos suffrages une médaille d'argent, grand module, avec diplôme.

Digitized by Google

HISTOIRE DE ROMBAS

JUSQU'A LA RÉVOLUTION

PAR

M. LÉON MAUJEAN

L'histoire est l'école commune du genre humain.
CH. ROLLIN.

PREMIÈRE PARTIE

I

LE PAYS D'ORNOIS

Par le traité de Verdun (843) le vaste empire de Charlemagne avait donné naissance à trois États distincts et indépendants l'un de l'autre. C'étaient le royaume des Francs, échu à Charles-le-Chauve, et comprenant à peu près le royaume de France tel qu'on le retrouve au xvᵉ siècle ; le royaume de Germanie, qui fut le partage de Louis-le-Germanique et qui était formé de tous les pays de l'empire de Charlemagne situés sur la rive droite du Rhin, et enfin l'empire, gouverné par Lothaire, situé entre les deux précédents et limité par l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône.

Si l'empire de Lothaire, traversé par de grands cours d'eau et ayant accès à la mer du Nord et

Digitized by Google

à la Méditerranée, semblait exceptionnellement favorisé pour le développement du commerce (1), il se trouvait, par suite de sa configuration, exposé aux attaques de tous les peuples qui l'avoisinaient. Pendant les douze ans que dura son règne, Lothaire fut impuissant à défendre ses États contre les incursions des Normands au nord et des Arabes au sud.

Lorsqu'à sa mort l'empire fut partagé entre ses trois fils, son deuxième fils, Lothaire II, hérita de la partie septentrionale, qui porta dès lors le nom de Lotharingia.

A la mort de Lothaire II, la Lorraine devint une pomme de discorde entre le royaume de Germanie et celui des Francs. Après de longues querelles, ils se la partagèrent par le traité de Meersen en 870 (2). C'est grâce aux termes de ce traité que nous connaissons à peu près l'étendue du royaume de Lorraine, les anciens auteurs ne nous en ayant indiqué que des limites fort vagues. Parmi les territoires situés dans la partie occidentale de la Lorraine et concédés à Charles-le-Chauve figurent : Tullense, Odornense, quod Tetmarus habuit, Barrense, Pertense, etc.

D'autre part, dans la nomenclature des pays échus à Louis-le-Germanique, nous trouvons : Odornense, quod Bernardus habuit.

(1) M. Wolfram, directeur des Archives départementales de la Lorraine, a même prétendu, dans un remarquable discours à la Société d'Archéologie Lorraine, que le but commercial avait été l'un des principaux motifs de l'étrange disposition du territoire de l'empire.

(2) Hugues, fils de Lothaire, avait été aveuglé après la mort de son père et relégué à l'abbaye de Prüm, où il mourut en 885.

Digitized by Google

Il y avait donc en 870 deux pays d'Ornois : l'un situé à l'ouest et gouverné par Tetmar, l'autre à l'est et administré par Bernard.

Voilà les premiers documents officiels qui semblent intéresser particulièrement le pays de l'Orne.

L'emplacement de ces deux pagi a été étudié par plusieurs historiens et géographes. L'opinion généralement admise est que l'Ornois, gouverné par Tetmar, était la contrée baignée par le cours supérieur de l'Orne, et qui formait une subdivision du comté de Woivre, tandis que l'Ornois de Bernard était situé sur l'Ornain, affluent de la Marne, qui arrose le département de la Meuse, et les savants sont unanimes à conclure que le cours inférieur de l'Orne, qui va faire l'objet de cet opuscule, n'était compris ni dans l'un ni dans l'autre de ces pagi (2).

En effet, de tous les villages de la vallée de l'Orne mentionnés dans les documents anciens, aucun ne porte la désignation : in pago Odornense, comme ce serait le cas s'ils en eussent fait partie :

« Rocheringas, in pago Muslense super fluvium Horne (775) », « Granderenges (Gandrange) super Ornam fluvium (1181) », « Villa quæ dicitur super Ornam fluvium (Villers-lès-Rombas, 965) ».

LE CHATEAU DE DRINCE — LÉGENDES

Avant de commencer l'histoire de Rombas, il nous faut dire quelques mots du château de Drince qui, pour être situé sur le ban de Pierrevillers, n'en est pas moins considéré par les habitants de Rombas comme faisant partie de leur commune.

(1) Voir Maxe-Verly, études sur les différents pagi qui formèrent le comté de Bar.

Digitized by Google

Les anciens habitants de Rombas racontent qu'il y eut autrefois un château fortifié sur la côte de Drince, et, chose étonnante, la légende s'arrête là. Il n'est question, ni de cruels seigneurs oppresseurs de leurs vassaux, ni de gentes damoiselles emprisonnées dans une tour ou métamorphosées en crapauds par une fée malfaisante.

Un livre terrier de 1776, dressé par M. d'Otrenge, et contenant une copie du terrier de Villers de 1615 (1), mentionne sur la côte de Drince les cantons : « en dessous du château de Drince » et « sur la route du château de Drince ». En outre, l'extrémité du plateau qui s'avance en promontoire dans la vallée de la Moselle, et sur laquelle s'élève la tour du Club Vosgien, porte aujourd'hui encore le nom de « Vieux-Château ».

Il ne faudrait cependant pas se hâter d'en conclure à l'existence, en des temps reculés, d'une habitation fortifiée à cet endroit. Au moyen-âge, on désignait indifféremment, sous le nom de château, les murs, les remparts et les fossés qui servaient à fortifier, soit un camp, soit un refuge, soit une ville (2).

Or M. Hinrichs, sous-inspecteur des forêts à Rombas, a découvert tout récemment les vestiges de deux murailles sur la côte de Drince. La première coupe en ligne droite le demi-cercle qui termine l'extrémité nord-est de la plate-forme. Elle défendait l'accès du plateau de Drince par le contre-

(1) Ce livre terrier, ouvrage précieux pour l'histoire de Rombas, fut donné aux Archives départementales en 1903, par M. Tischmacher, maire de Rombas.

(2) La partie extérieure des portes fortifiées des villes portait le nom de château.

Digitized by Google

fort nord-est, qui ne présente qu'une moyenne déclivité, tandis que de tous les autres côtés, excepté au sud-ouest, le sommet est presque inaccessible. L'autre se trouve à environ un kilomètre en arrière, à un étranglement de l'arête qui se détache du plateau de Malancourt et aboutit au « Vieux-Château ». L'espace compris entre ces deux murailles forme un plateau de 1 kilomètre de longueur sur une largeur variant entre 250 mètres et 400 mètres, et d'une contenance d'environ 45 hectares (1).

C'est évidemment un camp retranché, un refugium, dans lequel les habitants de la plaine cherchaient en temps de guerre un refuge pour eux et pour leurs troupeaux, que nous avons sous les yeux. Les murailles le défendaient des deux côtés où il était accessible, au sud-ouest et en face du contrefort de Villers. Plusieurs sources qui jaillissent du versant occidental, un peu au-dessous du plateau, fournissaient l'eau nécessaire.

Ces fortifications datent, suivant l'avis de personnes compétentes qui les ont examinées, de l'époque antérieure à la conquête du pays par les Romains. Il n'en est pas fait mention dans les documents de la Commanderie de l'ordre de Malte, établie à Pierrevillers en 1213, qui en était propriétaire.

Sur le versant nord de la côte de Drince, on trouve à mi-côte la Pierre-qui-tourne. Cette pierre était autrefois mise en mouvement par la pression du doigt sur une de ses aspérités. Le secret s'en

(1) Voir Hinrichs, *Zwei prähistorische Befestigungen bei Rombach.* (Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde), année 1906, p. 537.

Digitized by Google

est malheureusement perdu par la suite des temps : depuis longtemps la pierre ne tourne plus.

Dans la direction de Malancourt, le versant nord de la côte de Drince est formé par d'énormes et pittoresques rochers, baignés par le ruisseau de Rapp, et qui attirent dans la belle saison une foule de promeneurs. Ces rochers étaient au moyen-âge le refuge des Tiffenottes, fées malfaisantes qui, dans les nuits claires d'été, prenaient leurs ébats au Pré-Aubry et se plaisaient à y molester les passants. Aujourd'hui encore, bien des personnes âgées ne voudraient pas s'engager seules, à la tombée de la nuit, dans ces lieux hantés. La légende suivante, très connue à Rombas, montre cependant que les Tiffenottes ne s'appliquaient pas toujours à faire le mal :

Le pâtre communal, maître François, aimait à conduire sa « herde » pâturer dans les Fonds baignés par le rupt de Martinvaux. Au moment de son arrivée, il voyait se joindre à son troupeau une belle vache blanche inconnue qui portait, fiché sur une de ses cornes, un pain frais. C'était le salaire journalier de maître François pour la garde de la vache. Au coucher du soleil, elle s'en allait comme elle était venue. Un jour, poussé par la curiosité, le pâtre suivit la vache. Elle entra dans une anfractuosité de rocher, et tout-à-coup le berger se trouva dans une grande salle souterraine dans laquelle les Tiffenottes étaient occupées à enfourner du pain. Elles le reçurent fort bien et le régalèrent de pain frais et de vin. Puis une Tiffenotte lui versa dans sa poche entrebâillée une pelletée de braises sortant du four et le poussa dehors.

Digitized by Google

Lorsque maître François fut retourné à ses vaches, il s'aperçut que les charbons ardents dont on avait rempli sa poche s'étaient convertis en pièces d'or.

Cependant, à partir de ce jour, la vache blanche ne revint plus.

ORIGINES DE ROMBAS

Le chemin le plus sûr pour remonter aux origines d'une localité est sans contredit la langue des documents. Cependant, comme l'usage de se servir de la langue du pays, dans les actes, ne date guère que du XIe ou XIIe siècle, et que jusqu'à cette époque on employait la langue latine, il s'ensuit que cette manière de procéder ne saurait nous faire reculer plus loin que la date précitée.

Si nous consultons les documents de l'histoire de Rombas, dont les plus anciens remontent au IXe siècle, nous n'en trouvons pas un seul écrit en langue allemande; le roman (1247) succède au latin (1137). Il est donc certain, qu'au XIIIe siècle le langage usité à Rombas était le français.

Une autre manière d'étudier les origines d'un village, moins sûre que la première, mais nous conduisant beaucoup plus loin en arrière, est l'étymologie des noms géographiques et des noms de personnes.

Parmi les premiers, celui qui joue le plus grand rôle est sans contredit le nom de la localité même. La plus ancienne désignation du village à nous connue, est Ramisvachum, et date du commencement du Xe siècle. Elle est contenue dans un catalogue manuscrit des biens appartenant au cha-

Digitized by Google

pître de la cathédrale de Verdun, et publié par l'abbé Gabriel (1). Elle devient en 972 (2), dans les donations successives faites en faveur de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun et leurs confirmations par les papes, Romesbach.

Cette forme nettement germanique de notre Rombas, se retrouvant pendant plusieurs siècles dans nombre de documents, est d'autant plus significative, qu'on ne peut suspecter les autorités qui en ont fait usage d'avoir eu des velléités de la germaniser.

Le dernier acte en langue latine (1137) contient la forme Romeba (3). En 1247, nous trouvons Romebair (4), et au XIVe siècle, Rombay (5).

La forme Rumebaz, Rumebaiz que l'on trouve aussi dans quelques documents du XIIe siècle (6) n'est qu'un dérivé du mot Romesbach, cette modification en *bas*, *baz* ou *beis* de la syllabe *bach* comme terminaison n'étant nullement inusitée : Urbeis = Urbach.

Nombre d'étymologistes français ont prétendu que le village est d'origine gallo-romaine, et que la deuxième syllabe du mot Rombas est le celtique *bar*, que nous trouvons en Bar-le-Duc.

Nous ne pouvons nous ranger à cet avis. D'abord parce que les documents que nous avons eus sous les yeux démontrent le contraire, ensuite parce

(1) Nomenclature de biens appartenant au chapitre de la cathédrale de Verdun, p. 490.
(2) Voir plus loin.
(3) Voir pièces justificatives.
(4) Id...
(5) Id...
(6) *Cartulaire de la Grande Eglise de Metz.*

Digitized by Google

que le celtique *bar* ne se rencontre nulle part comme terminaison (1). Nous nous trouvons donc en présence d'une forme germanique corrompue, dont la terminaison était *bach* et qui, sous l'influence de la langue romane, s'est modifiée en *ba*, *bar* et *bay*.

Quant à l'époque où eut lieu cette corruption de la terminaison allemande, nous y reviendrons plus tard.

Tous les noms de confins, lieuxdits, etc., sont loin d'avoir une égale signification. Plus l'objet désigné est considérable, plus son nom est en usage dans la contrée, moins il est exposé aux modifications. Les rivières, ruisseaux et montagnes changent rarement de désignation. Les bois et les friches, représentant généralement des surfaces considérables et moins sujettes au morcellement, sont aussi moins susceptibles de corruption que les noms de confins de terres arables.

Enfin, les noms de rues sont de la plus grande importance, car si l'on peut admettre qu'il suffise d'une seule famille, propriétaire d'un canton, pour lui donner son nom, il n'en est pas de même d'une rue, qui suppose nécessairement une certaine quantité de propriétaires. Or dans la nomenclature des rues de Rombas figurent deux noms allemands : Langschaume et Holgosse (2). De plus, la désignation de la rue du Sac provient évidem-

(1) Suivant l'abbé Cazin, l'étymologie de Rabas, chapelle située aux environs de Vigy, dans une contrée où Witte n'a pu relever aucun vestige de germanisme, serait Reh-bach.

(2) La rue de Guisbonne est de construction récente, et dans notre ouvrage, ce dernier nom propre ne peut figurer que comme canton.

Digitized by Google

ment d'une traduction. Elle désigne en allemand (Sackgasse) une rue fermée à une extrémité. Cette rue se terminait en effet en cul de sac derrière la maison André actuelle. Le nom exact est donc « Sackgasse » et non « rue du Sac », traduction qui lui fut imposée plus tard et qui n'a aucune signification. Les trois rues que nous venons de nommer forment à peu près la moitié du village de Rombas, tel qu'il existait en 1870. Les autres rues, exception faite de la Grand'Rue (rue du Nette) et de la rue de l'Église, sont de date relativement récente. Nous voyons donc, aujourd'hui encore, la moitié de l'ancien village de Rombas portant des noms germaniques.

Le cadastre actuel du ban de Rombas, y compris ceux de Villers et de Ramonville, comprend environ cent cinquante confins. Si nous faisons abstraction des dérivés formés par l'adjonction d'un adjectif (haut, bas, grand, petit) ou d'une préposition (sur, sous, vers), il nous reste environ cent vingt noms de confins. Sur cette quantité, nous avons relevé les suivants :

Neud'helle, Pfaffendal, Guisbonne (1), Durbanne, Coulange, Jurbiche (Heurbize), dont les quatre premiers sont d'origine germanique, et les deux autres d'origine douteuse.

Les nombreux documents du XIVe siècle citent les cantons de Winestreit (Winestre), Brull, Stennehot, la Loque, Howestoc, un bois de Nissehal et un Widambois. L'acte de cession de la Haute-Justice en 1529 mentionne un canton de la Merceholle et les bois de Wydencelle et de Collange.

Il n'existe malheureusement pas de pied-terrier

(1) Et non Guisbronne, ainsi que l'a écrit Schiber.

Digitized by Google

du ban de Rombas antérieur à la Révolution. Les seuls documents de ce genre qu'il nous ait été possible de consulter, sont un pied-terrier de Villers et Ramonville, de 1675, la copie d'un terrier de 1620, un rentier du ban de Villers, appartenant au Dr Guillemin de Nancy, et deux copies de terriers datant de 1613 à 1620, appartenant à l'auteur. Ces pièces mentionnent, outre les cantons désignés plus haut, celui de Bergwies.

Remarquons qu'il s'agit ici du ban de Villers, c'est-à-dire de la partie de Rombas qui, par sa situation, devait offrir le moins de résistance aux populations de race romane qui envahirent la rive droite de l'Orne au xe siècle. Nul doute que si nous avions sous les yeux des documents concernant spécialement le ban de Rombas, on y trouverait une plus grande quantité d'expressions allemandes.

On trouve en outre en usage à Rombas un certain nombre de noms propres, formés de deux mots, dont le dernier exprime l'idée déterminante et le premier un génitif de possession, et qui ont dû se former sous l'influence de la langue allemande : Martinvaux, Ramonville, Mésavigne, Vidambois, Munonpré, Bradonville, etc.

Voilà certes des traces nombreuses d'un germanisme disparu.

Il convient de réfuter ici une erreur qui se rencontre fréquemment dans les ouvrages de Witte sur ce sujet. Suivant cet auteur, la population envahissante, aussitôt établie, aurait été occupée à détruire systématiquement les institutions des peuples dépossédés et à changer les noms des confins. Il n'en fut certainement rien. S'il est

Digitized by Google

établi que les évêques Henri et Jean de Lorraine s'appliquèrent à introduire les usages de leur pays d'origine dans la chancellerie épiscopale, et provoquèrent ainsi un mouvement de recul de l'élément allemand en Lorraine ; s'ils firent en faveur de la langue française ce que leurs devanciers Conrad Beyer et Georges de Bade avaient fait en faveur de la langue allemande, il ne faudrait pas en conclure que ces tendances nationalistes existaient parmi la population des campagnes. Le peuple ignore ces subtilités. Bien des noms de confins furent supprimés dans la suite des temps, notamment à l'apparition des livres terriers et cadastraux, mais cette suppression n'était pas due à une éviction systématique du germanisme. Dans les vieux terriers, nombre de cantons : en Rode, Champs-Robert, Drince, la Grande-Marchandise, Collenge, etc., comprenaient chacun de quatre à six subdivisions, (situé en Rodde, dit au Déluge ; devant Collenge, lieudit Courbine, etc.). Lors du numérotage des parcelles on supprima la plupart des subdivisions et il ne resta fréquemment que le nom générique. Lors de ces suppressions il ne fut fait, autant qu'il est possible d'en juger, aucune distinction d'origine des noms de cantons. Quelques-uns, par exemple Paffendal, sans avoir jamais figuré au cadastre, restèrent en usage dans la population. Cette origine était même, nous en sommes certain, ignorée par la plus grande partie de la population, et aujourd'hui encore on étonnerait grandement un vieil habitant de Rombas, si on lui disait que « Holgosse » et « Langschaume » sont des noms allemands comme « Stahlheim ». Depuis dix siècles que l'élément germanique est

Digitized by Google

disparu de Rombas, il eût été bien facile à la population romane, si elle en eût eu la volonté, de romaniser au moins les rues principales de son village.

Nous arrivons maintenant aux noms de personnes. Ici nous sommes mieux documentés que pour les noms géographiques. Le document le plus ancien de Rombas, l'acte d'échange du ban Saint-Gorgon (871), situé à Villers, nous fait connaître les voisins de cette propriété. Ce sont Gifardus, Modoinus, Ruibaldus et Anstrudis, et le curé Gondelaus signe au contrat : cinq noms germaniques ! Il serait peut-être téméraire d'affirmer que le village de Rombas était alors complètement allemand. Les Gallo-Romains aimaient en effet à faire usage des noms employés chez les Francs, qui formaient alors la classe dirigeante, et il n'est pas prouvé que les individus nommés plus haut appartenaient tous à des familles allemandes. Néanmoins, vu l'absence de noms romans dans ce document, il y a de fortes présomptions pour que, au IXe siècle, la localité ait été habitée par une population allemande.

Que les quatre propriétaires fonciers aient habité Rombas ou Villers, cela n'a que peu d'importance. Le fait de leur domicile dans l'annexe, plus exposée à l'influence romane, serait au contraire de nature à donner plus de poids à notre argument. Les documents du XIVe siècle mentionnent les noms suivants : Nicquelosse, Howenat Thieboz, Hallewat, Howenat Danhier, et Bauerwins le Crovixier.

Pour rencontrer une nouvelle énumération de noms de famille, il nous faut revenir jusqu'en

Digitized by Google

1529, lors de la cession de la Haute Justice. La situation est alors complètement changée. L'acte de cession mentionne comme de condition servile vingt-cinq personnes, dont une seule, Jehan Hannes, porte un nom allemand.

Comme les hommes de condition servile fournissaient au seigneur haut-justicier de Rombas l'un de ses meilleurs revenus, qu'il leur était interdit de quitter la juridiction dont ils dépendaient, de se marier hors de la seigneurie, etc. ; comme d'autre part la proximité du Pays Messin, où la servilité était inconnue, rendait fréquentes les désertions de gens de condition, tandis qu'on ne peut guère admettre une immigration de familles serves, il s'ensuit que nous avons ici, en réalité, de très anciennes familles de Rombas, et que l'acte nous montre une situation existant déjà depuis longtemps.

Dans les siècles suivants, les noms allemands se font de plus en plus rares. Le terrier de Villers de 1613 n'en contient que deux : François Hermann et François Claus ; le terrier de 1620 n'en contient qu'un : Jean Hannes. Il est à remarquer que les deux premiers ne font leur déclaration qu'« à cause de N., leur femme ». Leur arrivée dans la communauté est évidemment de date récente.

Il est donc hors de doute que le village de Rombas est d'origine germanique. Les rives de l'Orne, couvertes de fertiles prairies, dans l'un des plus beaux sites de la Lorraine, devaient attirer les regards des Francs, qui aimaient à élire domicile dans les vallées offrant des pâturages pour l'élevage de leurs chevaux, et semblent s'être peu souciés de cultiver la terre et de défricher les bois.

Digitized by Google

Vers le xe siècle commença la poussée envahissante qui, pendant plusieurs siècles, et d'une manière ininterrompue, fit gagner du terrain à la population romane et reculer, dans la direction de nord-est, la ligne frontière qui la séparait des localités de langue allemande. Rosselange était alors romanisé depuis longtemps, Pierrevillers n'avait jamais été allemand, et le village de Rombas, complètement isolé, ne pouvait offrir une longue résistance.

C'est après la romanisation de la localité que nous voyons s'en modifier le nom. Lorsqu'elle fut employée par la nouvelle population, la forme allemande fut assujettie aux règles phonétiques qui régirent les modifications du latin et donnèrent naissance au roman et au patois.

Sous l'influence de l'*i* contenu dans l'avant-dernière syllabe, l'*a* de la syllabe accentuée s'adoucit et devint *ā* et *ay*, et la consonne finale disparut. C'est d'après cette même règle que se sont formés les mots patois brè de bracchium, guiès de glacies, etc. (1)

LA MAISON DE BRIEY

Longtemps avant le xie siècle nous trouvons les seigneurs de Briey en possession de la seigneurie de Rombas et portant, après le nom familial, les titres de seigneurs de Rombas, de Naives, de Duzée, de Homécourt, de Domerey, de Noroy, de Manoncourt, de Murville, de Mercy, d'Avillers, de Tichémont, de Thumeréville, d'Hatrize, barons de

(1) Zeliqzon Lothr. Mundarten, règle II. p. 12.

Digitized by Google

Landres et de Fontoy, comtes de Briey en Lorraine, en Belgique, etc. (1).

La Maison de Briey, l'une des plus considérables de la Lorraine, était, suivant Kremer, (histoire généalogique de la Maison d'Ardennes et des comtes de Sarrebrück-Francfort 1785) une branche puinée des anciens comtes de Briey, cadets de la Maison d'Ardennes.

Cette descendance de la Maison d'Ardennes, adoptée aussi par Wassebourg (2), fut mise en doute par nombre d'historiens.

En effet Thiébault, dernier comte de Briey, était mort sans laisser d'héritier mâle et n'avait qu'une fille, Béatrice, qui fut mariée à Sigifridi, troisième fils de Théodoric, dernier du nom, duc de Lorraine. De cette union naquit un fils qui porta le nom de comte de Briey et ne laissa que deux filles. Il y eut donc plusieurs fois interruption de la lignée masculine.

La Châtellenie de Briey resta toujours propriété des descendants des comtes de Briey, et nous verrons plus tard Mathilde, duchesse de Toscane, en conférer la vouerie à Albert de Briey, lequel ne prit probablement ce nom qu'après son installation comme voué de la duchesse.

Le manuscrit numéro 206 de la Bibliothèque municipale de Metz contient une pièce dans laquelle l'auteur cherche à établir, avec Lainé et Kremer, la parenté de la nouvelle famille de Briey avec les anciens comtes du même nom, mais où il constate cependant « qu'il y a difficulté ». La deuxième partie du document, qui prouve que la

(1) Lainé. Généalogie de la Maison de Briey.

(2) Antiquitez de la Gaule Belgique.

Digitized by Google

branche de Landres descend directement de Habran de Briey, lui a beaucoup mieux réussi. Il est vrai que cette origine n'a jamais été mise en doute par personne.

La Maison de Briey portait :
d'or à trois pals alésés et fichés de gueules, couronne de marquis, supports : deux lions (1).

Laurent de Liége, qui fut d'abord religieux du monastère Saint-Laurent de la ville de Liége, et plus tard de Saint-Vanne de Verdun, nous a laissé sur la famille de Briey de précieuses informations. Dans la chronique détaillée des évêques de Verdun dont il est l'auteur, il nous retrace la vie de Richer, évêque de Verdun et premier seigneur de Rombas connu, qui fut son contemporain.

RICHER, issu de la famille de Briey, avait plusieurs frères, dont trois, Albert de Briey, nommé précédemment, Bézelin et Jean de Thionville possédaient un grand crédit à la cour de l'empereur Henri IV et sont désignés à plusieurs reprises dans les documents anciens comme *viri nobilissimi*, épithète qui d'ordinaire n'était accordée qu'aux ducs et comtes issus de sang royal. Avant d'être nommé à l'évêché de Verdun, Richer avait été doyen de l'église de Metz sous l'évêque Hériman. Le Pape et l'Empereur étaient alors en pleine querelle d'investiture. Richer fut élu sans le consentement de l'Empereur. Ce dernier approuva cependant l'élection, à condition que le nouvel évêque recevrait l'investiture et que ses trois frères se porteraient garants de son attachement au parti impérial.

(1) Ces armoiries sont encore, à peu de chose près, celles de la ville de Briey.

Digitized by Google

Le Pape, irrité de ce que l'Evêque eût, contre la défense du Saint-Siège, sollicité et reçu l'investiture de l'Empereur, refusa de le sacrer.

C'était pendant le concile de Clermont, en 1095. Richer envoya au Pape l'abbé de Saint-Vanne, Rodulfe, chargé de présents, pour intercéder en sa faveur, On consentit enfin à ce qu'il fût sacré, mais après qu'il eut renoncé au droit d'investiture qu'il avait reçu de l'empereur Henri.

Richer encourut par cette démarche la colère de l'Empereur, qui fit emprisonner Jean de Thionville, le plus jeune de ses frères, et envoya les deux autres, Albert de Briey et Bézelin, sommer l'évêque de remplir ses engagements.

L'évêque de Verdun s'exécuta, mais il fut excommunié par la cour de Rome et dut s'abstenir de toute fonction publique pendant trois ans. Il obtint cependant son absolution et gouverna dès lors assez tranquillement son diocèse.

En 1107 il fit un voyage à Trèves, et au retour tomba malade à Waldence. Il se fit ramener sur la Moselle jusqu'à Trèves et y mourut peu de jours après (1).

Il composa lui-même son épitaphe :

Praesulis indigni, Jesu, miserere Richeri,
Quem reprobum meritum vergit ad interitum.
Nempe levi curâ neglexi publica jura,
Invigilans legi segniter, atque gregi,
Per te spero tamen veniam, scelerumque levamen,
Qui legis hoc carmen, dic, rogo, lector, amen.

De quelle manière Richer, évêque de Verdun, a-t-il été mis en possession du fief de Rombas ?

(1) Roussel, Histoire de Verdun.

Digitized by Google

Nous faisons remarquer ici que si, à partir de Richer, l'histoire de la famille de Briey est connue, et si nous pouvons même suivre pas à pas les destinées du fief de Rombas à travers les siècles, nous ne savons absolument rien des ascendants de cette famille. Lainé, auteur de l'histoire généalogique de la Maison de Briey, et Krémer, l'historien de la Maison d'Ardennes, ne peuvent remonter plus haut qu'Albert de Briey et Richer, et l'ancien Pouillé du diocèse de Verdun se contente de dire que Richer est issu d'une noble famille d'Allemagne.

Il est difficile, dans une telle pénurie de renseignements, d'établir même des hypothèses. Voici cependant celle qui nous a paru la plus acceptable.

Quoique Albert de Briey ne soit généralement connu que comme voué de la duchesse Mathilde pour la châtellenie de Briey, sa famille possédait cependant dans cette ville un fief seigneurial plus ou moins important, et auquel appartenait sans doute la terre de Rombas. Il est probable que cette dernière échut à Richer lors du partage des biens paternels.

Par une singulière coïncidence c'est aussi à Verdun que résidait le seigneur haut-justicier et possesseur du principal fief de Rombas, l'abbé de Saint-Paul de Verdun.

En raison de l'éloignement considérable de cette ville et du peu de relations qui pouvaient exister entre elle et la vallée de l'Orne, on pourrait se demander si l'évêque de Verdun, qui avait la haute juridiction sur les religieux de Saint-Paul, n'aurait pas abusé de sa situation pour s'adjuger gra-

Digitized by Google

tuitement une partie des biens conventuels, ce qui aurait donné naissance à la seigneurie de Rombas.

Nous ne pouvons nous résoudre à partager cette manière de voir ; non pas qu'une telle prise de possession fût chose rare au moyen-âge, même parmi les gens d'église, mais parce qu'elle n'est pas conforme au caractère de Richer, et qu'il n'est pas probable que celui-ci, tout en faisant des dons considérables en faveur du couvent de Saint-Vanne, se fût appliqué à appauvrir le couvent de Saint-Paul dans le but d'agrandir son propre patrimoine.

Cependant on en est réduit aux conjectures, les seuls documents qui auraient pu nous renseigner à ce sujet, les manuscrits provenant du couvent de Saint Paul, et en particulier la précieuse *Chronique de Saint Paul* ayant disparu de la bibliothèque municipale de Verdun il y a trente ans.

Albert de Briey, premier du nom, naquit vers l'an 1030. Il est considéré comme le fondateur de la deuxième race de la Maison d'Aspremont, et ses descendants en portèrent le nom.

La châtellenie de Briey appartenait alors à la duchesse de Toscane, Mathilde, qui, résidant continuellement dans ses états d'Italie, confia à Albert la vouerie de Briey.

Lorsque la duchesse eut concédé le sol de la montagne de Standalmont sur lequel l'abbaye de Saint-Pierremont fut bâtie, ce fut encore ce seigneur qu'elle chargea de délimiter exactement la propriété, d'y planter des bornes et de veiller à ce que les moines ne fussent pas inquiétés dans leurs droits de propriété.

Godefroy de Bouillon, héritier de la duchesse de Toscane, étant mort au commencement du XII^e

Digitized by Google

siècle sans laisser d'enfants, l'Empereur partagea ses dignités et ses fiefs entre les princes et seigneurs.

Albert de Briey profita de cette circonstance pour réclamer la Châtellenie de Briey, dont il avait déjà la vouerie.

Cette démarche, dit Lainé dans sa « Généalogie », semble être fondée sur un droit autre que celui qu'un voué tient de son seigneur.

Cette remarque de Lainé n'a évidemment d'autre but que de rompre une lance en faveur d'une idée qui lui est chère : la descendance d'Albert des anciens comtes de Briey.

Quoiqu'il en soit, la revendication de la Maison de Briey n'eut aucun succès, car à la mort de la duchesse le fief passa à Renaud Ier, qui le réunit au comté de Bar. Albert de Briey ne transmit à ses descendants que la portion de fief dont sa famille était héréditaire.

Bezelin de Briey, frère d'Albert et de Richer, après avoir hérité de ce dernier d'une partie de la seigneurie de Rombas, conjointement avec son frère Jean de Thionville, légua par testament ses biens à ses deux fils Repald et Vener de Briey, et à sa fille Walburge. La seigneurie de Rombas fut partagée par moitié entre Repald et Vener. Repald donna en dot à Richalde sa femme une vigne située à Rombas et appelée Bradonvigne, avec des bois, champs, prés, serfs et serves qui en dépendaient.

Nayant pas eu d'enfants, il fit plus tard, avec l'assentiment de sa femme, donation de tous ses biens de Rombas à l'abbaye de Saint-Pierremont, qui venait d'être fondée, et que nobles et seigneurs s'empressaient de pourvoir de revenus.

Digitized by Google

Après la mort de Repald, cette donation fut confirmée par son épouse survivante en présence de son frère Vener et de Thierry, chevalier (1).

Ce fut là la fondation de la seigneurie de Saint-Pierremont de Rombas, ou, comme on l'appelait plus fréquemment, du Ban Saint-Pierre.

Vener de Briey, chevalier, n'ayant également point laissé de postérité, fit donation, par une charte de l'année 1137, à Hezon de Briey, son cousin germain, fils de Jean de Thionville, à cause de leur amitié mutuelle et pour augmenter la seigneurie de Rombas et ses dépendances, de tous les droits qu'il tenait de leur famille et qui provenaient de l'héritage de Richer, évêque de Verdun, leur oncle paternel (2).

Etaient présents à cette charte : Barthelemy de Sainte-Marie, Gérard d'Ottange et Thomas de Suzange. Walburge de Briey, sœur de Repald et de Vener, eut deux fils, Rodolphe et Werric. Mécontente de ce que Repald eût abandonné la seigneurie de Bradonvigne avec tous ses droits seigneuriaux au profit des religieux de Saint-Pierremont, elle s'empara de cette propriété, quoique les moines en eussent joui sans trouble pendant plus d'un an.

L'abbé de Saint-Pierremont en appela à la justice du comte de Bar, qui renvoya la cause devant les pairs de Briey. Ceux-ci déclarèrent que l'abbaye devait fournir devant témoins des preuves de sa possession. Cependant la procédure ayant duré très longtemps, Walburge et ses fils revinrent à de meilleurs sentiments, se désistèrent de

(1) Cartulaire de Saint-Pierremont fol. 14.

(2) Voir pièces justificatives N° 1.

Digitized by Google

leurs prétentions et s'engagèrent à ne plus troubler les moines de Saint-Pierremont dans la possession de leur seigneurie de Rombas.

HEZON Ier, chevalier, seigneur de Rombas, hérita de son père Jean de Thionville la part de fief de Rombas qui était échue à ce dernier à la mort de Richer, évêque de Verdun. Cette propriété fut encore considérablement augmentée par suite du legs de son cousin Vener de Briey en 1137. Hezon porta dès lors le titre de seigneur de Rombas.

Nous ne connaissons à Hezon qu'un seul fils : HEZON IIe du nom, chevalier, seigneur de Richemont, de Rombas, etc., qui succéda à son père vers l'an 1160.

Il fut marié deux fois. En 1181 il fit donation au couvent de Justemont, avec le consentement de sa deuxième femme Udeline et de ses deux fils, d'un moulin construit sur l'Orne dans la cense de Richemont, avec tous les droits y attenant, notamment les droits de pêche, sous réserve d'un cens annuel et perpétuel de 20 sols messins, payable le jour de la fête de Saint-Remy.

Hezon II eut deux fils :

Ponsard de Briey, seigneur de Richemont, et HERBRAND Ier, seigneur de Rombas.

Tous deux concoururent à la donation du moulin de Richemont au couvent de Justemont. Herbrand Ier est le fondateur de la branche de Landres.

Il eut entre autres enfants :

JEAN II., chevalier, seigneur de Rombas, d'Affléville et autres lieux, et Barthélémy de Briey, chevalier.

Au mois de mai 1245 Jean II se reconnait hommelige du seigneur d'Aspremont, déclare tenir de lui

Digitized by Google

ses biens d'Affléville, du Barrochage et de Gondrecourt. Il s'engage à faire deux mois de garde à Apremont deux fois dans sa vie ; ses héritiers, par contre, devront cette garde tous les ans, quand ils en seront requis. A Jean II succéda son fils

HERBRAND DE BRIEY, IIe du nom, chevalier, seigneur de Rombas, d'Aidanges et de Famech, qui épousa, vers 1240, Hawis de Florange, dame de la Maison Forte de Hayange.

Ce fut le dernier seigneur de Rombas de la famille de Briey. Par une charte du mois de mars 1247, confirmée à la mi-carême 1248, il céda à Thibaut II, comte de Bar, les biens qui lui appartenaient à Rombas, Aidange et Famech, et reçut en compensation la place forte de Landres et la seigneurie de Mont. Le fief de Rombas passa aux mains des comtes de Bar, qui le firent administrer par des voués. Herbrand conserva cependant les vignes qu'il possédait sur le finage de Justemont et aux bans de Clouange et Vitry, de même que le tonnage de Vitry et Beuvange (1).

Le fief de la famille de Briey à Rombas, quoique formant une partie considérable du finage de cette localité, ne fut jamais un fief de haute justice et relevait, pour cette dernière juridiction, des religieux de Saint-Paul de Verdun, dont l'établissement à Rombas date de 973, époque de la fondation de l'abbaye.

Les seigneurs avaient droit de justice moyenne, basse et foncière. Ces droits furent même reportés sur la métairie de Bradonvigne, qui en fut distraite par Vener de Briey en faveur du couvent de Saint-Pierremont, et nous verrons, en 1316, un

(1) Voir pièces justificatives no 2.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE ROMBAS DE LA MAISON DE BRIEY

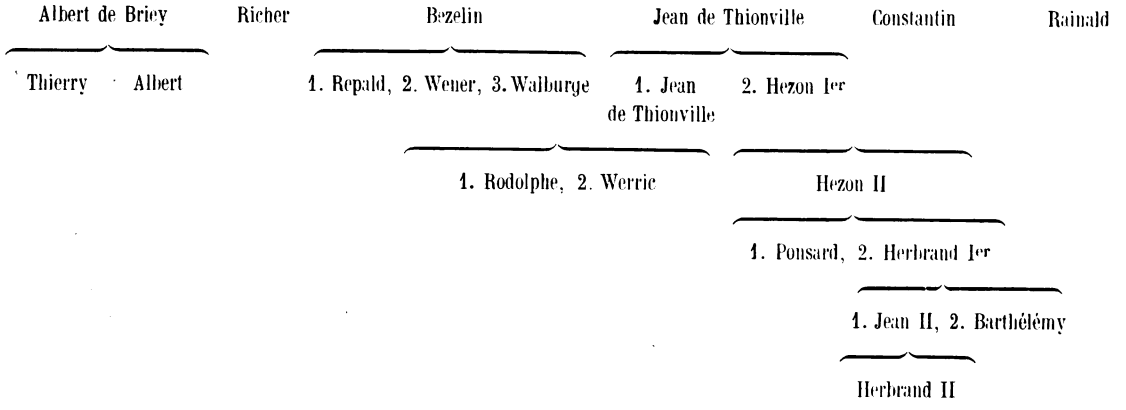

Digitized by Google

procès concernant l'exercice de ces droits se terminer par une transaction, par laquelle les droits de moyenne et base justice des chanoines de Saint-Pierremont sont formellement reconnus par les seigneurs voués de Rombas.

Le fief de Briey se composait de chènevières, jardins, maisons et champs s'étendant le long du chemin de Malancourt (1) à partir de la ruelle appelée alors Chemin du Clos. Le jardin de la maison seigneuriale, la Grande Court (2) s'étendait jusqu'au Rupt de Martinvaux (ruisseau de Rapp.)

LE BAN SAINT-GORGON

Une charte du cartulaire de Gorze de l'année 871 nous apprend que l'abbaye de Gorze possédait à Villers une manse comprenant une maison et un terrain de 30 toises de longueur sur 9 toises de largeur à un bout, et 11 toises 4 pieds à l'autre, longeant une route publique (3).

(1) Actuellement la rue de Langchaume.

(2) Aujourd'hui la maison de ferme de M. Doley, de Briey. Elle devint plus tard la maison seigneuriale du ban des Ecuyers.

(3) E contra vero dedit prefatus Bovo, prepositus Gorziensis monasterii, nominato Vulfrido, de ratione sancti Petri vel sancti Gorgonii mansum unum in ipso pago Moslense, in altero loco, in villa cui vocabulum est Villare ; habet in longitudine perticas XXX, in latitudine in una fronte perticas IX et dimidium, in altera vero fronte perticas XI et pedes IIII, ad jam dictam perticam, et terminabitur sic : de uno latere habet Gifardus, de altero latere Ruibaldus tenet, de una fronte Modoinus et Anstrudis cum illorum heredibus videntur habere, de altero vero fronte strata publica est. (*Cartulaire de Gorze, n° 66*).

Digitized by Google

L'abbaye de Gorze céda cette manse à un certain Vulfridus l'année susdite et obtint en échange deux manses, l'une à Moyeuvre-Grande, l'autre à Moyeuvre-Petite.

Les pieds-terriers du XVIe siècle, de même qu'une nomenclature des biens de la fabrique de Rombas, contenue dans les archives paroissiales, mentionnent aussi dans la petite annexe une place publique qui couvrait l'une des largeurs de la manse.

Il s'agit évidemment de la place qui entourait la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Christophe, et sur laquelle se tenait la foire annuelle qui fut plus tard transférée à Rombas et en devint la deuxième fête patronale.

L'abbaye de Gorze possédait donc à Rombas une terre dont elle aliéna une partie en 871.

Nous ne saurions dire ni à quelle date, ni à quelle occasion l'abbaye entra en possession de cette propriété, ni pour quelle raison elle en échangea une partie au IXe siècle.

Le ban Saint-Gorgon, ou comme il est appelé dans les documents anciens le ban Saint-Gergonne, ou ban de Wenestre, était en grande partie situé sur le territoire de Villers et y formait un canton qui, au commencement du XIXe siècle, portait encore le nom d' « en Wenestre. » Il comprenait en outre des maisons, des jardins, des champs et des vignes dans les bans de Rombas, Ramonville et Silvange.

Le Seigneur y avait droit de justice foncière et basse. La justice s'y exerçait par un mayeur, trois échevins et un greffier. Les plaids-annaux se tenaient chaque année le dimanche après la Saint-Remy, et les portériens relevant de la seigneurie

Digitized by Google

étaient obligés d'y assister sous peine de 5 gros d'amende. Les rentes étaient payables le jour de Saint-Etienne. Elles se montaient à cinq francs deux gros deniers messins, seize chapons et demi, treize poules, six bichets « reiz » d'avoine faisant une quarte mesure ancienne de Briey, et quatorze setiers trois quarts de vin (1). Le Seigneur avait aussi le droit de revesture, qui se montait pour chaque cas à un gros.

Le fief n'avait pas de maison seigneuriale, et ses seigneurs ne résidèrent jamais à Rombas, mais ils avaient droit d'accès à la maison de la Grande Court, et le fermier de celle-ci leur devait, ainsi qu'à leurs gens de justice, la table et la nappe le lendemain des jours de recette.

Quoique distinct et indépendant de la seigneurie de Villers-Ramonville, puisqu'il relevait de l'abbaye de Gorze jusqu'en 1572, le ban Saint-Gorgon fut souvent la propriété des familles messines apparentées aux seigneurs de Villers, et les deux fiefs eurent à peu près la même histoire.

En 1434 Henriat Borquier, aman de la cité de Metz et seigneur du ban Saint-Gorgon, ayant fait condamner à une amende le sire Werry de Toul, aman, et Gillet Bataille, ce dernier en sa qualité de voué en partie du ban Saint-Paul, les intimés en appelèrent au bailli de Saint-Mihiel, prétendant que le ban Saint-Gorgon ne comportait pas de seigneurie, qu'il n'y avait même pas de ban, mais seulement une court Saint-Gorgon, que le possesseur n'avait pas le droit d'infliger et de percevoir des amendes, et que la justice foncière du ban appartenait aux seigneurs de Villers-Ramonville.

(1) V. pièces justificatives nº 8, 9, 11 et 13.

Digitized by Google

Borquier porta alors la contestation au tribunal des Treize de la ville de Metz, mais auparavant il pénétra « tout armé » dans la maison du maire de Saint-Paul et se saisit, malgré les protestations de la femme de ce dernier, d'une partie du mobilier, qu'il déclara vouloir tenir en gage jusqu'au jugement de la cause. Les Treize ordonnèrent une enquête, et Jehan Thiébault, « maire de la ville de Romebair, » le même qui venait d'être spolié par Borquier, fut chargé de procéder à l'audition des témoins.

Nous n'avons pas trouvé le texte de la sentence, mais les documents ultérieurs nous prouveront que les droits de justice foncière et basse du ban Saint-Gorgon y furent bien établis.

La justice foncière y était cependant restreinte en ce sens que le seigneur ne pouvait faire procéder aux abornements que conjointement avec les officiers de justice de la Grande-Court. Quelques efforts qu'aient faits les seigneurs du ban Saint-Gorgon pour faire disparaître cette clause, qui lésait leurs droits seigneuriaux, il n'y purent parvenir. Malgré l'omission, voulue ou non voulue, dans les aveux et dénombrements, du passage concernant l'abornement, la chambre ducale rétablissait chaque fois la restriction (1). Toutefois il est douteux que celle-ci ait été mise en pratique; dans tous les cas les greffiers de la justice évitèrent avec soin de la mentionner dans leurs procès-verbaux.

Le ban Saint-Gorgon devint ensuite la propriété de la dame Angebour, femme de Hennequin de Tournay. Nous ignorons sous quelle forme se fit

(1) Voir pièces justificatives nº 13, dernier alinéa.

Digitized by Google

la mutation, mais les termes du document de 1463, dont nous allons parler, semblent exclure un héritage, du moins en ligne directe.

Le ban Saint-Gorgon fut vendu le 20 mars 1463 à Henry de Valleroy, demeurant à Gorze, « en récompensation de certaine somme d'argent en quoi j'estoie tenus à mon chier et especial amy. ... comme de plusieurs autres services et plaisirs que ledit Henry ma fait on temps passé et porrait en corre faire on temps advenir » (1).

A Henry de Valleroy succéda Andrieu de la Chambre, qui fit ses reprises le 21 avril 1472 (2).

Le plus ancien rentier de la court Saint-Gorgon date de 1557. Il contient soixante-dix articles mentionnant les cens en argent, chapons, poules et vin dont étaient redevables les portériens de la seigneurie.

Les dépenses consistaient en une indemnité des gens de justice et se montaient annuellement à cinq livres, excepté pour chaque huitième année, lorsque la justice Saint-Gorgon allait tenir les plaids-annaux à Agondange (3).

Le 28 septembre 1573, la seigneurie passa aux mains d'Adrien de Waldacker, seigneur de Mettendal, qui fit ses aveu et dénombrement au duc de Lorraine (4).

En 1572 avait eu lieu la sécularisation de l'abbaye de Gorze et sa transformation en un chapitre

---

(1) Voir pièces justificatives nº 8.

(2) Voir pièces justificatives nº 9.

(3) Les habitants de cette commune devaient au seigneur du ban Saint-Gorgon, pour l'usage de leurs bois communaux, une poule et demie par habitant.

(4) Voir pièces justificatives nº 11.

Digitized by Google

collégial. La plus grande partie des revenus avaient été dévolus à l'église primatiale de Nancy et à l'université de Pont-à-Mousson. Le fief Saint-Gorgon de Rombas avait passé sous la souveraineté du duc de Lorraine et de Bar.

Le successeur d'Adrien de Waldacker fut M. de Burter, son parent. Celui-ci céda le ban Saint-Gorgon à Louis de Bettainvillers, seigneur dudit lieu, de Clouange, Moyeuvre, Rombas et autres lieux, le principal fondateur des forges de Moyeuvre. Ce dernier fit ses reprises le 23 février 1613 (1).

Louis de Bettainvillers fut avant tout un homme d'ordre. C'est à partir de son entrée en fonctions comme seigneur de Rombas que datent la tenue régulière des registres de la justice, l'imposition des amendes, la saisie des meubles des récalcitrants, l'inscription aux registres seigneuriaux des arrêts de la justice foncière et des procès-verbaux d'abornement.

Le nouveau seigneur fit, le 10 janvier 1625, l'acquisition d'une rente de deux hottes de vin, assise sur une pièce de vigne contenant deux jours, canton de Houdrebelle. Cette rente était due par Jean le Corps au profit de Godeffroy Perrin. Aux termes du contrat, elle devait faire partie des recettes de la seigneurie de Saint-Gorgon. Le prix d'achat se montait à 70 francs barrois.

Il existe un deuxième dénombrement de Louis de Bettainvillers, en date du 10 juillet 1627 (2).

Le seigneur de Saint-Gorgon était aussi seigneur en partie de la Grande Court de Rombas, et le maire des voués (seigneurs de Villers) lui devait

(1) Voir pièces justificatives nº 13.

(2) Copie du XVIIIe siècle propr. de l'auteur.

Digitized by Google

une rente de 7 écus blancs et demi par an. Il prélevait les sougnées d'hiver, qui se montaient à 4 gros par habitant. Il avait droit, pour chaque chargement de vin qui se faisait au village, à un huitième de la redevance, qui était de 4 deniers par char et de 2 deniers par charrette (1).

Il percevait de chaque portérien de la Grande Court deux bichets d'avoine « trillée » et trois blancs d'argent, ou six deniers, suivant l'estimation de la justice de la Court. Il avait aussi droit à cinq deniers pour chaque amende de cinq gros. Il percevait en outre, dans la terre des Ecuyers, une rente d'un chapon, assise sur une maison à Rombas, et une autre de deux chapons sur une piéce de terre au fossé de Graux (2).

Un document du 18 iuillet 1633 (3) nous apprend que le sire de Bettainvillers avait sur le territoire de Pierrevillers un cens de 17 francs 6 gros. En 1646, le débiteur le racheta à la veuve de M. de Bettainvillers moyennant quelques jardins et autres héritages.

En février 1644, la même veuve fit saisir et vendre à la criée, pour cause de non paiement d'une rente de 40 francs barrois, tous les biens meubles et immeubles appartenant à Demange Boudin. La vente eut lieu les dimanches 14 et 28 février, 13 mars et 3 avril, devant l'église, « en

(1) Le duc de Lorraine en percevait les trois quarts ; l'autre quart se partageait à parts égales entre les vénérables de Saint-Paul et M. de Bettainvillers.

(2) Voir pièces justificatives nº 13.

(3) Propr. de l'auteur.

Digitized by Google

présence de la plus saine partie de la population » (1).

A Louis de Bettainvillers succéda son fils, qui fit ses aveu et dénombrement en 1661. Sauf un léger accroissement des rentes en argent, la situation du fief s'était peu modifiée (2).

De son mariage avec Claude Rutant, Jean de Bettainvillers eut deux enfants :

1° François, né le 13 juin 1652 et mort en bas âge.

2° Gury-Dieudonné, né le 3 octobre 1652, capitaine-prévôt de la ville et prévôté de Briey, seigneur de Clouange, de Moyeuvre, de la Grand'Rue de Vitry, de Gandrange et Boussange; épousa Elisabeth le Bègue.

En 1677, il céda à Jean Michel un cens de trois hottes de vin sur un terrain friche situé ez Rotte aux Preix, et à Jean le Corps un cens d'une hotte sur un autre terrain friche en Houdrebrull.

Le 14 mai 1713, il acheta plusieurs prés à Rombas et les fit défricher.

Les archives paroissiales de Rombas possèdent une copie du testament de Jean de Bettainvillers. Ce curieux document, qui nous présente le seigneur de Moyeuvre comme un fervent et pieux chrétien, charitable envers les pauvres et fort soucieux du salut de son âme, est contenu dans les pièces justificatives (3).

En 1730, lors de l'établissement du censier, Dieudonné de Bettainvillers est seigneur du ban Saint-Gorgon. Le censier est une nouvelle preuve

(1) Propr. de l'auteur.

(2) Propr. de l'auteur.

(3) Voir pièces justificatives n° 14.

Digitized by Google

de l'ordre et de l'économie qui régnaient dans l'administration de la seigneurie. L'admodiateur était Jean Charpentier, de Rombas.

En 1753, le fief était entre les mains du marquis de Rennepont. Plusieurs habitants ayant refusé de lui payer la rente en chapons appelée, nous ignorons pourquoi, les chapons Bétisocq, il les fit poursuivre judiciairement et fit procéder, par le sieur Lorette, de Marange, à l'arpentage de tous les terrains faisant partie de la seigneurie, y compris ceux qui étaient grevés de rentes à son profit. L'admodiateur était alors Vincent Pochon (1).

Les documents les plus récents concernant le ban Saint-Gorgon sont des états de recette en vins de la seigneurie, de 1784, 1786, 1787 et 1788.

Eux aussi attestent, tant par l'ordre que l'on y admire que par la régularité des versements, l'état florissant de la seigneurie.

LE BAN DES ÉCUYERS

Les documents sur le ban de Villers-Ramonville, ou ban des Ecuyers, sont de date relativement récente. Nous n'y trouverons pas ces alternatives de prospérité et de gêne qui furent le sort de la plupart des fiefs au moyen-âge. Dès qu'il fut devenu la propriété des paraiges messins, ce qui eut lieu au commencement du XIVe siècle, le fief prospéra rapidement et ne sortit plus des mains des possesseurs. Nous verrons ceux-ci, surtout les premiers en date, s'appliquer à augmenter, par l'achat de nouvelles propriétés, l'étendue de leur seigneu-

(1) Pied terrrier propr. de l'auteur.

Digitized by Google

rie, et finir par posséder la plus grande partie des bans de Villers et de Ramonville.

Le premier seigneur à nous connu du ban des Ecuyers est Boucquin Chielairon, surnommé l'Echevin, et qui fut en effet membre du conseil des Treize de la cité de Metz, la première fois en 1335 (1).

Il est probable que l'un ou l'autre de ses ascendants se rendit acquéreur de la petite seigneurie qui existait alors à Villers et que celle-ci échut en partage à Boucquin Chielairon. Il n'est pas non plus impossible que ce dernier en ait été l'acquéreur; il y a pourtant moins de probabilités. On comprendrait difficilement, en effet, que parmi les documents qui proviennent de son administration, il manquât précisément le plus important: l'achat de la seigneurie. On comprendrait moins encore qu'il n'y ait pas dans ces actes, qui furent rédigés avec soin par les amans de la ville de Metz et remplissent quelquefois deux pages, une seule mention de cette acquisition, pour le cas où elle eût été de date récente.

Mais si Boucquin Chielairon ne fut pas le fondateur du ban des Ecuyers, il en fut le grand amplificateur. Nous allons mentionner ci-dessous les acquisitions successives qui eurent lieu sous son administration dans sa seigneurie de Villers, en tant que nous en possédons les actes (2). Elles nous montreront avec quelle inlassable persévérance les grandes familles messines poursuivaient l'agran-

(1) V. Huguenin, p. 73.

(2) Tous les documents, sans exception, mentionnés dans ce chapitre, sont la propriété de l'auteur.

Digitized by Google

dissement de leurs propriétés et l'augmentation de leurs revenus.

1328, le samedi après l'octave de l'apparition, achat de 3 quarterons de bois à la Charbonière.

1329, le mairdi après feste saint Pieres fenaul entram, achat d'un jour et demi de terre entre la Plante Bertault et le Champ Guerfin, en allue (1).

1330, le samedi après feste Ste Lucie, achat de 4 jours de terre au Vaulx de Villers, entre la terre de Jehans de Nommeney et la terre Symonin Panel, en allue.

1331, le jour de feste Sainte Creux en May, achat de la pièce de terre de Peratte, la fille de Symonat Brixe-Pain (seigneur de Rombas), située sur Messompreit, en allus.

1334, le mairdis devant la feste Saint Mertin en yver, achat de douze deniers de cens.

1335, le 2 février, achat d'une Volcatte à Villers (2).

1335, le mairdy devant feste Saint Georges, achat de 2 deniers de cens sur une pièce de terre de Goulange au Waltroul.

1335, le même jour, achat d'une rente de deux quartes de « ferment », à payer à Villers, dans l'« osteis » du seigneur.

1335, le secon jour de May, achat d'un cens de 24 sols de Metz.

1336, le diemenge devant feste Saint Benoît en Mars, achat d'une maison avec grange et jardins, à Villers, de deux jours de terre à

(1) Voir pièces justificatives no 3.

(2) Voir pièces justificatives no 4.

Digitized by Google

Tricquenat, d'une pièce de sept jours à la Corre, et d'un jour de terre en Howestoc, le tout situé à Villers et grevé d'un cens de quatre poules et cinq chapons.

1336, huit jours après feste Saint Pierre fenault entrant, rachat d'un cens de 23 sols de Metz qui grevait une pièce de terre du sr Boucquin.

1339, le samedy après feste Saint Mathieu en février, achat d'un bois entre le bois St Epvre et un bois du sr Boucquin.

1339, londemain de feste Saint Grégoire en mars, achat de cinq jours de terre dezous Brandonville, quatre jours az Nowiers, deux jours et demi en Roubert, un jour et demi a Rochebugle, un jour et demi en Cuitenée, deux jours en la voie de Saint Janelle, un jour derrière Winestreit, un jour en Confange, trois jours aux trois Nowiers, un demi-jour derrière l'osteil Brixepain, deux pièces de pré en Suellevange, deux prés en costé de dame Nicolle, et plusieurs cens (1).

1339, le diemange après Noël, achat d'un pré en Lovaigne.

1340, lou diemange devant feste Saint Benoît en Mairs, achat de la « pressente de terre que geist en lai Saulx an la fin de Romebair, au sire Bouquin meysme d'une part et d'aultre ».

1341, le juedy devant feste Saint Martin en yver, achat de prés à Sequerins, sur le Ruit et au fon de Sullevange (2).

(1) Voir pièces justificatives no 5.

(2) Voir pièces justificatives no 6.

Digitized by Google

1342, le samedy devant feste Saint Grégoire, achat d'un preit dezous Suellevange, en allue, « que pairt à dis ss. Boucquin » (1).

1343, le diemange après feste Saint Vincent, achat d'un cens de quatre sols de Metz, assis sur « la pièce de preit que geist en peneches, en costé le breuil des seigneurs, en franc alleu ».

1343, le jour de feste Saint Nicollay en yver, achat d'un pré devant Dympel, entre Pierrevillers et Silvange.

1346, le londemain de feste Saint Vincent en Janvier, achat de « tel partie et tel avenant comme lidit Thomessin ait en l'omage que li sire Waltiet Leloupz, chevalier que fut avoit en Meneville ».

Pour une grande partie des terrains achetés, Boucquin l'Echevin est expressément indiqué comme voisin, quelquefois de part et d'autre. Nous le voyons même, en 1343, acheter un cens établi sur un pré voisin de ses propriétés, ce qui lui constituait une prérogative en cas de vente et l'autorisait à saisir la pièce en cas de non-paiement du cens.

Boucquin Chielairon mourut entre 1346 et 1366. L'acte qui suit, en date du mois de février 1366, est signé par sa veuve. Il concerne un accord entre Gérardin Lowexnel, lefil Louwexnel de Serouville, Fransoize et Jennatte les beguines, sœurs de ce dernier, d'une part, et « dame Jennatte Bouquin, femme sire Bouquin Chielairon l'eschaivaing que fut », d'autre part, touchant l'héritage de Lorensin de Villers, et dame Jehenne sa femme. Les parties

(1) Qui se partage avec ledit seigneur Boucquin.

Digitized by Google

furent mises d'accord par suite de l'intervention de sire Thiebal Bouquin, moine de St Arnoult, fils de Boucquin l'Echevin. Les « mainbourts de la devise » (exécuteurs testamentaires) étaient Nemmeris Baudoche, Ferriat Boucquin et Jaicomin Bouquin li Eschaiwing, ces deux derniers également fils de Boucquin Chielairon.

Les successeurs de Boucquin l'Echevin ne marchèrent point sur ses traces, du moins en ce qui concerne la seigneurie de Villers-Ramonville. Il nous faut aller à 1457, presque un siècle plus tard, pour trouver un document où il soit question du ban des Ecuyers.

La seigneurie appartient alors à Nicolle Roucel, « l'anney ». Celui-ci loue, le 2 avril 1457, pour quinze ans, à Pierson, maire de la Montagne, et à trois autres habitants, les arbres, prés et haies lui appartenant et situés sur le ban de Ramonville, moyennant un loyer annuel de 8 francs messins et trois bonnes hottes de poires, une de Waccon et deux d'Angoisse.

Des baux analogues furent conclus les 19 juin 1473, 24 juin 1524, 25 janvier 1617, 31 mars 1670 et 29 mai 1694. Le loyer annuel varie entre 7 et 12 francs messins. Les hottes de poires y figurent toujours ; dans les actes mentionnés en dernier lieu, il est pourtant loisible aux fermiers de fournir, au lieu des poires citées plus haut, de bonnes poires d'autre espèce, croissant dans la seigneurie.

Vers la fin du xve siècle, en raison des partages de biens auxquels le fief fut assujetti, les propriétaires deviennent nombreux, et leurs parts dans les rentes de la seigneurie se chiffrent par huitièmes et même par dixièmes. Les suivre serait long et

Digitized by Google

offrirait peu d'intérêt. Nous nous contenterons d'analyser brièvement les documents qui se rapportent à cette période.

Le 16 mars 1578, il se fait une transaction entre les religieux de Saint-Paul de Verdun et M. de Waldeck, seigneur de Mettendal, Clouange, Rombas et autres lieux, dans laquelle il est reconnu que ce dernier possède un huitième des revenus du breuil de Silvange, et qui règle la manière dont la délivrance lui sera faite.

Le 20 mai 1598, Jacques de Raigecourt, seigneur de Marly, Prenoy et Amnéville, conseiller d'état de Mgr le cardinal de Lorraine, gouverneur et capitaine du château, terre et seigneurie de Bitche et Lemberg, fait ses reprises pour ce qu'il tient du duc de Lorraine et Bar, à cause de sa châtellenie de Briey. Il a la seigneurie foncière d'Amnéville, les droit et collation de la cure (1) et les deux tiers des dîmes, la Haute Justice de Moyeuvre, la seigneurie foncière du ban de Vallange, un huitième de la seigneurie foncière de la Grande Court de Rombay, cinq bichets de seigle et une poule pour chaque homme de condition de Rombas (cette dernière clause fut blâmée par la Chambre ducale de Bar, les hommes de condition ayant disparu de Rombas depuis cinquante ans) et la vouerie du ban St Epvre.

Le 15 mars 1625, Jean de la Mine et Jean Clément de Rombay, écuyers, font leurs reprises pour ce qu'ils possèdent dans la châtellenie de Briey. Il leur appartient la vouerie de Rombas, une rente

(1) Cette clause n'est qu'une formule vide de sens. Le village d'Amnéville était détruit depuis 1542 et ne fut jamais reconstruit.

Digitized by Google

d'un quartier de poule et d'un bichet et demi de seigle par homme du ban Saint-Paul, une partie des amendes et la maison appelée Maison de la Tour.

Le 15 septembre 1642, un nouveau seigneur de Rombas, Henry de Fiquelmont, cède à titre de bail, pour douze ans, aux héritiers Guillemin le Lansquenet, une pièce de vigne que ceux-ci s'engagent à mettre en terres labourables.

Un bail analogue est conclu entre les mêmes parties le 18 novembre de la même année.

Henry de Fiquelmont parut reprendre, pour quelque temps et dans de moindres proportions, la tradition de Boucquin l'Echevin.

Le 13 mars 1653 il acheta un pré devant Villers, le 23 juin 1653 deux prés situés en Vittignois, le 27 avril 1654 un quarteron et demi de pré à Villers, lieudit aux Grands Prés, et le 22 juin 1656 deux prés à Villers.

En 1687 le comte de Gournay, seigneur de Villers fit procéder, par Jean Subtil, de Pierrevillers, à un arpentage général de la seigneurie.

Tous les anciens pouillés du diocèse de Metz font mention d'une chapelle bénéficiale à Villers. Le seigneur foncier de Villers en était le collecteur et le fondateur. Le curé de Rombas, ou son vicaire, devait y célébrer la messe au moins une fois par semaine.

Il était affecté à l'entretien de cette chapelle un sixième de toutes les dîmes grosses et menues du ban de Rosselange et le revenu d'un petit pré situé à Villers.

La chapelle de Villers, y compris la petite maison destinée au logement de l'ermite et un jardin

Digitized by Google

y attenant, avait quarante-cinq vergeons six pieds de superficie. L'ermite, habituellement un religieux du couvent de Villers-Bettnach, entretenait la propreté dans la chapelle, en percevait les bénéfices et payait annuellement quatre gros de « droicture » au seigneur foncier. Après sa mort il était inhumé à l'intérieur de la chapelle (1).

Au ban de Villers, la Justice foncière était exercée par un maire, trois échevins et un doyen. Lorsque la seigneurie était morcelée, le droit de nomination était réparti sur les différents possesseurs. Le doyen seul était élu par les portériens. Il avait droit à un gros de droiture pour reconnaître à chaque mutation les détenteurs d'héritages, à un gros de redevance pour chaque borne plantée, et, s'il fallait tenir le cordeau, à cinq gros par cordeau.

Les plaids annaux se tenaient trois fois par an, le mardi après la Saint-Remy, le mardi après les Grands Rois et le mardi après la Quasimodo. A ces plaids étaient tenus de comparaître tous les détenteurs d'immeubles situés dans la seigneurie, y compris les Chevaliers de Malte de la Commanderie de Pierrevillers, qui possédaient à Villers et Ramonville d'importantes propriétés.

A Ramonville le doyen devait, le jour des plaids-annaux, le dîner des gens de justice et de leurs

---

(1) Il ne reste actuellement de cette chapelle qu'une niche creusée au-dessus de la porte d'entrée et renfermant la statuette de Saint-Jacques, grossièrement enluminée.

La chapelle elle-même fut vendue aux enchères pendant la Révolution et convertie en maison d'habitation.

Tout récemment on en a fait un café, après avoir enlevé les derniers vestiges de son ancienne destination.

Digitized by Google

femmes, et percevait comme indemnité pour cette obligation un mulot de foin formant le vingtième de la récolte du Breuil de Ramonville, et qui se prenait alternativement sur la part des différents seigneurs fonciers. Jusqu'à la destruction de Ramonville par les Suédois, dans la première moitié du XVIe siècle, les plaids-annaux se tenaient trois fois par an sur le puits communal qui se trouvait au centre de la localité.

Le ban Saint-Maurice se trouvait dans la plaine d'Amnéville et appartenait aux mêmes seigneurs que Villers, Ramonville et Amnéville. Les vénérables abbé et religieux de Justemont devaient chaque année au seigneur d'Amnéville une oie blanche en plumes pour leurs terrains situés au ban Saint-Maurice. Cette redevance se payait à la fête de Saint-Etienne au 3 août. Au XVIIe siècle, par accord survenu entre les parties, elle fut commuée en un cens annuel de quinze sols.

Le ban Saint-Epvre était situé à Villers et se composait primitivement de trois manses et de dîmes. Il avait été donné à l'abbaye de Saint-Epvre à Toul avant 965, probablement par un nommé Angélinus, le même qui le tenait en précaire (1). Le ban Saint-Epvre est encore mentionné dans la charte de confirmation des biens de cette abbaye par Conrad le Salique en 1033.

Ni le ban Saint-Maurice, ni le ban Saint-Epvre n'étaient des fiefs de Justice, et nous n'aurons plus à nous en occuper.

Enfin le chapitre de la Cathédrale possédait en

(1) In Comitatu vico Moslense tres mansos et dimidium in villa, quæ Villare dicitur, super Ornam fluvium sita, quos Angelinus per precariam tenuit (Dom Calmet pr. p. CC XIX).

Digitized by Google

1179 des propriétés à Rombas, ainsi que nous l'apprend la confirmation, par le pape Alexandre III, des biens appartenant à l'église de Metz et au chapitre (1).

FAMILLE DE ROMBAY

Nous ne pouvons guère passer sous silence quelques familles qui, sans avoir joué un rôle prépondérant dans la vallée de l'Orne, et même sans y avoir possédé autre chose qu'un fief de peu d'importance, portèrent le nom de notre village. Nous le pouvons d'autant moins que plusieurs membres de ces familles sont nommés dans la courte monographie de Charles Abel et dans l'ouvrage : *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, art. Rombach.

En raison du peu de notoriété dont ont joui ces familles, nous nous contenterons de rapporter d'une manière succincte ce que nous en avons pu découvrir.

Le fondateur de la première famille de Rombay fut Simonal Brixepain. Sa fille Peratte vendit en 1331 une pièce de terre sur Meissompreit (2). L'acte de vente de 1339 (3) nous apprend que la famille Brixepain possédait un « osteil » à Rombas.

Isembrin Brixepain, qui se fit appeler Isembrin de Rombay, fils du précédent, mourut jeune et laissa une veuve, Catherine, qui reconnut, « le vendredy après Noël lan 1328 » (4), tenir du comte

(1) Et quicquid possidetis apud Romebaz (Wolfram, *Ungedruckte Papsturkunden des Metzer Archivs*, Jahrbuch XV, p. 303).

(2) Copie du XVIIIe siècle propr. de l'auteur.

(3) Voir pièces justificatives nº 5.

(4) Inventaire de Lorraine.

Digitized by Google

de Bar ce qu'elle-même possédait et ce que son mari défunt avait acquis à Viviers et à Beuvillers.

Catherine de Rombay épousa en secondes noces Villaume de Sainte-Marie, écuyer, qui reconnut en 1333 tenir du comte de Bar tout ce qu'il possédait à Jamailles, Ramonville, Boussange, etc., et devoir pour cela six semaines de garde par an au château de Briey.

En 1356, Jehan de Rombair, escuyer, s'étant emparé de plusieurs hommes du ban de Villers, appartenant aux seigneurs messins, et en ayant même fait mourir quelques-uns (1), les seigneurs fonciers de Villers s'émurent Willamme le Hungre s'adressa aux Treize afin d'obtenir justice. L'administration municipale de Metz nomma alors sept jurés : Jaicomin Bocquin, le sire Thiébault le Gournais, Gillat Bataille, Jehan Braidy de Jurue, Symonin Chevallat, le sire Poince Guererdin et le sire Gille le Bel, qui furent chargés de faire au sieur de Rombas les sommations d'usage.

Ce dernier, cependant, se saisit de l'aman Jehan Lohier, qui accompagnait les délégués de la ville, et refusa obstinément de le rendre. Il fallut que la ville nommât une nouvelle commission de sept jurés pour s'aboucher avec Jehan de Rombair.

Cette fois, les négociations aboutirent, et l'aman fut remis en liberté.

Les démêlés qu'avait en ce moment la ville de Metz avec le comte de Deux-Ponts et les préparatifs qu'elle faisait pour une guerre possible semblent avoir influencé les négociations en faveur de Jehan de Rombair.

A cette famille appartenait aussi Thirion de Rom-

(1) Philippe de Vigneulles.

Digitized by Google

bay, qui possédait un fief à Sainte-Marie, et dont la fille Alix épousa l'écuyer Jean de Doren.

Cette première famille de Rombay semble s'être éteinte faute d'héritiers masculins.

Vers le milieu du XVe siècle, nous rencontrons une deuxième famille de Rombay, originaire des environs de Conflans et qui possède un fief à Droitaumont.

Cette deuxième famille, qui n'avait certainement pas plus de droit au nom patronymique qu'elle porta que Simonat Brisepain, est surtout représentée dans l'Inventaire des Titres de Lorraine par Jean de Rombay. Dans un dénombrement daté du 29 septembre 1446, celui-ci reconnut tenir de Jean, fils du Roy de Jérusalem et gouverneur des duchés de Bar et de Lorraine, sa châtellenie de la Chaussée et la Tour de Droitaumont avec toutes ses aisances et dépendances. Le 18 mai 1449, il vendit, conjointement avec Marguerite de la Vaux, sa femme, une redevance en froment à François de Laval.

Il mourut vers 1454, laissant deux enfants mâles, Jean et Robert, et deux filles, Catherine et Marguerite. Sa veuve épousa peu après Thomas de Failly, et se fixa avec sa famille à Ville-sur-Yron.

Le 5 juin 1455, les enfants de Jean de Rombay contractèrent un emprunt de 100 francs et s'engagèrent à payer à leur créancier, Charles de Saint-Privé, domicilié à Lagrange, une rente annuelle de 5 francs aussi longtemps que la somme ne serait pas remboursée.

Leur situation de fortune ne semble pas avoir été bien prospère, car le premier remboursement de 50 francs n'eut lieu que le 15 janvier 1463.

Digitized by Google

Le 3 octobre 1466, Marguerite d'Anderny, fille de feu Jean de Rombay, dit d'Anderny, céda à son frère Jean d'Anderny ce qui lui était échu de Jean de Rombay, son père, moyennant 50 francs et un gobelet d'argent dont elle avait besoin pour entrer en religion.

Elle entra peu de temps après au couvent de Grevigny-aux-Nonnains. Les enfants de Jean de Rombay quittèrent définitivement le nom de leur père pour prendre celui d'Anderny.

Il est vrai que ce changement de nom avait été préparé par leur père, qui, dans les dernières années de sa vie, se faisait appeler et signait : Jean de Rombay, dit d'Anderny.

Il y eut au XVII^e^ siècle une troisième famille de Rombay, dont le fondateur fut Balthazard Guillerme, secrétaire particulier du duc de Lorraine, anobli par celui-ci le 3 octobre 1589, sans taxe de finance (1).

Il portait, suivant le Nobiliaire de Dom Pelletier : D'azur au cerf gissant d'or, à la ramure cornetée de dix pièces de même, et pour cimier la tête et le col de cerf de l'écu, le tout porté d'un lambrequin au métail et couleur dudit écu.

Il laissa huit enfants : Jacques, Mathias, Balthazard, Jean, Nicolas, Bernard, Anne et Marguerite.

Nicolas Guillerme se rendit acquéreur d'une part de la seigneurie de la Grande Court, et en fit plus tard donation à son neveu Jean-Nicolas, fils de Bernard Guillerme, qui vint résider à Rombas et porta dès lors le nom de seigneur de Rombay.

---

(1) Il est l'auteur d'une chronique assez estimée, qui relate les faits mémorables de 1580 à 1623.

Digitized by Google

De son mariage avec Françoise de Jarny naquirent trois filles :

1° Marguerite Guillerme de Rombay, qui épousa, le 16 février 1677, Nicolas Anthoine, substitut de la Prévosté de Conflans.

2° Marie Guillerme de Rombay, qui se maria le 26 août 1686, à l'âge de trente ans, avec Jean Vuelten, natif de Mersch, âgé de vingt-trois ans.

3° Anne Guillerme de Rombay, qui mourut célibataire.

Françoise de Jarny mourut le 14 février 1678, âgée de soixante-dix ans.

Jean-Nicolas Guillerme semble avoir joui d'une grande considération parmi ses concitoyens. Il assistait fréquemment aux baptêmes comme parrain et aux mariages comme témoin, et aimait à étaler sur les registres d'état-civil sa majestueuse signature.

Il était membre de la confrérie de l'autel Saint-Nicolas et y occupait la première place après les trois membres du clergé qui desservaient alors l'église de Rombas. Il prit une part active à la cérémonie d'abjuration du calviniste Sébastien Jollen, militaire retraité, laquelle eut lieu le 16 avril 1684, et mourut le 9 novembre 1698 âgé de quatre-vingt-cinq ans, entouré de ses enfants et petits-enfants.

L'aînée de ses filles était allée habiter Conflans. La deuxième, mariée à un roturier, mourut à Rombas le 27 octobre 1723. Les nombreux enfants qui naquirent de son mariage avec Jean Vuelten moururent en bas âge, excepté deux filles, qui entrèrent dans les familles Robinet et Gavignon.

Une mauvaise étoile semble avoir présidé aux

Digitized by Google

destinées des familles de Rombay. Pour la troisième fois, et après une durée éphémère, le nom disparaît de l'histoire.

LA PITANCERIE DE SAINT-PIERREMONT.

Nous avons vu Repald de Briey, par sa donation au couvent de Saint-Pierremont de sa vigne de Bradonvigne et de ses autres biens de Rombas, fonder la seigneurie de Saint-Pierremont, ou le Ban Saint-Pierre de Rombas en 1157.

Nous avons vu aussi les chanoines de Saint-Pierremont s'empresser d'entrer en possession de leur nouvelle propriété et soutenir vigoureusement leurs droits vis-à-vis de la famille du donateur.

Malgré la récente fondation de leur monastère, les Augustins de Saint-Pierremont possédaient des biens immenses et plus que suffisants pour assurer l'existence de leur nombreux personnel et l'entretien de leurs bâtiments. Mais ces biens, situés exclusivement sur les hauteurs qui dominent la plaine de la Moselle à l'ouest, ne leur fournissaient que des céréales et quelques fruits de médiocre qualité.

Ils cherchèrent donc à acquérir des propriétés dans les localités dont les finages, s'inclinant vers la plaine, se prêtent à la culture de la vigne.

Le don de la Pitancerie de Rosselange et celui de Bradonvigne de Rombas vinrent juste à point pour donner satisfaction aux religieux, et l'on comprend qu'ils s'appliquèrent à agrandir, par acquisitions et par échanges, des propriétés destinées à alimenter en vin le couvent de Saint-Pierremont et ses succursales déjà nombreuses.

Digitized by Google

En 1252 ils achetèrent de Huelins de Ranconval (Ranguevaux) un héritage très important, confinant au Ban Saint-Pierre et se composant de bois, vignes, champs et jardins.

En 1307 ils firent acquisition de plusieurs maisons appartenant à Williain, fils de Domangin le Maçon.

En 1316 le pressoir qui avait été établi dans les dépendances de leur maison ne suffisant plus au pressurage de la récolte, on se mit en devoir d'en construire un second.

Mais les voués établis à Rombas par le duc de Lorraine et de Bar pour l'administration de l'ancien fief de la famille de Briey s'y opposèrent. Ils prétendaient, non sans raison, que le Ban de Bradonvigne ayant fait partie de l'ancienne seigneurie de Briey, ne pouvait devenir un fief indépendant et avoir sa juridiction particulière ; qu'il continuait, au contraire, à relever de la seigneurie primitive dont il avait été détaché en tant que propriété, et que les religieux n'avaient pas le droit de construire un pressoir.

Les voués exigeaient non seulement l'engagement de ne jamais établir de nouveau pressoir, mais la destruction de l'ancien (1).

---

(1) Dans un inventaire de titres établi vers cette époque l'auteur rapporte que la propriété de la maison de Rombas remonte à un temps très reculé, qu'il en est fait mention dans les bulles du XIIe siècle, où ce bien est désigné sous le nom d'Allodium de Ramisbatis, et qu'on ne trouve qu'un petit nombre de titres d'acquisition des biens qu'elle possède, à commencer par le contrat de vente de Huelins de Ranconval.

Les chanoines de Saint-Pierremont n'avaient-ils vraiment aucune connaissance du legs de Repald de Briey et n'avaient-

Digitized by Google

Mais les officiers de la justice ducale avaient trop tardé à formuler leur grief, et les moines de Saint-Pierremont purent prouver qu'ils exerçaient leurs droits seigneuriaux depuis plus de cent ans, ce qui, d'après la coutume existante, équivalait à un droit de propriété.

Les officiers de la prévôté de Briey, qui eurent à trancher la question, furent obligés de reconnaître formellement les droits de l'abbé de Saint-Pierremont d'exercer la justice foncière et d'établir des pressoirs autant qu'ils le jugeraient nécessaire.

Malgré cette sentence, les religieux ne donnèrent pas suite à leur projet d'établissement d'un deuxième pressoir.

La maison de Saint-Pierremont (1) était habitée par l'admodiateur des religieux, qui était aussi « maieur » du Ban Saint-Pierre et régisseur des biens de la communauté. Il se chargeait de la façon des vignes et les donnait à moitié ou au tiers, selon leur productivité.

Dès le commencement du XIVe siècle on acensa les vignes, c'est-à-dire qu'on les donna à perpétuité à des vignerons qui s'engageaient à payer tous les ans au seigneur une redevance fixe en nature. En cas de non-paiement du cens, le seigneur avait le droit de retirer son bien, et les archives départementales contiennent nombre de

---

ils pas plutôt l'intention d'établir que la possession du Ban Saint-Pierre « se perdait dans la nuit des temps », ce qui, dans certaines circonstances comme dans le procès avec les voués de Rombas, simplifiait les discussions et annihilait les arguments des adversaires ?

(1) Connue aujourd'hui encore sous le nom de la Pitancerie.

Digitized by Google

documents attestant que les Révérends ont souvent fait usage de leurs droits vis-à-vis des censitaires récalcitrants.

En 1452, les religieux ayant derechef manifesté l'intention de construire un deuxième pressoir dans leur « chocheu » de Rombas, un nouveau procès leur fut intenté, mais cette fois par les seigneurs hauts-justiciers, les chanoines de Saint-Paul de Verdun, qui prétendaient que l'établissement de pressoirs était un privilège attaché à l'exercice de la Haute-Justice.

Les religieux de Saint-Pierremont se contentèrent de nouveau de prouver que de temps immémorial ils avaient possédé un pressoir dans leur maison de Rombas, et ils produisirent à l'appui de cet argument les baux successifs contractés avec leurs administrateurs.

La sentence fut rendue le 5 juin 1493 par le bailli de Saint-Mihiel, après une enquête minutieuse. Les religieux de Saint Paul furent déboutés de leurs prétentions et les droits de l'abbaye de Saint-Pierremont, d'avoir des pressoirs, de pressurer et faire pressurer dans la Pitancerie de Rombas, furent formellement reconnus.

Le 15 mars 1684 les chanoines de Saint-Pierremont firent un bail de la totalité de leurs vignes, dont un grand nombre étaient friches. Il paraît que les autres étaient en assez mauvais état, à en juger par les conditions faites aux preneurs, qui, la première année, étaient exonérés de tout cens, et pour le reste du bail étaient tenus de rendre seulement un tiers de la récolte.

Le Ban Saint-Pierre contenait à cette époque seize mouées de vignes, situées presque en tota-

Digitized by Google

lité au-dessus et au-dessous de la maison seigneuriale. Les possesseurs avaient le droit d'y vendanger un jour avant les autres. La justice y était administrée par un maire, deux échevins, un greffier et un doyen, qui percevaient pour l'exercice de leur charge, le premier deux quartes de blé par an, et les autres chacun une quarte le jour de la Saint-Martin d'hiver.

Le maire, au xv^e^ siècle Jehan Papan le Vieux, était aussi le locataire du pressoir banal, dont il touchait les bénéfices contre une redevance de quarante-cinq francs, et à charge pour lui d'entretenir le pressoir et de le réparer si nécessaire. Il pressurait en outre la récolte des religieux sans rétribution. Il était logé gratuitement dans la maison seigneuriale et fournissait annuellement, pour les vignes dont il avait la gestion, 80 maix de paisseaux qu'il allait couper au ban de Philières et pour lesquels il percevait dix francs par an (1).

Les recettes de Saint-Pierremont de Rombas se montaient, pour les abbé et chanoines, à sept fr. neuf gros de cens, à payer le jour de la Saint-Martin d'hiver, 25 hottes et demie de vin à prendre au cours des vendanges, et deux chapons, qui se payaient le lendemain de Noël.

Outre la récolte du Ban Saint-Pierre de Rombas, le couvent de Saint-Pierremont percevait annuellement dans le Pays Messin :

à Rosselange 60 hottes
à Fèves 4 hottes
et à Semécourt 26 hottes de vin.

(1) Le vignoble de Saint-Pierremont semble avoir subi à

Digitized by Google

LA CURE DE ROMBAS ET LE BAN-SAINT-PAUL

Au Xe siècle, la ville de Verdun ne possédant point de monastère, les personnes de l'un et de l'autre sexe qui désiraient se retirer du monde étaient obligées de quitter la ville. Ces personnes, pour la plupart de bonne condition, ne manquaient pas de doter de riches prébendes les couvents où elles se réfugiaient, ce qui causait à la ville un préjudice considérable.

Pour remédier à cet état de choses, l'évêque de Verdun, Bérenger, fonda en 952 la célèbre abbaye de Saint-Vanne, et son successeur Vicfried fonda vingt ans plus tard l'abbaye de Saint-Paul en l'honneur de saint Paul, évêque de Verdun, qui vécut sous le règne de Dagobert Ier et mourut en 650.

Les deux abbayes furent données aux Bénédictins, et on les dota de revenus dont les églises paroissiales et l'évêché de Verdun avaient joui jusque-là.

Dans la première moitié du XIIe siècle, on commença à créer de nouveaux ordres religieux, soit que les anciens moines, qui étaient tous bénédictins, parussent dégénérés, soit que leur uniforme manquât de variété.

Quoi qu'il en soit, l'évêque de Verdun, Albéron, accusa les Bénédictins de Saint-Paul de Verdun de désordres scandaleux, et lorsque l'abbé refusa de se soumettre, la communauté fut dissoute, et les Bénédictins furent remplacés par des chanoines réguliers de Prémontré (1).

---

cette époque une augmentation considérable, car ce chiffre n'est pas en rapport avec la contenance de seize mouées, donnée précédemment.

(1) L'expulsion des Bénédictins de Saint-Paul et l'établis-

Digitized by Google

C'étaient également des religieux de Prémontré qui occupaient le couvent de Justemont, et nous trouverons souvent, dans les contestations entre l'abbé et les habitants ou les seigneurs de Rombas, le prieur de Justemont chargé de représenter les intérêts de l'ordre.

Parmi les nombreuses dotations faites à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun par l'évêque Vicfried figure, l'année de sa fondation, la cure de Rombas et un fief seigneurial dans la même paroisse, comprenant 14 manses, un moulin et le droit de pêche (1). Si l'on considère qu'une manse comprenait une maison et des terres arables assez étendues pour faire subsister une famille, la redevance au seigneur payée, on aura une idée de l'importance de cette propriété.

La donation de l'évêque Vicfried au profit de Saint-Paul fut confirmée quelques années plus tard par l'empereur Othon II ; puis en 984 par Othon III (2). Les papes Innocent II (1136) et

---

sement de moines blancs dans cette abbaye furent une source d'interminables querelles avec l'abbaye de Saint-Vanne. Il se fit même en 1188 un tel éclat que les moines cultivateurs des deux couvents se livrèrent bataille sur un terrain dont chacun prétendait être le propriétaire. (Abbé Clouet, *Hist. de Verdun.*)

(1) « Obtulimus quoque, victuique nostro pro amore Dei substraximus Ecclesiam in Scarpogna (Charpeigne) cum manso et dimidio in Villare et dimidio in Loscio (Loisy) ; similiter Ecclesiam in Romesbach cum appenditis suis, insuper et mansa quatuor decim, molendinum integrum et dimidium cum piscatoria. » (*Annales præmonst.*)

(2) Cette dernière charte mentionne 20 manses de vignes et la chapelle de Silvange : « Ecclesiam in Romesbach cum capella et mansis viginti cum vineis ». *(Annales præmonstratenses.)*

Digitized by Google

Alexandre III (1179) confirmèrent aussi, après leur avènement, les droits de propriété de l'abbaye sur la cure et la seigneurie de Rombas (1).

Le 28 mars 1193, la cure de Rombas, qui jusque-là avait appartenu à l'évêché de Metz, fut unie à l'abbaye de Saint-Paul par Bertrand, évêque de Metz, afin d'aider les religieux à soulager les malheureux, à charge par eux de célébrer tous les ans, après sa mort, un service anniversaire pour le repos de son âme (2).

L'abbé de Saint-Paul, qui depuis la donation de Vicfried était déjà collecteur de la cure, en devint aussi le patron, et jusqu'en 1789 le ministère sacerdotal fut exercé à Rombas par un prieur et un vicaire de l'ordre des Prémontrés, nommés par l'abbé de Saint-Paul de Verdun.

Les 14 manses données à l'abbaye par l'évêque Vicfried, quoique ayant eu primitivement une commune origine, ne formaient pas cependant un fief indivis lors de la donation. Elles appartenaient à différentes autorités religieuses de Verdun, et nous avons pu en découvrir une partie dans une nomenclature de terres appartenant, vers le commencement du x^e^ siècle, au chapitre de la cathédrale de Verdun. Cette nomenclature, publiée par l'abbé Gabriel, mentionne p. 400 : *ad Ramisvachum :*

(1) La bulle d'Alexandre III ne mentionne plus que dix manses.

(2) « Quod in Abbatia S. Pauli major inesset Religio, et circa pauperes et hospites, indefessa charitatis obsequia, jugiter exercerentur, propter etiam tam Ecclesiae S. Pauli, quam totius ordinis fragantiam. » (*Ann. præmonstr.*) La dernière clause est mentionnée dans un mémoire joint au procès intenté en 1649 au curé de Rombas pour simonie. (*Arch. communales.*)

Digitized by Google

une manse, avec le ban, la centène et autres terres, vignes et forêts (1).

Cette propriété n'était évidemment qu'une partie peu importante des biens possédés à Rombas par les autorités ecclésiastiques verdunoises, biens qui, réunis par l'évêque Vicfried en un seul fief seigneurial, contribuèrent à la dotation de l'abbaye nouvellement fondée et formèrent le Ban Saint-Paul de Rombas (2).

Les religieux de Saint-Paul s'appliquèrent à arrondir leur terre seigneuriale de Rombas. Le 12 juillet 1274 ils contractèrent avec l'abbesse et les religieuses de Freistroff, ordre de Citeaux, un échange par lequel ils cédaient au couvent de Freistroff : « une terre située près de Marange, joignant une vigne de ladite abbaye, et une vigne située à la Quadre, ban de Fremécourt, dont la moitié appartenait aux héritiers Gérard, de Marange », et recevaient en dédommagement : « un bois appelé Norroi, situé près de Marange, entre un bois appelé Vidam-Bois, appartenant à ladite

---

(1) L'auteur ajoute : « Je ne sais où se trouve Ramisvachum, à moins que ce ne soit Rosselange, petit village faisant autrefois commune avec Morlange (!) à trois lieues de Briey, diocèse de Metz. » Nous devons reconnaître que si l'auteur n'est pas dans le vrai, il n'en est pas bien éloigné.

(2) L'ancienne abbaye de Saint-Paul est le grand bâtiment occupé aujourd'hui par les locaux de la sous-préfecture et ceux du tribunal de Verdun. L'hôtel de la Cloche-d'Or, situé en face, en était la procure, c'est-à-dire la maison où l'on hébergeait les visiteurs de marque et les pèlerins. La rue qui sépare aujourd'hui ce dernier bâtiment des deux autres, n'existait pas, et on entrait en ville par la rue Vieille-Saint-Paul, qui bifurque à gauche.

Digitized by Google

abbaye de Saint-Paul et le bois de Marange, appelé Bois Saint-Martin » (1).

Malgré la splendeur et la richesse de Saint-Paul, les guerres perpétuelles et les malheurs des temps créèrent souvent aux religieux des embarras financiers. C'est ainsi que le samedi avant la mi-carême de l'an 1247, Jean, évêque de Verdun, déclarait ne pas s'opposer à l'acquisition, par Thiébault, comte de Bar, de ce que l'abbaye de Saint-Paul possédait à Rombas (2).

Heureusement l'abbaye ne fut pas réduite à la nécessité d'aliéner le fief de Rombas, et la vente resta à l'état de projet.

---

(1) Archives départementales de Bar-le-Duc.
(2) Archives départementales de Bar-le-Duc.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE ROMBAS DU XVe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA MAIRIE DE LA MONTAGNE

Au xve siècle, le duché de Bar possédait, dans la partie orientale de la prévôté de Briey, bailliage et coutume de Saint-Mihiel, une longue et étroite bande de terre bornée au nord par la rivière l'Orne, qui la séparait de la mairie de Moyeuvre et du duché de Luxembourg, au sud par le Pays Messin, à l'ouest par la route gallo-romaine conduisant de Reims à Trèves et coupant l'Orne à angle droit dans les environs du moulin de Moineville. Du côté de l'est elle allait s'amincissant et se terminant en une pointe dont l'extrémité orientale touchait la Moselle près de Richemont.

Cette contrée, subdivision administrative du comté des Woivres et composée des villages de Moineville, Habonville, Sainte-Marie, Saint-Ail, Saint-Privat, Montois, Roncourt, Malancourt, Saulny, Norroy, Fêves, Marange, Fremécourt, Pierrevillers et Rombas avec ses annexes, formait l'importante mairie de la Montagne, dont quelques villages portent encore la désignation.

Si les frontières naturelles du nord et de l'ouest semblent ne s'être jamais modifiées dans la suite des temps, il n'en est pas de même des limites

Digitized by Google

qui séparaient la Montagne du Pays Messin, et qui ne furent jamais bien définies. Les versants plantés de vignes qui descendent dans la vallée de la Moselle semblent notammènt avoir tenté la cupidité des Messins, dont l'opulence et la mercantilité étaient alors universellement reconnues.

Les autres mairies de la prévôté de Briey étaient: Briey, Moyeuvre, les Paroches, Ranconval (Ranguevaux), Nourroy-devant-Metz, Mourlanges, Quetre-les-Bois et Bettainvillers.

Vers l'an 1580 (1), le duc de Lorraine et de Bar fit distraire de cette mairie, à cause des difficultés de communication (2), les villages situés dans la plaine : Rombas, Villers, Pierrevillers, Amnéville, Silvange avec le Moulin-Neuf, Marange et Bronvaux, qui formèrent dès lors la mairie de Rombas.

Ces mairies étaient administrées par un mayeur, un lieutenant, un greffier et un doyen dont les charges, généralement renouvelables tous les trois ans, étaient adjugées au plus offrant.

Nous donnons ci-dessous la teneur d'une adjudication des charges d'officiers de justice de la mairie de La Montagne.

« La Mairie de la Montagne, assavoir Sainte-Marie, Saint-Ail, Habonville, Saint-Trevey, Mallancourt, Montois, Jœuf, Haulmécourt, Aubboué, la Craue, Coinville, Blory, Moyneville et Beaumont,

(1) Un compte de l'année 1581 mentionne la disjonction de la Mairie de Rombas comme de date toute récente. (Archives départementales de Bar-le-Duc, B. 2109.)

(2) La chaussée de Malancourt n'a été construite qu'en 1753. Le chemin qui conduisait auparavant à cette localité longeait le Rupt de Martinvaux. (Ruisseau de Rapp.)

Digitized by Google

de laquelle mairie notre souverain seigneur a distrait les villages de Rombas, Villers, Pierrevillers, Silvange, Amnéville, le Neuf-Moulin, Marange et Bronvaux, et en a fait une mairie particulière appelée la mairie de Rombay; des habitants et communaulté de lad. mairie, qui debvaient payer de taille ordinaire sept livres dix sols au jour et terme de Saint-Remy, lesquels, et pour la cause ci-dessus ne paient que la somme de quatre livres quatre sols, et lesdits de Rombay trois livres dix sols.

Ladite mairie a été laissée à Jean Timotel, à charge de payer trois cent quatre-vingts francs, et pourquoy il y a remonstrance au compte précédent, afin qu'il plaise à Monseigneur en ordonner.

L'office de lieutenant de lad. mairie a été mis à prix et adjugé à la somme de soixante francs.

Neanmoins S. A. en a pourvu le nommé Dominique Drouat, demeurant à Moyneville, à taxe de finance, sans en rien rendre au domaine.

L'office de greffier de lad. mairie a été laissé à Anthoine le Couard, demeurant à Saint-Ail, en payant chacun an sept francs.

L'office de doyen a été laissé à Claude Mengin en payant par chacun an cinq francs » (1).

En 1621 le duc de Lorraine mit fin à l'usage d'adjuger aux enchères les charges d'officiers de la mairie de Rombas et fit part de ses intentions par la lettre suivante :

« De par le duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres etc.

Très chers et féaux, ayant entendu que vous avez fait faire quelques publications au lieu de

(1) Archives départementales de Bar-le-Duc, B 1668.

Digitized by Google

Rombas pour laisser la mairie de ce lieu, vacante par décès, moyennant quelque redevance annuelle, selon qu'il serait reconnu plus utile, nous vous faisons la présente pour vous dire qu'il ne sera besoin de procéder plus avant au laix de lad. mairie, d'autant que nous en avons disposé et prononcé en faveur de quelques personnes que nous sommes informé être capables de la charge, ayant toutefois jugé à propos de la laisser aussi moyennant certaine redevance pour chacun an, plutôt que par une seule finance, ainsi qu'il a été fait du passé, et n'étant la présente à aultre effet, nous prions Dieu de vous conserver, très chers et féaux, en sa Sainte Grâce.

De Nancy, ce 12 mars 1621.

signé : HENRI (1).

TOPOGRAPHIE DU VILLAGE AU XV^e^ SIÈCLE

L'ancienne église de Rombas, détruite en 1490, avait des murailles épaisses et une tour fortifiée dans laquelle se rendaient, au premier signal d'alarme, les hommes valides pour s'y défendre, pendant que les femmes et les enfants se rassemblaient dans l'église. De plus, cette dernière était environnée de bâtiments, maisons d'habitation, granges, etc., qui s'appuyaient contre ses solides murailles et contribuaient encore à la fortifier (2).

(1) Archives départementales de Bar-le-Duc, B, 1668.

(2) Voir Jean Aubrion, prise de Rombas en 1490 : « et araisons les dits massons et charpentiez toutes les maisons de la cloison du dit moustier, et tous lez murs et boulevairt et autres fortifications, que les Lorains y avaient heu fait, et les mirent en tel état qu'il semblait que jamais n'y heust heu maixon ».

Digitized by Google

Les nombreux et interminables procès que les habitants de Rombas eurent à soutenir dans le cours des siècles contre leurs seigneurs féodaux, et qui, avec les pièces de la comptabilité communale, nous ont fourni la majeure partie des archives communales existantes, nous ont permis de faire une reconstitution à peu près exacte du vieux Rombas.

Au-dessus de l'église commençait la Grand'Rue, et à partir de la mairie actuelle la rue du Nette, qu'on appela plus tard rue de Behelle. Cette dernière était beaucoup plus large qu'aujourd'hui ; la façade de la maison Auburtin, n° 123, l'une des plus anciennes constructions de Rombas, nous donne approximativement l'alignement au moyen-âge, du côté sud de la rue du Nette.

De la rue du Nette se détachait au sud la rue qui conduisait à la maison de Saint-Pierremont, devant laquelle elle se terminait par un sautoy.

Au XVII^e siècle l'administration communale fit établir dans un jardin de cette rue un réservoir voûté pour recevoir les eaux destinées à l'alimentation des deux fontaines communales qui se trouvaient, l'une à proximité du bassin et qui donna son nom à la rue de la Fontaine, l'autre dans la rue du Nette, à la hauteur où elle se trouve encore aujourd'hui, mais placée, comme celle de la rue de la Fontaine, au milieu de la rue (1).

Un robinet adapté à la fontaine supérieure permettait de règler à volonté la distribution de l'eau.

Au-dessous de l'église se trouvaient la court

(1) Si étrange que cela paraisse, les plans que nous avons eu sous les yeux ne laissent aucun doute sur l'emplacement de cette fontaine.

Digitized by Google

Sainte-Marie et la Grande Court, avec leurs bâtiments adjacents, cette dernière avec une tour de fief et appartenant en partie aux religieux de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, qui furent longtemps seigneurs hauts-justiciers.

L'autre partie de la Grande Court devint vers le milieu du XVII^e siècle la propriété des seigneurs de Mageron et de Gauthier, lorsque le duc de Lorraine eut investi Nicolas de Mageron de ses droits de seigneur haut-justicier. Le jardin de cette propriété aboutissait au ruisseau de Martinvaux, près du moulin banal, et le seigneur accordait généreusement au meunier la permission gratuite de déposer des terres sur son terrain lors du nettoyage de l'écluse (1).

LA JUSTICE

FOURS, PRESSOIRS ET MOULINS BANAUX

La Haute Justice des bans de Rombas, Villers et Silvange appartenait primitivement à l'une des seigneuries qui formèrent en 976 le ban Saint-Paul, et les religieux Bénédictins en furent dès lors investis ; mais ils en firent si peu usage, qu'en 1426 le procureur général du duc René leur en contesta le droit d'exercice. Les religieux se défendirent de leur mieux, et la sentence fut rendue le 5 novembre 1426, après que la cause en eut été examinée par les gens du conseil du duc. La Haute Justice fut attribuée aux religieux de Saint-Paul sur tous les habitants de Rombas, Villers et Silvange, excepté sur les sujets du duc. Il leur était reconnu le droit de prélever des amendes

(1) Archives départementales de Bar-le-Duc, B 2103.

Digitized by Google

pour délits champêtres, même commis par les sujets du duc, le droit de forage et de vins vendus à la broche et en détail, le droit d'adjudication de la fête, le droit de nommer mayeurs, gens de justice et échevins, et la propriété du ban et des moulins (1).

Mais l'exercice de la Haute-Justice, qui, exception faite de la banalité et des hommes de condition servile, ne conférait guère que des droits honorifiques, exigeait un certain degré d'autorité, sinon de puissance, et n'était, dans la main des religieux, qu'une arme encombrante qui ne pouvait que les embarrasser.

Pendant les guerres qui désolaient fréquemment le pays, cette charge devenait en outre, pour ceux qui l'exerçaient, difficile et onéreuse.

C'est pourquoi François Pseaulme, abbé de Saint-Paul, proposa au duc Antoine de Lorraine de la lui céder. Celui-ci accepta d'autant plus volontiers, qu'il cherchait par tous les moyens à diminuer les prérogatives de la noblesse, afin de se rendre plus indépendant.

L'acte d'échange fut dressé le 12 juin 1529 et confirmé par le supérieur de l'ordre le 29 juillet de la même année.

Le duc abandonnait en échange une rente de treize francs trois gros, monnaie de Barrois, que les religieux devaient à la recette de Montignon, à cause du ban Jean Olivier. Il leur cédait la part qui lui appartenait aux fours banaux de Couronnes et de Sommedieu, de même que le terrage de cette dernière commune. La recette des amendes pour délits forestiers sur les bans de Rombas,

(1) Voir pièces justificatives nº 7.

Digitized by Google

Villers et Silvange, qui se montait à quatre francs barrois, était partagée comme suit : le duc aurait vingt-deux gros, le forestier six gros et les religieux de Saint-Paul vingt-un gros (1).

Les habitants de Rombas passèrent dès lors sous la Haute-Justice du duc de Lorraine, qui jusqu'à l'arrivée de Nicolas de Mageron, investit de cette charge les officiers de la prévôté de Briey.

L'un des principaux droits attachés ordinairement à l'exercice de la Haute Justice était la propriété du ban, la banalité !

On entendait par banalité l'obligation où étaient les sujets d'un seigneur de faire cuire leur pain à son four, de faire moudre leurs grains à son moulin et de pressurer leurs raisins à son pressoir, avec interdiction d'aller à d'autres fours, moulins et pressoirs, et d'en construire dans toute l'étendue du territoire banier. (2)

Dès que le duc de Lorraine fut mis en possession des droits de Haute Justice, il accorda aux habitants de Rombas et Villers la permission de faire usage de leurs fours et pressoirs particuliers,

(1) Voir pièces justificatives nº 10.

(2) La banalité du pressoir était de beaucoup la plus funeste, et on lui attribuait la mauvaise qualité du vin des meilleures contrées de la Lorraine. En effet, la vendange d'un territoire communal se faisant dans l'espace de quelques jours, la fermentation du raisin avait lieu partout dans le même moment, et comme il fallait attendre son tour pour faire usage du pressoir seigneurial, il arrivait que pour les premiers occupants la fermentation n'était pas assez avancée, tandis que pour les derniers elle l'était trop.

Il est vrai que pour atténuer autant que possible le dommage que cette institution leur causait, les vignerons avaient soin d'extraire chez eux le premier jus du raisin, la « mére goutte ».

Digitized by Google

contre versement d'une rente de six gros par « conduict » (1) Cette permission s'accordait tous les ans pour les fours et pressoirs existants, mais on ne pouvait en construire de nouveaux sans autorisation. (2)

Le 24 septembre 1618, le mayeur de Villers, Arnould, adressait au duc de Lorraine une requête contre plusieurs habitants de Villers qui avaient construit des fours et des pressoirs sans autorisation. Le duc se contenta d'inviter les contrevenants à faire immédiatement leur déclaration.

La banalité des moulins existait seule et dépendait, comme nous l'avons dit précédemment, de la Haute Justice, c'est-à-dire que le seigneur haut justicier imposait cette obligation à tous les sujets soumis à sa juridiction et en prélevait les bénéfices.

En cédant la Haute Justice au duc de Lorraine, les religieux de Saint-Paul avaient conservé le droit de banalité du moulin. Le duc, comme seigneur haut justicier, à qui appartenaient les cours d'eau, leur accordait l'usage du ruisseau pour alimenter leur moulin, à condition qu'ils paieraient tous les ans quatre gros à la Saint-Remy.

---

(1) Famille.

(2) Extrait du compte de 1581 : Des habitants dudict Rombars et Villers pour la permission qu'ils ont de notre souverain seigneur d'user de leurs fours et pressoirs particuliers qu'ils ont audict village comme ils ont faict cy-devant en paiant par recoignaissance de ladite permission pour chacun conduict six gros par chacun an, terme de Saint-Jean de Noël jusqu'au bon plaisir de notre souverain seigneur, et qu'il lui plaira faire continuer fours et pressoirs pour y estre lesdicts sujets bannaux. Lesquels conduicts ont monté cy la présente année à cent cinquante-huit conduicts et demi. (Archives départementales de Bar-le-Duc, B 2109).

Digitized by Google

La communauté de Rombas possédait alors un seul moulin situé sur le ruisseau de Martinvaux (1) et à proximité de la maison seigneuriale occupée plus tard par la famille de Mageron. Le vieux « Petit Moulin », dont les bâtiments subsistent encore, et qui était en dernier lieu une fabrique de brosses, fut probablement construit sur l'emplacement exact du moulin des religieux de Saint-Paul.

Le 11 mai 1523, le moulin de Rombas fut donné en location pour vingt ans au sieur Antoine Herman, moyennant une redevance annuelle de 36 francs barrois, payables à la Saint-Remy.

En 1556, un sieur Nicolas Hermant adressa au duc de Lorraine une supplique dans laquelle il demandait l'autorisation de construire un autre moulin sur le cours du ruisseau de Martinvaux. Cette autorisation lui fut accordée le 12 juin 1556, moyennant une redevance annuelle de 10 francs et 2 gros barrois, et le moulin fut construit.

Au lieu de protester immédiatement contre cette permission accordée par le souverain, et qui lésait leurs droits féodaux les mieux établis, les religieux laissèrent Nicolas Hermant construire son moulin; mais deux ans après, ils obtinrent de la Chambre des comptes de Bar un arrêt par lequel la démolition du moulin fut ordonnée, parce que celui-ci portait préjudice au moulin banal.

Le comte de Vaudémont, régent de Lorraine et de Bar, à qui les religieux s'adressèrent ensuite pour faire entériner l'arrêt, fut bien obligé d'ac-

(1) Le Gros Moulin, qui était situé sur l'Orne et dont il est fait mention dans quelques documents du XIVe siècle, semble avoir été détruit lors de l'invasion des Espagnols.

Digitized by Google

céder à leurs désirs. Il ordonna donc l'exécution de l'arrêt de la Chambre des comptes, mais à condition que l'abbé de Saint-Paul ratifierait l'échange contracté par la Haute-Justice de Rombas, et qu'il le ferait confirmer par le chapitre général de l'ordre des Prémontrés aussitôt qu'il en serait requis.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette injustice apparente du souverain. Ayant donné trop précipitamment à Nicolas Hermant la permission d'établir un moulin, il fut forcé, devant les droits des religieux, de laisser exécuter l'arrêt de la Cour des comptes. La clause touchant la ratification, par l'abbé de Saint-Paul, d'un échange dûment contracté, n'avait évidemment d'autre but que de ménager l'amour-propre du prince en laissant supposer des concessions mutuelles.

Le dernier jour de février 1604, les religieux de Saint-Paul, qui se trouvaient apparemment dans des embarras financiers, obtinrent du duc de Lorraine un arrêt par lequel il était ordonné aux officiers de la justice de Rombas de construire des pressoirs et fours banaux, et de les faire adjuger aux plus offrants, attendu que la permission accordée jusque là aux habitants de faire usage de leurs fours et pressoirs particuliers dépendait uniquement du bon vouloir de Son Altesse, et pouvait leur être retirée en tout temps. En même temps, il était donné décharge de la rente de 6 gros due par chaque famille en compensation du privilège accordé.

Les habitants protestèrent énergiquement contre cette tentative d'introduire à Rombas la banalité des fours et pressoirs, et il semble qu'ils obtinrent

Digitized by Google

gain de cause, car il ne fut jamais plus question d'établir cet usage.

Le duc de Lorraine profita de cette occasion pour augmenter la rente annuelle qui lui était due par les habitants, et qui se monta dès lors, pour le village de Rombas, à 10 gros, pour Villers à 6 gros par habitant; les veuves étaient imposées pour la moitié (1).

L'institution des moulins banaux fut réglementée par un arrêt du parlement du 23 décembre 1779, astreignant les meuniers à tenir dans leurs moulins des poids et mesures talonnés, de rendre en farine, retraits et sons le même poids qu'ils avaient reçu en grains, déduction faite du droit de mouture, et leur défendant, sous peine d'une amende de cinq cents livres, de recevoir des « moulants » autre chose que le droit de mouture.

Il est intéressant de remarquer que la commune de Rombas, qui s'était opposée si énergiquement à la construction de fours banaux en 1604, en fit elle-même construire après la Révolution.

L'un de ces fours était encore en usage en 1870 et ne fut démoli que vers 1890, pour faire place au monument érigé à la mémoire des soldats morts à Rombas pendant la guerre franco-allemande.

Il est vrai que ces fours n'étaient banaux que

(1) Extrait du compte de 1722 : « Les habitants dudit Rombas, au nombre de 150 gens, y compris 28 femmes veuves, doivent annuellement chacun 10 gros barrois, et les veuves la moitié, qui se paient au Sr de Bettainvillers, à cause du titre d'engagiste qu'il a de S. A. d'heureuse mémoire, pour l'usage de leurs fours et pressoirs et affouages ». (Archives départementales de Bar-le-Duc. B. 3076.)

Digitized by Google

de nom, et que l'obligation d'en faire usage, principe essentiel du droit féodal, n'existait plus.

REDEVANCES

La *taille,* la redevance ordinaire du vassal envers son seigneur, se montait avant 1581, pour tous les habitants de la mairie de la Montagne, à 7 livres 10 sols par année. Après la disjonction de la mairie de Rombas, les officiers des deux mairies fixèrent d'un commun accord la cotisation de la nouvelle mairie de la Montagne à 4 livres 4 sols. et celle de la mairie de Rombas à 3 livres 6 sols. Après la réunion de la Lorraine à la France, la taille se montait, pour la mairie de Rombas, à 5 francs 6 gros, et se payait au seigneur haut-justicier.

La *vouerie* était la redevance due primitivement dans les seigneuries ecclésiastiques pour l'entretien du voué. Elle se montait à Rombas à deux bichets d'avoine, mesure de Briey, dont le duc percevait la moitié et les religieux de Saint-Paul l'autre moitié. En 1544, elle était affermée à Mangin Georges, à charge par lui de verser annuellement une somme de 487 francs. La même année, le substitut du duc de Lorraine, résidant à Norroy-le-Veneur, se plaignait au souverain que les religieux de Saint-Paul avaient perçu tout le montant de la vouerie et se refusaient de rembourser la part du duc.

Sous l'administration française, la vouerie était prélevée par les bangardes de Silvange.

La *sougnée* était à proprement parler le droit du seigneur de manger et loger chez son vassal.

Digitized by Google

Ce droit avait été converti à Rombas en une redevance annuelle de 2 deniers messins et quatre bichets d'avoine, et commué en 1529 en une rente de 4 gros barrois. Au XVIIIe siècle, la sougnée se montait à 7 sols 6 deniers par habitant. Elle se payait à M. de Bettainvillers.

La rente dite *Bienvenue* se montait à 3 francs par nouvel habitant. Le duc de Lorraine en percevait un tiers et les religieux de Saint-Paul deux tiers. En 1722, le rôle de bienvenue se montait à 15 francs.

Le *pain des chiens* (nourriture de la meute du seigneur) se montait à un denier et n'était dû que par les habitants de Bronvaux, Avril, Mance, Mancieulle, Bettainvillers et Trieux.

Le *cabaretage* se montait à 5 francs par an et par aubergiste.

Le *pesselage* était un cens que devaient les habitants de Moyeuvre, Rombas, Rosselange, Malancourt et Montois, pour avoir le droit de prendre leurs échalas dans les bois communaux (bois battis). Il était de 2 gros et se payait en deux termes, à Noël et à la saint Jean-Baptiste (1). Le droit de pesselage ne fut aboli qu'en 1754, lors du partage des bois communaux et de la création d'un quart en réserve.

---

(1) Les habitants de Malancourt et Montois auraient-ils autrefois cultivé la vigne comme ceux de Rombas et de Rosselange? Nous croyons que oui. Comment ces habitants auraient-ils payé bénévolement une redevance pour un droit qui leur était accordé comme une grâce, s'ils n'avaient fait aucun usage de ce droit? Nous verrons du reste plus tard, au XVIIIe siècle, qu'ils protestèrent énergiquement lorsqu'on voulut leur enlever ce droit en supprimant le cens.

Digitized by Google

Le *rouage* était dû pour chaque transport de vins, de blé et d'avoine, et se montait à 4 deniers par voiture et 2 deniers par charrette. Les vénérables de Saint-Paul en touchaient les trois quarts et les écuyers (1) l'autre quart. En 1608, le rouage était affermé pour 18 gros.

Les *amendes arbitraires*, généralement appelées amendes de blasphèmes, étaient, dans les mairies de la Montagne et de Rombas, particulièrement onéreuses. Elles se montaient indistinctement pour chaque cas à 20 francs, et comme le mayeur en recevait le quart, ce droit lui constituait une source de revenus considérables.

Il nous faut parler ici d'une classe d'individus, dont le nombre, d'abord très considérable, diminua rapidement au XVe siècle: les hommes de condition servile, ou simplement *hommes de condition.*

La servitude de glèbe, ou main-morte, était loin d'être aussi dure que celle qui existait chez les Romains, où le maître pouvait faire vendre ses esclaves comme il l'entendait.

Nos serfs mainmortables faisaient partie de l'immeuble et n'étaient vendus qu'avec la terre. Celle-ci était héréditaire dans leur famille en ligne directe et ne revenait au seigneur qu'à l'extinction de la ligne serve. Les cas de félonie étaient pour eux la forfuyance (2) et le formariage (3).

(1) Nom par lequel on désignait généralement les seigneurs messins, propriétaires fonciers de Villers, Ramonville et Amnéville.

(2) Le fait de quitter les états de son seigneur sans sa permission.

(3) Mariage qu'un homme de condition servile contractait sans la permission de son seigneur avec une femme franche, ou d'autre condition et justice, ou le mariage qu'une fille où

Digitized by Google

Les terres de Villers et Ramonville, propriétés des grandes familles messines de Heu, de Gournay, de Rennepont, de Raigecourt, de Lisseras, etc., étaient régies par la coutume de Metz, dont l'art. 1 portait:

« Par la coutume de la ville de Metz et du Pays Messin toutes personnes sont franches, nulles de servile condition ».

Il n'en était pas de même des habitants de Rombas, qui, appartenant soit aux abbayes de Saint-Paul et de Saint-Pierremont, soit aux seigneurs du village, étaient régis par la coutume de Saint-Mihiel (1), dont les dispositions, loin d'être aussi libérales que celles de la coutume de Metz, reconnaissaient la condition servile, les droits de main-morte, la taille, la forfuyance et le formariage, tous droits éminemment féodaux.

En effet, quoique M. Abel n'ait découvert que trois cas de forfuyance, les comptes du XVe siècle en contiennent une assez grande quantité pour faire présumer que l'exercice de ce droit constituait pour le seigneur une source importante de revenus.

Il est vrai qu'aux XVIe et XVIIe siècles les im-

---

femme mainmortable contractait hors de la terre de son seigneur sans sa permission. Dans les deux cas de félonie le seigneur percevait une forte amende.

(1) Nous n'avons trouvé aucun document corroborant la mention de M. Abel, que le village de Rombas avait adopté la loi de Beaumont. Nous pensons, au contraire, que si tel eût été le cas, cette commune n'aurait pas manqué d'ajouter en sous-titre à ses comptes et à ses chartes : « D'après la loi de Belmont », comme le faisaient les communes de Briey et de Ranconval, qui avaient adopté cette coutume, la première en 1456, la seconde en 1485.

Digitized by Google

positions d'amendes pour cas de félonie deviennent plus rares, mais il faut en chercher la raison dans le nombre considérable des affranchis et le chiffre décroissant des serfs.

Afin d'empêcher les désertions des hommes de condition, qui leur causaient de grands préjudices, les seigneurs hauts-justiciers les imposèrent solidairement à une redevance de treize quartes de seigle et treize poules, ce qui semblerait indiquer qu'il y avait, au moment de l'imposition, treize familles serves.

Cette mesure n'ayant pas obtenu le succès qu'on en espérait, la rente fut réduite plus tard à une quarte de seigle et une poule par sujet, et la solidarité fut supprimée.

En 1529, lors de l'échange des droits de la Haute-Justice, les hommes de condition, qui relevaient du seigneur haut-justicier, furent cédés par les religieux de Saint-Paul au duc de Lorraine. Le nombre des familles serves était alors de 27, comprenant 67 individus (1).

Les comptes de 1609 ne mentionnent plus que trois hommes de condition, et en 1625 la dernière famille serve de Rombas s'éteignit sans hoirs.

A partir de cette année le chapitre des comptes intitulé : Hommes de condition, ne porte plus aucune recette, mais subsiste néanmoins dans les comptes annuels jusqu'en 1668.

(1) Voir pièces justificatives nº 10.

Digitized by Google

QUINZIÈME SIÈCLE

GUERRE DE 1489

Les archives départementales et communales ne nous mentionnant aucun événement d'importance dans le XVe siècle, tourmenté par des guerres incessantes, force nous est de laisser la parole aux chroniqueurs messins. Nous ne le faisons cependant qu'avec une certaine appréhension, et parce qu'il ne s'est point trouvé de chroniqueurs du côté des Lorrains.

En effet, quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter de l'exactitude des chroniques messines, celles-ci n'en ont pas moins été écrites pour le peuple messin, exaltant ses victoires et atténuant ses défaites. Philippe de Vigneulles surtout excelle à décrire les « merveilleux dopmaiges » faits par ses compatriotes à leurs ennemis, et accable ceux-ci de railleries, quand pour une cause ou pour l'autre, ils ont subi une défaite.

Pendant la guerre de 1489 entre les Messins et le duc de Lorraine, lorsque les soldats de ce dernier eurent pris d'assaut le clocher d'Ancy et passé au fil de l'épée les trois quarts de la garnison, le conseil des Treize résolut d'user de représailles.

Les Messins commencèrent par brûler plusieurs maisons à Norroy, qui était la résidence du substitut de Son Altesse. Le même jour, les soldats lorrains qui étaient en garnison dans l'église forte de Rombas firent une sortie et brûlèrent une maison à Talange.

Le 26 février, ils vinrent jusque sous les murs de Metz, dans la plaine du Ban Saint-Martin;

Digitized by Google

mais les artilleurs messins leur ayant envoyé, d'une batterie qui se trouvait sur la voûte de l'église Saint-Hilaire, un boulet de pierre qui tomba dans la Moselle tout près d'eux, ils s'enfuirent en désordre jusqu'à Ars et Ancy, et rejoignirent le gros de l'armée lorraine.

Le 5 mars, une troupe de quatre cents fantassins et deux cents cavaliers sortirent de Metz vers minuit et vinrent faire une reconnaissance à Rombas et Moyeuvre, qui étaient dépourvues de garnison, puis, revenant par Norroy, ils y brûlèrent toutes les maisons, excepté celles qui appartenaient au Ban Saint-Vincent (1).

Quoique la chronique ne mentionne pas les dégâts commis dans la vallée de l'Orne, il faudrait connaître bien peu les mœurs de ce temps et la cupidité des bourgeois de la bonne ville de Metz pour supposer que ce passage de troupes ait eu lieu sans que les soldoyeurs messins aient cherché à se ravitailler sans courir de grands dangers et surtout sans bourses délier. Cependant le village semble avoir relativement peu souffert.

Le 13 mars, une autre troupe de cent vingt cavaliers et cent piétons attaquèrent Rombas et en brûlèrent les trois quarts des maisons. Ils montèrent ensuite à Malancourt et brûlèrent le village presque totalement.

Ce fut une année fertile et chaude; les vignes, quoiqu'ayant été à peine cultivées, étaient superbes et promettaient une récolte abondante; mais pour cultiver ses champs et ses vignes, le propriétaire était obligé, nous dit la Chronique, d'engager une douzaine d'ouvriers armés jusqu'aux dents, dont

(1) Chronique de Philippe de Vigneulles.

Digitized by Google

trois faisaient le guet, pendant que les autres travaillaient.

Le 4 mai, les Messins brûlèrent huit villages entre Sierck et Vaudrevange.

Le 7 mai, au milieu de la nuit, une armée de mille cavaliers et deux mille fantassins, munis d'échelles et traînant quelques pièces de canon, sortirent de Metz et vinrent mettre le siège devant le moustier de Rombas, défendu par un parti lorrain.

L'église était hors d'état d'opposer à l'artillerie messine une résistance efficace, et après une défense énergique, la garnison fut obligée de se rendre à merci.

Les Messins firent soixante-dix prisonniers, qu'ils emmenèrent à Metz, pillèrent l'église qui contenait plus de deux mille quartes de blé, et mirent le feu au village. Les Lorrains eurent quatorze hommes tués, pendant que les Messins n'en perdirent que trois (1).

Dans la garnison de Rombas se trouvaient aussi un capitaine et dix hommes d'armes à pied et à cheval qui se réclamèrent du roi de France et que les Messins laissèrent en liberté.

Trois jours plus tard, le seigneur Michel de Gournay, accompagné d'hommes d'armes à pied et à cheval, et amenant avec lui des charpentiers et des maçons, ainsi qu'une grande quantité de voitures, vint à Rombas et fit charger sur ces voitures tout ce qui avait échappé au pillage lors de la prise de l'église. Afin d'empêcher le réta-

(1) Parmi ces trois hommes tués, il y avait un vigneron d'Outre-Seille, nommé le Comtois, qui s'était acquis par sa valeur une grande réputation dans le Pays Messin.

Digitized by Google

blissement du clocher, les maçons et charpentiers abattirent les fortifications qui y étaient adossées et rasèrent tout l'édifice (2).

Pendant ce temps, les soldats s'étaient dispersés dans le village, pillaient et brûlaient ce qui avait survécu au pillage du 7 mai.

Le 28 mai, Rombas fut le théâtre d'un nouveau combat qui, hélas ! ne pouvait plus faire beaucoup de mal au village en ruines. La garnison de Briey, forte de quarante cavaliers et quatre-vingts hommes de pied, s'avança vers Metz, et s'empara du troupeau de vaches du Pontiffroy, qui paissait aux environs de Saint-Eloy. Mais, gênés dans leur marche par les bestiaux qu'ils emmenaient, les soldats furent rejoints par les Messins à Rombas et durent prendre la fuite, abandonnant le troupeau et perdant trois hommes d'armes, qui furent emmenés prisonniers à Metz (1).

Ce furent là les événements les plus néfastes de l'histoire de Rombas, et on doit considérer comme un grand bonheur que le village ait été sous la protection de l'abbaye de Saint-Paul, qui était alors dans toute sa splendeur. Les religieux, seigneurs hauts-justiciers de la paroisse et seigneurs fonciers de la plus grande partie du ban, rassemblèrent peu à peu les habitants dispersés et firent reconstruire l'église.

---

(2) « et le mirent en tel estat qu'il semblait que jamais n'y eust eu maisons » (Chronique de Philippe de Vigneulles).

(1) Chronique de Philippe de Vigneulles.

Digitized by Google

SEIZIÈME SIÈCLE

INCURSIONS DES ESPAGNOLS

Après la défaite des Turcs par Charles-Quint et la retraite de Soliman II en Hongrie, l'empereur s'était vu obligé de licencier une grande partie de ses troupes, qui se répandirent dans la campagne et rançonnèrent les populations. Ces bandes indisciplinées évitaient avec soin les localités populeuses et se tenaient à une distance respectueuse des villes de garnison. C'est ce qui explique pourquoi la ville de Metz n'en fut pas inquiétée et pourquoi les chroniques messines n'en parlent pas.

En 1535 un fort parti de soldats luxembourgeois vint s'établir dans les environs de Rombas et menaça de rançonner le village. La communauté envoya le messager Vaultrin Charlot à Briey, et de là à Bassompierre, afin de demander du secours aux officiers de la prévôté. Ceux-ci envoyèrent un détachement d'hommes d'armes à Rombas, et les ennemis se retirèrent.

Peu de temps après, une troupe de soldats allemands s'étant établis à Villers, les gens de la prévôté les firent surveiller et ne se tranquillisèrent que lorsqu'ils se furent assurés que les ennemis avaient pris la route de Luxembourg.

Les incessants passages de troupes qui vivaient aux dépens des habitants et qui ne quittaient un village qu'après l'avoir ruiné, inquiétèrent le bailli de Saint-Mihiel. Sacrifiant les villages des mairies de Rombas et de la Montagne, qui, resserrés entre le Pays Messin et le Luxembourg, étaient destinés à servir de passage aux soldats allemands et luxem-

Digitized by Google

bourgeois, et qu'il jugeait inutile de garnir de troupes, il ordonna aux nobles et affranchis de Rombas, Rosselange, Roncourt et Sainte-Marie de se rendre immédiatement à Briey, afin d'y monter la garde et de défendre la ville dans le cas où elle serait attaquée.

Cette mesure n'était pas faite pour rassurer les habitants de Rombas, qui n'avaient plus pour toute défense que le petit nombre d'hommes de condition qui s'y trouvaient encore. Heureusement les craintes du bailli de Saint-Mihiel ne se réalisèrent point.

En 1542 les hostilités recommencèrent entre Charles-Quint et François Ier. Ce dernier suscita des difficultés au duc de Lorraine à cause de son attachement à l'empereur. Le duc d'Orléans, qui assiégeait Luxembourg, averti qu'il y aurait bataille en Roussillon, partit précipitamment pour s'y rendre avec une partie de son armée et mit le reste dans les forteresses. Mais à peine l'armée avait-elle quitté le pays que René de Nassau, prince d'Orange, gendre du duc Antoine, entra en campagne et reprit toutes les places fortes.

L'année suivante le duc d'Orléans reconquit tout le Luxembourg et voulut même assiéger Thionville; mais le roi de France, jugeant l'armée trop faible pour s'attaquer à cette place forte, s'y opposa.

Il est à peine besoin d'ajouter que les villages de la plaine de la Moselle, notamment ceux du duché de Bar, à proximité du théâtre de la guerre, eurent cruellement à souffrir, surtout lorsque les Espagnols, chassés du Luxembourg par le duc d'Orléans, se retirèrent dans le duché de Lorraine.

Plusieurs de ces bandes indisciplinées vinrent,

Digitized by Google

quoique alliées du duc de Lorraine, piller les villages de la prévôté de Briey, et l'une d'elles occupa l'église forte de Rombas.

Le syndic envoya aussitôt un messager au bailli de Saint-Mihiel afin de lui demander du secours. Malheureusement le bailli se trouvait alors à Kœur; le messager fut obligé de se rendre dans cette ville, et lorsqu'après sept jours il revint avec des hommes d'armes, les soldats espagnols étaient partis.

Peu de jours après (1) un nouveau parti espagnol vint loger à Rombas et établit son quartier général au Faubourg. Instruite par l'expérience la municipalité ne s'adressa plus au bailli de Saint-Mihiel pour avoir du secours, mais au capitaine de Briey, qui était en ce moment domicilié à Avillers. Cependant, cette fois encore, le secours vint trop tard. La population, rendue furieuse par les déprédations, les cruautés et les viols que commettaient journellement les soldats espagnols, se leva en masse et les chassa ignominieusement, après en avoir tué un grand nombre. (2)

(1) Il nous est impossible de donner des dates plus précises ; nous avons puisé ces détails dans les comptes de la prévôté de Briey déposés aux archives départementales de Bar-le-Duc. Or ces évènements n'y sont relatés que d'une manière extrêmement succincte et uniquement dans le but de justifier les dépenses détaillées dans les comptes et avancées par le syndic.

(2) Nous ignorons pourquoi M. Abel fait diriger cette révolte des habitants de Rombas par des Messins. Les documents originaux, que nous avons eus sous les yeux, ne font pas mention de cette particularité, et pour d'autres raisons encore cette allégation est fausse. Il est certain, d'autre part, que les secours promis par le capitaine de Briey n'arrivèrent pas à temps, car le messager qui était allé les demander fut

Digitized by Google

Les suites du passage des Espagnols se firent longtemps sentir dans la plaine de la Moselle. Plusieurs villages, qui avaient été détruits par l'ennemi et dont les habitants avaient été massacrés ou dispersés, ne se relevèrent qu'en partie.

C'est à cette époque qu'eut lieu la destruction d'Amnéville, dont les quelques habitants survivants, pour la raison qu'ils habitaient un lieu abandonné, furent exempts d'impôts jusqu'en 1568.

Une supplique des habitants de Ramonville du 20 janvier 1781, demandant à la municipalité de Rombas l'établissement d'une fontaine publique et l'amélioration de leurs chemins, nous apprend que ce hameau, autrefois village très considérable, fut également détruit par les Espagnols dans la première moitié du XVI^e^ siècle, et que les biens, après avoir été abandonnés pendant plusieurs siècles, furent peu à peu réunis aux domaines des seigneurs et des particuliers voisins. (1)

Ce ne fut que vers l'an 1730 qu'on recommença à élever à Ramonville les quelques maisons qu'on y voit encore aujourd'hui dans un endroit fort pittoresque sur le versant oriental de la côte de Drince.

---

renvoyé après l'évènement pour annoncer à Briey que l'envoi d'hommes d'armes était inutile, les Espagnols ayant été chassés. Laissons donc aux habitants de Rombas l'honneur d'avoir chassé, à eux seuls, les Espagnols de leur village.

(1) Archives communales de Rombas.

Digitized by Google

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

ÉPISODES DE LA GUERRE DE TRENTE-ANS

Nous approchons à grands pas de la période lorraine de la guerre de Trente-Ans, dernier acte d'une épouvantable tragédie, guerre funeste qui ne laissa dans notre pays que des ruines et pendant laquelle nombre de villages florissants disparurent de la surface de la terre, n'y laissant même pas le souvenir de leur nom.

Jusqu'à la deuxième moitié de l'année 1635, le Pays Messin n'eut pas à souffrir de la guerre ; ses malheurs ne commencèrent que lorsque l'armée française, sous les ordres du cardinal de la Valette, et l'armée des princes protestants, sous Bernard de Saxe-Weimar, se retirèrent sur Metz, poursuivies par Gallas et les troupes impériales.

Jean Bauchez, qui nous dépeint les tribulations qu'eurent à endurer les populations du Pays Messin à cette époque malheureuse, affirme qu'Attila fut moins cruel que les Croates de Gallas et les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar. Les moins sauvages étaient, dit-il, les Français. Cette appréciation des troupes françaises de la part d'un compatriote est évidemment sujette à caution, et nul doute que si Bauchez eût habité le duché de Lorraine, il se fût exprimé tout autrement sur une armée qui, vivant de privations depuis longtemps, profitait de toutes les occasions de ravitaillement qui lui étaient offertes.

Les habitants de Rombas, quoique sujets du duc de Lorraine, qui lui-même était l'allié de l'empe-

Digitized by Google

reur, n'eurent néanmoins pas trop à se plaindre des soldats français.

En septembre 1635, le sieur de Gondrecourt, qui avait levé trois régiments dans les environs de Briey, vint à Rombas et s'établit dans l'église.

Mais ayant ouï parler d'une armée française de 10.000 hommes qui approchait, il se replia sur Thionville.

L'armée de Gallas s'établit d'abord entre Condé et Glatigny, puis quelques jours plus tard à Maizeroy. Les impériaux assiégèrent Saint-Avold et brûlèrent Boulay et les deux Courcelles. Une troupe de Croates s'avança du côté de l'abbaye de Saint-Pierremont dans l'intention d'attaquer les Suédois qui s'y étaient retranchés.

Mais ceux-ci, avertis de l'approche de l'ennemi, s'étaient enfuis dans les bois. Après avoir pillé l'abbaye, les Croates se retirèrent vers la plaine de la Moselle, massacrant tous ceux qu'ils rencontraient, amis et ennemis, et se fixèrent à Rombas et Pierrevillers.

Le commandant de la compagnie de cavalerie croate qui logeait à Rombas était le fameux capitaine Huaux. Né à Ars-sur-Moselle, il était allé s'établir à Vaux et s'y était marié. Il vivait de la vente de bois sec qu'il ramassait dans les bois et qu'il portait à Metz. Quand la forêt de Vaux fut dévastée, il vint chercher du bois jusque dans le pays de l'Orne. Il faisait des fagots dans les environs de Briey lorsque le chef de partisans Maillard (1) vint pour s'emparer de la ville. Pendant que les Lorrains surprenaient dans leur sommeil et massacraient les deux compagnies françaises qui

(1) Tué d'un coup de pistolet au siège de Morhange en 1639.

Digitized by Google

formaient la garnison, Huaux rassemblait les paysans sous prétexte d'organiser la défense, et les faisait égorger. Ce fut là le début de sa fortune.

En récompense de ce service signalé, Huaux reçut du duc de Lorraine la permission de lever une compagnie de cavalerie avec laquelle, dit Jean Bauchez, « il causa plus de mal aux gens du Pays Messin que tous les capitaines de l'armée croate ensemble ». Il était gros et court, marchait difficilement et montait ordinairement un cheval blanc de petite taille, mais très vigoureux.

D'une énergie extraordinaire et d'une audace digne d'une meilleure cause, il venait tous les jours aux portes de Metz insulter les soldats français. On le disait invulnérable, et lui-même entretenait avec soin cette croyance parmi ses partisans.

Les Messins craignaient de tomber entre ses mains, non qu'il les maltraitât, mais parce que, connaissant la situation financière de chaque bourgeois de la cité, il leur faisait payer fort cher leur liberté.

Les officiers de l'armée française qui étaient en garnison à Metz l'ayant déclaré publiquement traître à son pays et ayant mis sa tête à prix, il entra dans une violente colère et jura de se venger et de passer au fil de l'épée tous les Messins qu'il ferait prisonniers.

Huaux ne resta que quelques semaines à Rombas, probablement parce que la distance considérable qui sépare cette localité de la ville de Metz ne lui fournissait pas assez d'occasions d'assouvir sa vengeance.

Le jour de Pâques 1636, pendant la messe, il fit irruption dans l'église de Norroy devant Metz,

Digitized by Google

en expulsa les fidèles et y établit son quartier général.

Quelque temps après son départ, des soldats croates entrèrent de force à Rombas et Pierrevillers et y tuèrent plus de quatre-vingts personnes. Ils se saisirent des provisions de bouche et de tout le linge, et mirent le feu aux maisons ; beaucoup d'habitants, qui avaient échappé au massacre en se cachant, furent brûlés vifs (1).

Après avoir commis à Norroy, Gorze, Ancy, et dans tout le Val de Metz toutes sortes de cruautés, Huaux était revenu se fixer à Marange. Un jour que, dissimulé avec sa compagnie dans les haies de Fercau-Moulin, il attendait le moment propice pour surprendre Semécourt, dont il n'avait pu s'emparer jusque là, les habitants l'ayant plusieurs fois repoussé avec perte, il fut découvert par Jacquemin, le meunier de Fercau-Moulin, et quelques paysans de Semécourt. Jacquemin lui tira un coup d'arquebuse qui lui fracassa le talon.

Huaux mourut à Richemont des suites de sa blessure le 20 mai 1636 et y fut inhumé dans l'église. A Marange un service solennel fut célébré pour le repos de son âme par trois moines de la Chapelle au Bois, que le peuple accusait d'avoir partagé sa vie de rapines.

Après la mort de Huaux et la dispersion de sa

(1) Les supplices infligés par les Croates aux paisibles habitants de la prévôté de Briey décèlent une ingéniosité effrayante. Ils forçaient les paysans à avaler plusieurs seaux de purin au moyen d'un entonnoir, puis, lorsque, exténués par cette abondante ingurgitation, les pauvres gens râlaient sur le sol, les Croates leur sautaient tour à tour sur le ventre et provoquaient la rupture de la paroi stomacale. (Journal de Jean Bauchez).

Digitized by Google

compagnie, le village de Rombas jouit d'un calme relatif pendant le reste de la guerre.

La famine de 1637 et 1638, qui désola la Lorraine, et plus encore l'Alsace, ne semble pas non plus y avoir sévi avec trop de rigueur.

Le document des Archives de la Meuse contenant l'acte d'accusation du sieur Cuny, curé de Rombas, pour cause de simonie, nous rapporte que le prédécesseur de celui-ci fut tué par les ennemis en 1645 (1). Nous n'avons pu découvrir quels furent ces ennemis, ni dans quelles circonstances ce meurtre fut commis.

S'il est vrai que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, et si, en retournant le proverbe, il nous était permis d'expliquer, par la félicité des habitants de Rombas, l'absence complète de documents dans la deuxième moitié du XVII^e^ siècle, nous pourrions conclure que les habitants de Rombas, après les horreurs de la guerre de Trente ans, jouirent d'une ère de calme et de prospérité.

Malheureusement nous doutons fort qu'il en fut ainsi, et nous sommes plutôt enclin à supposer que la plus grande partie des habitants ayant succombé pendant la guerre, une autre partie ayant quitté le pays, le petit nombre des survivants fut longtemps uniquement occupé à relever le village de ses ruines et à rendre les terres susceptibles de culture.

Du reste l'administration communale, patronnée par les religieux de Saint-Paul et les autres sei-

(1) Peut-être par les soldats français qui, après la bataille de Rocroy et la prise de Thionville, occupaient la Lorraine, pendant que Turenne guerroyait en Hesse.

Digitized by Google

gneurs fonciers, ne fut réintroduite que beaucoup plus tard.

Cependant de graves évènements politiques se préparaient.

L'article 43 du traité des Pyrénées (1759) enlevait au duc de Lorraine la partie du duché de Bar située sur les deux rives de la Meuse.

Après avoir pendant 14 mois fait d'inutiles tentatives pour faire agréer à la cour de France son rétablissement sur le trône, le duc de Lorraine réussit enfin à faire signer au roi de France le traité de Vincennes, par lequel Charles IV rentrait en possession de son duché. L'une des conditions de ce traité était que le duc jouirait du duché de Bar comme d'un fief dépendant de la couronne de France.

En 1670 Louis XIV, irrité des tracasseries continuelles de son puissant voisin, envahit les deux duchés ; mais par l'entremise de l'Empereur d'Allemagne un accord se fit, et le traité de Ryswick termina la guerre en rendant au duc Charles son pays et son trône.

Ces évènements politiques si importants, et qui auraient dû modifier complètement la vie publique dans le Barrois, semblent avoir passé inaperçus parmi la population de la vallée de l'Orne.

LA MAISON DES CARMES

L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel est originaire de l'Orient et fut introduit en France par Saint Louis au retour de sa première croisade en 1254. C'est de cette époque que date aussi la maison de Metz.

Digitized by Google

Les Grands-Carmes s'établirent d'abord dans la rue Saulnerie, puis aux environs de Saint-Ferroy, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le rempart de l'Arsenal. Ils y construisirent une église dont la magnificence était proverbiale à Metz, et dont on voit encore des arceaux en ruines à l'angle de la rue Marchant (1) et de la rue Paixhans.

Avant d'entrer en possession de leur métairie de Rombas, les Grands-Carmes possédaient des biens à Amnéville. Ils avaient même eu l'occasion de rendre un service signalé à la communauté de Rombas en 1655.

Une cinquantaine de soldats français s'étaient établis dans l'église forte de Rombas et avaient exigé des fournitures en vin, blé, pain, fruits, poisson, linge, foin, bois et armes. Comme la communauté était hors d'état de payer les fournisseurs, elle avait eu recours aux Grands-Carmes, qui lui avaient avancé la somme de trois cent quarante-trois francs, prix d'achat des fournitures réquisitionnées. Cette somme leur fut remboursée par annuités dans les années qui suivirent.

L'établissement des Grands-Carmes à Rombas ne date que de 1675.

Elisabeth Godeau, veuve de Simon Cabeau, en son vivant vigneron et échevin de l'église de Rombas, et son fils Georges, âgé de trente ans, « dans l'intention de témoigner leur reconnaissance aux Carmes Anciens de Metz pour les services qu'ils avaient reçus d'eux, et désirant se retirer du monde en évitant les peines dont souffraient alors les gens de la campagne, » firent une donation de tous leurs biens de Rombas et Villers aux prieur

(1) Autrefois rue des Grands-Carmes.

Digitized by Google

et religieux du Mont-Carmel. Ces biens se composaient d'une maison, de deux masures, dix jours et demi de terres, treize fauchées et demie de pré et vingt-sept mouées et demie de vignes.

Les conditions étaient les suivantes :

« Et se sont obligez, tant pour eux que pour leurs successeurs, Religieux aud^t couvent de recevoir dans leur monastère led^t Georges Cabeau pour y vivre en habit séculier et y estre nourry et traicté sain et malade de mesme que les Religieux à la réserve de habits et linges, qu'il aura une chambre dans led^t couvent comme celles des Religieux et y pourra travailler de son métier de cordonnier pour la nécessité des Religieux sans aucune obligaon pourtant, mais de son bon plaisir et volonté, et de plus ont promis que lad^te Elizabeth Godeau, mère dud^t George Cabeau, sera logée dans une chambre commode à leurs frais dans laquelle il y aura une cheminée propre à faire du feu et lesquels luy fourniront les meubles nécessaires pour son entretien, où elle demeurera le reste de ses jours et où elle sera nourrie à leurs frais et dépens, et luy fourniront par chacun an trois charettes de bois comme il se livre au Sausay et pour sa nourriture aura la mesme portion que celle d'un religieux et aura en outre au matin sa portion de vin et du pain pendant tout le iour selon qu'il luy sera nécessaire, et quand elle et led^t George son fils tomberont en quelque maladie ou infirmité ils seront aydez soulagéz et entretenus, de mesme que les Religieux du couvent. Qu'après leur décès ils seront inhuméz dans l'église dud^t monastère en un lieu honorable, et leur seront faicts les mesmes services, prières et

Digitized by Google

obsèques tant à l'enterrement qu'à l'anniversaire de mesme qu'il se pratique envers lesdts Religieux et bienfaiteurs dudt couvent. Seront encor lesdts Religieux et leurs successeurs obligez de célébrer le premier dimanche de chaque mois à tousiours une grande messe avec diacre et sous-diacre pour le repos des âmes des parents et amis trépassés desdts donans et après leur décès seront celebrées pour le repos des âmes desdits donans et de leurs parents et amis. Se sont en outre obligez lesdts Religieux et couvent tant pour eux que pour leurs successeurs à l'avenir de chanter solemnellement et processionnellement devant l'autel de la Sainte-Vierge à leur intention les litanies de Notre-Dame de Laurette à la fin desquelles ils diront le psalme de profundis pour leurs parents pendant la vie desdts donans et après leur décès pour le repos de leur âme.

Célébreront encor par chacun an une grande messe avec diacre et sous-diacre le lendemain de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel pour le repos des âmes de ceux qui ont porté le St Scapulaire. En consideraon de laquelle pnte fondaon lesdts Elizabeth Godeau et George Cabeau ont cédé, quitté et transporté comme par ces pntes ils cèdent, quittent et transportent dès maintenant et pour tous iours auxdts Prieur, Religieux et couvent acceptant comme dict est une somme de mil frans messins à eux deüe par Pierre Parizot et Mre Cordonnier, bourgeois de Metz, consentans qu'ils s'en fassent payer comme à eux appartenante en vertu de la pnte cession et transport et en consideraon de ladte fondation faicte à l'intention des âmes qui ont porté le St Scapulaire et afin que Dieu leur

Digitized by Google

fasse miséricorde à l'effect de tout quoy lesdts R. P. Prieur et Religieux ont obligé et obligent spécialement lesdits manoirs et héritages, et généralement tous leurs biens temporels par tout où ils scoient scituez, comme au réciproque ladte Elizabeth Godeau et ledt George Cabeau ont promis d'avoir à tous iours agréables fermes et stables et irrévocables les présentes donation et transport sans y pouvoir contrevenir cy après directement ny indirectement sous l'obligaon de tous leurs biens présens et à venir solidairement. Faict et passé à Metz ce quinziesme d'octobre mil six cent soixante quinze après midy, et a ladte Elizabeth Godeau déclaré ne scavoir écrire ny signer, de ce enquise, lesdts R. P. Prieur et Religieux, et ledt George Cabeau ont signé avec Mamiel et Bardot, nottaires sur la minutte demeurée vers ledt Bardot. »

« signé BARDOT. »

Le 16 décembre de la même année, les religieux furent mis en possession de leurs biens. Le sergent de police Paul le Cas se rendit à la maison de George Cabeau et y fit en présence des nouveaux acquéreurs et des deux témoins feu et fumée selon les formes ordinaires, puis, se transportant dans la vigne derrière Aunette, provenant aussi de Cabeau, il saisit un morceau de terre, le leur mit en la main et les mit en possession de tous les biens provenant de la donation.

Pour pouvoir mieux se vouer à la culture de leurs biens de Rombas, et surtout de leurs vignes, les RR. PP. vendirent en 1696 les propriétés qu'ils possédaient depuis longtemps à Amnéville.

Nous ne surprendrons pas trop nos lecteurs en

Digitized by Google

leur disant que l'établissement des Grands-Carmes à Rombas était loin d'être agréable aux religieux de Saint-Paul et de Saint-Pierremont. Ceux-ci, en effet, étaient depuis plusieurs siècles les seuls à bénéficier des donations des âmes pieuses qui se retiraient du monde et des pécheurs repentants qui prétendaient se réconcilier avec Dieu en lui donnant des biens de provenance plus ou moins légitime.

Un troisième facteur entrait en compte, d'autant plus à craindre que, loin de jouir de grands revenus comme les Prémontrés et les Augustins, les Carmes ne vivaient qu'avec peine de la charité des fidèles.

Leur maison de Metz ayant été abattue par le duc de Guise en 1552 lors de la construction des remparts, ils avaient dû recourir aux emprunts pour la faire reconstruire, et toutes les messes dites par les RR. PP. provenaient de fondations dont le capital était absorbé depuis longtemps.

Aussi, quelques années après leur établissement à Rombas, ils furent obligés d'assigner en trouble de possession un sieur Jacquemin, que la rumeur publique accusait d'être l'homme de paille des chanoines de Saint-Pierremont. La sentence fut prononcée en faveur des Carmes.

Après quelques années de tranquillité, leurs adversaires cherchèrent de nouveau à les évincer et leur intentèrent un procès dont les pièces formaient, suivant un inventaire datant du XVII[e] siècle, un volumineux dossier (1) et qui se termina

(1) Les termes de ce document sont malheureusement de telle sorte qu'ils ne permettent pas de savoir qui leur intenta ce procès. (Archives départementales de Metz.)

Digitized by Google

par une sentence du bailliage de Briey, reconnaissant les droits de propriété des Carmes.

Cependant les religieux mettaient de la mauvaise volonté à remplir leurs engagements envers Georges Cabeau. Celui-ci se plaignit au lieutenant du bailliage général de Metz de ce que les Carmes ne lui avaient pas payé depuis cinq ans la rente qui lui était due, et demanda l'autorisation, en cas de refus, de faire saisir les biens temporels du couvent. Le commandement et le permis de saisir furent donnés à Metz le 1er avril 1700.

Les religieux, voyant que l'affaire devenait sérieuse, s'empressèrent de désintéresser George Cabeau et de lui verser les arrérages qu'ils lui devaient.

Le fermier des Grands-Carmes de Rombas était d'abord Jean Pochon, ancien notaire, le même qui avait acheté leur ancienne propriété d'Amnéville, puis au XVIIIe siècle Nicolas Doley, époux de Marguerite Maquet, à qui succéda son fils François Doley, époux de Catherine Munier. Ce dernier acheta la maison et ses dépendances après la Révolution.

Cette maison porte aujourd'hui le no 88 de la Grand'Rue.

LES SEIGNEURS DE MAGERON

Au commencement du XVIIe siècle eut lieu l'installation à Rombas des seigneurs de Mageron, qui, d'abord simples seigneurs fonciers, jouèrent plus tard comme seigneurs hauts-justiciers un rôle prépondérant dans l'histoire de la localité.

La famille de Mageron, ou Bageron, était origi-

Digitized by Google

naire des environs de Briey, et ses membres occupèrent souvent des charges d'officiers du duc de Lorraine dans cette ville.

Jean Bageron, dit de Mageron, capitaine-lieutenant en la ville et prévôté de Briey, fut anobli le 29 juin 1609 par le duc Henri contre versement d'une somme de mille francs, monnaie du pays. Il portait : « d'azur à deux étoiles d'argent, coupé de même, à un croissant montant d'azur, et pour cimier une étoile de l'écu entre un vol d'azur » (1). Ses descendants, dit dom Pelletier, abandonnèrent définitivement le nom de Bageron, qui s'était sans doute introduit dans la famille par suite d'une prononciation défectueuse.

Jean Bageron fonda en 1617 la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, dans l'église de Briey, et y fut inhumé en 1628.

De son mariage avec Jeanne de Serainchamps, il eut sept enfants :

1° Mathias, qui fut avocat au parlement de Saint-Mihiel ;

2° Damien, chanoine et écolâtre de la cathédrale de Verdun ;

3° Didier, ministre de la religion réformée à Deux-Ponts ; épousa le 17 novembre 1619 Esther de Saint-Aubin, dont il eut un fils, Pierre, né posthume le 16 janvier 1630 ;

4° Paul ;

(1) Un manuscrit anonyme, d'ailleurs très documenté, que nous avons eu entre les mains, fixe la date d'établissement à l'an 1600, et donne pour armoiries à Jean Bageron : « D'azur à deux merlettes d'or », plus tard : « d'azur à une merlette d'or mise en cœur ». En présence de l'affirmation de Dom Pelletier, nous ne croyons pas nécessaire de nous arrêter plus longtemps à cette difficulté.

Digitized by Google

5° Abraham, qui fonda la branche des seigneurs de Montigny;

6° Sébastien, seigneur de Rombas;

7° Clémence, épouse de Christophe de Marot, écuyer, seigneur de Morvaux.

L'aîné des fils, Mathias de Mageron, eut deux enfants de son mariage avec demoiselle Catherine François :

1° Bernardin, qui devint plus tard seigneur de Rombas, lors de l'extinction de la lignée de Sébastien de Mageron;

2° Catherine.

Ce fut Sébastien de Mageron qui, le premier, s'établit à Rombas comme seigneur en partie, probablement par suite de l'acquisition d'une part de fief de la Grande-Court, le plus important à Rombas après le Ban Saint-Paul. Sa maison seigneuriale, flanquée d'une tour de fief, se trouvait à la place occupée aujourd'hui par la maison de ferme de M. Doley, dans la façade de laquelle se trouvent encore encastrées deux pierres portant des inscriptions qui ne laissent aucun doute sur l'ancienne destination du bâtiment.

Sébastien de Mageron, docteur en médecine, épousa le 14 février 1621 Elisabeth Ferry, fille de Jacques Ferry, receveur de l'hôpital et solcher de l'évêché de Metz (1). Elle était la sœur de Paul Ferry, l'illustre chroniqueur et ministre de l'église réformée de Metz.

Leur mariage ne fut pas heureux. Des six enfants qui leur naquirent, l'aîné seul, Théodore, atteignit l'âge d'homme; le deuxième, Jean-Jac-

(1) Marchands privilégiés de socs de charrue. Cette charge conférait la noblesse.

Digitized by Google

ques, mourut en 1632 à l'âge de sept ans, quelques jours avant sa mère ; les autres moururent en bas âge.

Ce fut pendant l'enfance des deux aînés, Théodore et Jean-Jacques (le premier était âgé de quatre ans, le second de deux ans), que Sébastien de Mageron fit ériger la croix que l'on voit aujourd'hui adossée au côté sud de la muraille de la ferme, et dont l'inscription précitée — côté droit, faisait partie.

Il est possible que le seigneur de Rombas voulut, par cet acte de piété, conjurer les craintes que lui inspirait la santé précaire des deux enfants, craintes qui ne se justifièrent que trop dans la suite.

Cette érection d'un calvaire par un réformé est néanmoins assez inusitée pour être soulignée ici.

Sébastien de Mageron et sa femme moururent de la peste à Metz, le premier le 27 juillet, la dernière le 8 décembre 1632. Le seigneur de Rombas était alors en visite chez M. Martignon, chanoine en la Grande Eglise, dont le frère apothicaire était son grand ami, et chez lequel il passait une partie de l'année. Il fut enterré aux Sœurs Colettes, où il avait une cousine. Quoique de la religion réformée, Sébastien de Mageron était retourné à la messe et mourut, d'après l'oraison funèbre que prononça Paul Ferry lors de la mort d'Elisabeth, dans des sentiments très douteux (1).

Théodore de Mageron, qui était âgé de neuf ans à la mort de son père, fut placé sous la tutelle de Paul Ferry, son oncle maternel. Au retour d'un

(1) Msc. Emmery.

Digitized by Google

voyage qu'il fit à Paris en 1654, il fut atteint de folie furieuse et fut admis, sur la recommandation de son oncle, à l'hôpital Saint-Nicolas, où il mourut misérablement quelques années plus tard. Sa pension, qui se montait à 180 livres par an, était payée à parts égales par ses proches parents. Ceux-ci s'étaient en outre engagés à verser à l'hôpital une somme de 600 livres, à prélever sur le patrimoine de Théodore, après la mort de celui-ci.

Le fief de la Grande-Court passa à Bernardin de Mageron, neveu de Sébastien et cousin-germain de Théodore.

Par suite de la mort prématurée de son père, Mathias de Mageron, et du deuxième mariage de sa mère avec le sieur de Neufforge, l'enfant avait été placé, ainsi que sa sœur Catherine, sous la tutelle de Sébastien de Mageron ; mais celui-ci rendit ses comptes en 1630 et fit nommer tuteur des enfants le sieur de Neufforge.

Bernardin épousa par contrat du 9 mars 1635 Barbe Bague, fille de Claude Bague, l'un des Treize de la ville de Metz. Il ne paraît pas qu'il ait séjourné dans sa seigneurie de Rombas. Il mourut à Longwy le 4 octobre 1687, après que sa femme l'eût précédé de quatre ans dans la tombe.

Tous deux furent inhumés dans la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Briey.

De leur mariage étaient nés quatre enfants :

1° Nicolas, seigneur de Rombas et de Mancieulles, qui suit ;

2° Anne, alliée à Charles d'Hautecourt, écuyer. capitaine de cavalerie, seigneur de Chêne-Vert (Sainte-Marie-aux-Chênes) ;

Digitized by Google

3° Barbe, mariée à François le Picard, écuyer seigneur de Fulaine, capitaine d'infanterie;

4° Claude, mariée à Claude de Fligny, seigneur de Hennemont.

Nicolas de Mageron, capitaine au service de France, puis exempt des gardes du corps de S. A. R. Léopold Ier, succéda à son père comme seigneur foncier de la Grande-Court et commença par mettre ordre à ses affaires, qui étaient fort embrouillées par suite de l'absence prolongée de son père et des malheurs de son oncle. Depuis son arrivée à Rombas, le désordre avait été augmenté à dessein par les fermiers et les receveurs, mécontents de voir le seigneur percevoir lui-même les redevances, au lieu de laisser comme par le passé la bride sur le cou à ses chargés d'affaires.

Il réclama à la communauté de Rombas une somme de mille francs barrois qui avaient été prêtés par Sébastien de Mageron en 1632, et que les habitants s'étaient engagés à rembourser, avec les intérêts, au premier avertissement du créancier. Les intérêts accumulés de cette somme, et majorés d'autres redevances en suspens, avaient été fixés par le parlement de Metz, siégeant à Toul, à 500 francs.

L'administration communale demanda un délai pour le remboursement, alléguant que le roi de France, en raison des guerres et des logements de troupes, avait ajourné le remboursement des dettes communales jusqu'au 31 octobre 1673.

La commune était-elle véritablement hors d'état d'opérer ce remboursement, ou y mit-elle de la mauvaise volonté? Le fait est que Nicolas de Mageron mourut avant d'avoir recouvré sa créance,

Digitized by Google

et que la poursuite de celle-ci dut être reprise par son beau-frère Charles d'Autecourt, seigneur de Sainte-Marie-aux-Chênes, qui adressa, le 11 mai 1722, au duc de Lorraine, une requête dans laquelle il demandait le remboursement de la somme prêtée et des intérêts accumulés, se montant à 1263 francs.

Les habitants contestèrent d'abord l'exactitude du compte, puis, lorsque cette exactitude, de même que l'authenticité des titres furent officiellement reconnues par une commission nommée par le duc de Lorraine, ils arguèrent de leur pauvreté et se déclarèrent hors d'état de payer cette somme. Enfin, après une longue procédure dans le cours de laquelle M. d'Autecourt fut amené à se désister de ses créances sur un tiers de la somme de 1000 francs, le duc de Lorraine rendit une sentence par laquelle il autorisait le Sr d'Autecourt à se faire rembourser des deux tiers de la créance en quatre paiements égaux, et le déboutait de sa requête touchant les intérêts (1).

Ce procès nous ayant entraîné plus loin que nous ne l'aurions voulu, nous sommes obligé de revenir sur nos pas.

Nicolas de Mageron avait épousé Barbe Pinguet, sa cousine germaine, fille de Théodore Pinguet, écuyer, seigneur de Luzemont, et de Catherine de Mageron.

---

(1) Cette singulière sentence n'est pas faite pour affermir la croyance généralement répandue que le peuple des campagnes était, avant la Révolution, opprimé et exploité sans vergogne par les deux états dirigeants, la noblesse et le clergé.

Digitized by Google

De ce mariage sont issus :

1° Bernardin,
2° Barbe, qui fut religieuse à Thionville,
3° Anne, épouse de François Joseph de Gauthier, seigneur de Vigny, conseiller au parlement de Metz,
4° Gabrielle,
5° Jeanne,
6° Thérèse.

Nicolas de Mageron introduisit et rendit héréditaire dans sa famille la charge de seigneur haut justicier de Rombas, laquelle, depuis la cession faite par l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, avait été exercée au nom du duc de Lorraine par les officiers de la prévôté de Briey.

Sur une requête adressée par lui au duc de Lorraine, celui-ci lui acensa les droits utiles et honorifiques dépendant de la Haute-Justice de Rombas, avec les droits domaniaux, contre une redevance annuelle de quarante livres, le 27 novembre 1719.

(Voir aux pièces justificatives n° 15).

Bernardin de Mageron, officier de chevau-légers de son Altesse, étant mort jeune et sans avoir été marié, la seigneurie de Rombas échut par moitié, après la mort de Nicolas de Mageron, à ses deux filles Anne Catherine, épouse de François Joseph de Gauthier, seigneur de Vigny, et Gabrielle ; et lorsque le Sr de Gauthier se fut rendu acquéreur de la moitié échue à sa belle-sœur, il devint seul seigneur haut-justicier de Rombas.

Le nouveau seigneur, que la haute charge de conseiller au parlement tenait constamment éloigné de ses vassaux, semble s'être fort peu soucié du

Digitized by Google

bien-être de ceux-ci et s'être uniquement appliqué à règler la perception des redevances. Les habitants de la communauté, qui n'avaient point été habitués à pareil traitement sous les seigneurs de Mageron, eurent bien souvent l'occasion de s'en plaindre amèrement. « C'est à partir du jour de l'installation du Sr Gauthier comme seigneur haut-justicier de Rombas », affirment-ils, « que datent nos misères ».

Le sieur Gauthier commença par adresser à S. A. R. une requête demandant de rendre un arrêt qui obligeât les habitants de Rombas à lui verser intégralement toutes les redevances dépendant de la Haute Justice, et qu'ils payaient autrefois à son beau-père Nicolas de Mageron.

Il était réclamé notamment dans cette supplique :

1° 18 deniers pour la rente d'un champ appelé duc de Bar,
2° 4 gros pour la rente du Bois-Bardin,
3° 4 gros pour un jour de terre derrière l'église de Rombas,
4° 8 deniers pour les francs-vins,
5° 15 francs pour la gabelle de Rombas,
6° 9 gros de rente par habitant pour la rente appelée sougné, faisant 60 francs 10 gros, à raison de 75 habitants,
7° 13 quartes de seigle et seize poules pour la reconnaissance des hommes de condition de Rombas,
8° Enfin 3 bichets d'avoine par chaque habitant.

La communauté, loin de s'exécuter, essaya de tirer l'affaire en longueur, ce qui lui avait si bien réussi lors du règlement de la créance de Mr

Digitized by Google

d'Autecourt, mais le Sr de Gauthier, plus rompu aux affaires de procédure que ses prédécesseurs, fit immédiatement saisir les meubles de deux des principaux récalcitrants.

La communauté fut alors obligée de faire opérer des recherches à la chambre des comptes de Bar et chez les anciens fermiers des domaines, afin de faire la preuve de ses droits, et on finit par découvrir un ancien compte de 1609 dans lequel étaient rappelés tous les droits domaniaux alors existants. A l'aide de ce compte et du témoignage d'anciens fermiers des domaines, l'administration communale parvint à prouver que les redevances assises sur plusieurs de ces terrains étaient dues par le fermier et non par les habitants, et que ceux-ci étaient simplement tenus, par la coutume de Saint-Mihiel, d'en désigner l'usufruitier ; que le bois Bardin ou Baudot appartenait depuis longtemps au Sr de Vigny lui-même ; que la gabelle et la rente des francs vins n'étaient point de droits fixes, mais faisaient partie du casuel ; que la rente appelée sougnée était due au Sr de Bettainvillers, seigneur de Moyeuvre ; enfin que la rente des hommes de condition n'existait plus depuis l'extinction de ceux-ci en 1625.

Le prévôt de Briey, marquis de Raigecourt, ayant donné raison aux habitants contre le seigneur, celui-ci en appela à la Cour souveraine de Nancy.

L'arrêt fut rendu le 29 novembre 1726. Les habitants furent enjoints d'indiquer au Sr Gauthier de Vigny le champ acensé situé derrière l'église ; les cabaretiers étaient astreints à une redevance de 6 gros pour chaque queue de vin, un tiers de

Digitized by Google

cette redevance revenant au seigneur haut-justicier et deux tiers aux officiers de justice de Briey ; les sougnées devaient rester la propriété du Sr de Bettainvillers. Les frais étaient partagés par moitié.

Cette dernière clause peut paraître singulière. On s'explique en effet difficilement cette condamnation des habitants de Rombas au paiement de la moitié des frais du procès, alors que l'arrêt de la Cour souveraine leur donnait satisfaction sur tous les points et reconnaissait leurs droits.

Peut-être la Cour de Nancy, qui avait rendu quelque peu légèrement les premiers arrêts concernant le paiement des revenus de la Haute-Justice et la saisie du mobilier des récalcitrants, ne voulut-elle pas se déjuger entièrement. Les termes de l'arrêt paraissent en effet dirigés contre les habitants, mais les obligations auxquelles ceux-ci étaient condamnés, exception faite de celle qui concerne les frais, n'avaient jamais été contestées par eux.

C'est en 1725 que François Joseph de Gauthier fit graver la deuxième inscription que l'on voit encore dans le mur de la Grande-Court.

Voici le texte des deux inscriptions :

1° Théodore et Jean Jacque, fils de Sébastien de Mageron, escuyer, seigneur en partie de Rombay, et d'Elisabeth Ferry, sa femme, 1627.

2° Ancien monument trouvé l'an 1725 par François Joseph de Gauthier, chr sgr.

Les deux pierres gravées faisaient alors partie du soubassement de la croix de pierre érigée par Sébastien de Mageron. Celle-ci est un fût de colonne supportant une petite croix et présentant à

Digitized by Google

sa partie supérieure trois figures, Sainte Barbe, Saint Nicolas et un troisième personnage qu'il nous a été impossible d'identifier, peut être Saint Roch.

La femme du Sr de Gauthier mourut à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 23 mars 1728. « Elle fut conduite dans un carrosse à Rombas, sa seigneurie, pour y être inhumée » (1). De leur mariage était né, paroisse Saint-Simplice, le 8 mars 1724, un fils, Joseph-Jean-Baptiste.

A partir de cette époque, les documents ne font plus mention des seigneurs de la Grande-Court. Du reste la nomination du roi de Pologne, Stanislas, comme duc de Lorraine en 1736, et la réunion des duchés de Lorraine et Bar à la France en 1766 eurent pour effet dans nos contrées une plus grande autonomie de l'autorité municipale, représentée par un syndic, un lieutenant, un procureur et des échevins. Les chefs de la communauté agissent, à partir de cette époque, à peu près comme s'il n'existait ni seigneur foncier, ni seigneur haut-justicier.

FAMILLES GUILLEMIN, FOURAIRE, ETC.

Jean Guillemin, fils et petit-fils d'affranchis, fut anobli par lettres du duc Antoine données à Nancy le 16 février 1522. Il portait « d'azur à l'étoile d'or mise en cœur, accompagnée de trois souches posées deux et une » (2).

Richier, dit Clermont, qui fit en 1581 des recherches sur l'authenticité des preuves de noblesse, prit aussi connaissance des lettres d'anoblissement

(1) Mscr. Emmery.

(2) Nobiliaire de Dom Pelletier.

Digitized by Google

que lui présenta Nicolas Guillemin, fils de Jean Guillemin de Rombay, et les reconnut authentiques, mais il ne s'exprima pas sur le titre d'écuyer que s'attribuait alors Nicolas Guillemin.

Pendant les guerres qui désolèrent la Lorraine au commencement du XVIIe siècle, la famille Guillemin tomba dans la pauvreté. François Guillemin ayant perdu très jeune ses père et mère, fut contraint de déroger et de travailler de ses mains pour pouvoir subsister (1).

Sa situation de fortune semble cependant s'être améliorée dans la suite, car il obtint du duc Nicolas François, en l'absence du duc Charles IV, le 11 novembre 1655 des lettres portant réhabilitation de noblesse, après avoir prouvé par lettres authentiques, que « Jean Guillemin, son bisaïeul, avait été anobli par le duc Antoine le 16 février 1522, que ses descendants avaient toujours joui de la noblesse et vécu noblement jusqu'au dit François Guillemin, qui, ayant été délaissé en bas âge, fut contraint de déroger pendant le malheur des guerres ». Il porta dès lors : « d'azur à trois fers de lance d'argent et une étoile mise en cœur » (2).

Dans le terrier du comte Paul de Gournay, dressé en 1675, Jean Guillemin doit au susdit comte deux chapons et demi par an pour les terres qu'il possède sur le ban de Ramonville.

---

(1) La noblesse n'osait faire aucun acte mécanique ou de roture, ni acheter marchandises pour en trafiquer, ni tenir boutique ouverte. Il était aussi défendu de tenir hôtellerie et de cultiver la terre, soit pour soi, soit pour autrui. (Déclaration du duc Charles III du 25 novembre 1599).

(2) Nobiliaire de Dom Pelletier.

Digitized by Google

Pour donner au lecteur une idée des revenus de ces petits seigneurs de village nous reproduisons ci-dessous l'aveu de Jehan Guillemin, fait en 1534.

Je Noble homme Jehan Guillemin, de Rombay, en la prévôté de Briey, fay scavoir et cognoissance à tous que je tiens et avoue en foyd et en hommaige de très-haut et puissant prince Mgr le Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, et mon très-reddoubté et souverain seignr, à cause de la duchié de Bar et fief de la prévosté et châtellenie de Briey les choses qui cy après s'ensuivent, et assavoir audit lieu de Rombay, prévosté dudit Briey je tiens et m'appartient à tenir sur la Vouerie dudit lieu, qui monte et avalle pour chacun an, dont j'en ai six à ma part, et sont chacune vouerie de deux bichets d'avoine à la trille et, sept ou neuf deniers d'argent avec trois blancs et demi pour le pastre. Item j'ai audit lieu sur les hommes du sieur de sainct Paul (1) sur chacun homme une partie de poulles. Item je sur la taille deux bichets et demi de seigle par an. Item j'ai aux amendes dudict Rombay et de Silvanges, à une amende montant à soixante sols je prends un gros et trois deniers à ma part, et à toutes autres amendes à l'équipolent. Item je tiens et prens par chacun an six bichets d'avoine et trois quartz de poulle pour le bois de Coulanges Item je aud. Rombay un four et ses appendices. Touttes lesquelles choses je Jehan Guillemin je tiens et advoue à tenir aud Rombay de mond. très-redd. et souverain Seigneur Monseigneur le Duc de Lorraine,

(1) Hommes de condition servile.

Digitized by Google

à cause de la Duchié de Bar, et fief de lad. prévosté et châtellenie de Briey, se en a repprins et reprens de main et de bouche envers mondit souverain Seigneur. En protestant que si aulcune chose y avoit oublié à mettre ou trop mis que je y puisse accroitre, corriger, muer, augmenter ou diminuer ores en tems advenir ainsy qu'il me seroit de besoin et nécessité sans préjudice. En témoins de ce je prie et requiers en absence de mon scel à honoré Sr Vaultrin de Fiquelmont, escuyer, prévost de Briey et a Noble homme Estienne Perin, escuyer et gruyer dudit Briey, vouloir sceller mettre et appendre deux sceaux armoyés de leurs armes, en ces présentes feuilles de dénombrement. Et nous, prévost et gruyer et recepveur dud. Briey, pour tesmoignage à la présente Requeste dudict Sr Jehan Guillemin, avons mis et appendu en ces présentes nos sceaux armoyés de nos armes pour lui valoir ce que raison devra.

Et furent les présentes faites l'an de grâce de N. Seigneur mil cinq cent trente quatre, le vingt sixe jour du mois de Septembre (1). (2 sceaux.)

Mathias Fouraire, maïeur de Rombas et l'un des principaux propriétaires fonciers, fut anobli en 1581 contre versement d'une finance de 4000 francs. Il avait plusieurs filles qui figuraient souvent comme marraines dans les baptêmes et qui ne savaient écrire leur nom.

Au commencement du XVIIe siècle la famille est représentée par Jean Fouraire, qui s'intitule écuyer, seigneur de Colmé et de Villers-la-Chévre, Claude Anthoine et Melchior Fouraire.

---

(1) Original sur parchemin propriété de l'auteur.

Digitized by Google

Jean Fouraire céda à Louis de Bettainvillers, le 14 août 1633, une rente en blé et en avoine dans la Seigneurie d'Aspremont, et reçut en échange un cens de trois hottes de vin au lieu de Rombas (1).

Au milieu du XVIIe siècle, la famille Fouraire est visiblement tombée dans la gêne. Le 1er mai 1650 Jean Fouraire et son épouse Jeanne de Martain contractent un emprunt de 68 francs barrois envers Jean Sizurain de Mentiger, sous l'obligation d'une partie de ses biens. Cette obligation fut cédée plus tard à frère François, ermite à la chapelle de Villers, qui la revendit, le 18 février 1662, à Jean de Bettainvillers (2).

Le 23 juin 1653, Jean Fouraire vendit, pour 100 francs barrois, à Henry de Fiquelmont, deux prés situés à Villers, en Vittignoy (3).

La famille Fouraire disparaît vers 1700.

Quelques autres familles, sans avoir été anoblies, semblent avoir longtemps joui d'une grande considération parmi leurs concitoyens ; ce furent surtout les familles Gomé, Doucet, Robinet, Gavignon et Pochon.

Vers 1660 la charge de greffier de la mairie, qui était alors très considérée en raison du peu de développement de l'instruction dans les campagnes, était occupée à Rombas par Nicolas Gomé, fils de Jean Gomé, échevin et propriétaire. Nicolas Gomé épousa Claude Noël le 9 janvier 1672 et en eut plusieurs enfants, dont l'un, Jean Gomé, lui succéda comme greffier de Rombas.

Au commencement du XVIIe siècle un descendant

(1) Copie du XVIIIe siècle, propr. de l'auteur.
(2) Copie du XVIIIe siècle, propr. de l'auteur.
(3) Copie du XVIIIe siècle, propr. de l'auteur.

Digitized by Google

de la famille obtint la charge de notaire royal au village de Rombas, et un peu plus tard à Briey.

En 1757 un sieur Gomé était bas officier au palais des Tuileries et eut en cette qualité l'occasion de rendre un service signalé à ses anciens compatriotes. (Voir plus tard au procès Lambert).

La famille Doucet fut pendant trois quarts de siècle en possession de la charge de maire de Saint-Paul. En 1679 Jean était maire de Saint-Paul et lieutenant au maire de la justice souveraine de Rombas. Il était marié à noble demoiselle Geneviève de la Tour.

Un autre membre de la famille Doucet, probablement frère puîné du précédent, lui succéda en 1688. Il était marié à noble demoiselle Fouraire (1). Son fils Nicolas Doucet, qui épousa Barbe Buzy, occupa également la charge de maire de Saint-Paul.

La famille Doucet, de même que la famille Gomé, marchait de pair avec les familles nobles de la localité, et nous voyons fréquemment les signatures de ses représentants accompagnant, au bas des actes de naissance et de mariage, le majestueux paraphe des seigneurs de Rombas.

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction publique fut organisée de très bonne heure dans la commune de Rombas. En 1666, lors du mariage de Joseph Guemeter, « natif de la Tirolle », nous rencontrons la signature de François Pougnaire, « maistre d'escolles et eschevin », puis, en 1667, celle de Jean Françoy, « maistre d'escolles ».

(1) Cet anoblissement n'est pas mentionné dans le nobiliaire du duc René.

Digitized by Google

Le 14 novembre 1705, Anthoine Rouard, d'Anoux, « régent d'escolles », signe comme témoin au mariage de Mlle de la Motte. Il était veuf et épousa en secondes noces, le 27 avril 1706, Marguerite Conel, de Rombas.

De même que le greffier et pour la même raison, l'instituteur de Rombas jouissait d'une grande considération et remplissait souvent les fonctions d'échevin.

La plus ancienne nomination du maître d'école ne date que du 1er janvier 1770. Ce jour-là, Nicolas Gergon, auparavant à Norroy-le-Veneur, s'étant présenté à la communauté, ayant chanté les vêpres avec succès et « donné publiquement des marques et exemplaires de sa science », fut agréé comme maître d'école avec un traitement annuel de 125 francs.

En 1780, ce traitement ayant été élevé à 250 fr., le maire et les habitants de Rombas adressèrent une requête à l'intendant de Saint-Mihiel, réclamant le maintien de l'ancien traitement pour leur communauté, attendu que celle-ci était hors d'état de supporter ce surcroît de dépense. Cette supplique n'ayant pas eu de succès, on chercha à faire payer l'augmentation par l'annexe de Villers, qui tenait alors une comptabilité séparée; mais l'administration française, plus autoritaire que celle des ducs de Lorraine, refusa toute concession et condamna la communauté à payer le traitement intégral.

La première nomination d'institutrice de Rombas, celle de Marguerite Nicolas, de Marange, date du 11 octobre 1750.

Jean Pochon, décédé notaire à Rombas, avait,

Digitized by Google

outre diverses fondations en faveur de l'église et d'œuvres de bienfaisance, fondé une rente annuelle de 45 livres destinée à l'instruction gratuite des jeunes filles pauvres de la paroisse, dont le syndic avait à dresser une liste tous les ans. Le prix d'écolage pour les autres filles était de trois sols par mois pour celles qui lisaient, quatre sols pour celles qui écrivaient. En plus, l'institutrice jouissait de la maison et du jardin, francs de toute imposition, donnés par Jean Pochon.

Le 4 juillet 1762, un semblable traité fut conclu avec Marie Aubertin. Celle-ci était en outre tenue de réciter tous les jours, à la sortie de l'école, les litanies de la Sainte Vierge et le *de profundis* pour le repos de l'âme du donateur (1).

PROCÈS LAMBERT

La deuxième moitié du XVIIIe siècle fut pour Rombas une ère de procès. On est porté à croire que les communes, à peine sorties de la servitude et ne sachant comment faire usage de la liberté dont elles jouissaient depuis la réunion de la Lorraine à la France, n'étaient pas encore mûres pour l'autonomie. Les assemblées municipales sont houleuses, et les sages qui conseillent la modération sont violemment pris à partie par les habitants. Aussi les syndics, choisis parmi les plus turbulents, jouent-ils souvent un rôle néfaste, poussant les choses à l'extrême et se retranchant, en cas d'insuccès, derrière leurs administrés ou même derrière leur ignorance. C'est ainsi que la communauté fut engagée dans le procès Lambert.

(1) Copie sur parchemin propriété de l'auteur.

Digitized by Google

Nous avons relaté, lors de la description du village, que la fontaine qui avait donné son nom à une petite rue aboutissant à la rue du Nette et appelée aujourd'hui encore rue de la Fontaine, était alimentée par plusieurs sources que la commune avait réunies dans une citerne creusée à proximité de la maison Lambert.

Le terrain dans lequel se trouvait la citerne, et qui se terminait en verger du côté du couchant, avait été acheté en famille par François Lambert au prix de 28 francs.

En 1752, il fit construire dans sa cour un hangar fermé d'un mur et engloba dans celui-ci la citerne communale. Sur les représentations du syndic, Lambert prétendit que le terrain lui appartenant en propre, il n'avait pas outrepassé ses droits en y élevant un bâtiment, d'autant plus qu'il ne refusait pas à l'autorité communale l'accès de la citerne.

Les habitants, dans une assemblée générale, contestèrent les droits de propriété de Lambert sur ce terrain et donnèrent à leur syndic pleins pouvoirs pour plaider et exiger de lui la démolition du bâtiment surplombant la citerne.

Après avoir convoqué à plusieurs reprises et inutilement François Lambert, le syndic adressa une requête au duc de Lorraine dans l'intention de faire régler ce différend administrativement ; mais la Cour souveraine ayant répondu par une fin de non-recevoir, les habitants s'adressèrent en 1759 à l'autorité judiciaire de Briey et firent exiger par l'avocat de la commune, non seulement la démolition du bâtiment, mais aussi la suppression des fenêtres ayant jour sur la place.

Après une descente de justice du bailly, Dieu-

Digitized by Google

donné Olry, et des officiers de justice de Briey, laquelle dura cinq jours, du 1er au 5 mai 1759, et dans laquelle les dépositions contradictoires d'un grand nombre de témoins furent entendues, les conclusions de l'avocat communal furent repoussées, et la commune fut condamnée aux frais.

Une reprise du procès, que les habitants demandèrent en juillet 1761 et qui dura jusqu'au 20 juillet 1762, eut le même sort.

L'administration communale en appela alors à la Chambre de consultation de Saint-Mihiel, qui ratifia le décret des officiers de Briey et exhorta la communauté à s'abstenir de nouvelles tentatives en faveur d'une cause qui lui paraissait mauvaise.

Le syndic et les membres de la municipalité, loin de suivre ce sage conseil, adressèrent en 1764 un recours à la Chambre Royale de Paris, contre la décision des officiers de justice de Briey.

L'arrêt de la Chambre Royale, qui confirmait le jugement de la prévôté de Briey et déboutait la commune de ses réclamations, termina définitivement un procès qui, pendant douze ans, avait semé la haine et la discorde parmi les habitants de Rombas. Les frais du procès, qui se montèrent à 302 livres, durent être répartis au marc le franc sur tous les contribuables. Les héritiers Lambert refusèrent de payer leur quote-part, alléguant qu'ayant gagné le procès, ils n'avaient aucun frais à supporter. La prévôté de Briey ayant avisé les habitants que la prétention des héritiers Lambert n'était que légitime, l'administration communale fut contrainte d'accepter encore cette humiliation et de procéder à une nouvelle répartition des frais (1).

(1) Archives communales.

Digitized by Google

LES BOIS BATTIS

Les habitants de Rombas avaient continué de faire usage de la permission accordée par le duc de Lorraine en 1578, de prendre le bois destiné à faire des paisseaux dans les Bois Battis, contre paiement d'un cens de deux gros.

Sous l'administration débonnaire des seigneurs de Rombas, cet usage s'était même modifié singulièrement au profit des habitants, en ce sens que ceux-ci prélevaient sur les Bois Battis non seulement le bois pour leurs échalas, mais aussi tout le bois dont ils pouvaient avoir besoin.

L'arrêt du conseil royal des finances et du commerce du 29 juin 1754, ordonnant le partage des bois communaux en quatre parties égales, dont trois quarts devaient servir de coupes affouagères, et l'autre quart, divisé en vingt-cinq lots et appelé quart en réserve, devait être vendu exclusivement au profit de la commune, établissait le quart en réserve de Rombas sur les Bois Battis, entre les bois de Malancourt, ceux de Moyeuvre, la rivière d'Orne, les Paquis et les vignes.

Cette mesure supprimait radicalement le droit de pesselage des habitants.

Ceux-ci, ayant adressé au duc de Lorraine une requête demandant le transfert du quart en réserve sur un autre bois communal, afin de conserver aux habitants le droit de pesselage, cette requête fut repoussée.

La commune proposa alors d'établir le quart en réserve sur les bois de la Côte à l'eau, qui avaient été incendiés en 1753. La chambre de consultation

Digitized by Google

de Briey déclara, le 3 mai 1756, que la réclamation des habitants n'était pas fondée et désigna définitivement le Bois Battis comme futur quart en réserve.

Le Syndic réunit alors les habitants en assemblée générale, comme il était d'usage de le faire lorsqu'il s'agissait de prendre une résolution grave, et se fit délivrer une procuration, afin de pouvoir poursuivre les négociations.

Malgré l'approbation des avocats du conseil de Nancy, qui considéraient les motifs indiqués par les habitants comme suffisants pour provoquer la désignation d'un autre quart en réserve, l'administration de la Gruerie, qui voulait évidemment mettre un terme à un privilège dont les habitants abusaient, rejeta de nouveau la réclamation de la communauté.

Celle-ci s'adressa alors au Conseil du roi, quoique l'avocat qu'elle avait nommé pour la représenter à Paris, Mr Mirbeck, lui eût communiqué que la requête des habitants n'avait que peu de chances d'aboutir.

La commune chargea en outre un certain Mr Gomé, bas officier au palais des Tuileries, dont les ascendants avaient été notaires à Rombas et à Briey, de faire des démarches personnelles auprès des conseillers du roi. Tout fut inutile. L'arrêt du conseil royal du 1er septembre 1772 rejeta la supplique des habitants, leur défendit de prendre du bois d'échalas dans les bois communaux et supprima le cens de deux gros dont ils étaient redevables pour le droit de pesselage.

Digitized by Google

PLANTATIONS DANS LES VIGNES
FRICHES DE NEUD'HELLE

Le 8 janvier 1770, la Cour souveraine de Lorraine et Barrois publia un arrêt portant défense de planter des arbres ou des légumes dans les vignes et de tenir les bans. Cet arrêt avait été d'abord appliqué par le Parlement de Nancy au village de Pagny-sous-Prény, (1) en 1669 et avait pour but de mettre un terme à un usage qui commençait à se généraliser, celui de planter dans les vignes du propriétaire des légumes et même des arbres dont la récolte appartenait au vigneron.

Les habitants en appelèrent au roi de France contre la décision de la Cour de Nancy. Ils prétendirent, non sans raison, que s'il était de toute justice de défendre à un vigneron de cultiver des arbres et des légumes dans des vignes appartenant au seigneur, puisqu'ils causent à celui-ci une perte sensible, cette mesure n'a aucune raison d'être dans un vignoble où presque toutes les vignes sont la propriété de ceux qui les cultivent.

Nous voyons souvent, dans cette querelle, le maire et les officiers de la justice du ban Saint-Paul parcourir le ban, noter les contraventions et en faire la déclaration à la justice de Briey, et nous ne sommes pas éloigné de croire que les religieux de Saint-Paul, qui étaient les seuls à profiter de la nouvelle mesure, en étaient aussi les instigateurs.

Le roi de France rendit son arrêt le 5 juin 1771. Les habitants eurent le droit de planter des légumes et de cultiver des arbres dans les vignes

(1) Pagny-sur-Moselle.

Digitized by Google

qui leur appartenaient ; par contre, cette culture leur était interdite dans les vignes qu'ils étaient chargés de cultiver. (1)

Cet arrêt mettait un terme à l'abus qui consistait pour le vigneron à exploiter les places dégarnies de vignes pour la culture maraîchère et sauvegardait le droit du petit propriétaire, de faire de son bien ce qu'il jugeait convenable.

Un édit royal de mai 1773, concernant la mise en culture de terrains friches, autorisait chaque citoyen à procéder au défrichement de terrains réputés incultes lesquels, après un certain nombre d'années, devaient lui appartenir en propre. La seule formalité consistait à en faire la déclaration à la mairie.

Pendant l'hiver 1773-1774, plusieurs habitants estimèrent que la côte de Neud'helle, dont les versants abrupts étaient peu susceptibles de culture, se prêterait admirablement à cette combinaison. Ils se taillèrent donc des propriétés plus ou moins vastes, qu'ils entourèrent convenablement, et dont ils firent la déclaration à la mairie. Ces déclarations se succédèrent si rapidement, qu'il était à prévoir que tout le versant de la côte de Neud'helle allait devenir propriété de particuliers.

Cependant l'administration municipale s'émut. Elle déclara que Neud'helle n'était nullement une terre friche, mais bien un pâturage qui rendait de grands services aux herdes communales, et invita les défricheurs à rendre leurs parcelles et à détruire leurs enclos.

Ce fut là l'origine d'un nouveau procès qui dura trois ans et qui se termina par la condamnation

(1) Archives communales.

Digitized by Google

des défricheurs à rendre à la commune les parcelles dont ils s'étaient emparés et à payer les frais.

En 1778, la commune eut à soutenir un autre procès contre les habitants de Rosselange, qui s'étaient emparés d'une partie du Paquis le long de l'Orne et se l'étaient partagé entre eux.

Ce partage fut annulé par l'intendant le 5 juin 1778, et les habitants de Rosselange furent condamnés aux frais, qui se montaient à vingt-une livres, dix sols, six deniers. (1)

CONCLUSION

Nous sommes arrivé au terme de notre tâche. Quelques années seulement nous séparent de la tempête qui bouleversa les institutions établies depuis tant de siècles.

Rien cependant, à Rombas, ne fait prévoir les événements ; le peuple est calme et vit heureux. Le maire de Saint-Paul continue à tenir régulièrement ses plaids-annaux, dont les comptes-rendus n'attestent que la situation florissante du fief. Il est procédé tous les ans à la révision des pressoirs, moulins et bâtiments seigneuriaux, et les défectuosités en sont réparées avec soin. Le sieur Pochon, receveur de Saint-Paul, domicilié à Rosselange, dans la famille duquel cette charge resta pendant plus d'un siècle, perçoit régulièrement les dîmes des fermiers. Il n'est pas jusqu'à la fièvre des procès qui ne semble complètement calmée, et les documents de la mairie, fort nombreux en ce moment, sont pour l'historien d'une monotonie désespérante. Pour la population de Rombas la Révolution n'avait, pour le moment du moins, aucune raison d'être.

(1) Archives communales.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Donation faite en 1157 par Vener de Briey, chevalier, à messire Hezon 1er de Briey, son cousin germain, pour augmenter son domaine de Rombas, de tous les droits qu'il tenait de leur famille et qui leur étaient échus en commun de la succession de Richer, évêque de Verdun, leur oncle paternel (Lainé, Généalogie de la famille de Briey.

Anno incarnationis domini nostri Jesu Christi MCLVII ego Venerus, miles de Briaco, per scriptum hoc notum facio omnibus id visuris quod do et trado domino Hesoni de Briaco mutue amicitie causa et ad ampliandum suum dominium in villa de Romeba, et in appendicibus ejus, omnes rectitudines que nostre familie, deinde ambobus communes in hereditatem advenerant, morte patrui nostri Richeri, episcopi Virdunensis. Que ut sit firma hec donatio, validaque permaneat traditio, neve quis si scrupulus vel calumniator invidus obviet, ego Venerus predictus, miles de Briaco in testimonium veritatis, sigillum nostrum duxi apponendum ; testes sunt : Godefridus de Roceio, Jimo de Marceio, Bartholomeus de Sancta Maria, Girardus de Ottange, Thomas de Suzange, omnes milites, et honoratus vir Isambardus de Fristorph.

Digitized by Google

II

Échange fait au mois de mars 1247 entre Herbrand de Briey et Thibaud II., comte de Bar, des terres et seigneuries de Rombas, d'Aidanges et de Fameck, pour les terre, seigneurie et forte place de Landres. (Laîné, Généalogie de la famille de Briey).

Je, Erairs de Bair, chivelliers, sires de Perpont, fais cognissant à tous ceaulx qui ces présentes lettres vairont et oront ke com mes très-chiers sires et peires Thiébaut, cuens de Bair qui fut, eust eschaingiet tout ceu kil avait ou ban de Landes et de Mons à Monsignour Herbran de Briey pour ceu kil avait ou ban de Romebair et d'Aidanges et de Famaekres anci com il appeirt per lettres saiellees d'un saiel mon chier signour et peire, Thiébaut, comte de Bair devant dit, anci com il est contenus an la lettre davant ditte, de laiqueille lettre li tenours est teille : Je Thiébaut, cuens de Bair, fais savoir à tous ceulx qui ces lettres vairont et oront ke je ai eschaingiet ceu ke je avoit ou ban de Romebair et d'Aidanges et de Famaekres. Et cil avoit ne home ne feme ke fust meust ansois ke li aichainges fust fais dou ban de Romebair et d'Aidanges et de Famaekres dont mesires Herbrans fust tenans, je n'an peux nuns reclameir. Et est assauoir ke ou ban de Landes ne de Mons je ni peus rien retenir ; et ou ban de Romebair et d'Aidanges et de Famaekres mesires Herbrans ne puet ne home ne feme retenir ; et cil mouvoient de Lande ne de Mons et ils aloient dezous autres autrecours, je n'an peux nulz retenir. Et après ceu ke hoirs de Maloit Villers ont à

Digitized by Google

Landes, ke muet de mon fils, si mesires Herbrans ou sui hoirs lou pueent aquasteir ou eschaingier ceu est per mon loz et per mon crant ne cilz fielz ne puent venir an mon domoinne, ne à moi, ne à mes hoirs. Et pour ceu ke ce soit ferme chose et estauble ai je saellei ces lettres de mon saiel. Ces lettres furent faites kant le milliares courroit par mil dous cens quarante sep ans, ou mois de mairs.

Et est ancor assauoir kè je, Erairs d'avant, dis pour ceste choze estre plus seure, plus ferme et plus estauble, ai confermei, conferme et fais estauble par ces prézentes lettres l'eschainge et les convenances d'auant dites, et veul et concens et otroie à Jehan et à Hanrit freires et a lour hoirs, enfans Monsignour Obrit de Briey, chivellier qui fut, liqueil anfant sont bien hoir de Monsignour Herbran dezous nomey, ke je ne peux ne doie retenir ne homes ne femes dou ban de Landes ne de Mons, mais sanvi estoit kil venixent jans d'autrui signoraigge ou ban de Landes et de Mons et ceil ce noloient pertir dou ban de Landes et de Mons, je, Erairs devant dis, les pux retenir saulf lou droit les dis enfans et lour hoirs per anci ke de seaulz ki sont de la nacion de Landes et de Mons à jour ke ceste chairtre fus faite, ne des onze maniees domes de Meurville, je, Erairs desus dit n'an pux nuns retenir, je ne mi hoirs ous de lour hoirs ne de seaulx ki extoient venus desous moi à jour ke ces prézantes lettres furent faites.

Et est à sauoir ke ou ban de Landres ne de Mons je ni puix riens retenir ni ne puis retenir homes ni femmes ke li dis anfant ne lour hoirs aient à Meuruille, kar il tienent les onze mainiees domes de Meuruille sou kil i ont et sou kil puent

Digitized by Google

aicraistre ans onze mainiees domes de moi et de mes hoirs ne de ces leu ki dezour sont dénomeis an ville ke jui aie soit franche ville, soit ville baitice ne et nuns antrecours ne fuers d'antrecours, ne je ni hoir ke jeu aie ne atres pour moi ni poons ne ne douons rien reclameir ne retenir à nuns jour maix pair nulle mainière keille kelle soit, et sanci estoit ke des dis leus de Landes et de Mons a des onze maniees domes ke lidis anfans et lour hoirs ont an laidite ville de Meuruille il pertist home ni feme kil venist demoureir dezous moi an keilkionkes ville ke jui aie, ne puixe auoir, je ne mi oir et ki a moi apandent ne apendeit, an tout ou an partie je voil et otroie kil soit deliureit franchement et sans debait de moi ne d'autre de pair moi a deuant dis Jehan et Hanri ou, et l'un de aulz ou et lour hoirs, et cil auenoit ke nuns des hommes des leus dezour nomeis alexent demoureir dezous atrui signoraigge et uosixent reuenir dezous moi combien kil euxent demoureit dezous autres signoraiges, je, Erairs desus dit ne mi hoirs nan poroient nuns retenir dous ne de lour hoirs ne tenour ke je ne mi hoirs puxiens auoir ceroit de nulle valeur kaides ne coueaist ceste chairtre tenir. Et toutes ces chozes dezour nomeis, je, Erairs deuant dis, ai promis et promeit per mai soit corporelment données à tenir et à gardeir fermemant pour moi et pour mes hoirs a deuant ces freires Jehans et Hanri et à lour hoirs bien et loialmant, et ke je a nuns jours maix contre ces couenances dezourdites ne nanraune venir ne ferai per moi ne per atrui. Et pour ceu ke ce soit ferme choze et estauble ai jeu requis à mes ameis freires et signours Renal de Bair,

Digitized by Google

per lai grâce de Dieu, euekes de Mès et Jean de Bair, chiuallier, mainbour de la conteit de Bair, kil m'atent leur saielz aueukes lou mien prope saiel an ces présantes lettres. Et nous, Renalz, euekes de Mes, et jui, Jehans de Bair, desus dit, à lai prieire et à lai requeste de nostre ameit freire monsignour Erairs de Bair, deuant dis, auons nous mis, c'est à sauoir, nos, Renals, nostres saiel, et jui, Jehans, lou saiel de la mainburnie de lait conteit de Bair, avec lou saiel monsignour Erairt deuant dit. En tesmoignaige de veriteit lesquelles lettres furent faictes l'an de graice nostre Signour mil trois cens ans et trois, lou samedi deuant les Bures ou mois de feurier.

III

Acquisition d'un jour et demi de terre, faite par Boucquin Chielairon en 1329.

Conuë chose soit à tous que li sires Bouquin Chielairont ait aquaisteit en treffond à tousjourx maix à Poinssignon Poignant de Romebair et a Peratte sa femme par le crant doudis Poinssignon, jor et demey de terre aireure (1) qu'il ont antre la plante Bertault et le Champ Guerfins de Romebair en allue, liqueil heritaige muelt (2) de part Peratte la femme ledit Poinssignon. Et de cest aquast lor ait il fait boin païement. Et cest aquast li doient Wairantir en allue, et por cest wairantixe l'en mettent au Waige quand les trois jornaul de terre qui ont dezous le champ Guercin sus Bugle que meuvent de Peratte le fil ledis Poins-

(1) Arable.

(2) Meut, provenant.

Digitized by Google

signon, et ancor quant qu'il ait en tous uz. Cist escris fuit fais le mairdis après feste saint Pieres fenaul entrant quant il ot à milliaire mil trois cens et vingt neuf ans.

Stevenins franquignon l'escrit.

(Copie du XVIIIe siècle, propr. de l'auteur.)

IV

Acquisition d'une Volcatte (1) *située à Villers, par Boucquin Chielairon, en 1335.*

Conue chose soit à toz que li sires Boquins Chielairont ait aquasteit à tousjors maix, ai Jehan de Nommeney son nevoult le fil Aubertin ferriat son frères que fut, la Volcatte qu'il ait à Villeir, de costé la Maxon le sire Bouquin meysme ; Et de cest acquast li ait lidit Sires Boquins fait boin païement ; Et cest aquast li doit Jehans wairantir en allue à tous maix. Cist escris fuit fais le jour de la Chandellour quand il olt à milliaire mil trois cens et trente cinq ans.

Thiebault Wietz l'escrit.

(Copie du XVIIIe siècle, propr. de l'auteur.)

V

Acquisition, par Boucquin Chielairon, des heritages de Jehan Fairiat, l'aman, en 1339.

Conüe chose soit à tous que li signour Boucquin Chielairon l'Eschevin ait acquasteit en treffons à tousjours maix, à Jehans fairiat, l'amant, Tout

(1) Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pu découvrir le sens de cette expression. Elle n'était probablement plus en usage au XVIIIe siècle ; le scribe qui a transcrit l'acte s'est bien gardé d'en donner l'explication, quoiqu'il l'ait fait souvent pour des cas offrant moins de difficultés.

Digitized by Google

cest heritaige que ci après est nommez et deviseis que geist on bans et en la fin de Rombairt, c'est assavoir, les cinq journals de terre dezous Brandonville et quatre journal az nowiers Burtenat, Et jour et demey en Naiques en costé Sr Poulle, Et deux jornals et demey en Roubert en costé Allechames, Et jour et demey à Rogebugle, Et jour et demey en Cuitenée en costé les anffans Danhis, Et deux journalz en la voïe de Sr Janelle, Et ung jornalz daïeir Winestreit encosté Paille, Et ung jornal en Confange, Et trois journalz az deux Nowiers, et demey journal daïeir l'osteil Brixepain, et les airbe qui sont, Et la Cuirtigniée de neux de cens que li femme Beljehan doit; Et les six deniers Messains de cens que maistre Bauerwins le crovixier doit sur sa maxon, Et les deux piece de preit qu'il ait en preit de Suellevange, dont li une geist en costé dame Nicolle, Et li autre un poc de leiz (1); Et encor tous lez airbes que lidis Jehans ait on ban et en la fins de Rombair, Et encore toutes les terres eruces (2) et tous les gerdin et tous lez airbes qu'il ait on ban et en la fin de Rombairt sens niant à retenir parmey demey meu de vin de cens et vingt huit deniers et obole que tout cist heritaige doit. Et de cest acquast li ait li sires Bouquin fait boin païement; Et cest acquast li doit lidis Jehans wairantir à touzjours maix. Cist Escrit fuit fais londemain de feste St Grigoire en mars quant il ot à milliaire mil trois cens et trente neuf ans.

Thiebault Lambert l'escrit.

(Copie du XVIIIe siècle propr. de l'auteur.)

(1) Un peu à côté.

(2) Arables.

Digitized by Google

VI

Acquisition, par Boucquin Chielaron, de quatre prés situés à Silvange, en 1341.

Conuë chose soit à tous que li sires Boucquin Cheelairon li Eschaving ait acquasteit en treffons a tousjourmaix, c'est assavoir pour lui toute sa vie tant com il viquereit, et après son deceps pour Jaicomin Boucquin son filz et pour ces hoirs à tousjourmaix ; A Arnoult le fil Arnoult de Copander que fuit, et à Ysaibelles sa femme la fille le sire Estenne Raffault Chevalier que fuit, par lou crant et par la Vollanteit de Arnoult son marit dessus dis ; La pièce de preist que geist à Sequerin, de costé Regnier Burnequin d'une part, et Burtaldon Raffault d'autre part; Et la pièce de preit que geist sus le ruit, de costé la pièce de preit Collignon Burtadon; Et la pièce de preit que geist encore sur le ruit que partet az hoirs (1) Bouchairt; Et la pièce de preit que geist on fon de Siellevenge, que partet à Remowence à Howenat Danhier, que tout geist on ban de Siellevenge et de Rombairt, parmey dix deniers et maille de Metz de cens qu'il doit au Seigneur dont il meut, Et sept sols et un denier Messins de cens de soltez qu'il doit à Jehans le frère ladite Ysaibellat, et qu'on peut raichiteir, enci comme li escrit des parsons (2) qui en font mention le devizet; Et de cest acquast lour ait le sire Boucquin devant dis fait boin païement. Et parmey ce que cy dessus est devis li doient li dis Arnoult et Ysaibellat sa femme cestuit acquast wairantir à tousjourmaix.

(1) Qui se partage avec les héritiers.

(2) Partages.

Digitized by Google

Et cest vandaige ont fait lidis Arnoult et Ysaibellat sa femme devant dis par le crant par le los et par e tesmoignaige des convenables amis et parans lad. Ysaibellat de part peire et de part meire, cist assavoir de Jehans Farias l'aman, de Therias Grognat, de Jaicomin Morel, de Jehans le fil Encel Burtaudon, de Roillon Pappenat et de Lowiat Abiron ; Que tuit dient et tesmoignes que c'est li bien et li proulz dondit Arnoult et de Ysabellat sa femme, et que cest vendaige ont il fait besoignablement et par grant besoigne qu'il avoient de vivre, et pour le remenant de lour aultre heritaige à faire et à retenir que se perdoit et Xilloit s'il n'eussent cest vendaige fait et ausy pour ladite Ysaibelz vestir. Cist escrit fuit fais le Juedy devant feste S[t] Mertin enyveir, quant il ot à milliaire mil trois cent et quarante un ans.

Jaicomin fessaul l'escrit.

(Copie du XVIII[e] siècle, propr. de l'auteur.)

VII

Arrêt donné au Conseil de Son Altesse en l'an 1427, touchant la Haute-Justice de Rombas et Silvange.

René, fils du Roy de Jerusalem et de Secille, Duc de Bar, marquis du Pont, comte de Guize, à tous ceux qui ces présentes lettres verront et oiront. Comme procès pieça fut meu entre les Religieux abbé et Couvent de S[t] Paul de Verdun et autres leurs comparsonniers complaignans et demandeurs d'une part, à l'encontre de notre Procureur général d'autre part, Pour raison de ce que lesd. Religieux disoient et maintenoient par

Digitized by Google

manière de complainte qu'ils etoient Seigneurs des villes de Rombay et Silvange, hauts justiciers bas et moyens seuls et pour le tout, et que en icelles villes avoient droit de mettre et instituer Mayeurs et Echevins tant pour eux comme pour leursd. comparsonniers, Lesquels Mayeurs et Echevins avoient connoissance de tous cas criminels, civils, reels et personels indifferemment sur toutes personnes quelconques demeurantes esd. villes de Rombay et Silvange, pour d'iceux dire, juger, sententier et déterminer selon raison, Et que de tous temps anciens en la manière devant dite en avoient jouy et usé paisiblement au vù et sçù de nos Officiers de notre Prevôté de Briey en laquelle lesd. villes sont assises, ont apliqué à eux toutes confiscations et attraictes obvenuës et échuës au tems passé esd. lieux pour cause et occasion de ceux qui pour leurs démérites ont été exécutés, disans les jugemens en tous cas criminels avoir été faits par la justice par eux instituée toutes et quantes fois que les cas y sont échûs sans empêchement et sans ce que nos Officiers se avançassent onque d'en entreprendre la connoissance et jurisdiction. Et quant à la juridiction foncière, disoient lesd. Religieux que à eux et à leursd. comparsonniers en appartenoit la connoissance, et laquelle se devoit déduire et déméner pardevant lad. justice de par eux instituée qui avoient la connoissance du fond et de la roye en toutes parties de quelque état qu'elle fussent, se tant etoit que débat fut entr'elles d'aucuns heritages assis au ban et finage desd. villes, et que tous abornemens et autres exploits concernant juridiction foncière, tous vêtures et devetures se devoient faire et exploiter

Digitized by Google

par lad. justice et pardevant lesd. Mayeurs et Echevins en payant les droits accoutumés. Pareillement disoient à la cause que dessus avoir droit esd. villes de Rombay et Silvange. Que toutefois que aucune personne de quelque état ou condition qu'elle fut, veut vendre vin à détail, il est tenu de l'afourer par le moyen de ladite justice, laquelle ait pour son droit une quarte de vin à cause dud. afforaige. Disoient aussi avoir droit de adjuster toutes mesures à vin, à bled et autres mesures quelconques, de les reprendre se faute y avoit de punir et corriger par leur justice les délinquans, de lever et exiger sur les malfaiteurs amendes telles que au cas apartient, sauf et reservé que les seigneurs voüés desd. lieux ont esd. amendes droits tels que d'ancienneté est accoutumé. Disoient outre lesd. Religieux que comme seigneurs hauts justiciers desd. lieux à eux et leursd. comparsonniers appartenoient esbanys et Espaves qui se venoient asseoir esd. villes et qui y prenoient demeurance, par espécial que toutes gens de potey qui se partoient de terre d'Eglise et qui etoient à Seigneurs d'Eglise à cause de l'espiritualité leur appartenoient Seuls et pour le tout, et leur devoient payer touttes et pareilles redevances que les hommes demeurans d'ancienneté esd. villes. Outre maintenoient lesd. Religieux qu'il leur loisoit et avoient puissance de faire crier de par eux tous cris esd. villes de Rombay et Silvange, en espécial ès jours que la fête eschiet esd. villes ; Et est à sçavoir que aucun ne mesfaie ou porte bâton ferré sur peine de l'amende en tel cas accoutumé, Et que des choses dessus dites et d'une chacune d'icelles avoient jouy et usé paisi-

Digitized by Google

blement et notoirement de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire au vû et sçu de tous nos Officiers et de tous aultres qui l'ont voulu voir et sçavoir, Et jusques à ce que environ le commencement de ce présent procès par aucuns nos Officiers ont été empechés és droits dessusd. comme ils disoient; Pourquoy requeroient que tout l'empechement mis en leur prejudice ès choses dessus dites par nos Officiers fut oté par nous à peu et à plein et que leurs droits dessusd. leur fussent déclarés et adjugés devoir competer et appartenir, Offrans de prouver tant qu'il devra suffire à leur intention.

Et du côté de notredit Procureur fut dit au contraire, disant que lesd. villes de Rombay et Silvange étoient assises en notre Prévôté de Briey, et que en icelles avions toutes juridictions et connoissances de ce qui regarde la haute justice comme de cas criminel, que nous appartient toutes attraictes et confiscations à la cause que dessus, et pour ce exercer notre Mayeur de la Montagne seoit et pouvoit seoir en jugement aud. Rombay, et connoitre de tous cas criminels qui y advenoient; Et quant aux actions personnelles qui se mouvoient entre nos hommes, notredit Mayeur de la Montagne en avoit la juridiction et connoissance, sans que lesd. Religieux ou leurs justiciers y eussent que connoitre, et de ce disoit notred. Procureur avoir jouy publiquement et notoirement sans aucun destourbier; Et quant à la connoissance des cas réels et de la juridiction foncière des afforaiges de vins et adjustement des mesures esd. lieux, notredit Procureur s'en rapporte à ce que trouvé en seroit et que faire s'en devroit par la déduc-

Digitized by Google

tion du procès. Disoit outre notred. Procureur que à nous comme haut justicier desd. villes devoit apartenir tous épaves qui se venoient asseoir, par especial ceux qui partoient de dessous seigneurs temporels nous devoit demeurer en telles et pareilles conditions que nos hommes d'ancienneté esd. villes, offroit de prouver tant qu'il suffiroit par raison.

Sur lesquels débats fut au vivant de notre très cher seigneur oncle le Duc Edoüard cuy Dieu pardonne, appointé que sur la complainte desd. Religieux et sur ce que disoit notredit Procureur au contraire, la vérité seroit enquise par maître Jacques Parny et Girart Macabre ses conseillers, et l'Enquête faite la renvoyerent pardevers la Cour, laquelle a été enquise: Mais pour raison des guerres et empêchemens que depuis sont survenües n'y a été mis aucune fin ou conclusion. Laquelle chose est au préjudice de nous et desd. Religieux, pour laquelle chose nous ont requis Instrument notred. Procureur et lesd. Religieux que sur ladite Enqueste leur fissions droit et jugement que octroyé leur avons, Et pour ce leur a été donné et assigné journée à huy; savoir faisons que le procès est diligemment visité.

Nous par l'avis des gens de notre conseil, tant de ceux de notre chambre des Comptes comme d'autres, avons adjugé et adjugeons auxd. Religieux et leursd. Comparsonniers competer et apartenir la haute justice de Rombay et de Silvange indifféremment sur toutes personnes, fors et excepté au regard de nos hommes et femmes esd. villes demeurant, sur lesquels avons et aurons toute haute justice et connoissance de toutes actions

Digitized by Google

personnelles et cas criminels, laquelle juridiction sera gouvernée par nos Officiers comme par notre Mayeur de la Montagne ou autres se bon nous semble hors des termes du finage de Rombay et Silvange sans ce que nosd. Officiers ou notredis Mayeur de la Montagne puissent ou doivent tenir cour ne juridiction esd. villes ne és finages d'icelles, mais les devront justicier en autres lieux et termes de notre Prevôté de Briey. Et pourra le Doyen de notredit Mayeur de la Montagne, ou autres sergens adjourner à Rombay et Silvange nos hommes et femmes de corps à être et comparoir pardevant nosd. Officiers tenans cour et juridiction hors desdites villes et des finages d'icelles; Reservé auxd. Religieux qui leur loiroit et pourroient exploiter sur nosd. hommes et femmes de corps en cas duement peal, et de present mettre et les arrêter et detenir prisonniers jusques à ce que par nosd. Officiers seroient requis, auquel cas lesd. religieux et leursd. justiciers seroient tenus de leur rendre pour punir et corriger selon leurs mesfaits hors de la juridiction et puissance desd. villes de Rombay et Silvange. Reservé aussy auxd. Religieux le droit qu'ils ont et doivent prendre en cas de délits et excès commis esd. villes par nos hommes et femmes à cause du ban Brisée. Leur avons aussy adjugé et adjugeons competer et appartenir tous anbanys et Espaves qui se venront asseoir esd. villes ou en aucune d'icelles, au cas toutesfois que lesd. banis ou espaves seroient partis de dessous Sr ou Seigneur d'Eglise à cause de la spiritualité, pour d'iceux jouir par lesd. Religieux et leurs Comparsonniers en tel droit et seigneurie comme de leurs autres hommes

Digitized by Google

et femmes de corps de Rombay et Silvange ; Et se leur avons adjugé et adjugeons la juridiction foncière desdites villes, laquelle se reglera et gouvernera par leurs justiciers indifféremment sur toutes personnes quelconques tant sur nos hommes et femmes comme sur les leurs, sans ce que nos Officiers y ayent que connoitre. Et pareillement adjugeons auxd. Religieux et leurd. comparsonniers le droit des afforaiges de vin que l'on abroche à détail esd. villes et de toutes mesures de vins et d'autres choses quelconques pour en jouir en la manière que cy-dessus est déclaré. Et se déclarons lesdits Religieux et leursd. Comparsonniers avoir droit de pouvoir faire cris raisonnables esd. villes ès jours que la fête y échoit comme dessus est dit si bon leur semble, en imposant silence perpétuel à notre Procureur dessusdit au regard des choses par nous adjugées auxd. Religieux comme convenu est cy-dessus ; Et se aucune chose ait été faite en aucune manière au temps passé au préjudice des choses dessusdites, nous l'avons mis et mettons du tout au néant à ce qui concerne les choses ainsi par nous adjugées.

Si donnons en mandement à tous nos Justiciers, Officiers hommes et sujets quelconques qu'ils souffrent dorèsnavant et laissent lesd. religieux et leursd. parsonniers des droits et des choses dessusdites à eux adjugées comme dit est, et de chacune d'icelle jouir et user paisiblement et plainement, sans les travailler ou empêcher aucunement au contraire ; Car ainsi le voulons être fait ; En Témoin de ce nous avons fait mettre notre scel en ces présentes, sauf en autre chose notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Bar le cinquième

Digitized by Google

jour de Novembre l'an 1426. ainsy signé par Monseig. le Duc en son Conseil, auquel Robert de Harouez, le grand Prévost de St Dié, maitre Jehan de Bruillon et autres étoient.

J. Oriet.

(Copie du XVIIIe siècle propr. de l'auteur).

VIII

Acquisition de la seigneurie de St-Gorgon de Rombas, par Henry de Valleroy, le 20 mars 1463.

Je Angebour, vefue de feu Hennequin de Tournay, citain de Metz, fais savoir à tous que de certaine science propos et advis bonne délibération de conseil et pour certaine juste cause moy ad ce mouvant tant en récompensation de certaine somme d'argent en quoi j'estoie tenue a mon chier et espécial amy hanry de Valleroy demourant au lieu de Gorze on diocèze de Metz, comme de plusieurs autres services et plaisirs que ledit Henry m'a fait on temps passé et porroit encore faire on temps advenir; J'ay donné, cedei, quictés, renoncié et transportez et par ces présentes donne, cède, quicte renonce et transporte pour toujourmaix aud. Henry de Valleroy tous telz drois, raisons et actions que j'ay prins et doit avoir on ban St Gergonne au lieu de Rombair, tant en haulteur et seigneurie en cences, rentes, droitures et revenus comme en toutes autres manières sans aucune chose excepter, ou retenir que feu Hanriet Bourquière, jadis citain et aman de Metz y souloit avoir tenu et posséder à son vivant, duquel suis seule héritière en cette partie et dès maintenant et pour le temps advenir ne suit de mond. droit

Digitized by Google

raison et action devestir et dessaisir et mis fuer de toutes saisines et possessions, et par ces présentes en ay led. Henry de Valleroy, ses hoirs ou Haïans causes saisis et envestis pour en faire et user comme de la sienne propre chose, parmis tels services, censes, droitures ou redebvances que ce dessus dit peut debvoir ou estre chargié partout ou que se soit ; si veulx ci est mon consentement que dores en avant la justice et aultres dud. ban et d'ailleurs soient appartenant audit Hanry de Valleroy ses hoirs ou aians causes obeyssans, payans et respondans comme on en estoie ou estre debvoient à moy devant la confection de ces présentes, car ce est et sera bien de mon gré et volunté et de ce faire lour ay donnei et donne par ces présentes plainne puissance, licence et auctorité, touttes lesquelles choses dessusd. et une chacune d'elles ay je angebour devant dite promis et par ces présentes promés en bonne foi et l'eaulment tenir enteriner et accomplir de point en point sans les contrevenir ou aller par moy ou par aultres de par moy en manière que soit et les garantiray aud. Hanry de Valleroy, sesd. hoirs ou ayant cause a toujourmaix envers et contre tous, on cas que je l'auroie empêchié chargié ou encombrement aultre part tant comme pour moy en chief. Et pour ce que les choses dessusd. sont et muevent des fieds de Réverend père en Dieu et mon très-chier seigneur Jacques Wisse de Gerbelviller, abbé de Gorze à cause de sond. monastère lui suplie et requier humblement que à cestuit don, quictance mutation et transport veulle donner son consentement et les lower, gréér, approuver, ratiffier et confirmer en tant qu'il li touche et

Digitized by Google

puet touchié comme seigneur dud fied ; Et en signe de vérité qu'il veuille mettre son scel de costè le mien pendant à ces présentes lettres. Et nous Jaque Wisse de Gerbelviller, abbé de Gorze, nous inclinant à l'humble supplication de lad. Angebour et aussi dud. Hanry de Valleroy, que de ce nous en ay requis nous sommes à toutes ces choses dessusdites et à une chacune d'icelle consentent et accorde et sont bien faites par notre gré, consentement et volunté, et les avons lowé, gréé, approuvé, ratiffié et confirmé et par ces présentes les lowons, gréons, approuvons, ratiffions et confirmons en tant qu'il nous touche et peut toucher comme seigneur dud fied, sauf notre droit et l'aultrui, en témoignage de ce nous, Jaque Wisse abbé dessusd. avons fait mettre notre scel pendant à ces présentes lettres de costé le scel de lad. Angebour, que furent faites et données en l'an de grace notre seigneur mil quatre cens soixante trois, le vingtième jour du mois de mars.

(Copie du XVIIIe siècle, propr. de l'auteur.)

IX

Reprises d'Andrieu de la Chambre pour le ban Saint-Gorgon, à Rombas, en 1472.

Nous Guillaume de Preney, vicaire de Gorze, pour très-Révérend Père en Dieu et notre très-redouté seigneur monseigneur le Cardinal Evesque d'Alby, abbé dudit Monastère de Gorze de l'ordre St Benoist on Diocèse de Metz ; faisons savoir à tous que aujourd'hui datte de ces présentes notre bien ame Andrieu de la Chambre a Reprins de nostre dessusdit très redoubté seigneur de main

Digitized by Google

et de bouche en fief et en homaige tout ce que feu Henry de Valleroy en son vivant demeurant à Gorze lors avoit, pouvoit et devoit avoir au ban St Gorgonne au lieu de Rombaix qu'on dit le ban de Wenestre et ès apartenances et dépendances d'iceluy ; A laquelle Reprinse avons reçu ledit Andrieu, sauf le droit de notre dit seigneur et l'autruy. Se donnons en Mandement au Maire, Justice, Officiers et Habitans dudit Ban St Gorgonne et à tous autres qu'il apartient que audit Andrieu ne faissent ou souffrassent en cette partie faire aucun empeschement ou moleste et qu'ils le recevassent comme il apartient. En temoignaige de ceu Nous Vicaire dessus nommé avons fait pendre notre scel dont nous osons en teil cas à ces présentes, Qui furent faites et données l'an 1472 le 21e jour du mois d'april.

(Original sur parchemin, propr. de l'auteur, le sceau est intact.)

X

Cession de la Haute-Justice au duc de Lorraine 12 août 1529.

Anthoine par la grâce de Dieu — duc de Calabre de Lorraine et de Bar, Marchis, Marquis du Pont, comte de Prouvence, de Vaudemont etc..., A tous ceulx qui ces présentes lettres verrons salut.

Receu avons l'humble supplicacion et requeste de nos chiers et bien aymés Les vénérables abbés religieulx et couvent de St Paul lez Verdun de l'Ordre des Prémonstré, contenant que à eulx et à leur église dusdit St Paul appartiennent avec aulcuns leurs comparsonniers la haulte justice et

Digitized by Google

aultres droictz en la ville de Rombay et Silvanges bans et finaiges d'iceulx lieux fors sur nos hommes estans esditz lieux, et que tant pour la diversité de temps que depuis septz ans a régné que aultrement ilz ont souffert et soustenu plusieurs dommaiges en la perception de leurs rentes et droictures. Et sy tant a esté besoing, envoyez par plusieurs fois esdictz lieux pour lever et recepvoir leurs dictes rentes et droictures. En quoi faisant les religieulx ayant commission de ce faire seront par succession de temps distraictz du service et de leur manière de vivre par trop grande fréquentation et communication des mondains et séculiers qui tournoit à la diminution de l'honneur et révérence de Dieu, et de son service perte et dommaige de leurs église. A ceste cause nous supplient très humblement pour les causes que dessus et pour le grant bien et profictz de leur dicte église vouloir prendre et accepter par eschange leurs droictz de haulte justice, hommaiges et aultres droictures qu'ilz ont esditz lieux à plain sy après spécifiés et déclarés. En leur donnant récompense raisonnable de leur dictz droictz qui estoit tel que les dictz abbés et couvent avoient la moittier et plus en la haulte justice des dictes villes de Rombay et Silvanges bans et finaiges d'icelles sur lesquelles ilz n'avoient aulcuns droictz de haulte justice meubles et héritaiges, mais que en amendes de soixante gros, ils avoient et emportoient contre leurs comparsonniers trente deux gros et demy, que sont deux gros et demy oultre la dicte moittié et en confiscation de biens meubles et héritaiges en treuves et advennes es espaves et aubbaine venans des terres et seigneuries d'église,

Digitized by Google

en biens vaccans par faulte d'hoirs habiles en héritaiges, non occupés en attrahieres, et aultres semblables droictures, ils apportoient à l'équipolent contre leurs ditz comparsonniers et sy avoient la jurisdiction et cognoissance des cas criminelz de mort, de dernier supplice, mutilations, incisions de menbres et aultres peines corporelles, droictz de faire fourches et signes patibulaires ceptz et aultres choses à corriger les délinquants, droictz d'imposer mulcte et amandes arbitraires et faire cris de feste, et sy avoient la moittié et plus contre leurs dits comparsonniers de plusieurs hommes et femmes de corps demorant esdictz lieux à eulx subjets en prestations servilles et redebvances personnelles desquels hommaiges la déclaration s'ensuit : Premier — Jean Rondel, Jacquette sa femme et leurs deux fils. Jean Girard, Mengin Rondel, sa femme et leurs deux fils. Encor Bertrand Rondel son fils. Colas Hiblet, sa femme ung filz et une fille. Jean Collignon, maires des escuyers, le petit Collas, le gros Gérard, sa femme, deux fils et une fille, la femme Colas, Lhermitte et leurs deux filles. Jean Richard, Collin Gérardin, Collas Pierrequin, Jean Morlet et sa femme Hennequinet, Jehan Menel, Jehan Hannes (?), Philippe le Soyeux, Niclaus de Silvanges et sa femme, Jean Le Moitrière, sa femme et leurs deux enfants, la femme Jean Collin, trois fils et une fille. Jehenette femme de Wiblot et ung sien filz, la femme de Collin Simonet et trois enfans, la femme Didier Collignon, Alizon veuve de feu Didier Gérard, la femme Le Soyeux, la femme Le Gascard ses deux filz et deux filles, la femme Le Génitaire ung filz et deux filles, la femme Parrin

Digitized by Google

de la Taye, ung fils et deux filles, et doibvent tous les dessusditz annuellement, vingtz-cinq quarts de bletz. En quoy lesdictz Religieulx prennent treize quartz et trois bichetz wayn, plus chacun hommes doit à iceulx Vénérables, au terme de S[t] Remy chefz d'octobre une poulle, réservé ceulx qui sont de justice qui en sont exemptz Item esdictz lieux de Rombas et Silvanges y a droictz de rowage tel que tous ceulx qui chargent vins pour transporter hors doilvent pour chacun chers de vins quattre deniers pour le Chers, et deux deniers pour la charrette auquel rouvaige à lesdictz Vénérables ont les trois quartz et les escuyers l'autre quart. Et s'y avoient droictz sur toultes les mesures de vins de bletz et d'avoine esdictz villes de Rombay et Silvange. Item : ont encor droictz féodal iceulx vénérables sur les escuyers leur comparsonniers qui sont leurs vassaulx, de ce qu'ilz tiennent esdictz lieu, desquelz la déclaration s'ensuitz. Honoré Seigneur Gérard d'Avillers jadis bailly de S[t] Mihiel ou ses ayans cause sont vassaulx desdictz Vénérables et tenus reprendre de l'abbé dudit S[t] Paul, à raison de telle part et portion qu'ilz ont tant es hommes, femmes, tailles et rentes de bletz, de poulles, de chappons et en deniers, esdictz lieu de Rambay et Silvange. Messire Jehan Le Gornays est vassal desdictz Vénérables et reprent dudit Abbé pour les hommes et femmes, tailles et poulles, qu'il a audictz lieux. Et pour les bans d'Aménéville qui est bans contigus et joindant ou bans dudit Rombay, Nicolas de Ragecourt à raison de la foncière dudit bans d'Aménéville et des bans y estant ; et messire Collignon de Hu, pour sa part qu'il a audit bans

Digitized by Google

d'Ameneville, tant ou finaige comme es bans d'illecque les effans, Messire Jean Roussel de Metz pour telle part qu'ilz ont es hommes et femmes en la taille et es rentes de poulles dudit lieu et pour aulcune rentes qu'ilz prenoient à Mondelanges, et Agondanges. Jean de Guermange pour cause de certaines part et portion qu'il prent aux hommes et femmes à la taille et es rentes des poulles desdictz Rombay et Silvanges, tous lesquels fiefves, hommaiges, haulte justice, amandes et aultres droictz dessus déclarez, iceulx abbés et couvent nous supplient prendre en noz mains et joindre à nostre domaine de la prévosté de Briey en leurs baillants et assignants aultre récompense raisonnable en contréchanges des choses dessusdicte, en telle manière et condition toutefois que lesdictz vénérables Abbés et Religieulx entendoient réserver à eulx et à leurs église les choses que s'ensuivent : Premier = La part de la haulte justice qui fust à Thiébault de Boulligny aussy l'huictiesme de la vuories que leurs vient du sieur chevalier que fust Jacquemin de Mérauvaulx et dame Jeanne sa sœur. Item : = La seigneurerie, moïenne et basse justice foncière de Rombay et Silvanges, d'Améneville, Rosselanges, Piervillers, bans et finaiges d'illecques parties desdictz bans mouvans de la Grand Cour de Rombay qui ont acoustumé de sortir en leur court et justice auditz lieu de Rombay à telle droictures et usaiges qu'ilz ont faitz par sy devant indifféremment sur toutes personnes quelconques soient de noz subjetz ou de tous aultres quelconques qui demeureront esdicte villes de Rombas et Silvanges et es bans Joindans à cause de la foncière, le tout

Digitized by Google

en telle franchise et liberté tant en justice comme aultrement qu'ilz estoient auparavant lesdictz eschange, laquelle justice desdictz religieulx aura touttes congnoissance d'oppositions venans des exploictz dicelles moyenne et basse justice, comme ilz ont tousjours eu par le passé, tant en leurs bois comme par tous les bans des dictes villes de Rombas et Silvanges et bans joindans à cause de la foncière pour laquelle foncière, régir, gouverner, exercer et exploicter, pourront prendre et eslire, mayeurs, échevins et doiens des subjectz de nous ou aultres comme il leur plaira pour en jouyr et user en telle franchise et libertez qu'ilz ont accoustumé de tous temps passés, lequel Mayeur desdictz Vénérables sera exemptz de touttes tailles, aydes, feuz et aultres impostz quelconques, comme il estoit auparavant et a esté du passé et pourra le dict mayeur de S^{t} Paul pour iceulx Vénérables seul avec l'ung de ses doiens, sans avoir aultres, nombre de justice tenir siège de justice à cause de la Seigneurerie foncière pour les cense desdictz seigneurs, faires payer et pour aultres leurs affaires touttes et quantes fois qu'ilz leurs plaira et que mestié sera : Item = Entendent encor lesdictz Religieulx réserver à eulx touttes exemtions et droicts de crois, boutter par faulte de cens non payés, comme ilz avoient auparavant: Item = ont encor le droict et usaige qu'on appelle la faulte pour les seigneurs pourthariens de la Grande Cour, en telle fasçon, manière et condition que tous lesdictz pourthariens soint à toujourmais subjectz par trois fois l'année deulx représenter par devant leurs justice dudict Rombas et aus plaids annaulx, le droictz de faire espandre

Digitized by Google

et fenez ung preys appellé le Brule, de faire garder les bois de Collanges et tout le ban et finaiges de Silvanges, rendre et restituer les dommaiges que pourroient survenir en faulte de garder en telles charges et droictures comme le tout a esté entretenu et user par le passé et selon que les chartres de ladicte faulte le contiennent, de mettre bornes et marches faire cloure par tous les bans et lieu accoustumé hors lez haultz chemins ; aussy que les doïens de la justice de la Grande Cour dudit Rombay seront tenus de garder les bans et finaiges dudit Rombas et Silvanges reprendre les beste et tous mal usans et délinquans ayans puissance iceulx doiens de prendre gaiges es maisons et ailleurs sur tous délinquantz et malusans, tant sur nos hommes et femmes comme sur tous aultres quelconques et rendre tous dommaiges par faulte de débvoir non faicte, en mettant et portant les gaiges ou beste en la maison desdictz Vénérables ou de leur dictz maïeur: Item = Entendoient et vueullent encor lesdictz Religieulx réserver tous commendement faictz à leur portharіens jusques à soixante gros par désobéissance à justice et par faulte de cens payant la dicte amandes à eulx et à leurs contreparsonniers appartenantz comme ils avoient auparavant et la congnoissance de touttes forces faictes à leurs doïens et farostiers tant en leurs bois comme par tous les bans qu'ilz réservent à eulx et à leurs dictz comparçonniers, aussy le droictz qu'ilz ont et doibvent prendre en tous cas de délictz et excès commis esdictz villes sur touttes personnes, tant sur nos hommes et femmes comme sur touttes aultres à cause de ban-brisié, montant à cinq gros

Digitized by Google

et l'exécution pour ladicte somme par leur dicte justice : Item = Les crowées que doibvent les hommes de sainct-Piermont et de S[t] Paul de Metz, comme la faulte le porte : Item = Que de par nous noz officiers ne aultres, ne se pourra ne débvra faire aulcuns pressoirs, moulin, ne mectre aulcune empèchement ou détourbier au pressoir, chaulcher ou mollin des dictz de S[t] Paul, ne au cours de l'année (?) en manière que se soit ne en touttes les réservations dessus déclarées ou aultres droictz et usaiges à iceulx de S[t] Paul appartenant selon le contenu des chartres de la dicte faulte excepté certains articles mises hors la dicte faulte touchante la taille et fourmariaige seulement qui nous appartiendront au moïen dudit eschange comme la dicte haulte justice et amandes : Sçavoir faisons : = que désirantz le bien et proffitz et utilité de l'Eglise dudit S[t] Paul et affin que les Religieulx de ladite église n'ayent occasion eulx distraire du service divin, mais puis plus continuellement résider et vacquer en prières et oraisons en l'honneur de Dieu et salut de leurs âmes, aussy pour estre participans des prières et bienfaictz que pour l'abvenir se feront et diront en la dite église. Nous par l'advis des gens de nostre conseil et des comptes avons pour nous nos hoirs, successeurs et ayans cause aus dictz Abbé, religieulx et couvent de S[t] Paul et leurs successeurs abbés et couvent préalablement aggrée, consenty et accordé touttes les choses qu'ils entendoint par leurs dictes requeste et supplication réserver, telles que cy-devant sont déclarées, sans qu'en iceluy prétendions avoir aulcuns droictz, ains en jouyront comme au paravant la confection

Digitized by Google

de ceste. et s'y leurs avons en récompense et contreschange des choses qu'ilz ont délaissée telles que s'y devant sont désignée, donné, cédé, quitté et transporté a toujours et par la teneur de ces présentes donnons, cédons, quittons et transportons la somme de douze francs trois gros monnoye de barrois de cense et rente annuelle et perpétuelle que iceulx abbés et couvent nous estoint tenus payer chascun ans à nostre recepte des montignons à cause du ban Jénin Olivier, de laquelle récepte et somme de douze francs trois gros cens et rentes dessus dictes, iceulx religieulx demeureront quittés et déchargés à l'advenir envers nous et nos dictz successeurs à tousjours mais, encor auront iceulx abbés et religieulx telle part et portion que compète et appartient au moulin de Corselles, prévosté de Bar, encor auront loye et oultre des fours de Courouvres et Sommedieux et du terraige dudit Courouvre, prévosté de S^{t} Mihiel, desquelz fours et terraige le proffitz appartient audict abbé et Religieulx et sy avons de nostre grâce spéciale, donné et octroyé donnons et octroyons à iceulx abbé et couvent et à leurs successeurs faculté et puissance que dès la dacte de ces présentes et pour l'advenir Ilz puissent dorésnavant et a tousjours mais perpétuellement prendre et lever es bois, à eulx appartenans en la seigneurerie de Rombas et Silvanges et es bans joindans : Premier = : à Rombas où ilz ont bois en deux lieux assçavoir, ung nommé le Taïllys le sire Waulthiers et l'aultre Merceholles, ainsy qu'ils se contiennent et en ceulx qu'ilz ont on ban dudit Silvanges comme Wydenselle Hermerot et Collange, ainsy qu'il se contiennent et

Digitized by Google

leur appartiennent et aultres bois des bans joindans et deppendans comme Sechehayes et le bois nommé le Sartel, sur les délinquans en iceulx pareille amande à celle de nostre forestz de Briey qui est de quattre francs, on laquelle nous aurons et prendrons vingt et ung gros que le mayeur desdictz de S[t] Paul à qui les forrestiers seront tenus de faire rapport sera tenus payer à nostre recepveur de Briey et le forrestiers qui fera la reprinse aura six gros et le surplus d'icelle amande montante à vingt et ung gros viendra au proffitz d'iceulx religieulx lesquels religieulx ou leurs commis feront les doiens et foreestiers des sus dictz, comme ilz ont faict du passé, ung ou plusieurs s'y bon leur semble qui après avoir esté receu et prins d'eulx le serment par nostre gruyer dudit Briey et qu'ilz auront esté publiés forrestiers et l'augmentation de ladicte amande aux paroches des Villes prochaines desdictz bois et forestz auront crédit, poursuittes et exécution de gaigière comme les forrestiers et sergent de nous tant sur noz hommes et femmes comme sur tous aultres qui pourroient estre trouvey malusans sans toutesfois déroger on thier denier que nous avons droictz de prendre des vendaiges qui se font ausdictz bois, que nous avons retenus et retenons à nous et nosdictz successeurs, en suyvant ce que d'ancienneté a esté faictz et lesdictz bois fussent de poursuites comme les nostres, sy donnons en mandement à tous nos officiers, Justiciers hommes et subjetz quelconques et à tous aultres qu'il appartiendra qu'ilz souffrent dorésnavant et laissent lesdictz religieulz et leurs dictz comparsonniers joyr des droictz et des choses dessusdictes, à eulx

Digitized by Google

données et octroyées par nous comme dict est et tout selon leurs articles et de chacuns d'iceulx Joyr et user plainement et paisiblement sans le travailler ou empêcher aulcunement au contraire mais de ce jour en avant, voulons, mandons et ordonnons à tous nos bailly, prévostz, procureurs mayeurs et aultres noz officiers qu'ilz donnent auxdictz religieulx et à leure justice faveur, force et ayde sy mestier est, et ilz les en requiert car ainsy le voulons estre faictz de ce jour en avant pour tousjours mais, et à ce moyen lesdictz abbé, réligieulx et couvent en leur baillant ses présentes, ont promis et se sont charges de nous bailler et mettre en main lettre de rattifications et confirmation des choses dessusdictes passées par le chappittres généralle de leure ordre pour icelles mettre en trésor de nostre chambre des Comptes de Bar avec vidimus de ceste noz présentes. Entesmoings de ce avons à icelles signé de nostre main faictz mettre et appende nostre séel, donné en nostre ville de Bar, l'an mil cinq cents vingtz neufz, le douzièsme jour d'aoûst signé : Anthoine et sellé d'ung grand scel, cire rouge pendant à double queue de parchemin, et sur le reply en hault est escriptz ; par Monseigneur le Duc, etc, Les Srs de Cotterolles, grand maistre d'hostel président, gens des Comptes du duché de Bar et aultres présents signé : Xaubourel.

La présente coppie a esté faicte, extraicte et collationnée à son vray originaille escripte en parchemin sain et entier, en escriptures, signatures et séel et concordant de mot à môt, par nous nottaires Jurés des Cours et tabellionnaige de l'éveschié et comté de Verdun soubsignetz.

Digitized by Google

Faict audict Verdun le vingtz troizième jour du mois d'Aoûst Mil six cents et Quattre signé : Masson et N. Gaillon, avec leur parafe.

Collation faicte par nous nottaires jurés soulz le tabellionnaige de Briey, souscriptz la présente coppie, ayant esté tirée et extraicte sur aultre coppie escript en papier soulsigné de Masson et N. Gaillon, Seing et antier en escripture et signature, se concordant de mot en mot soulz noz seing manuel et accoustumé s'y mis à Rombay le troiziesme jour du mois de décembre mil six Cents et huitz.

F. PERRIN. C. PERRIN.

(Archives de la Meuse B : 3076.)

XI

Extrait du dénombrement d'Adrien de Waldacker pour le ban Saint-Gorgon, du 28 septembre 1573.

Je Adriam de Waldacker, seigneur de Mettendal connois et confesse que je tiens et avoue tenir fief foid et hommage de très haut et puissant Prince Monseigneur le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldre, et mon très redouté et souverain seigneur à cause de son Duché de Bar et fiefs de ses ville Chastel et Chastellenie de Briey, Toutes et une chacune choses cy après spécifiées et déclarées scavoir au lieu de Rombars prevoté dud. Briey cinq francs neuf gros huit deniers et quinze chapons et douze poulles qui se paient au lendemain de Noël chacun an par plusieurs particuliers tenans héritage en la Cour Saint-Gergonne audit Rombars ; Item la vouerie dudit lieu qu'est telle que tous portériens tenants héritages en la grand

Digitized by Google

court doivent chacun deux bichets d'avoine à la treille en laquelle mond. seigneur le Duc prend la moitié franche et l'autre moitié se part à d'autres seigneurs dont m'apartient le quart en icelle que peut monter par commune année à neuf voueries monte et avale selon le nombre des portériens; Item douze septiers de vin par an dûs de rente ordinaire par plusieurs tenans héritages en lad. Cour Saint-Gergonne. Item aux rentes d'Hagondange trois quartes avoine. Item à moy seul apartient la création d'un Mayeur et de trois échevins pour régir et gouverner la Seigneurie foncière dudit Saint-Gergonne. Item la moitié à la rente des Ecuyers que peut valloir en ma part trois frans que sont dûs par plusieurs portériens tenans héritages sous la grand cour. Item le quart au Breuil de Silvange. Item au lieu de Mondelange m'est dû six bichets avoine et trois quarts de poulle que se prennent dedans vingt quatre quartes avoine et douze poulles qui sont dûs par les habitans dud. lieu au jour Saint-Remy pour et à raison d'un bois qu'ils tiennent par arrentement assis au ban dud. Rombars. Item m'est dû par plusieurs portériens tenans heritages aud. ban Saint-Gergonne quatre bichets avoine à l'estrille. Item m'apartient mon entrée en la forte maison dite la Tour aud. Rombars, les detenteurs de laquelle sont tenus de me mettre la table, fournir un lit, estables pour mes chevaux avec la fourniture de paille et de foing. (Cette dernière clause fut blâmée par la Chambre ducale en ces termes : fors qu'il n'apert de la servitude qu'il pose en son Dénombrement pour le regard de la Tour, et pour ce fait est blâmé).

(Original sur parchemin, propr. de l'auteur).

Digitized by Google

XII

Extrait du dénombrement de Jacques de Raigecourt pour le ban des Ecuyers, de Rombas, du 20 mai 1598.

..... Item un quart en la moitié qu'est ung huitième en la totalité de la Seigneurie foncière de la grand court de Rombay ; les portariens de laquelle court doibvent par chacun an chacun neuf deniers barrois et deux bichets d'avoine treillé les six faisant la quarte. Item trois quartes d'avoine, les six bichets treillés faisant la quarte et une poulle et demie que les habitans de Mondelange me doibvent par chacun an sur leur bois sis au ban dudit Rombay. Item cinq bichets de seigle et une poulle qui m'est d'heus pour chacun an sur les droictures que doibvent les hommes de la condition de Rombay, Item l'huitième des amendes de cinq soulz qui se commettent à la grand Court, Item la Vouerie de la Court Saint-Epvre aud. Rombay à cause de laquelle chacun portérien d'icelle court me doibvent ung bichet d'avoine et quatre deniers Metzains. Toutes lesquelles droictures, etc.

(Copie du XVII[e] siècle, propr. de l'auteur).

XIII

Dénombrement de Louis de Bettainvillers pour le ban Saint-Gorgon, le 25 février 1613.

Au lieu de Rombas à cause d'acquest fait à Monsieur de Burter (1), héritier de feu le sieur Adrian de Valdseque m'appartient seul le Ban Saint-Gergonne, lequel est séparé des autres bans,

(1) Henriat Borquier, citain et aman de Metz.

Digitized by Google

auquel je suis seul seigneur foncier et pour règlement de laditte seigneurie, j'ay droit d'y créer et établir un mayeur, trois Echevins un greffier qui connoissent et jugent de tous actes et explois fonciers audit ban, que tous Porteriens doivent comparition aux plaids annaulx qui se tiennent par chacun an audit Rombas, le dimanche après la Saint-Remy pardevant ma justice qui tient les plaids à peine de cinq gros d'amande, que tous les porteriens dudit ban me doivent payer les rentes qu'ils doivent par an au jour de Saint-Etienne le lendemain de Noël à peine de cinq gros d'amande, M'est dû a cause de laditte seigneurie cinq francs deux gros deux deniers messins, seize chapons et demy, treize poules, six bichets reiz d'avoine faisant une quarte mesure ancienne de Briey, Touttes lesquelles rentes se paient audit jour saint Etienne lendemain de Noël par chacun an à moy ou aux gens de maditte Justice, Il m'est du à cause de lad. seigneurie S^t^ Gergonne par chacun an au jour S^t^ Martin par plusieurs et divers particuliers, sur peine de cinq sols d'amande contre les défaillants, quatorze septiers trois quarts de vin que le mayeur et justice d'icelle reçoivent par les maisons des redevuants qui jugent si le vin est bon et recevable ou non laquelle rente ne monte ne avalle davantage. Je suis seigneur foncier en partie de la grande Cour dudit Rombas à raison de laquelle je prends un past que le mayeur et voués de laditte Court doivent par chacun an sept blancs et demy et ne monte ne avalle ; Item j'ay droit à raison de laditte seigneurie de la grande Court de chacun chart chargeant vin au village dudit Rombas quatre deniers et de la charette deux deniers,

Digitized by Google

desquels deniers son Altesse prend les trois quarts et Messieurs les Vénérables Abbé et Couvent de S[t] Paul de Verdun et moy l'autre quart, Item m'appartient à cause de laditte Court la moitié en la terre des Ecuyers contrepartant contre lesdits Abbé et Couvent de Saint-Paul de Verdun, pour l'autre moitié qui peut monter par chacun an à Trente trois gros ou environ, Plus j'ay le droit de prendre en laditte Woyrie de laditte grande Court que monte et avalle, et est telle que Chacun porterien tenant terres en icelle doit deux bichets d'avoine trillés et trois blancs d'argent ou six deniers selon que la justice de laditte Court taxe, Item j'ay droit de prendre cinq deniers ez amandes et cinq gros de laditte grande Court que se commettent tant par les personnes qui deffauldront à payer leurs amandes qu'ils commettront deffaillans à comparoître aux plaids anneaux qui se tiennent trois fois l'an savoir le lundy d'après les Roys, le lundy d'après Quasimodo et le lundy d'après la S[t] Remy Comme aussi sur les amandes et reprinses faittes par les forestiers selon qu'elles montent et avallent, Item m'est du en la terre desd. Ecuyers mouvant de lad. grande Court un chapon par chacun an par Fromy le Tabourin sur la maison Simon Leparcie d'une part et Fromy Mayence d'autre, Encore deux chapons par Nicolas fouraire à cause d'aquêts par luy fais de Nicolas hermand sur une pièce de terre assize sur le fossé de grandjean Guillemin d'une part et humbert Percevet d'autre, M'est aussi du à cause de laditte Court par chacun an au Terme S[t] Remy par les habitans d'Agondange à cause de l'usage de leurs bois communaulx une poulle et demy et

Digitized by Google

par les habitans de Modelange à raison de l'usage de leurs bois communaulx audit S[t] Remy trois quarts de poulle, Item m'est dû par chacun an la quantité de huit quartes trois bichets d'avoine au jour des Roys ne montent ne avallent à cause de ladite voirie de ladite grande Court dudit lieu, Davantage m'appartient à cause de ladite grande Court l'huitième au Brul de Silvange contrepartant contre les abbé et couvent de S[t] Paul lequel Brul tous les portériens tenans héritages en ladite Court de Rombas sont tenus fanner et amasser à leurs frais et dépens, au commandement des sieurs seigneurs de ladite grande Court ou de leur justice à peine de cinq gros d'amande contre chacun deffaillant ; Item j'ay droit de prendre et recevoir le huitième en la rente de la Voyrie de ladite Court tant en avoines qu'en deniers, laquelle monte et avalle et peut valoir par chacun an huit quartes mesure de Briey ou environ rapportées cy-dessus ; Item j'ay le huitième en la queuë du Brul dudit Silvange présentement réduit en terres labourables contrepartant contre les vénérables de S[t] Paul et a telle part ez amandes qui se commettront tant audit Brul que contre ceux qui deffauldront à se trouver pour le faner ; Item j'ay droit de revêture en tout ledit ban S[t] Gergonne seul et telle que Chacun revêtu doit un gros à peine de cinq gros d'amende avant que se mettre en possession de l'héritage, j'ay tel droit sur la maison Jacquin Collignon scis audit Rombas, Jean Jacquin de part et d'autre lieudit en Nozte que celui qui réside en ladite maison est tenu et obligé de recevoir les gens de maditte justice en ladite maison et leur fournir la table et la nappe le lendemain de

Digitized by Google

la recette des cens et rentes de laditte seigneurie S[t] Gergonne. En témoignage de ce etc.

La vérification par la Chambre de Bar porte la mention suivante : Et au lieu de Rombas touchant le ban de sainte Gergonne la justice ne peut aborner que conjointement avec la justice de la grande Court et aussi blasmé pour les terres dépendantes de la cense de Longearre lesquelles ne sont fiefs hors celles qui sont de l'ancien gaignage.

(Copie collationnée du XVIII[e] siècle propr. de l'auteur).

XIV

Testament de Jean de Bettainvillers (1) *21 janvier 1685.*

Au nom du père et du fils, du S[t] Esprit et de la très sainte Trinité, amen.

Je soussigné Jean de Bettainvillers, seigneur dud[t] lieu, Moyeuvre, Maizey, Clouange, etc. Considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, désirant avant que d'en être prévenu, de disposer et déclarer, ce qui est de mon intention et volonté; je déclare ce qui s'ensuit, que je proteste de vivre et mourir en la foy et religion chrestienne, catholique, apostolique et romaine, je rends mon âme à Dieu, le suppliant par sa sainte et douloureuse passion avoir pitié et compassion d'elle, et luy faire miséricorde, me pardonnant tous les péchés que j'ay commis contre sa divine majesté, que mon corps soit inhumé, si faire se peut, en nostre chapelle de la Passion de Moyeuvre.

J'ordonne aussi qu'incontinent après mon décès, mon fils fasse dire trois cents messes pour l'expia-

(1) Archives de la paroisse de Rombas.

Digitized by Google

tion de mes péchés et salut de mon âme, en telles églises et par tels religieux qu'il lui plaira, et quarante aux autels privilégiés, outre celle qu'il jugera décent et convenable de faire dire le jour de mes obsèques, auquel je veux estre donné aux pauvres deux cents francs.

Qu'il soit donné annuellement une rente de soixante francs pour l'entretien des pauvres du village.

Je veux, entends et ordonne que mes héritiers continuent cy-après et pour toujours à fournir l'huile de la lampe de l'église de Moyeuvre, en sorte qu'elle puisse brûler nuit et jour, et pour le manquement qui en a été fait, je veux qu'il soit mis une lampe à nostre chappelle pour y faire brûler le jour et durant que le S^t^ Sacrement y sera exposé, et ce pendant l'espace de vingt ans, après lequel temps expiré l'obligation en sera finie.

Je veux qu'il soit donné une somme de deux cents francs à un maître qui vouldra apprendre un mestier à Jean Jean, mon laquay.

Qu'il soit aussi donné à Martin Cochard cent francs pour les bons services de lui et de sa femme, qu'ils m'ont rendus.

J'ordonne de plus qu'il soit donné dix francs par an au maistre d'école pour chanter à la messe du S^t^ Sacrement fondée à nostre chappelle, et pour répondre à l'issue d'y celle sur nos fosses.

Je veux et ordonne aussi qu'il soit establi une maison par mon fils pour loger les pauvres étrangers à Moyeuvre.

Qu'il soit donné aux Religieux de la Chappelle aux Bois cent francs.

Je veux aussy, entends et ordonne que mon fils

Digitized by Google

prenne sur mes meubles la somme de six mil cinq cents francs barrois pour argent qu'il m'a prêté.

Qu'il soit donné à ma petite-fille Cocolle la somme de cinquante pistolles.

Je veux aussi qu'il soit remboursé à mon fils Dieudonné de Bettainvillers la somme de dix mil francs barrois pour pareille somme que j'ai retirée d'une constitution de MM. les vénérables de S^{t} Pierremont, en cas qu'elle soit constitution.

Je veux, entends et ordonne de plus que pour le repos de mon âme il soit dit une messe haulte le jour de mon trépas tous les ans, à quoy faire je donne sept francs barrois tous les ans.

Et pour exécuteur de mon p^{t} testament, du consentement de mon fils je prends Arnould Heintz, lequel a accepté la commission pour laquelle faire je luy donne la somme de mil francs, et autre mil francs pour les bons services qu'il m'a rendus.

De plus je veux et ordonne qu'il soit donné à Jean Jacquemin la somme de cent francs, et qu'il soit délivré une quarte de bled à chacun de mes vignerons. Item qu'il soit donné cinquante francs à la chappelle de la Petite Moyeuvre, et autant à celle de Francs-Pré pour être employés à l'entretien d'ycelles.

Je veux qu'il soit donné la somme de quatre cents écus aux pauvres des communautés de la prévosté de Briey, que cependant il sera loisible de faire les poursuittes de ceux qui me sont redevables, ce qu'en suite l'évaluation s'en fera au prorata des répartitions et des cottes des villages suivant leur force et faculté.

Je veux aussi que tous les samedis de l'année

Digitized by Google

il soit dit une messe à ma chappelle de Clouange aussitôt la bénédiction faite, et qu'en attendant elle se fera à l'église de Menéville, pourquoi je donne cent francs de cotte suivant qu'il est porté en la fondation de la chappelle.

De plus qu'il soit fait à Jean Bailly de la Chapellerie une aumosne de quatre quartes de bled.

Faict à Moyeuvre ce vingt-sept de l'an 1683 (*sic*).

Bien entendu ma femme jouira du logement de ma maison et de la moitié des jardins.

signé : DE BETTAINVILLERS.

XV

Cession de la Haute Justice de Rombas à Nicolas de Mageron (27 novembre 1719) (1).

Scachent tous que pardevant le tabellion de S. A. R. et de son hostel et général au duché de Lorraine, résident à Nancy soussigné et en présence des tesmoins en bas nommés comparut en personne messire Nicolas Joseph Lefébure, chevallier, conseiller d'état de S. A. R , et son procureur général à sa chambre des comptes de Lorraine et Barrois, au nom et comme ayant charge de pouvoir de S. A. R. par ses mandements et décrets du deuxième aoust de la présente année mil sept cent dix-neuf, mis au bas d'une requeste à elle présentée par le sieur Nicolas de Mageron, sous lieutenant d'une compagnie de chevau-légers de la garde de S. A. R. dont l'original est demeuré joint à la minute des présentes.

Lequel sieur Lefébure, et en vertu dudit décret a reconnu avoir cédé et ascensé, comme par ces

(1) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. B 2039.

Digitized by Google

présentes il cède et ascence audit Sr Nicolas de Mageron, pour lui, ses hoirs et ayant-causes, iceluy présent en personne et acceptant, stipulant à son profit les droits utiles et honorifiques dépendant de la Haute-Justice de Rombas, avec les droits domaniaux audit lieu, qui appartiennent et peuvent appartenir à laditte A. R. pour en jouir par ledit sieur de Mageron, ses hoirs et ayant-cause, ainsy et de même que laditte A. R. avait droit de faire avant les ptes et comme ses fermiers en jouissent actuellement, à la réserve néanmoins de la juridiction, qui demeure aux officiers comme auparavant, et des bois, soit du domaine ou de la communauté, en cas de vente, qui demeureront pareillement réservés, à charge et condition au sieur de Mageron, ses hoirs et ayant causes de payer annuellement au domaine de S. A. R. la somme de quarante livres tournois de cens perpétuel au premier janvier de l'année mil sept cent vingt et un, et ainsy continuer d'année à autre ledit paiement audit jour; que ledit sieur de Mageron entretiendra le bail passé desdits biens pour les années qui restent à écouler, si mieux il n'aime payer les dommages et intérêts dudit fermier, sans que S. A. R. en soit aucunement inquiétée par la non-jouissance d'iceluy, Qu'il sera aussi obligé de faire ses foy et hommages à la Chambre des comptes de Bar tant et sy longtemps que le présent ascensement durera, étant en la faculté de S. A. R. et des ducs ses successeurs de rentrer dans la jouissance et la possession desdits biens cy dessus ascensés toutes fois et quand bon lui semblera, en faisant cesser le paiement dudit cens; Qu'il fournira à ses frais audit sieur Lefébure une

Digitized by Google

double expédition en parchemin du présent contrat pour être ensuite déposée au trésor des chartes de S. A. R. pour assurance de tout que cy dessus, lesdits biens ascensés en demeurent spécialement obligés, affectés et hypothéqués, et la généralité de tous les autres biens desdits Srs de Mageron présents et futurs.

En foy de quoi sont ces présentes scellées du scel du tabellionnage (sauf tous droits) qui furent faites et passées à Nancy le vingt septième novembre mil sept cent dix neuf, avant midy, en présence de Joseph Simon et de Jacques Mathias, fils majeurs, demeurant audit Nancy, tesmoins requis, qui, avec les parties, ont signé à la minute des présentes, tous de connaissance au tabellion instrumentaire soussigné.

Controllé à Nancy le vingt huit novembre mil sept cent dix-neuf. signé Brojon, pro ad. Chassel.

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN-JOSEPH WELTER

PROFESSEUR ET CHIMISTE-MÉCANICIEN

PAR

M. FERRÉOL WELTER, DE COURCELLES-CHAUSSY

« Un octogénaire plantait.

. . . . . .

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage. »

(LA FONTAINE, livre XI, fable 7)

Le 29 octobre 1853, le petit cimetière de Rédange (Moselle) suffisait à peine pour contenir une foule recueillie qui s'y était réunie pour assister à la pose, au mur de la rustique église du village, d'une plaque commémorative. L'église était située sur un petit mamelon, bien au centre de la localité alors très restreinte et qui ne comptait guère que trois cent soixante habitants, ni bien pauvres, ni bien riches, cultivateurs pour la plupart ou tisserands. Par suite du développement récent de l'industrie minière, le chiffre de la population augmenta rapidement et on dut bâtir, il y a quelques années, sur une autre place du village, un temple plus vaste en style gothique modernisé. L'ancienne église disparut, sauf son clocher que l'on conserva : la plaque commémorative fut rescellée sur l'une de ses parois, là où elle se trouve encore aujourd'hui. Coulée en fonte, elle porte l'inscription suivante en relief :

Digitized by Google

†

A LA MÉMOIRE

DE

Mr JEAN-JOSEPH WELTER

ancien professeur, Membre de plusieurs sociétés savantes, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Couronne de chêne du Grand-Duché de Luxembourg, né à Rédange le 3 mai 1763, décédé à Paris le 6 juillet 1852, enterré à Paris au cimetière du Père Lachaise, caveau de la famille des Michelez, ses amis.

R. I. P.

Modeste défunt !
Permets que ceux dont tu as été ici-bas
l'ange tutélaire te rendent cet hommage
sur le champ de l'Eternité où reposent
les cendres de tes ayeux.
Les reconnaissants neveux et nièces.
1853.

Monsieur Namur, ancien notaire à Luxembourg et Conservateur des hypothèques en cette ville, vieil ami de JEAN-JOSEPH WELTER et l'un de ses exécuteurs testamentaires, présidait à la cérémonie et tint un petit discours approprié à la circonstance (1). Il parla en termes émus de l'ami dévoué, du modeste savant, du discret bienfaiteur, du sûr conseiller, de celui qui vis-à-vis de ses

(1) Voir, parmi les preuves, l'extrait du journal « Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht » 6. Jahrgang No 133, Freitag 11. November 1853.

Digitized by Google

obligés s'intitulait lui-même l'ami de la veille et du lendemain : ses paroles, bien expressives dans leur sincérité, allèrent, au dire de témoins oculaires, au cœur des assistants et mainte larme de vif regret et de franche reconnaissance humecta les paupières de tous ceux des auditeurs pour lesquels celui que l'on honorait actuellement, avait été plus que le père le plus dévoué.

Humble et laborieux, intelligent et patient, le défunt avait fait partie, durant toute sa longue existence, de cette phalange de travailleurs assidus, nés du peuple et qui, au travers des temps agités de la fin du XVIIIe siècle comme durant les périodes fastueuses qui succédèrent, avaient, eux aussi, soit dans les écoles ou laboratoires, soit dans les arsenaux ou fabriques, contribué, pour leur part, à la gloire nationale, industrielle et scientifique de leur grande et commune patrie, en faisant concourir les mathématiques et la chimie à l'étude des phénomènes naturels : leurs travaux et découvertes ont illustré autant leur pays en général qu'eux-mêmes personnellement, ont fait honneur à leur famille et au hameau qui les avait vus naître : tel était aussi le chimiste-mécanicien JEAN-JOSEPH WELTER dont la mémoire ne s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui que par cette plaque commémorative, puis par quelques-uns de ses nombreux travaux disséminés dans les annales scientifiques de son temps, auxquels la modestie de leur auteur n'a guère donné le relief qui leur reviendrait et par ces petits instruments de verre appelés tubes de sûreté qu'il inventa et auxquels son nom resta attaché. L'acide picrique porte aussi encore parfois le nom D'AMER

Digitized by Google

DE WELTER. Quels seraient les sentiments de l'honnête et paisible WELTER s'il pouvait savoir ce qu'est devenue cette substance qu'il obtenait en minime quantité au moyen de soie oxydée par l'acide nitrique, et le rôle terrible qu'elle a été appelée à jouer ? Il en avait bien remarqué les propriété explosives, mais de là à la Mélinite !

Quelques rares biographies, erronées, incomplètes surtout, furent publiées en France et à l'étranger, telle par exemple celle rédigée par feu M. le Dr Neyen dans son important ouvrage intitulé « Biographies luxembourgeoises ». Mais aucune d'elles ne décrit consciencieusement, et en parfaite connaissance de cause, l'origine, la jeunesse, les études, les travaux, les succès et découvertes, la longue vie de labeurs continus et opiniâtres qui distingua J.-JOSEPH WELTER et lui attira de bien des côtés honneurs, distinctions et récompenses qu'il ne rechercha jamais, vu son désintéressement, et dont il ne fit jamais parade, vu la modestie extrême qui le caractérisait.

Comme on l'a dit de son ami Gay-Lussac, il était un homme d'un caractère antique, plein de droiture et de franchise, et d'une constance inébranlable dans l'amitié quand il s'était donné. Il représentait tout-à-fait le vrai type de savant, remplissant bien sa mission ici-bas, travaillant sans relâche aux progrès des sciences qui commençaient à se développer sous l'initiative de leurs laborieux pionniers, agrandissant en toutes circonstances le cercle de ses connaissances et enrichissant par ses travaux et inventions le patrimoine fertile et fécond de l'humanité. Créer, découvrir, propager était sa devise.

Digitized by Google

Ecoutons ce qu'en dit Me Michelez, notaire à Paris, qui, dans sa jeunesse, a encore connu personnellement J.-Joseph Welter, l'ami de ses parents et grands-parents :

« J.-Joseph Welter, à l'époque où je l'ai connu, (vers 1850), était un vieillard très solide, extrêmement sobre et méthodique, très original, parlant très peu et jamais de lui, lançant seulement de temps en temps une phrase brève, toujours empreinte d'un grand bon sens et qui montrait que, sans le paraître, il s'intéressait à tout ce qui l'entourait : sa brusquerie apparente cachait une réelle bonté ; il avait, sans l'exprimer autrement, une grande affection pour mon père et pour tous les siens qui le lui rendaient bien : ce qui ne l'empêchait pas de s'intéresser de loin à ses nombreux neveux : il en avait 22 je crois, et il a dû en aider plusieurs ; il était extrêmement simple ; il aimait la science pour elle-même, sans chercher à en tirer aucun profit, même moral ; passant ses journées à faire des chiffres sur des carrés de papier qu'il jetait ensuite au feu, se contentant de résoudre pour son plaisir les problèmes qu'il se posait. C'est, continue M. Michelez, cette modestie, cet effacement constant de lui-même qui rend si difficile la réunion des éléments d'une biographie. Et j'ai le souvenir qu'après son décès, il avait été question de faire paraître une notice sur sa vie dans une publication scientifique, mais que l'on avait dû y renoncer, faute de renseignements suffisants. »

D'après d'innombrables et minutieuses recherches, il n'existe pas, ou plus, de dossier relatif a J.-Joseph Welter, dans les archives des diffé-

Digitized by Google

rentes sociétés savantes qui le comptaient parmi leurs membres ou d'autres. Même à la Légion d'honneur, les recherches ont été vaines, car les archives ont été détruites par l'incendie du palais de l'Ordre pendant les journées de Mai 1871 lors de la répression de la Commune : qu'il soit donc permis à l'un des petits-neveux de ce travailleur de retracer aussi complètement que le permettent actuellement les vestiges de cette noble existence, la vie de son grand-oncle sous la devise ci-dessus. Il se fait un devoir de remercier en cette place même, toutes les personnes qui se sont dévouées à l'aider dans son travail, principalement et surtout M. de L.....-Paris qui, aussi modeste que dévoué, a désiré conserver l'anonymat ; puis M. le Dr J.-E. Gérock-Strasbourg ; M. T. Welter-Metz ; M. Albert Gay-Lussac-Lussac ; M. Michelez-Paris ; M. l'Abbé Blum-Hollerich ; M. C. Verlynde-Menin ; M. A. Spiess-Paris ; M. Pescatore-Sept-Fontaines ; M. le Dr van Ruymbeke à Courtrai.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DE

JEAN-JOSEPH WELTER

CHIMISTE-MÉCANICIEN

Né à Rédange (Moselle) le 3 Mai 1763

Ancien Élève de l'École des Mines,
Manufacturier
Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg
Ancien professeur de l'École polytechnique
Minéralogiste à l'Établissement de Meudon
Membre de la Société des pharmaciens de Paris
Membre de l'Institut national
Membre du Jury de l'exposition industrielle de 1819
Membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences
Membre du Conseil de Perfectionnement du Conseil Royal des Arts et Métiers
Membre de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale

Décédé à Paris le 6 Juillet 1852

La plupart des biographes citent Valenciennes comme lieu de naissance de J.-Joseph Welter : ce qui est faux (1).

Jean-Joseph Welter naquit à Rédange le 3 mai 1763. Son père était Nicolas-Théodore Welter, sa mère, Angélique Lavalle (2). J.-Jos. Welter fut

(1) Ni la raison de cette erreur, ni son auteur premier n'ont pu être reconnus. J.-Joseph Welter était à Valenciennes lors de sa nomination comme membre de l'Institut. Il est à supposer que parce que son brevet lui a été adressé comme demeurant à Valenciennes, on l'a cru né en cette ville : et cette croyance s'est accréditée.

(2) Le nom de Lavalle s'écrivait, même dans les actes publics, aussi Laval.

Digitized by Google

baptisé à l'église de Rédange le jour même de sa naissance. Il eut comme parrain son grand-père maternel Jean Lavalle, meunier, et comme marraine Madeleine Lavalle.

Nicolas Théodore Welter, son père, était né en 1718 à Meix-devant-Virton, fils de Gonty dit Quintin Welter, fondeur, né au même lieu en 1680, petit-fils de Bernard Welter, né à Bissen-sur-Attert vers 1630.

Ces localités, après avoir été de 1621 à 1713 sous le régime espagnol de Philippe IV à Philippe V, faisaient partie des Pays-Bas autrichiens depuis le traité d'Utrecht, ainsi depuis 1713 jusqu'en 1794. Dumouriez, en 1792, et Jourdan, en 1794, soumirent les Pays-Bas autrichiens à la France. La paix de Lunéville confirma ces conquêtes, et les localités qui nous intéressent firent alors partie d'un des huit premiers départements nouveaux, de celui des Forêts qui, en 1814, fut repris avec quinze autres départements à la France et formèrent le royaume des Pays-Bas donné par le traité de Vienne à Guillaume Ier de la famille de Nassau. Mais en 1830, après une violente lutte, ce royaume se sépara en deux moitiés à peu près égales, lors de la conférence de Londres : c'est ainsi que se formèrent le royaume de Belgique au Sud et le royaume de Hollande au Nord. La province du Luxembourg belge actuel comprend une partie de l'ancien Grand-Duché de Luxembourg qui en fut détachée en 1839 lors de la conférence de Londres de cette année. Son chef-lieu est Arlon. Meix-devant-Virton se trouve dans cette même province, dans le canton de Virton, tandis que Bissen-sur-Attert est aujourd'hui luxembourgeois.

Digitized by Google

Nous en déduisons que le bisaïeul et le grand-père de J.-Jos. Welter sont nés de nationalité occasionnelle espagnole et que son père par contre était autrichien de naissance : faits paraissant extraordinaires si l'on ne se rend pas compte de l'histoire mouvementée de ces provinces.

Le père de J.-Jos. Welter avait un frère, Henri Welter, directeur des forges de Montauban, en ce même pays de Virton. Henri Welter avait eu de deux épouses onze enfants, parmi lesquels l'Abbé Théodore Henri Welter, professeur et généalogiste en renom, qui fut successivement curé à Eschdorf, à Ethe et à Chénois, et duquel il sera encore question plus loin. Cet abbé Welter était donc le cousin germain de J.-Jos. Welter.

Nicolas Théodore Welter quitta Meix-devant-Virton pour venir se marier à Rédange, en Lorraine. Outre la culture des terres, il faisait le commerce de bois pour les troupes : les traités de fournitures étaient signés à Metz et ils avaient une durée de trois ans. C'est ainsi que vers 1766, il approvisionnait les régiments Royal-Deux-Ponts, de Cambresy et de Bouillon qui se montaient à 1769 hommes et étaient en garnison à Longwy. Pour obtenir le bois nécessaire, il lui fallait s'aboucher avec les propriétaires des grandes forêts qui s'étendaient à l'Ouest de Longwy et vers le Luxembourg. Les forges et autres usines s'alimentaient également aux coupes de bois auxquelles recouraient aussi les commerçants. La métallurgie du fer était, de tout temps, une industrie de ces pays miniers : elle était restée stationnaire pendant de nombreux siècles, se cantonnant dans les régions où se trouvaient réunis les minerais, le

Digitized by Google

combustible végétal et la force motrice hydraulique. De même que les forges du pays de Longwy, les forêts, qui étaient immenses, appartenaient aussi la plupart du temps à d'anciennes familles nobles résidant et ayant souche dans la province même. Dans les environs de Longwy, les familles d'Huart et d'Hunolstein, de Tornaco, passaient pour les plus grands et les plus riches propriétaires. La famille d'Huart possédait à La Sauvage, entre Hussigny et Saulnes, dans la Vallée de la Côte rouge, des forges assez importantes, et c'est principalement à M. le Baron d'Huart que Nicolas Théodore Welter achetait le bois qu'il lui fallait.

Ces explications, qui pourraient paraître hors de notre thème, sont cependant nécessaires et leur utilité va ressortir.

A la suite de ces trafics de bois, il advint que M. d'Huart engagea M. Théodore Welter comme facteur et directeur de ses Forges de La Sauvage situées à 6 ou 7 kilomètres de Rédange. Neuf ou dix ans plus tard, Nic. Théodore Welter quitta ces fonctions pour revenir à Rédange qu'il habita jusqu'à son décès en 1786. De ses neuf enfants, Jean Joseph était l'aîné, et c'est à ce titre que son père fit pour lui des sacrifices pécuniaires assez élevés, afin de le faire étudier, vu les dispositions précoces qu'il manifestait : ce fut cependant à la condition que, quand JEAN-JOSEPH serait arrivé à une position, il devrait rembourser à ses frères et sœurs ce qu'il aurait dépensé en plus de ce qui lui reviendrait sur sa part d'héritage. Nous verrons plus loin de quelle noble façon il se souvint de cette recommandation paternelle, et s'en acquitta.

Digitized by Google

Voilà l'exposé de l'origine de J.-Joseph Welter: issu d'une simple famille bourgeoise peu aisée, il eut durant sa première jeunesse de bons exemples devant les yeux: l'ordre qui régnait dans la maison paternelle, l'esprit d'équité qui caractérisait son père, les conseils qu'il recevait de celui-ci, la position de ses père et oncle comme directeurs de forges, la fréquentation de son cousin germain, l'abbé Théodore-Henri Welter, qui, malgré son jeune âge, était un vrai πολύτροπος, autant de motifs qui ont dû influencer favorablement l'esprit et former le caractère du jeune JEAN-JOSEPH WELTER et le préparer à sa vocation. Cet abbé Welter, en 1777, fut nommé curé à Eschdorf; après avoir fréquenté l'école des Jésuites à Luxembourg, il s'était fait religieux à l'abbaye de Saint-Remy, puis avait beaucoup voyagé en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, pour devenir ensuite gouverneur des Pages de Clément-Wenceslas de Saxe, Electeur de Trèves.

* * *

Nous allons maintenant passer à l'exposé du cours de l'existence de J.-JOSEPH WELTER.

Les premières années de son enfance se passèrent à Rédange où, durant l'hiver seulement, il fréquentait l'école du village: en été, la classe chômait; les enfants aidaient leurs parents dans les travaux d'agriculture. Dans ses moments de loisirs, surtout en la bonne saison, il accompagnait son père aux forges de la Sauvage, et il est à supposer qu'ayant des dispositions précoces pour les études, le goût pour apprendre les détails de tout ce qu'il voyait journellement se développa

Digitized by Google

chez lui spontanément : la minéralogie, la mécanique, la chimie commençaient à l'intéresser : la réduction des minéraux en métaux n'est qu'un procédé chimique en grand. Il est certainement un fait acquis, que peu d'industries font sur les spectateurs un effet aussi imposant que celle de la production du fer : le gouffre insatiable du gueulard qui, en ces temps encore, laissait échapper, sans aucun profit, la chaleur et les gaz de combustion, la grande lumière qui s'en dégageait surtout la nuit, le ruissellement lumineux et crépitant de la fonte en fusion sortant, à des intervalles de temps réguliers, du culot du fourneau pour se répandre dans les canaux de sable, la quantité et diversité des matériaux absorbés pour produire un résultat final bien différent, la petite industrie ensuite qui s'emparait du produit de sa grande sœur et multipliait à l'infini les articles divers à la fabrication desquels le fer se prête en si large mesure, l'exploitation selon les données géologiques des minerais nécessaires soumis ensuite à de grands lavages, l'utilisation plus ou moins parfaite de tout cours d'eau comme force motrice : tous ces spectales ne laissèrent pas que d'influencer l'imagination féconde du jeune Welter qui, plus tard, se distingua particulièrement par ses travaux sur l'acier, la mécanique, sur la chimie et l'hydrodynamique (1).

(1) Les minerais de fer en grain (sidérolithe) ou de fer fort, utilisés à cette époque pour la production du fer, devaient leur réputation à la très faible quantité d'acide phosphorique qu'ils renferment. Les minerais qui ont déterminé la création des plus anciennes usines du canton de Longwy, ne sont plus guère employés qu'à Saint-Pancré sur le pied de 1500 tonnes par an pour l'alimentation du fourneau au

Digitized by Google

Après sa confirmation, J.-JOSEPH WELTER fut placé au Collège Royal de Luxembourg, où il débuta par la sixième : il y fit toutes les classes, la première y comprise.

Le Collège Royal de Luxembourg avait remplacé, sous Marie-Thérèse, le Collège des Jésuites qui avait été dissous en 1773, et dans lequel l'abbé Henri Welter avait fait ses études. Les professeurs du nouveau collège venaient de Louvain et de Liège. Les élèves fréquentant l'établissement étaient relativement nombreux pour cette époque : on en comptait annuellement environ trois cent cinquante. JEAN-JOSEPH WELTER se distingua dans toutes les classes où il passa. C'est ainsi que dans les rapports scolaires de fin d'année, nous trouvons J.-JOS. WELTER toujours dans les premiers rangs : les thèses qu'il soutint en 1781 et 1782 sont encore conservées à la bibliothèque de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, au Pfaffenthal. Je donne la copie de deux de ces thèses dans les pièces justificatives de ce travail. WELTER est aussi porté sur la liste des élèves ayant remporté des prix.

Ces précieux renseignements m'ont été fournis, avec documents à l'appui, par Monsieur l'abbé Martin Blum, curé émérite et bénéficier à la Cathédrale de Luxembourg, et je me fais un devoir de lui en rendre hommage ici.

---

bois de Buré. Ces minerais contiennent de 34 à 54 % de fer (Braconnier).

L'expression de « mines de fer fort » leur a été acquise précisément à cause des qualités de ténacité du métal qu'elles fournissent par comparaison avec d'autres qui donnent un fer plus cassant en raison de leur teneur en phosphore (S. Gérock).

Digitized by Google

Chose incompréhensible ! Ces renseignements avaient échappé à M. le Dr Neyen, le grand biographe luxembourgeois. La biographie que le Dr Neyen fait de J.-JOSEPH WELTER est purement fantastique dans ses débuts : il avoue ne rien savoir sur la jeunesse de J.-JOSEPH WELTER et fait de ce jeune homme un valet de chambre que le hasard amène à Paris : lisons plutôt le texte même de Dr Neyen que je donne ici en la partie qui nous intéresse, pour pouvoir juger de l'ignorance des faits dans laquelle il se trouvait : « ..... Nous ne savons rien de sa jeunesse qu'il passa probablement dans la maison paternelle ; plus tard il se rendit à Paris où il se mit, dit-on, au service comme valet de chambre chez un Monsieur qui s'occupait de sciences naturelles et de chimie. C'est là que se décida chez WELTER un goût prononcé pour l'étude, goût qu'il sut mettre à profit pendant ses heures de loisir en se servant des livres de la bibliothèque de son maître, et il eut bientôt fait des progrès assez marqués pour pouvoir former le projet de suivre les leçons publiques à l'Ecole des Mines : il en demanda la permission à son maître..... etc ».

La différence du contenu de ce texte avec la réalité des faits qui aujourd'hui sont prouvés, tendrait à faire croire que le Dr Neyen aurait pu être moins consciencieux pour cette biographie d'un non-luxembourgeois qu'il ne l'eût été pour un compatriote ; par contre il est aussi un fait avéré, c'est que même à ses amis intimes J.-JOSEPH WELTER ne parlait jamais de sa propre personne, et comme Neyen fait allusion parmi ses preuves à des souvenirs personnels, il est très probable

Digitized by Google

qu'il n'a pas pu avoir, même à la vraie source, les éléments dont il faut pouvoir disposer pour établir sincèrement n'importe quelle biographie. Ce fait n'exclut pas cependant l'intérêt qu'il aurait pu avoir à étendre ses recherches plus qu'il ne l'a fait en cette occasion peu ordinaire, n'eût-ce été que pour anéantir cette légende peu vraisemblable du valet de chambre que je m'explique de la façon suivante: Quand Welter quitta le pays pour aller à Paris, on aura dit à Rédange que Jean-Joseph était assistant, par exemple chez Berthollet, ou tout autre professeur. Le campagnard, ne connaissant pas le rôle d'un assistant chez un professeur, se sera expliqué ces fonctions à sa façon, et, en se figurant qu'un assistant est quelqu'un qui assiste dans une maison ou chez quelque maître, il aura traduit « assistant » par valet de chambre, fonction que maint brave campagnard remplit fidèlement et avec autant de dignité que de conscience dans quelque maison de maître en la capitale. Mais la façon de parler et d'écrire de WELTER (1) qui à 89 ans possédait encore toutes ses facultés mentales, aurait dû frapper M. Neyen et lui faire approfondir ses recherches. Mais passons !

Nous venons donc de constater que les études premières de J.-JOSEPH WELTER avaient été soignées et même brillantes en ce collège royal de Luxembourg. A peine sorti de cet établissement, nous le trouvons en 1783, âgé de vingt ans, à l'Ecole des Mines qui venait d'être fondée à Paris

(1) WELTER se servait même encore comme vieillard du latin pour préciser sa façon de voir et copiait ses lettres en tachygraphie !

Digitized by Google

par ordonnance royale du 19 mars 1783. Le corps enseignant de l'Ecole des Mines comprenait des savants tels que :

M. Sage, Censeur royal, et membre des académies royales des Sciences de Paris, de Stockholm, de Madrid, de Mayence : il faisait le cours de minéralogie docimatique.

M. Duhamel, Inspecteur des mines, qui y démontrait la géométrie souterraine et l'art d'exploiter les mines : thème déjà connu pratiquement par l'élève WELTER dans ses explorations des minières de la région de Longwy.

M. Prudhomme, Maître des mathématiques élémentaires ; il tenait un cours de mécanique suivi d'un traité d'hydrodynamique, branches auxquelles J.-JOSEPH WELTER s'appliqua plus tard avec succès en de multiples travaux théoriques et pratiques. J'ajouterai ici que ces travaux ont principalement occupé la seconde partie de son existence de 1820 à 1850 : la chimie par contre fut son thème préféré au début de sa carrière scientifique.

Les candidats à l'Ecole des Mines devaient subir un examen d'admission sur la géométrie, le dessin et l'allemand. La raison de la connaissance exigée de cette langue paraîtrait être que l'Allemagne possédait aussi à cette époque des savants dont les découvertes étaient publiées en langue allemande, mais elle peut être plus simple encore, car c'est en Allemagne, dans les mines du Harz et de l'Erzgebirge, que se trouve le berceau de l'art d'exploiter les mines ainsi que des sciences qui s'y rattachent, de même que de la métallurgie, en partie du moins. C'est dans les régions minières de l'Allemagne que les ingénieurs,

Digitized by Google

maîtres de forges, fondeurs etc., devaient aller pour se perfectionner dans leurs connaissances p. ex. Duhamel même qui a été en Allemagne de 1757 à 1763 (1).

La durée des études à l'Ecole des Mines était fixée à trois ans : les cours théoriques avaient lieu durant l'hiver ; en été les élèves se familiarisaient avec la pratique ; ils accompagnaient les inspecteurs dans leurs tournées, ou bien ils étaient attachés à une exploitation. C'est ainsi que nous pouvons dire que J.-Jos. Welter, d'après ses propres annotations, a parcouru la Lorraine en l'été de 1784, la Bretagne en 1785 et la Flandre en 1786. Cette dernière province a dû lui plaire, puisqu'il y travailla plus tard et s'y établit même.

En 1787, il entra chez Berthollet, après avoir quitté l'Ecole des mines où il puisa cet ensemble de connaissances approfondies en chimie, physique, mathématiques et arts mécaniques qui s'adaptait si bien à ses dons naturels, à ses aptitudes intellectuelles et aux impressions de son jeune âge. Il dut s'y faire remarquer déjà comme Chimiste et manipulateur, et c'est à ce titre que Berthollet le reçut dans son laboratoire en 1787. Berthollet s'occupait à cette époque des procédés de teinture dont il devait donner le premier traité scientifique : l'art de la teinture, 1791. Il avait succédé en 1784 à Macquer comme directeur des Gobelins. Cette charge l'amena à étudier les opérations du blanchîment des toiles, qui étaient fort longues dans ce temps et s'opposaient, de par ce fait, à l'extension des industries textiles. Ce fut lui qui décou-

(1) Eloge historique de W. Duhamel, lu le 8 avril 1822 par le Baron G. Cuvier, à l'Académie des sciences.

Digitized by Google

vrit le blanchîment rapide au moyen du chlore. Il fut secondé dans ses recherches par WELTER et son ami Bonjour (1), comme le dit Berthollet lui-même dans le premier volume des Arts et manufactures, et comme cette découverte ne reçut pas de suite l'extension qu'elle méritait, à cause de la routine et des intrigues des intéressés craignant la concurrence, et aussi à cause de l'insuffisance des connaissances chimiques nécessaires pour appliquer avec intelligence et succès les prescriptions de l'inventeur, WELTER et Bonjour allèrent dans le Nord y fonder avec Constant des établissements de blanchîment par la méthode bertholienne, dans les villes de Valenciennes, Lille et Courtrai, tandis que Descroizilles s'établissait à Rouen où l'industrie des toiles et des cotonnades était également développée. Ceci se passait en 1788. Or plus tard, en 1795, Berthollet confirme ces faits (2) en disant textuellement: « Cet art s'est perfectionné surtout par les soins de WELTER et de Bonjour qui avaient été mes coopérateurs et qui ont dirigé pendant plusieurs années chacun un établissement : « aidé de leurs lumières et de leur expérience je vais décrire le procédé, tel qu'ils l'ont laissé lorsque la pénurie des matières les a obligés à l'abandonner.... »

On était alors en 1792-1793.

De 1788 à 1793, J.-JOS. WELTER avec son collègue et ami Bonjour, véritables missionnaires

(1) Bonjour avait été répétiteur à l'Ecole des mines quand WELTER y était élève : ils devinrent amis et ne se perdirent pas de vue.

(2) Journal des Arts et Manufactures Paris 3 vol. : 1795-97 1er volume an III. 1795, page 192.

Digitized by Google

scientifiques, prêchèrent d'exemple pour la propagande du nouveau procédé de blanchîment dans leur région respective. Les journaux contemporains et les rapports que faisait principalement Bonjour relatent les difficultés qu'on leur suscitait partout. Cependant leur campagne fut fructueuse et salutaire : les fabricants finirent par se rendre à l'évidence des multiples côtés pratiques et de la supériorité de la nouvelle méthode.

Lorsque la grande Révolution commença à gronder, que le commerce se mit à se ralentir, que la guerre vint bouleverser la région frontière du Nord et que les matières premières vinrent à faire défaut, J.-Jos. Welter et Bonjour furent rappelés à Paris par le Comité du salut public pour y servir la République sur un autre terrain.

Le 1er octobre 1794, Welter fut nommé instructeur chimiste à l'Ecole polytechnique. Berthollet y était instituteur (1) de chimie pour les substances végétales et animales : Welter, par contre, était instructeur dans la même branche. Guyton (de Morveau) était instituteur pour la partie des minéraux, tandis que Bonjour devint instituteur dans cette même partie. Notons que Gay-Lussac, le grand ami et collaborateur parfois de J.-Jos. Welter, était à cette époque même du nombre des élèves de l'Ecole. En même temps que J.-Jos. Welter remplissait les fonctions d'instructeur à l'Ecole polytechnique, il était occupé à l'Etablissement de Meudon avec le titre de minéralogiste, et y résidait.

Au château de Meudon, le Comité du salut pu-

(1) Les *professeurs*, mot d'ancien régime, portaient ce titre dans la nomenclature révolutionnaire.

Digitized by Google

blic avait réuni un certain nombre de savants et de praticiens qu'il faisait travailler jour et nuit au perfectionnement des différentes machines de guerre et à toutes questions et recherches pouvant être utiles à la défense nationale. C'est là, tout proche de la station bien connue de l'aérostation militaire actuelle de Chalais-Meudon, que furent perfectionnés les aérostats, dont l'usage déjà à cette époque, si lointaine de la nôtre, avait été jugée utile en campagne et contribua à la victoire de Fleurus en 1794. La plus grande discrétion était ordonnée à tous les habitants du château, dont on avait rendu l'accès des plus difficiles. Toute une commission de chimistes y était réunie pour rechercher les moyens de remédier à la pénurie de certains produits employés à la fabrication de la poudre que l'on ne pouvait plus, par suite de la guerre, tirer de l'étranger. Maître Michelez, Notaire à Paris, raconte que, dans sa jeunesse, il entendit dire chez ses parents avec lesquels vivait J.-Jos. Welter, qu'une accusation stupide, comme il en naît dans les temps troublés, ayant soulevé la foule, (on prétendait, paraît-il, que les habitants du château étaient occupés à tanner de la peau humaine), on avait mis le feu aux bâtiments qu'ils occupaient, et que les chimistes et parmi eux Welter avaient dû se sauver, n'emportant que les vêtements qu'ils avaient sur eux ! Cette légende se base sur un incendie qui éclata en effet, à Meudon, le 26 ventôse an III (16 mars 1795) par suite du frottement d'une fusée qui mit le feu à un artifice. L'ouvrier qui le tenait, au lieu de le jeter au dehors du bâtiment, comme on doit le faire dans un pareil accident, s'était sauvé, et le feu s'était prompte-

Digitized by Google

ment communiqué à d'autres artifices voisins, et par eux, à une aile du château.

La *Gazette nationale* du 28 ventôse an III, (18 mars 1795), relate qu'il y eut une interpellation à ce sujet à la Convention nationale. Fourcroy, au nom du Comité du salut public, expliqua les faits tels qu'ils s'étaient produits, fit remarquer à la Convention la manière naturelle dont le feu avait pris et repoussa l'attribution de ce malheur au compte de la malveillance.

Cette dernière version dément formellement et officiellement celle de la légende que l'on raconta à Me Michelez lorsqu'il était enfant. Mais, en tous cas, J.-Jos. WELTER a dû assister à cet incendie et probablement partager la panique générale. Dans la réclamation adressée le 3 frimaire an III (24 novembre 1795) c'est-à-dire trois mois et demi avant le sinistre, aux administrateurs du district de Longwy, il est, en effet, qualifié de minéralogiste à l'Etablissement de Meudon, et y résidant.

Une tradition de famille nous transmet encore comme épisode de la Révolution que J.-Jos. WELTER, dénoncé comme royaliste, allait subir le sort fatal de Lavoisier, quand Robespierre lui sauva la vie en le déclarant « utile à la patrie » (1).

En 1796 Bonjour quitta Paris pour se rendre dans le Nord comme commissaire du Gouverne-

(1) Lavoisier qui, noble et fermier général, et gendre de fermier général, était en ces qualités poursuivi par le parti montagnard, monta sur l'échafaud malgré la démarche commune de ses amis auprès de Robespierre à qui on attribue ces paroles si souvent citées : « La République n'a pas besoin de savants ». Mais cette expression est probablement apocryphe.

Digitized by Google

ment pour les salpêtres : fonctions aussi ingrates pour leur titulaire que vexatoires pour la population (le salpêtre se récoltait principalement dans les caves des habitations). En 1797, lorsque J.-Jos. WELTER quitta, le 13 avril, l'Ecole polytechnique pour se rendre en Flandre, Bonjour eut son changement pour Dieuze en Lorraine où il mourut en 1811. Les deux amis qui, d'origine à peu près semblable, (Bonjour était fils du fermier de Grange de Combes dans le Jura) s'étaient liés d'amitié à Paris et avaient suivi, jusqu'en 1797, à peu près la même voie, ne se revirent plus, sauf quelquefois à Paris où ils allaient presqu'annuellement passer quelques jours. C'est lors d'une de ces visites communes à Paris que WELTER fit avec Clouët et Hachette les expériences pour obtenir l'acier fondu.

C'est aussi en 1797, le 21 vendémiaire an V, que la Société libre des Pharmaciens de Paris nomma J.-JOS. WELTER membre de cette association eu égard aux travaux qu'il avait déjà faits et aux fonctions qu'il avait remplies.

Nous trouvons aussi le nom de J.-JOS. WELTER parmi ceux des souscripteurs pour l'érection d'un monument au brave général Desaix. C'était, d'après la *Gazette nationale*, en 1799. WELTER souscrivit pour 24 francs : il est cité, parmi un grand nombre de notabilités mues, comme lui, par un sentiment d'estime publique et de reconnaissance patriotique, comme demeurant en province : ce qui est juste, puisque WELTER s'était rendu à Menin (Meenen en flamand) pour s'y établir.

Menin était français à cette époque et faisait partie du département de la Lys. En 1785 déjà, les associés Vandermersch et van Ruymbeke y avaient

Digitized by Google

une fabrique de toile. J.-Jos. Welter entra dans cette fabrique en y apportant ses expériences et connaissances en chimie et mécanique et il s'associa à la famille van Ruymbeke, qui est encore représentée aujourd'hui à Courtrai en la personne de l'honorable Dr van Ruymbeke. On y pratiqua naturellement le blanchiment de fils à la Bertholienne, et, son associé étant décédé, J.-Jos. Welter s'adjoignit M. Gombert, allié à la famille Vandermersch, vers 1807 ou 1808.

Comme il y avait des enfants van Ruymbeke qui étaient encore mineurs, Welter s'en occupa généreusement et fit tout son possible pour les aider, les conseiller et les diriger : les carnets de Welter contiennent maint détail à ce sujet.

En 1815, le commerce dans le Nord commença à décliner fortement à cause de l'interruption des communications avec Lille et à cause des guerres désolant le pays, de telle sorte qu'en 1817 la blanchisserie ferma ses portes et l'association fut dissoute. Une partie du matériel prit le chemin de Paris, ainsi que Welter et son associé Gombert. Welter était alors âgé de 54 ans.

On pourrait maintenant se demander : Welter fut-il contraint au service militaire ? Nous répondrons : Non, Welter ne servit pas.

Avant 1793, le recrutement de l'armée française s'opérait par voie d'enrôlements volontaires avec primes en argent.

Par contre, les décrets de la Convention du 24 février et du 24 août 1793, organisant la levée en masse, atteignaient les gardes nationaux de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, en commençant par les plus jeunes. Or, Welter qui,

Digitized by Google

en 1793, avait 30 ans, a pu échapper à la réquisition générale. Bonjour, lui, s'était engagé volontairement lors du siège de Valenciennes où il fut blessé : ce qui ne l'empêcha pas de servir comme infirmier-médecin à l'Hôpital de Valenciennes où, en savant et pratique élève de Berthollet, il sut appliquer la méthode de son Maître à des appareils de désinfection au chlore qui rendirent bien des services.

En ce qui concerne la loi dite de la conscription, 10 fructidor an VI (5 septembre 1798), elle a été appliquée la première fois pendant la campagne de l'an VII (1799). Elle visait tous les Français âgés de 20 à 25 ans, en cas d'insuffisance du nombre des enrôlements volontaires. Elle ne s'appliquait donc pas à J.-Jos. WELTER qui, en 1799, avait 36 ans.

La famille Michelez venait du département du Nord : elle était apparentée de loin à la famille Gombert, l'associé de J.-Jos. WELTER. C'est probablement, d'après Monsieur Michelez, Notaire à Paris, grâce à cette circonstance que Monsieur Charles Michelez fit la connaissance de J.-Jos. WELTER et qu'ils devinrent tous deux des amis. Une correspondance, dont certaines lettres existent encore, s'établit entre eux, et en 1815 M. Charles Michelez, répondant à une lettre de son ami, le priait avec instance de revenir à Paris unir son sort au sien et vivre au sein de sa famille, où il était si aimé et tant désiré. WELTER céda à ces instances et à ces protestations d'amitié sincère, il vécut 35 ans, heureux et rendant heureux, avec la famille de son ami Michelez jusqu'à la fin de ses jours. Il ne quittait leur maison, chaque an-

Digitized by Google

née, que pendant quelques semaines qu'il allait passer à Rédange et à Luxembourg. M. Ch. Michelez mourut lors de l'épidémie du choléra en 1832 avec son épouse et une de ses nièces. Son fils Paul, le père de Me L. Michelez Notaire, mourut en 1853 : J.-Jos. WELTER l'avait précédé d'un an dans la tombe : l'amitié, qui les unissait tous si intimement, ne fut pas rompue par la mort : la famille Michelez reçut dans son tombeau familial celui qui, durant 35 ans, était resté dans son sein : touchant exemple de l'amitié se prolongeant au-delà du terme fatal où l'on se quitte en ce bas monde.

A leur arrivée à Paris en 1817, Gombert s'associa avec M. Ch. Michelez dans une blanchisserie installée à Saint-Denis, tandis que WELTER plaça dans leur association la somme de 15 000 francs représentant sa part dans le matériel ramené de Menin. Gombert se sépara de Michelez plus tard, de telle sorte que ce placement resta chez Gombert seul qui avait conservé l'établissement de Saint-Denis : celui-ci périclita plus tard.

Monsieur Michelez établit de son côté à Lardy une filature dans laquelle J.-Jos. WELTER put à loisir faire l'application de ses connaissances en mécanique et hydraulique. Le bureau des brevets d'invention cite un brevet de 15 ans pris par Michelez-Gombert et WELTER pour des machines à retordre le fil.

Lors de l'Exposition industrielle en 1819 à Paris, WELTER fut nommé membre du jury de cette exposition : ce qui lui valut, par nomination du 26 septembre 1817, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Berthollet qui, en 1806, s'était retiré à Arcueil, y fonda avec Laplace cette célèbre société d'Arcueil qui réunissait librement, tous les quinze jours, les plus savants chimistes et mathématiciens de la capitale, l'aristocratie de la science ! Gay-Lussac, Arago, Dulong, Poisson et bien d'autres y trouvaient l'occasion de se communiquer le résultat de leurs travaux qu'ils discutaient alors ensemble.

WELTER, absent de Paris jusqu'en 1817, n'a pu en faire partie, car, à son retour, la Société d'Arcueil s'était désagrégée depuis 1813. Mais Gay-Lussac, Thénard, Arago, Hachette et WELTER ne se perdirent jamais de vue : non seulement la science les unissait, mais encore plus l'amitié et l'estime réciproque.

La Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, fondée en 1802, admit WELTER parmi le nombre de ses membres actifs le 29 août 1827, et c'est au sein de cette savante Société, qui décida de la nature des travaux ultérieurs de WELTER qui, à partir de cette époque, s'appliqua principalement à l'étude et à la solution de problèmes de physique et de mécanique, que parurent dans des bulletins publiés régulièrement, la plupart des travaux originaux ou collaboratifs de J.-Jos. WELTER.

Le Conseil de perfectionnement du Conseil Royal des Arts et Métiers l'agréa aussi comme membre pour les années 1819-20-21-22-23 et 24.

Lors de ses voyages annuels en Lorraine, WELTER, que ses souvenirs et relations d'enfance rappelaient souvent à Luxembourg, s'y était formé un noyau d'amis. Je citerai parmi ceux-ci MM. Boch-Buschmann, Eug. Boch, Eydt, Noël, Lion, Reuter, Kuborn, Pescatore (le richissime fabricant de ta-

Digitized by Google

bacs et bienfaiteur de la Ville de Luxembourg), Namur, Würth, etc. : au milieu desquels il se retrouvait comme dans une atmosphère de science et d'industrie. Plus d'une question scientifique, mise sur le tapis, fut discutée de vive voix : les idées théoriques étaient aussitôt traduites en pratique : on visitait ensemble les ateliers, on essayait les machines auxquelles on apportait des perfectionnements, on estimait la force productive des chutes d'eau en vue de leur complète utilisation, etc. Gothelf Kind, le saxon, le célèbre foreur du puits artésien de Mondorf dont le Grand-Duché lui est redevable, l'ingénieur inventeur d'outils spéciaux qu'il fit breveter plus tard dans bien des pays, faisait aussi partie de ce cercle scientifique. Leurs communications réciproques témoignaient de leur confiance mutuelle : toute jalousie, toute méfiance étaient bannies, et quand l'un d'eux réussissait dans quelqu'entreprise personnelle, ses amis tout les premiers s'en réjouissaient avec lui. Nous en avons le témoignage dans une lettre que WELTER écrivait plus tard à son ami Lion au sujet de Kind qui venait de vendre avantageusement ses brevets à M. de Wendel contre 300 actions de ses houillères de Schœnecken et un traitement annuel fixe élevé. « ..... Cette bonne nouvelle, dit WEL-« TER, m'a fait le même effet que si c'eût été moi « qui ait reçu cette bonne aubaine et j'étais fier « de la découverte de notre Kind, peut-être plus « fier que lui-même !....»

Une autre preuve de l'estime qu'il portait à ses amis se trouve dans une lettre que WELTER écrivit en 1848, âgé de 85 ans, à son ami Gay-Lussac ! En voici un extrait :

Digitized by Google

« Mon ami Gay,

« Ta lettre du 31 mai est venue me trouver à « Lardy. Si je n'accepte pas ton déjeuner, c'est « que je ne déjeune plus et je ne dine plus comme « tout le monde, depuis mon accident : de ton in- « vitation je n'accepte que le plaisir qu'elle m'a « fait. . . . . .

« . . . Les conséquences de cette constitution « de l'atmosphère sont nombreuses ; peut-être que « quelques météorologues les ont développées : je « n'en sais rien ; je n'ai eu entre les mains que « Soubeiran, qui ne se doute de rien.

« J'ai fait un précis très court de nos expé- « riences et de nos formules. Je t'en remettrai la « feuille comme chose due, sans autre mérite.

« Ton frère en Berthollet et ton ami de la veille « et du lendemain.

« J.-Jos. Welter. »

Cette lettre témoigne de la grande amitié qui unissait les deux savants, du désintéressement caractéristique de Welter et de la vénération qu'il cultivait encore pour son premier maître.

Je citerai encore un troisième extrait d'une lettre écrite par J.-Jos. Welter à son ami Namur à Luxembourg, relativement au décès de leur ami commun le Dr Würth. Welter avait mis le Dr Würth sur la liste des personnes auxquelles on devait envoyer un faire-part de sa mort qu'il attendait patiemment, comme il aimait à le répéter. Mais le Dr Würth précéda Welter de deux mois et ce dernier en écrivit, aussitôt la nouvelle reçue, à M. Namur.

Digitized by Google

« ..... Je partage avec vous et le pays votre « haute estime pour M. Würth : c'était un méde- « cin de la plus grande valeur, exempt de préjugés, « bon physicien et naturaliste. C'est à des hommes « de ce genre qu'il faudrait souhaiter une longue « vie pour le bonheur de ses contemporains. Je « me faisais gloire d'être l'un de ses amis. J'ap- « prends que le jour de son enterrement a été « chômé comme un jour de deuil public : toutes « les fabriques et ateliers ont été fermés : c'est « un hommage rendu à son grand mérite et à la « bonté de son cœur ! Luxembourg lui doit un « monument !.....»

C'est ainsi que J.-Jos. Welter écrivait encore à l'âge de 89 ans ! chaque ligne est un trait de cœur et montre combien son amitié était vive et durable.

Entouré de pareils amis et englobé dans ce cercle si resserré de sentiments chers à son cœur et à son esprit, J.-Jos. Welter voyait chaque année revenir trop tôt le jour où d'autres devoirs tout aussi chers le rappelaient à Paris. Quand l'heure de la rentrée avait sonné, et que des vacances si bien remplies étaient interrompues, une correspondance régulière, toujours empreinte des mêmes sentiments cordiaux et roulant sur de nouvelles questions de science quand les précédentes étaient résolues, reliait Welter à Luxembourg. C'est à lui que beaucoup d'industriels s'adressaient pour obtenir quelques conseils pratiques : toujours il se mettait à leur disposition pour leur aider dans les mesures de ses moyens et de ses connaissances ; aussi sa réputation était grande en ce

Digitized by Google

petit pays du Luxembourg, où une récompense bien honorifique lui fut attribuée au déclin de sa vie : le 4 août 1843, WELTER, âgé alors de 80 ans, fut nommé Commandeur de l'ordre grand-ducal de la Couronne de chêne, fondé seulement depuis deux ans. Les motifs de cette haute distinction sont basés sur le fait que WELTER avait consacré tous ses loisirs, pendant les nombreux séjours qu'il faisait dans le Grand-Duché, au profit des industries de ce pays, et parce que ses conseils étaient toujours donnés avec le plus grand désintéressement.

En 1847, il vint pour la dernière fois en Lorraine et à Luxembourg, car en 1848 « un accident lui tomba dans la vue ! » (1) qu'il ne perdit cependant pas, mais d'autres infirmités firent leur apparition et il ne put plus quitter Paris.

Le séjour annuel de J.-JOS. WELTER pendant ses vacances à Rédange avait un tout autre caractère que celui qu'il prenait à Luxembourg. Ici, à Rédange, n'oubliant pas la lettre que son père lui avait écrite en 1786 à Paris et suivant l'impulsion de son cœur, il avait aussi un vaste champ d'action parmi sa famille. Les questions scientifiques l'y occupaient très peu ; par-ci, par-là une visite aux forges de M. Gautier à Sainte-Claire, quelques expériences ou recherches chimiques avec un petit matériel de laboratoire qui restait toujours à Rédange (2).

---

(1) Ce sont les propres termes qu'employa J.-JOS. WELTER dans une de ses lettres de 1848.

(2) Lettre du 25 févr. 1786 à J.-JOS. WELTER par son père : « Mon fils, c'est votre argent que vous dépensez à Paris, ce n'est pas le mien. Vous n'avez pas oublié ce que je vous

Digitized by Google

Dès son arrivée au pays, toutes les questions matérielles de ses nombreux parents étaient à l'ordre du jour : celles qui durant l'année courante avaient dû être traitées par correspondance étaient révisées et vidées définitivement. Les comptes de tutelle d'une partie de ses neveux et nièces étaient mis au net : et maint conseil salutaire relativement à l'éducation des enfants mineurs fut donné aux tuteurs de ceux-ci. C'est ainsi que J.-Jos. WELTER disait de placer les enfants pendant leur apprentissage dans une maison bien tenue et morale. Citons ses propres paroles : « Je ne voudrais « pas qu'ils fussent logés là où ils verraient mau- « vaise compagnie, mauvais exemple et propos li- « centieux ainsi que désordre : il faut regarder « plus à cela qu'à un surcroit de dépenses ! »

Aux conseils s'adjoignaient les secours pécuniaires, accordés même souvent avant qu'ils ne fussent demandés. C'est grâce à ces secours que l'un de ses neveux put se vouer à sa vocation de prêtre, qu'un autre devint un brillant élève à l'Ecole Centrale dont il sortit comme ingénieur distingué, que d'autres purent chacun apprendre un métier rémunérateur : et toujours c'était le bon oncle Jean qui payait largement tous ces frais d'é-

---

ai dit en 1783, que vos études m'avaient beaucoup coûté, et que je ne pouvais faire pareille dépense pour aucun de vos frères et sœurs : que les nouvelles dépenses que vous seriez obligé de faire à Paris seraient pour votre compte d'autant que c'était pour vous procurer un état que je vous ferais les avances nécessaires à vos besoins, mais si vous ne me remettiez cette somme de mon vivant, vous la rapporterez en masse ou la recevez autant moins sur votre part lors de ma succession. . . . . .

Digitized by Google

ducation et de première installation : riche acompte sur la part de fortune qu'il leur laisserait après sa mort ; aussi était-il aimé et béni !

JEAN-JOSEPH WELTER était foncièrement pieux. Me Michelez, notaire à Paris, se rappelle fort bien qu'il accompagnait les membres de sa famille à l'église tous les dimanches. Lorsqu'en 1848 et 49, plusieurs de ses neveux, émoustillés par les épisodes de cette courte révolution, mêlaient la religion à la politique, J.-JOS. WELTER ne laissait jamais échapper une occasion pour les ramener à la raison ; ses lettres en témoignent en plusieurs endroits : il insistait surtout sur le respect que l'on devait à la religion dans la personne de ses ministres et ne paraissait pas admettre que l'on discutât religion si on n'avait pas fait des études spéciales sur les dogmes.

J.-JOS. WELTER resta célibataire : de par ce fait, ses sentiments de famille se reportèrent naturellement sur ses neveux et nièces qui, au nombre de vingt-un, se partagèrent sa fortune après son décès. Cette fortune, pour cette époque, était assez considérable. En reconnaissance envers leur oncle bienfaiteur, M. Gabriel Welter, de Rédange, tant en son nom qu'en celui de ses co-héritiers dans la succession de J.-JOS. WELTER, par devant le notaire Willemin, de Villers-la-Montagne, fit, le 18 juillet 1853, une donation de 150 francs pour célébrer une messe haute chaque année le 6 juillet en l'église paroissiale de Rédange, pour le repos de l'âme dudit J.-Jos. Welter, oncle du et des donateurs (fondation approuvée à l'Evêché de Metz le 13 mars 1855). La reconnaissance des neveux et nièces se traduisit encore par le texte et la fixa-

Digitized by Google

tion de cette plaque commémorative en fonte au mur de l'église de Rédange.

J.-Jos. Welter ne quitta donc plus Paris après 1848, sauf pour se rendre par les beaux jours à la campagne de la famille Michelez, à Lardy.

Les années, si bien remplies, s'écoulèrent ainsi rapidement, et lorsque leur fardeau commença à se faire sentir lourdement, un heureux destin conserva à J.-Jos. Welter ses facultés intellectuelles jusqu'à son dernier souffle. Ses carnets de 1851, alors qu'il avait quatre-vingt-huit ans, contiennent encore des dessins de mécanique et des ébauches de calculs compliqués ; les brouillons de ses lettres, écrites en 1852, c'est-à-dire deux mois avant sa mort, s'y trouvent aussi tracés d'une main encore sûre. Pendant les dernières années de sa vie, J.-Jos. Welter se servait encore dans ses carnets d'un système de tachygraphie qu'il avait apprise à la fin du siècle précédent, il y avait au moins cinquante ans, à Paris (1). Voilà certainement une preuve de la lucidité de son esprit jusqu'à un âge aussi avancé. Grâce au concours si désintéressé de M. de L..., de Paris, qui n'a pas craint de se donner la peine de me copier toute cette méthode de tachygraphie, tous les passages et lettres, écrits au moyen de ce système, ont pu être déchiffrés : J.-Jos. Welter ne

(1) En 1787, M. Jean-Félicité Coulon-Thèvenot inventa une méthode de tachygraphie, fondée sur les principes du langage, de la grammaire et de la géométrie; elle fut présentée à Napoléon Bonaparte, Premier Consul de la République française, et imprimée à Paris en l'an X. Un unique exemplaire de cette méthode existe encore à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

Digitized by Google

s'en servait que pour gagner du temps en écrivant, et de la place dans ses petits carnets. Cette sténographie primitive, mais qui a assez de ressemblance avec celle de Duployé, ne nous communique que les résultats des consultations médicales du docteur Alibert, qui était le médecin attitré de J.-Jos. Welter, et le secret des textes anodins de lettres dans le genre de toutes celles contenues dans les quatorze carnets qui nous ont été laissés.

Sentant sa fin approcher, J.-Jos. Welter établit philosophiquement lui-même la liste des personnes amies auxquelles on devait faire envoyer une lettre de faire-part de sa mort qui, sans le surprendre, survint le 6 juillet 1852 : il était dans sa quatre-vingt-dixième année (1).

Ses funérailles furent de toute simplicité, suivant le caractère et la volonté expresse du défunt, qui avait recommandé que les frais de ces funérailles ne devraient pas dépasser le montant de la vente de ses nippes. Aucun discours ne fut prononcé : quelques amis et les membres de la famille Michelez, présents à Paris, accompagnèrent à sa dernière demeure au Père-Lachaise, dans le caveau de M. Michelez, celui qui, pour tous ceux qui l'avaient fréquenté, était resté un digne et dévoué compagnon, pour ses parents un bienfaiteur continuel et qui, par ses connaissances et son

(1) Cette liste comportait vingt-six noms, parmi lesquels : M. Arago, à l'Observatoire; M. Thénard, place Saint-Sulpice, 6; Mme J. Gay-Lussac, rue de Seine, 12; M. Hachette, à Meaux; MM. Lion, Reuter, Würth, Namur, Boch, Eidt, à Luxembourg, etc.

Digitized by Google

travail assidu, avait rendu de réels services à sa patrie.

J'ajouterai encore que son siège à l'Académie des sciences fut occupé après lui par le célèbre Bunsen, de Heidelberg.

NOTE. — A la suite de ce travail, l'auteur avait écrit une troisième partie comprenant les pièces justificatives et les sources de la biographie qu'on vient de lire; mais, vu leur étendue et leur nombre, l'Académie n'a pas cru devoir les reproduire; elles resteront dans ses archives à l'état de manuscrit.

NOMENCLATURE CHRONOLOGIQUE
des Travaux originaux ou collaboratifs
de J.-Jos. WELTER

En 1785-90. Acide muriatique oxygéné. — Blanchiment. — Chlorure de chaux.
» 1787. Expériences sur formation du principe colorant prussique.
» 1788. Amer de Welter.
» 1788. Expériences Landriani chez Lavoisier.
» 1789. Réactions dans l'analyse des eaux.
» 1795. Congélation du mercure.
» 1796. Propriétés eudiométriques du phosphore.
» 1798. Acier fondu.
» 1798. Tubes de sûreté dits « de Welter ».

Digitized by Google

En 1798. Appareil pour saturer la potasse.
» 1802. Acide nitrique. — Impuretés.
» 1811. Ether nitrique.
» 1818. Machine à retordre.
» 1819. Acide hyposulfurique.
» 1820. Essai des soudes.
» 1822. Dilatation de l'air.
» 1822. Quantité de chaleur dégagée par 1 gr. d'oxygène brûlant telle substance.
» 1827. Notice sur les unités employées en mécanique.
» 1829. Niveau à bulle d'air.
» 1831. Dynamomètre Welter et Welter-de Prony.
» 1844. Régulateur de vanne de roue hydraulique.
» 1845. Rapports sur le puits de Mondorf.
» 1846. Planches galvanoplastiques Liet-Boch.
» 1846. Essais d'un nouveau diapason.

Digitized by Google

RAPPORT

sur une étude intitulée

LA BETTERAVE A SUCRE ET SA CULTURE EN LORRAINE

Au nom de la Commission d'agriculture
par M. L. PIERSON, *rapporteur*.

MESSIEURS,

L'étude intitulée « La betterave à sucre et sa culture en Lorraine », soumise à l'appréciation de votre commission de l'agriculture, est écrite en un style généralement clair, coulant et précis. L'origine de la betterave y est mentionnée, ses diverses variétés y sont examinées, passées en revue, présentées et décrites avec une netteté, une précision et une abondance de détails vrais qui frappent à l'instar d'une photographie.

Mais quels que puissent être le charme et l'attrait qui émanent de certaines parties du travail, quels que soient la beauté et le fini de certaines descriptions, votre commission n'a pu oublier que c'est en vue de vos concours d'agriculture qu'il lui a été soumis, et que c'est à ce seul point de vue que vous l'avez chargée de l'étudier et d'en apprécier les mérites. L'étude en question, d'abord conçue et commencée, ainsi que son auteur le reconnaît, dans le but de contribuer au succès d'une affaire industrielle que l'on essaya de lancer en

Digitized by Google

Lorraine il y a quelques années, ne fut que plus tard achevée pour être présentée à un de vos concours.

Son auteur, négligeant dès le début la méthode démonstrative, semble avoir réservé toutes ses préférences à l'affirmative toujours plus expéditive et plus facile, mais malheureusement moins probante et moins apte à déterminer une conviction. C'est ainsi qu'il pose, tout d'abord, comme un fait acquis, indéniable, que « non seulement la culture de la betterave à sucre est possible et désirable en Lorraine, mais même qu'elle ne peut manquer d'y être largement rémunératrice, notamment dans les arrondissements de Sarrebourg, Château-Salins et Forbach ». C'est une affirmation qui ne saurait être acceptée sans examen. Elle eût, en tous cas, pour déterminer une conviction, gagné à être étayée sur des exemples, des démonstrations et des données techniques positives.

Il est incontestable qu'en présence de la crise sucrière européenne actuellement régnante, dûe, comme chacun le sait, à une surproduction générale, compliquée de difficultés toujours croissantes d'exportation, il eût paru indiqué, logique et rationnel, non pas de se contenter de déclarer qu'une contrée peut produire la betterave à sucre, mais en outre de démontrer et d'établir qu'en raison de conditions économiques particulièrement favorables, dûes, soit à son climat, à la nature et à la composition de son sol ou à toutes autres causes, elle se trouve en mesure de la produire plus économiquement et dans de meilleures conditions que les contrées qu'il s'agit de concurrencer.

Voilà, semble-t-il, comment le problème se pose

Digitized by Google

et dans quel sens il aurait gagné à être étudié. Peut-on, en se référant à cet ordre de faits, le considérer, non pas comme résolu, mais seulement touché de façon un peu objective par le travail qui vous est présenté ? C'est en vain que, sous ce rapport, on y chercherait quelques indications précises, appuyées sur des faits contrôlés susceptibles d'apporter un peu de conviction dans l'esprit non prévenu des intéressés. L'auteur, fidèle à sa méthode, se borne à donner la culture de la betterave à sucre comme une culture rémunératrice nouvelle à introduire utilement en Lorraine, où, si on l'en croyait, elle aurait été à peu près inconnue jusqu'ici. Même sur ce dernier point, ce n'est pas tout à fait exact. Déjà vers 1830 la Lorraine comptait au moins trois sucreries établies dans la fertile plaine de la Moselle : à Ennery, Talange et Basse-Yutz : lesquelles, après avoir fonctionné un certain nombre d'années, abandonnèrent la fabrication du sucre pour celle de l'eau-de-vie. La première, détruite par un incendie vers 1848, fut à la suite de cet événement transformée en distillerie; la seconde fit également place à une distillerie de betteraves qui s'établit à Maizières-lès-Metz, pendant que la troisième abandonnait aussi la fabrication du sucre pour celle de l'alcool. Il serait intéressant de connaître les causes de l'échec de ces premiers essais de fabrication de sucre en notre pays. Pourquoi furent-ils si vite abandonnés sans que, depuis, aucune tentative sérieuse ait jamais plus été faite pour y établir de nouvelles usines de ce genre ? L'emplacement apparaissait cependant comme tout particulièrement heureux, et admirablement choisi

Digitized by Google

pour favoriser un développement normal et rationnel de l'industrie sucrière, sis, comme il l'était, au milieu de profondes et riches terres d'alluvions semblant posséder et réunir au plus haut degré les qualités requises pour une culture avantageuse de cette plante. Ces trois usines cessèrent toute fabrication quelques années après 1870, lorsqu'elles furent touchées par les lois fiscales allemandes relatives à la distillerie. Elles utilisaient alors, annuellement, plusieurs millions de kilos de betteraves demi-sucrières.

L'auteur finissant cependant par se rendre compte qu'un travail de ce genre peut difficilement se dispenser de fournir ne serait-ce que l'apparence d'une démonstration technique, aborde enfin cet ordre de faits en reconnaissant que la betterave à sucre « a besoin, pour prospérer, d'une terre meuble, facile à travailler, se prêtant sans résistance à la levée de la graine et à la pénétration de la racine ». La composition du sol lorrain, ou du moins de la partie plus spécialement visée dans le travail qui nous occupe, répond-elle bien aux conditions données comme nécessaires pour permettre à la plante de prospérer et d'être livrée à l'industrie dans des conditions qui puissent mettre celle-ci en état de lutter avantageusement contre toute concurrence?

Ce que l'on en connaît ne semble guère autoriser des déductions aussi optimistes que celles de l'auteur. C'est un peu la même impression qui se dégage et s'impose naturellement à tout esprit non prévenu quand, sans avoir rien fait pour amener une telle conviction, il donne comme « établie dans ses grandes lignes, l'utilité qu'il y a

Digitized by Google

pour notre culture lorraine à établir dans son système d'exploitation la culture de la betterave à sucre et, au point de vue spécial, il croit qu'il ne saurait être soulevé aucune objection sérieuse ; tant sous le rapport du climat que sous celui du sol de notre pays, non plus que sous le rapport des bénéfices certains à réaliser par l'introduction de la culture en cause ». Il finit cependant par reconnaître « qu'il ne saurait être superflu, au contraire, d'appuyer son argumentation de quelques exemples particuliers obtenus en Lorraine ».

Nous allons voir ce que sont ces prétendus exemples ; quelle en est la valeur et ce qu'il faut en retenir. Il cite en première ligne l'opinion de Grandeau, savant éminent, sans doute, aux admirables travaux duquel l'agriculture doit de notables progrès, mais qui n'est pas cependant, que je sache, un praticien dont, comme tel, les conceptions doivent être admises à titre d'exemple sans avoir été, au préalable, confirmées par des expériences concluantes. C'est d'ailleurs la méthode qu'emploie l'illustre savant lui-même pour ses travaux en laboratoire. Les prévisions et les calculs de cabinet que n'entravent et ne bouleversent ni pluie, ni sécheresse, ni intempéries d'aucune sorte donnent assez généralement de merveilleux résultats. Il en va parfois tout autrement dans la pratique.

La seule partie du travail qui pourrait approximativement se classer dans le genre démonstratif est la reproduction d'un article publié à l'époque où s'agitait la question de création d'une sucrerie dans l'arrondissement de Sarrebourg; publication, d'ailleurs, faite en vue de cette création et dans

Digitized by Google

le but de la favoriser, par M. Lange, administrateur général des domaines de Marimont et Chargny-la-Horgne, dans le *Journal agricole d'Alsace-Lorraine*. Au lieu d'y donner les résultats obtenus avec cette culture sur les domaines qu'il administre, M. Lange s'est contenté de publier une espèce de traité général de la culture de la betterave à sucre dans les terres fortes de Lorraine. Cet article n'a donc qu'une valeur relative, et ses conclusions ne sauraient être acceptées que sous bénéfice d'inventaire et non sans avoir été soumises au préalable à un examen critique nécessaire.

« Tant », y est-il dit, « que le déchaumage de nos champs de céréales et un labour profond avant l'hiver ne seront pas généralement en usage dans notre département, il faudra consacrer à la culture de la betterave à sucre la partie la plus fertile et la mieux amendée de nos jachères. Il conviendra de donner aux jachères, comme ceci se pratique déjà, du reste, un dernier labour aussi profond que possible, et même, suivant les circonstances, de donner un labour plus profond avec la charrue sous-soleuse. On laissera ensuite les sillons tels quels pour passer l'hiver. En ce qui concerne le choix des terrains, il sera nécessaire de veiller à ce que l'on puisse avoir en tout temps, par de bons chemins, accès aux champs de betteraves. Au printemps, dès que le sol sera suffisamment sec, on y répandra aussi uniformément que possible l'engrais chimique, on l'enfouira par un hersage vigoureux dans tous les sens ; s'il est nécessaire, on fera encore passer le rouleau pour obtenir un sol parfaitement égal et meuble ». Puis encore : « tous nos cultivateurs savent que le sol lorrain a

Digitized by Google

ceci de particulier qu'il est souvent pâteux et se sépare difficilement des fruits qu'il a produits. Aussi, on fera bien d'arracher les betteraves par un temps sec, autant que possible, et d'en débarrasser les champs aussitôt. On les dépose en tas pour huit ou quinze jours à proximité d'un bon chemin, et on les recouvre avec des feuilles. Ce procédé présente un double avantage : la terre qui était restée attachée aux racines tombe d'elle-même, en grande partie, et le chargement des wagons ou des bateaux se fait beaucoup plus rapidement quand les betteraves sont entassées sur le bord d'un bon chemin ».

Cette nomenclature des travaux est suivie d'un décompte des frais par hectare, établi d'une façon si rudimentaire et si superficielle, qu'il est impossible de l'accepter pour une évaluation, même approximative, du revenu net de la récolte.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que l'ensemencement au moyen d'un semoir mécanique et tous les travaux préparatoires mentionnés en détail plus haut, lesquels n'exigeraient pas moins de six à sept jours de travail avec quatre et, suivant les localités, avec six chevaux et deux hommes, n'y sont évalués que 60 M., chiffre qui apparaîtra notoirement insuffisant si l'on considère que pour l'évaluation du revenu des terrains non bâtis en vue d'une nouvelle peréquation de l'impôt foncier, la commission des taxateurs du pays, après une étude approfondie et des calculs aussi exacts que possible, n'admit pas moins de M. 3.20 comme représentation du prix de revient de la journée de travail du cheval de culture en Lorraine. Il en ressort donc que si, dans ces conditions, le mon-

Digitized by Google

tant des frais prévus de ce chef par M. Lange était doublé, il resterait encore, vraisemblablement, au-dessous de la vérité.

Le transport des betteraves à la gare ou sur canal n'est non plus estimée qu'un Mark par mille kilos. Taux inacceptable, même si la gare ou le canal ne se trouvaient qu'à trois ou quatre kilomètres des betteraves à y transporter.

Il ne compte également que 60 M. pour l'arrachage et le chargement, malgré la double manipulation qu'exige l'adhérence des terres aux racines. Ce surcroît de main-d'œuvre, joint aux difficultés d'arrachage en terres compactes, font, ici aussi, ressortir une insuffisance d'évaluation.

Pour le fermage et les contributions des terrains ensemencés, il ne donne non plus que 50 M. par hectare. Ce qui réduit à 25 M. la valeur locative annuelle de l'hectare, contribution comprise, puisque, d'après M. Lange, ce n'est qu'après jachères que la betterave à sucre est à ensemencer sur ces terres, et que, conséquemment, ce n'est qu'en seconde année que le produit s'y récolterait, devenant ainsi la représentation du fruit de deux années, la première ayant été consacrée exclusivement à la préparation du sol. Valeur locative qui paraîtra bien faible si l'on se rappelle que, d'après M. Lange lui-même, cette plante exige la partie la plus fertile et la mieux amendée de la ferme.

A mentionner encore qu'après avoir reconnu que la betterave à sucre ne peut prospérer que « sur une terre riche, profonde et bien fumée avec fumier enterré dès l'automne », M. Lange néglige cependant non seulement de compter la valeur du

Digitized by Google

fumier, mais même d'évaluer les frais de transport et d'épandage.

Comme on peut en juger, il est difficile de faire état d'un revenu net obtenu avec un décompte de frais aussi exempt du souci des réalités que superficiel.

Votre rapporteur n'estime pas impossible que la betterave à sucre puisse peut-être, un jour, être cultivée avantageusement dans les arrondissements précités; il ne croit pas, toutefois, que cette culture pourra y être faite un peu en grand, ainsi qu'il serait nécessaire pour alimenter une sucrerie, tant que ces contrées n'auront pas abandonné leur dispendieuse culture extensive actuelle pour la remplacer, sur une bonne partie de leurs terres, par ce qu'on pourrait dénommer la culture pastorale, c'est-à-dire les pâturages. Transformation qui permettrait d'élever et nourrir un bétail suffisant pour fournir en abondance les engrais indispensables à une culture plus intensive des terrains restant en exploitation. Il est impossible de méconnaître que le produit de près de moitié des terres aujourd'hui cultivées dans ces arrondissements ne couvre pas les frais de leur exploitation. C'est celui fourni par l'autre moitié qui comble, dans la plupart des cas, le déficit laissé par l'irrationnelle culture de la première partie. Il n'ignore pas que la grosse difficulté, le grand obstacle à la réalisation de cette si désirable transformation du régime culturel actuel sont dûs au morcellement excessif de la propriété. Il est toutefois possible qu'une bonne loi facilitant la réunion des parcelles de qualité inférieure ou même médiocre et, dans certains cas, les imposant, ne contribue

Digitized by Google

un jour à faire aboutir, peut-être plus tôt qu'on ne suppose, cette si avantageuse et si désirable transformation de son régime actuel de culture. La nécessité est parfois un puissant facteur du progrès. Il n'est pas impossible que, sous peu, elle n'impose une telle loi.

L'auteur termine son étude par d'assez vives attaques contre les anciens adversaires de la sucrerie jadis projetée à Oberhammer. Il les aurait confondus beaucoup plus sûrement, et eût, semble-t-il, mieux servi la cause qui paraît si fort lui tenir à cœur, s'il se fût contenté de publier, en guise de réponse, quelques heureux résultats financiers, obtenus dans nos environs, par l'exploitation de sucreries de création récente.

L'étude qui vous est soumise n'a peut-être pas, autant qu'il eût été désirable, dépouillé son caractère primitif de réclame industrielle. C'est une raison qui, ajoutée à d'autres, ne permet pas à votre commission de vous la recommander pour une récompense. Elle craindrait, en le faisant, que si plus tard ce travail devait être utilisé pour le but auquel il était tout d'abord destiné, vous puissiez être soupçonnés de favoriser, ne serait-ce qu'indirectement, une affaire financière.

Digitized by Google

BOSSUET

CHANOINE DE METZ

PAR

M. LE CHANOINE FINOT, MEMBRE TITULAIRE

J'apporte un travail qui ne prétend point aux allures de la science, mais qui dans une absolue fidélité aux sources que l'auteur a eues sous la main, a visé à l'intérêt. C'est une trame que couperont peu les citations et les références. Les sources que j'indiquerai tout à l'heure, je me suis borné à les laisser couler pacifiquement et, du moins de mon mieux, littérairement. Cette manière n'est peut-être pas la plus actuelle, mais comme elle est davantage dans mes moyens, j'ai pensé que vous l'accepteriez.

L'Académie est indulgente à qui veut l'intéresser par l'exposé sincère du modeste fruit de ses recherches, surtout quand il s'agit d'un sujet comme celui qui vous est signalé. *Bossuet, Chanoine de Metz;* il y aura dans cette étude plus que cela — car il était embarrassant d'aller prendre à ses origines celui qui vint répandre quelque chose de son lustre sur sa cité d'adoption. Il n'y aura pourtant pas ici toute la carrière, même mes-

Digitized by Google

sine, de l'illustre chanoine, mais dans une vue d'ensemble, la phase de préparation, plutôt que celle de l'action. L'activité de Bossuet à Metz comporte plusieurs points dont chacun pourrait, pourra même être l'objet suffisant d'une monographie.

Bossuet appartient à Metz par la première partie de sa carrière oratoire, par sa préparation accomplie dans notre ville, par les premiers efforts et les premiers effets de son zèle, par ses débuts enfin d'orateur et d'apôtre. Il appartient à Metz par ses relations avec le chapitre de la cathédrale, et même par son autorité sur une partie du clergé diocésain. Chanoine, du moins régulièrement en 1648, il resta attaché au Chapitre, à un titre ou à un autre, jusqu'en 1669, époque où il fut nommé évêque de Condom ; archidiacre de Sarrebourg en 1652, grand-archidiacre de Metz en 1654, il fut, du fait de cette dignité, chargé spécialement de présider aux soins spirituels que réclamaient les seize paroisses de la cité, sans parler de celles du Val de Metz. Il appartient à Metz par la résidence et le domicile de plusieurs des siens et surtout, dirai-je, par la sépulture de ses père et mère. Les registres du temps et les actes publics mentionnent deux sœurs de Bossuet fixées à Metz, sur la paroisse de Saint-Gorgon. L'une d'elles, Marie-Thérèse Bossuet, épouse d'Isaac Chasot, y décéda en 1702, à l'âge de 80 ans, et il est émouvant de rappeler, dans le voisinage si prochain du cimetière, que la mère d'abord du grand orateur, Marguerite Mochet, puis son père

Digitized by Google

(en août 1667), furent inhumés en notre ville dans les caveaux de l'église des Prêcheresses (1).

Bossuet, qui appartient à Metz, appartient aussi, et comme de plein droit, à cette académie — et ce n'est pas d'aujourd'hui que cette appartenance glorieuse a été signalée et comprise, vu que vos Mémoires fournissent en propres termes l'une ou l'autre des indications qui précèdent. Rien de plus académique, Messieurs, que l'attention donnée ici à Bossuet — c'est d'ailleurs un sujet d'étude proprement inépuisable, et l'on peut y revenir, utilement et agréablement, tant au point de vue historique qu'au point de vue technique de l'éloquence sacrée.

La réputation de Bossuet n'est pas un lieu commun, un thème convenu de séminaire seulement ou de sacristie ; elle est dans le grand courant de l'opinion la plus intellectuelle et la mieux documentée, et « l'aigle de Meaux » n'est pas un vocable qui se transmette et s'applique de confiance. Un jugement qui compte et qui a comparé, documents en mains, place celui qui fut notre concitoyen, il y a deux siècles et demi, parmi les princes de la parole, s'il n'est même tout à fait le premier des orateurs — en tout cas il est admis que, sur ces lèvres-là, l'éloquence de la chaire française a atteint et a même conservé toute sa grandeur. Et c'est, Messieurs, un mérite qui grandit de toute une nouvelle grandeur, si nous considérons que

(1) Le local où l'Académie de Metz tient ses séances est, en effet, dans l'enceinte de ce qui fut le couvent des Prêcheresses et, de la salle des séances, par dessus une cour, on voit ce qui reste de la belle chapelle des religieuses. (Note de l'Agent de l'Académie.)

Digitized by Google

l'homme dont il s'agit parla et écrivit notre langue à l'époque de transition qui amenait la formation définitive. Quand on voit où l'idiome en était, même aux mains de prédicateurs bien nommés, trente ans seulement avant Bossuet, on salue en lui un fondateur de la langue, à qui ce n'est pas assez de reconnaître le talent : c'est génie qu'il faut dire.

Il y a, Messieurs, une recrudescence d'intérêt autour de cette grande mémoire. Un périodique paraît même sous ce titre « Revue Bossuet ». Après les longs travaux de M. Floquet, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, véritablement classique en la matière, et qui le premier a fouillé à fond l'époque de Metz ; après les investigations critiques (1) de M. Lebarq, Docteur ès-lettres, lequel tout récemment a donné le dernier mot en ce qui concerne la restitution du texte de Bossuet, on ne peut qu'être écrasé par l'abondance de ce qui serait à dire, et l'on se trouve en tout cas sur un terrain absolument éclairé. Faisons un simple choix, au cours de la chronologie des premiers temps, et plus strictement à notre point de vue local et messin (2).

* * *

(1) Il y a eu, dans ces derniers temps, un travail qui rectifie Floquet. Je ne crois pas que ce soit dans les grandes lignes, ni surtout dans celles relatives aux premiers temps qui nous occupent.

(2) *Bossuet* est un nom qu'on a expliqué d'une façon originale et assez plausible, sans recourir à rien de grandiose. Je ne parle pas du médiocre calembour de collège : *Bos suetus aratro*, lequel aurait prédestiné l'héritier de ce nom à un travail opiniâtre comme celui du bœuf de labour... Dans l'étymologie plus sérieuse de Bossuet, il y avait ceci : Les

Digitized by Google

Jacques-Bénigne Bossuet, Bourguignon d'origine — comme avant lui saint Bernard, et après lui Lacordaire — naquit à Dijon, le 27 septembre 1627, d'une famille de magistrats qui avait été anoblie par François Ier. Qu'est-ce qui a valu à cette province de produire ces trois hommes qui personnifient presque l'éloquence sacrée dans sa triple période du moyen-âge, du grand siècle et des temps modernes ? Il est des philosophes parfois plaisants qui voient en tout *une affaire de milieu :* n'iraient-ils pas jusqu'à découvrir je ne sais quelle harmonie préétablie entre ces grands esprits... et le vin de Bourgogne ? Plaisanterie pour plaisanterie, on a répondu qu'il ne suffit pas de poser, même en Gascogne, dans une cave de six mille bouteilles pour recevoir le coup de soleil du génie, et ce qu'on appelle influence climatérique est loin d'expliquer, pour une contrée, cette sorte de prédestination aux produits de l'ordre intellectuel. Laissons à Dieu son secret, et à cette contrée sa gloire, et s'il faut invoquer une influence quelque peu explicative, nous préférons celle du *milieu familial* : la foi chrétienne, la science religieuse, le grand sentiment du devoir — qui en découle —

ancêtres de l'orateur portaient depuis un temps ancien le nom de *Rouyer*, d'où leurs armes comportaient trois roues d'or ; mais plus anciennement, ils avaient eu une singulière devise, espèce de *rébus*, gravé dans leur maison et même dans l'église de Seurre : c'était un cep de vigne *noueux*, avec cette légende : *Bon bois bossu e/s/t.* Les derniers mots, réunis en un par une sorte de sobriquet, auraient remplacé un jour le vieux nom, patronymique. Ainsi un autre orateur, Marcus Tullius, est passé à la postérité et à la gloire, sous un sobriquet assurément aussi comique : Cicéron signifie étymologiquement *pois chiche.*

Digitized by Google

étaient héréditaires dans ces anciennes familles de la magistrature française : il y avait là une éducation propice à l'éclosion de la vertu et, s'il devait plaire à Dieu, du génie.

Inspiré par le souci du plus grand bien de ses enfants, l'avocat Bossuet, quoique honoré de charge au Parlement de Bourgogne, se résolut à les quitter — du moins les plus jeunes — pour venir à Metz en 1638. Un parent, premier président du Parlement de Metz, l'y appelait en qualité de *conseiller* (1).

En attendant de rejoindre ses parents dans nos murs, Jacques-Bénigne suivit dans la ville natale les cours du collège des Jésuites où il ne sut jamais, dit-on, être médiocre en rien — pas même, est-il mentionné, dans l'exercice de la récréation. Bref, des dispositions supérieures dans un écolier de onze ans durent déterminer le conseiller son père à l'envoyer compléter ses études à Paris, les humanités achevées. Ce fut au célèbre collège de Navarre, qui considéra toujours comme un patrimoine la gloire de son étudiant. On doit mentionner ici l'épisode de l'Hôtel Rambouillet, c'est-à-dire le sermon improvisé, après quelques instants de réflexion, par un orateur de seize ans, et débité devant trois évêques qui s'étaient bien promis de ne pas tenter par leurs applaudissements l'humilité du jeune homme — mais, avec cette élite des lettrés de la France, ils laissèrent échapper leur émotion devant un tel succès, et dirent entre eux qu'il y avait là le lever d'une des

(1) La personne de M. le conseiller Bossuet, devait-on bientôt dire, est très agréable à M. de Schomberg. C'était le brave et vertueux gouverneur de Metz et des évêchés.

Digitized by Google

grandes lumières de l'Eglise. C'est dans cette circonstance que le célèbre Voiture, rapprochant l'heure qu'il était, c'est-à-dire minuit, de l'âge du prédicateur, c'est-à-dire seize ans, fit observer, l'œil sur sa montre, que jamais il n'avait entendu prêcher si *tôt* ni si *tard*. A prendre suivant sa vraie signification cette expérience, qui n'était qu'une sorte de gageure littéraire en chambre close, deux points s'en dégagent. C'est que cet enfant de labeur et de génie était déjà et meublé d'idées, et maître d'un style dont il savait si rapidement leur faire le vêtement voulu.

Le jeune étudiant de Navarre subit à l'heure marquée les épreuves du baccalauréat en théologie, la « tentative » dans une soutenance à laquelle voulut assister le grand Condé, apportant là tout l'intérêt qu'il prenait aux batailles, lui le héros même dont « le grand génie embrassait tout, la théologie la plus sublime comme les arts et les sciences ». Ainsi, bien des années plus tard, s'exprimera le bachelier d'aujourd'hui devant le cercueil du grand capitaine. C'est après la susdite épreuve et son succès, que Bossuet vient à Metz pour les affaires de son canonicat (mai 1648).

Pourvu nominalement d'une prébende au Chapitre de la Cathédrale, depuis l'âge de treize ans, tonsuré et portant l'habit ecclésiastique depuis l'âge de huit ans, il était bien déjà homme d'Eglise : il le fut toujours du reste, et cette physionomie, avec la mentalité qu'elle recouvre, s'impose tellement à l'histoire, qu'avec la meilleure volonté du monde il est impossible, comme on dirait aujourd'hui, de *laïciser* Bossuet. Un homme est ce qu'il est, et d'ailleurs une profession nette-

Digitized by Google

ment et persévéramment affirmée ne pose pas comme la critique d'une autre profession ; il est simplement glorieux d'avoir dans les moëlles l'esprit de son état et d'en offrir sans distraction les allures. Ce fut le cas du grand homme dont nous étudions ici chez nous les commencements, et qui à l'heure où nous sommes, allait se vouer à l'Eglise par le sous-diaconat qu'il reçut des mains de l'évêque de Langres, en l'absence sans doute d'un évêque de Metz. Le prélat consécrateur fit parvenir, au vieux collège du jeune sous-diacre chanoine, ses félicitations nullement banales pour l'acquisition que faisait leur vénéré corps. Bossuet fut alors admis à ce que l'on appelait la résidence personnelle, laquelle lui donna droit aux fruits du canonicat. Il y a ici quelques usages d'une autre époque qu'il est intéressant de relever au passage, plus en détail.

* * *

Le Concile de Trente, en honorant les Chapitres de cette grave qualification de Sénats des églises cathédrales, exigeait que, pour y entrer, un Clerc fût sous-diacre tout au moins ; mais une coutume abusive, passée çà et là dans les statuts locaux, se prêtait à ce qu'un simple tonsuré pût, dès l'âge de quatorze ans, être reçu chanoine. Ce fut le cas du jeune Bossuet, en faveur de qui pourraient se plaider les circonstances atténuantes, tirées du sujet qui dépassait la taille ordinaire et dont la vocation ecclésiastique ne faisait pas doute. A l'âge de treize ans deux mois, il reçut la prébende du chanoine Berton, mais huit années devant s'écouler avant qu'il reçût le sous-diaconat, il ne

Digitized by Google

fut pas admis à la *résidence personnelle*, bien moins encore à *opiner* dans le chapitre et à jouir du revenu de sa prébende. Celui-ci, pendant tout ce temps, devait profiter au chapitre, tenu seulement de lui payer une pension assez modique, comme pour subvenir aux charges pécuniaires qui pesaient encore sur le chanoine étudiant. A l'époque où nous sommes arrivés, Bossuet, admis à la résidence personnelle et à la perception des fruits, entrera dans les assemblées capitulaires, mais sans avoir encore voix délibérative, sa résidence personnelle ne pouvant être considérée que comme fictive tant qu'il n'aura pas fini ses études. Ceci devait durer un temps encore.

Il retourna donc à Navarre, pour se préparer à la Licence et au Doctorat, et achever sa préparation sacerdotale. Ceci allait se prolonger quatre ans. Dans cet intervalle, Bossuet devait reparaître au moins une fois à Metz ; c'était pour y recevoir l'ordination du diaconat, lequel lui fut conféré dans la cathédrale, en présence de tout le chapitre, le 21 septembre 1649, par l'évêque suffragant, Pierre Bédacier, religieux bénédictin, promu lui-même depuis peu de temps à la dignité épiscopale. A l'occasion de ce voyage, Bossuet prononça à Metz un discours qui est, à proprement parler, le *premier qui ait été conservé :* c'est le panégyrique de saint Gorgon, prêché le 9 septembre, dans l'église paroissiale dont le saint martyr était le patron. Cette église, qui était la paroisse des Bossuet et des familles apparentées, occupait l'emplacement du coin Sud-Ouest actuel de l'Hôtel-de-Ville, vers l'intersection qui commence la rue Fournirue. Un compatriote, M. Gandar, de Ré-

Digitized by Google

milly, dans un beau livre consacré à la jeunesse de *Bossuet orateur,* et couronné par l'Académie française, a fouillé cette œuvre première du génie et y montre un prédicateur dont sans doute la langue, l'éloquence et le goût même avaient des progrès à faire, mais qui présentait déjà supérieurement un sujet d'histoire et sa morale. C'est le double point de vue sous lequel Bossuet présenta son héros, lequel a vaincu le monde, foulant aux pieds ses *attraits* et ses *supplices.* Disant à ses auditeurs de prendre avec humilité de la main de Dieu la bonne ou la mauvaise fortune, et d'être ainsi les témoins et les martyrs de la Providence : « Nous vivons, s'écrie-t-il, dans un temps et une ville où nous avons sujet de mériter cet honneur. Il y a près de 20 ans qu'elle porte quasi tout le fardeau de la guerre : sa situation trop importante semble ne lui avoir servi que pour l'exposer en proie. » Ceci ne semble-t-il pas comme découpé à l'emporte-pièce dans l'histoire locale du temps, au lendemain même des traités de Westphalie : la guerre des Suédois, dont on parle encore maintenant, était alors un fait douloureusement contemporain.

... Licencié en 1651, Bossuet devait, le 9 avril 1652, recevoir le bonnet de Docteur et, suivant le cérémonial du temps, prêter sous les voûtes de Notre-Dame de Paris un serment dont les termes sont venus jusqu'à nous. C'est aussi bien une première vibration de son éloquence dans ce temple auguste, que « ce serment très beau et très saint par lequel il allait dévouer sa tête à la mort pour la gloire du Christ, et se consacrer tout entier à la vérité ». Mais la gloire du Doctorat

Digitized by Google

elle-même s'éclipsait à ses yeux devant la grandeur du sacerdoce qu'il avait reçu quelques jours auparavant (16 mars 1662). Le doux Vincent de Paul, le saint patriarche de la charité, l'avait aidé, et par ses soins et par ceux de ses disciples — ce sera le témoignage de Bossuet lui-même, — à se préparer à ce grand jour.

On conjecture que notre Lorraine, redevable déjà à saint Vincent de Paul qui, à l'heure des détresses, lui envoya des millions, lui doit aussi d'avoir possédé les débuts de Bossuet prêtre et prédicateur. Il est historique que le génie naissant reçut des ouvertures et fut l'objet d'instances qui voulaient le fixer à Paris : il s'agissait pour lui de la grande maîtrise du collège même de Navarre, où il avait été élevé, et il paraît que le tout-puissant cardinal Mazarin eût été favorable à cette promotion. Mais Bossuet resta inabordable à la proposition et voici ce que, d'après les mémoires du temps, il y opposa : Admis, presque enfant, dans le chapitre de Metz, n'appartenait-il pas à ce diocèse pour lequel il avait si peu fait encore ? Bon et tendre fils, se devait-il éloigner à jamais d'un père, d'une mère, d'une famille privés si longtemps de la douceur de le voir ? Voué avant tout à l'Eglise, le moment n'était-il pas venu de commencer ces nouvelles et profondes études auxquelles il s'était promis de se livrer sans réserve pour être capable de mieux la servir ?... Parmi ces considérations, il en est qui sont trop dans les notes de saint Vincent de Paul pour qu'il soit resté étranger au présent plaidoyer. Il aura jugé, et son disciple avec lui, que la manière la plus naturelle — la plus surnaturelle aussi —

Digitized by Google

d'échapper à la promotion de Navarre était, pour Bossuet, de revenir à sa stalle de la cathédrale de Metz. Celui-ci d'ailleurs venait d'y être fixé par une attache de plus, l'évêque titulaire, Henri de Verneuil, l'ayant nommé archidiacre de Sarrebourg. Nous sommes dans le courant de 1652, et Bossuet nous arrive pour les débuts de son zèle sacerdotal et de son éloquence : il vient, non se reposer dans l'acquis et en vivre, mais se fortifier et se préparer encore, et si l'orateur a été incomparable et le controversiste irréfragable, c'est la moisson de la semence de labeur jetée ici à Metz entre les années 1652 et 1659.

* * *

Bossuet nous arrivait donc en juin 1652, chanoine, dirai-je, complètement et pour de bon. Nous avons vu qu'il est des usages canonicaux de cette époque devenus aujourd'hui un anachronisme... telle la précocité canonicale dont le siècle dernier a vu peut-être un échantillon encore dans la personne d'un vénérable ecclésiastique mort en 1886. M. Jauffret, ordonné prêtre le 16 juin 1821, avait été nommé chanoine le 19 juillet suivant. Mais enfin c'était déjà un régime différent de celui sous lequel Bossuet fut promu. Un usage pourtant de ce vieux temps a persévéré à notre époque... celui des mauvaises langues plaisantant volontiers les chanoines comme n'ayant rien à faire... Disons simplement que Bossuet, chanoine de Metz, donna un démenti aux détracteurs de la profession, et un bel exemple à tous les hommes d'Eglise : cet exemple, c'est l'amour du travail et l'amour des fonctions.

Il y a, Messieurs, ce que j'appellerai une ques-

Digitized by Google

tion préalable : celle de la longue appartenance du grand homme à notre ville et à sa cathédrale, et l'influence, (peu saisie jusqu'à M. Floquet par les historiens), l'influence de sa préparation messine sur le développement, la mentalité et les productions subséquentes de son génie. Faute de regarder du côté de Metz, des hommes comme Châteaubriand ont été étonnés de certains aspects, de certaine compétence d'un esprit qu'on se représentait à tort « comme ayant toujours vécu au milieu des pompes, du bruit du Louvre, de Versailles et de Saint-Germain ». Il y eut cela, mais il y avait eu d'abord ici une longue et studieuse retraite, une vie laborieuse, méditative et volontiers cachée. C'est ici dans son existence une époque très importante et, encore une fois, longtemps trop ignorée. Le séjour de Bossuet dans nos contrées n'a pas été de cinq ou six années seulement, pour ne dater que de 1652, suivant une disposition convenue et un calcul superficiel ; c'est pendant 17 années entières qu'indubitablement il appartient à notre église, et, si plus d'une fois sa voix déjà grande retentit dans la capitale et ailleurs, à Metz toujours, ces stations finies, il revenait en sa stalle, au chœur, aux travaux entrepris pour le diocèse et pour l'Eglise. Et cela dura de la 25e à la 42e année de sa vie glorieuse, mais d'abord et surtout laborieuse : on le trouve le plus ordinairement dans notre ville d'où même il ne semble pas qu'il se soit absenté pendant les quatre premières années qui suivirent son arrivée.

Quel était à Metz le travail de Bossuet ? C'étaient, dans une retraite profonde, des études de jour et de nuit, interrompues uniquement soit pour aller

Digitized by Google

au chœur, soit pour assister à des assemblées capitulaires ou pour vaquer à des devoirs extérieurs auxquels il ne se déroba jamais, prenant même, dans l'intérêt d'un peuple qu'il aimait, des initiatives apostoliques et charitables qui firent de lui un bienfaiteur (1).

Toute cette activité de parole et d'action broche en quelque sorte sur un fond d'humble et tenace labeur, dont une parole du grand homme nous a révélé l'objet : « C'est à Metz, où je n'étais détourné par aucune distraction, que j'ai le plus lu les Saints-Pères. » On sait l'attraction précoce que la Bible avait exercée sur le génie naissant ; c'est à Metz qu'eurent lieu ses entretiens prolongés avec le Livre dont il disait ne pouvoir se passer, et dont l'interprétation fera toujours sa principale gloire. Or, pour Bossuet, qui n'était point moderniste, le grand Commentaire de l'Ecriture fut la Tradition : il écoutait la voix et s'imbibait de la pensée des hommes qu'on appelle les Pères de l'Eglise et qui se présenteront à tous les âges avec la double recommandation de l'ancienneté et de la sainteté : par le temps, ils sont voisins des sources, et par le cœur, tout près de la vraie doctrine ; il faut ajouter que, pour l'intelligence, ils s'élèvent au-dessus du vulgaire. J'ai dit que le grand homme s'imbibait ici même de leur pensée, à loisir et opiniâtrément : il la méditait dans ses

(1) On ne peut que mentionner, dans un aperçu sommaire comme celui-ci, l'établissement de la Propagation de la Foi (rue Taison), la Charité aux bouillons, la Mission mémorable de 1658 el la fondation d'un séminaire. En tout ceci, le nom de Bossuet revient presque à chaque ligne des Mémoires du temps.

Digitized by Google

promenades, les yeux fixés sur les horizons que voient les nôtres, et chaque jour voyait, dans ce contact fortifiant, pousser les ailes du génie... Bossuet étudia-t-il, sut-il autre chose ? Ses nombreux ouvrages montrent qu'il n'était étranger à rien de ce qu'on pouvait savoir de son temps, et son merveilleux esprit pouvait assurément s'assimiler tous les objets, mais il avait ses préférences, et il était notoirement l'homme du savoir professionnel. Heureusement pour le recueillement et la liberté de son travail, a-t-on dit, le journal, la brochure et la littérature à foison n'étaient pas encore inventés, pas plus que le chemin de fer et l'exposition universelle... A Metz, repête-t-il, je n'étais détourné par aucune distraction.

Le grand homme était un travailleur, ce qui peut s'appeler un *bûcheur ;* mais n'était-il que cela ? Il faut noter qu'un sentiment supérieur lui faisait aimer ses fonctions, dussent-elles, comme il devait arriver souvent, déranger son travail : elles le dérangeaient peut-être moins qu'elles ne le continuaient, et il était ici d'une assiduité pieuse et proverbiale. Pour Bossuet, il était entendu que deux forces, science et piété, étaient comme les deux ailes de sa profession : tel fut bien, en effet, son double moyen et comme le double levier du vol de l'aigle.

L'exactitude et la régularité capitulaire du chanoine étaient notoires. Il devait être tenté parfois de prolonger l'étude quand le *quart d'heure pour Dieu* avait sonné ; c'est cependant ce qu'il ne faisait jamais. Imitait-il en cela les vieux moines bénédictins, lesquels, au son de la cloche, laissaient une lettre formée à demi ? Peut-être ; en

Digitized by Google

tout cas, c'était l'homme, toujours et quand il fallait, présent au chœur. Assurément, ni l'âge, ni les infirmités ne pouvaient, à cette époque de Metz, lui créer d'excuse... mais il y a manière de faire le devoir, et une anecdote relevée par M. Floquet montre comment il le faisait. Nous savons que Bossuet avait ici de la famille : jusqu'en 1658, le Parlement de Metz étant relégué à Toul depuis de longues années, il ne devait pas jouir de la présence du conseiller son père, ni de celle de sa mère, la pieuse Marguerite Mochet, et pendant ces premières années les parents ne purent, qu'à de rares intervalles, voir et entendre le fils dont ils étaient justement fiers. De toute cette famille si nombreuse et si unie, le chanoine n'avait en ville que deux sœurs, Marie et Madeleine, avec lesquelles, sa tâche du jour achevée, il allait volontiers finir la soirée... jusqu'à l'instant où, dans la tour de la cathédrale Saint-Etienne, les cloches donnaient le signal de l'office. Il prenait congé d'elles au premier son en disant : « Je vais à Matines ». L'une de ces sœurs aimait, dans son âge avancé, à rappeler cette simplicité joyeuse et cette fidélité professionnelle de l'illustre frère, sur les traces de qui, dans la famille d'abord, on aimait à marcher.

C'est avec un visage épanoui qu'il donnait ce congé simple et régulier, et il faut dire qu'il y avait là comme une consigne qui le réjouissait. Le clergé, édifié de cette régularité, ne l'était pas moins du sentiment de douce joie dont l'accomplissement du pieux devoir semblait inonder l'âme de ce prêtre, et que rendaient manifeste son maintien et la sérénité expressive de son visage. S'éle-

Digitized by Google

ver à Dieu par la prière, puis redescendre vers les hommes pour les éclairer par l'éloquence et les aider par la multiple bienfaisance, telle était chez Bossuet l'intelligence, tel l'idéal, le programme de sa mission. Et cette prière publique, à laquelle le jeune chanoine s'était associé sous les nobles arceaux et sous les voûtes sonores de notre cathédrale, l'évêque de Meaux ne s'y reportait-il pas bien des années après quand, adressant à ses prêtres sa « Dissertation sur les Psaumes », il leur faisait part du bonheur intime qu'il devait à ces chants sacrés? Jamais la mentalité pieuse et liturgique du grand orateur n'a fléchi, mais il est précieux de la voir commencer et, en commençant, rayonner chez nous.

Finissons cet essai par une anecdote qui a son intérêt aussi pour nous. Quelques années après ces débuts — je dirai cette préparation messine — en 1662 — Bossuet prêchait pour la première fois le carême en présence de Louis XIV, un roi qui se connaissait en hommes et en tout. Quand la station prit fin, par une de ces inspirations qui vont au cœur, le prince fit partir pour Metz, en courrier extraordinaire, son secrétaire le plus intime. Il était porteur d'une lettre adressée au père de l'orateur, et signée : Louis, *Roi de France et de Navarre.* Cette lettre disait simplement : « Je vous félicite d'avoir un tel fils. »

Félicitons-nous aussi, ou du moins souvenons-nous, à travers les évolutions des hommes et des choses, d'avoir eu un tel concitoyen.

Digitized by Google

Digitized by Google

GÉNEALOGIE

DE LA

FAMILLE ANCILLON

PAR

M. l'Abbé BARTHÉLEMY, Membre titulaire

Les armes de cette famille sont : D'azur, à la gerbe de blé d'or, surmontée de trois étoiles d'argent. (En sillon.)

Les Ancillon étaient connus à Metz dès le XIVe siècle. Plus tard, ils comptèrent parmi les plus influents et les plus considérés de la cité. Leur nom, à la vérité, ne figure pas dans les listes des anciens paraiges messins ; néanmoins, à la fin du XIVe siècle, un Ancillon d'Aube était du paraige commun.

On trouve aussi des Ancillon hors de Metz. D'après un parchemin du XIVe siècle, relatif à la seigneurie de Vrémy, un Ancillon était propriétaire dans un village voisin. Le journal de dom Floret rapporte aussi qu'un Ancillon, maire de Vigy, eut son fils tué par le tonnerre, le 26 juin 1634. Toutefois, il n'est pas possible d'établir s'il s'agit d'une même famille dans tous ces cas. Et même, la difficulté des recherches se complique encore de ce fait, que le nom d'Ancillon paraît n'avoir été autrefois qu'un prénon, un diminutif d'Anselme.

Digitized by Google

— N. Ancillon d'Aube, du paraige commun, vivait dès la fin du XIVe siècle.

— Pierson Ancillon Doxey (d'Oxey, Ogy), notaire juré, apostolique et impérial et des cours de Metz, a laissé des actes datés de 1401 et 1402. (Chronique de Vigneulle.)

— N. Ancillon, dit le Cherpentier, vivait en 1404.

— N. Ancillon, dit Crafaile, demeurait place Sainte-Croix et vivait aussi en 1404.

— N. Ancillon Daiey (ou plutôt D'Aiey, ainsi appelé, soit parce qu'il demeurait en Aiey, soit parce qu'il était d'Ay), qui vivait vers la fin du XVe siècle, avait épousé Mangeatte Lespiet, dont il eut Barbe Ancillon, mariée en premières noces à Jacomin de Bouxières, aman, et en secondes noces, en 1500, à Charles de Beauveau, chevalier, baron de Passavant, seigneur de Tigny (veuf de Bonne Chaverson, morte en 1498). C'est peut-être de cet Ancillon que descendait N. Ancillon, président à mortier dans une des principales cours du royaume, dont il est parlé dans plusieurs biographies. Quant à Mangeatte Lespiet, d'après le récit piquant de Philippe de Vigneulle, elle épousa en secondes noces un serviteur.

— Jehan Ancillon, autrement dit Jehan le Gaicque, était sergent des treize. Ayant dit des paroles offensantes contre les échevins de la ville, il fut condamné, en 1495, à avoir la langue coupée. Sa charge fut confisquée au profit des seigneurs de la justice : cette charge se vendait fort cher. Après l'exécution de la sentence, il devint vagabond et mourut pauvre. (Philippe de Vigneulle.)

— N. Ancillon, dit d'Olier, embrassa le protestantisme; il fut banni de Metz en 1542, mais il y

Digitized by Google

rentra l'année suivante. Il est à présumer qu'il fut le père de Nicolas, qui suit, et de Georgin Ancillon. Ce Georgin Ancillon fut ministre ou membre du consistoire de l'église prétendue réformée. D'après Paul Ferry, il ressemblait à Esope. Il fut probablement l'auteur d'une branche dont descendait un David Ancillon, huissier royal près du siège présidial de Metz, qui avait épousé Madeleine Bellon (fille de N. Bellon, apothicaire, et de Barbe de Fériet), et qui fut le père ou le grand-père de Nicolle Ancillon, mariée à Ernest Humbert. (Peut-être y a-t-il là deux familles différentes.)

— Nicolas Ancillon fut le père d'Abraham qui suit.

— Abraham Ancillon, jurisconsulte célèbre, procureur en la justice de Metz, épousa Esther de Marsal, dont il eut : 1° David, auteur de la première branche ; 2° Joseph, auteur de la deuxième branche ; 3° Anne, mariée à N. de Flavigny.

Première branche

— David Ancillon, né à Metz, le 18 mars 1617, mourut à Berlin, le 3 septembre 1692. Il commença ses études en 1633 à Genève. Il fut ministre protestant à Meaux en 1641, à Metz en 1653. A la révocation de l'édit de Nantes, 1685, il se retira à Francfort, de là à Berlin, où il fut aussi ministre protestant. Il fut reçu par l'Électeur avec la plus grande distinction, lui et sa famille. Il a composé plusieurs ouvrages : 1° La *Relation d'une conférence* qu'il eut, en 1657, avec M. de Bédacier, évêque d'Auguste, suffragant de Metz ; 2° *L'apologie de Luther, de Zwingle, de Calvin et de Bèze,* imprimée à Hanau en 1666 ; 3° *Les*

Digitized by Google

larmes de saint Paul, Paris, 1676; 4° *La vie de Guillaume Farel,* dans un style pompeux et embrouillé. Il avait épousé, à Meaux, en 1649, Marie Macaire, riche héritière, âgée de 14 ans, dont il eut six enfants : 1° Charles, qui suit. 2° David Ancillon, qui fut ministre protestant à Berlin, comme son père, et qui prit part, avec le comte de Metternick, à des négociations relatives à la principauté de Neuchâtel. Une lettre que lui écrivit le roi de Prusse à cette occasion est conçue dans les termes les plus honorables. On croit que c'est de lui que serait issu N. Ancillon, qui servit dans l'artillerie prussienne. 3° N. Ancillon, redevenu catholique à la révocation de l'édit de Nantes : il fut le père ou l'aïeul de Jean-Baptiste Ancillon, lieutenant-colonel de Royal-Bavière (c'est probablement ce baron Ancillon, de Pont-à-Mousson, dont parlait la famille), et de Charlotte-Marguerite Ancillon, épouse de Nicolas-François Praxel, conseiller du roi de Pologne, duc de Lorraine, lieutenant-général au bailliage de Thiaucourt 4° Marguerite Ancillon, mariée à David de Montigny, sgr de Bretnach et de Weelfling; elle est morte le 27 septembre 1681, laissant deux enfants. 5° Une fille, mariée à Jean Cayart, ingénieur en chef militaire, officier supérieur très distingué. 6° Une fille, mariée à N. de Gontard, qui était, croit-on, capitaine et directeur des bâtiments royaux à Berlin.

— Charles Ancillon, né à Metz, le 28 juillet 1659, mort à Berlin, le 5 juillet 1715, fut avocat à Metz et à Amsterdam, puis juge de tous les Français réfugiés en Brandebourg, avec le titre de conseiller d'ambassade. Retiré à Berlin, il y fut nommé historiographe de l'Électeur. Il composa plusieurs

Digitized by Google

ouvrages : 1° *L'irrévocabilité de l'édit de Nantes,* en 1688; 2° l'*Histoire de l'établissement des Français réfugiés en Brandebourg,* en 1690; 3° *Mélanges de littérature,* Bâle, 1698; 4° l'*Histoire de Soliman II, empereur des Turcs,* in-8°, 1706; 5° *Reflexions politiques,* in-12, 1686; 6° *La France intéressée à rétablir l'édit de Nantes;* 7° *Dissertation sur l'usage de mettre la première pierre aux fondements des édifices publics;* 8° *Le dernier triomphe de Frédéric-Guillaume-le-Grand,* in-folio 1703; 9° *Traité des eunuques,* 1707; 10° *Mémoires sur la vie et les ouvrages de plusieurs modernes,* 1709; 11° *Histoire de la vie et de la mort de M. Lischeid.* — Il avait épousé une demoiselle Ancillon, sa cousine germaine, fille de Joseph Ancillon et d'Elisabeth Ferry, dont il eut entr'autres : 1° N. Ancillon, qui suit; 2° Othon-Aemilius Ancillon, qui fut baptisé le jour de l'inauguration du temple de la Frédericstadt (Fréderick-strasse ?).

— N. Ancillon, dont je ne sais qu'une chose, c'est qu'il fut le père de Louis-Frédéric, qui suit.

— Louis-Frédéric Ancillon, conseiller du Consistoire supérieur et prédicateur de la communauté française à Berlin, mourut en cette ville en 1814. Il était né en 1740. Il fut le père de Jean-Pierre-Frédéric, qui suit.

— Jean-Pierre-Frédéric, comte Ancillon, ministre des affaires étrangères de Prusse, grand-croix de la Légion d'honneur et des Ordres de Prusse; né à Berlin, le 30 avril 1767; est mort dans la même ville, le 19 avril 1837. Il avait été marié trois fois et n'a pas laissé de postérité. En lui s'est éteinte la branche aînée des Ancillon.

Digitized by Google

Deuxième branche

— Joseph Ancillon, frère de David, né protestant à Metz, en 1629, vers la Saint-Martin d'hiver, mort à Berlin, le 4 novembre 1719; était seigneur en partie de Jouy-aux-Arches. Il fut avocat distingué au Parlement de Metz, émigra à la révocation de l'édit de Nantes, fut conseiller de cour et d'ambassade du roi de Prusse, et juge supérieur des Français retirés dans ses Etats. En 1698, il fit imprimer, à Metz, un *Traité de la différence des biens meubles et immeubles*, etc. Un commentaire qu'il fit sur la *Coutume de Metz* n'a pas été publié. Il est aussi reconnu pour auteur du *Recueil journalier de ce qui s'est passé de plus mémorable en la cité de Metz de 1675 à 1684*. L'éloge de Joseph Ancillon fut prononcé, le 9 novembre 1851, à la séance de rentrée des avocats à la cour impériale. — Il avait épousé, en premières noces, Elisabeth Ferry (fille de Jean Ferry, seigneur de Vremy, et d'Elisabeth Bennelle), dont il eut : 1° Une fille, mariée à Charles Ancillon, son cousin germain; 2° Marie Ancillon, mariée, vers 1685, à Paul Le Bachelé, écuyer, seigneur de Charly, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Metz. — Joseph Ancillon épousa, en secondes noces, à Berlin, en 1663, demoiselle Marie de Flavigny (fille de Pierre de Flavigny, écuyer, seigneur de Mancourt, Verny et la Horgne, et de Marie Lespingal), dont il eut : 1° Paul, qui suit; 2° Judith Ancillon, mariée, en 1719, à Benjamin de Flavigny, écuyer, seigneur de la Grange d'Envie et de Malroy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie; 3° Suzanne

Digitized by Google

Ancillon, dame de Jouy-aux-Arches, née en 1668, vivant encore en 1733, morte sans alliance.

— Paul Ancillon de Jouy, émigra et fut médecin à Berlin. Il s'était d'abord retiré au pays de Hanau. L'histoire de sa vie a été imprimée. Il épousa Jeanne, ou plutôt Anne Rousselle (fille de Isaac Roussel, d'une famille de Champagne émigrée, et de Suzanne Osthonne, que l'on appelait, à Berlin, Madame la Doctorine, comme femme d'un docteur, d'où les Français ont fait Madame la Doctrine). Paul Ancillon et Jeanne de Rousselle eurent pour enfants : 1° Marie-Anne Ancillon, mariée à N. de Flavigny, capitaine au service de Prusse; 2° Joseph-Louis Ancillon de Cheuby, écuyer, conseiller au Parlement de Metz en 1739, né le 9 septembre 1702, mort célibataire, le 12 décembre 1788, et inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Martin : il était libéral et bienfaisant; 3° Auguste-Charles-Louis, qui suit. Ces deux fils de Paul Ancillon rentrèrent en France du vivant de leur mère et, malgré elle, firent abjuration, en 1737, et rentrèrent en possession des biens confisqués.

— Auguste-Charles-Louis Ancillon de Jouy, né à Hamelen (Basse-Saxe), le 7 mars 1711, écuyer, conseiller au Parlement de Metz (31 juin 1740), et, depuis, garde des sceaux au même Parlement, seigneur de Jouy, Châtel-Saint-Blaise et Buy, en partie. Il épousa, en 1746, Anne Le Duchat. Cette Anne Le Duchat était fille de Frédéric Le Duchat et d'Antoinette Hordal du Lys; c'est par cette dernière que les Ancillon devinrent descendants de la famille de Jeanne d'Arc. Le mariage de Auguste-Charles-Louis Ancillon et de Anne Le Duchat fut célébré à Hauconcourt. Ils eurent onze

Digitized by Google

enfants : 1° Antoinette-Louise, née en 1747, morte en bas âge, enterrée dans l'église de Sainte-Barbe. 2° Antoinette-Judith, née le 14 avril 1748, mariée le 12 septembre 1780 à Pierre-Charles-Léonard Séguier, chevalier, seigneur de Courtieux et de Monthélu, capitaine-commandant au régiment infanterie de Limosin, avec rang de major. Le mariage s'est fait à Buy, alors paroisse d'Argancy. M. Séguier est mort à quatre-vingts ans, le 10 décembre 1807 ; sa femme est morte le 17 septembre 1817, sans postérité. 3° Benjamin-Marie, né en 1749, mort à onze ans, enterré dans le cimetière de Saint-Martin. 4° Charles-Auguste Ancillon d'Aveu, qui suit. 5° Jean Ancillon de Cordemage, né le 13 mars 1751. Il fut détenu comme royaliste, pendant la grande Révolution, en la maison de Saint-Vincent, et y mourut, sans alliance, à la fin de l'année 1793. 6° Jean-Baptiste Ancillon de Rochelai, né le 24 juin 1752, capitaine au régiment de Condé (son brevet porte : Jean-Baptiste D'Ancillon). Il émigra pour soutenir le parti royaliste : pris les armes à la main, il fut fusillé à Montmédy, le 19 juillet 1793. 7° Louis Ancillon, né en 1753, mort en bas âge. 8° Joseph Ancillon, 1754-1767. 9° Anne Ancillon, née le 2 juin 1755, mariée, le 16 avril 1782, à Nicolas-Joseph de Francque, écuyer, seigneur en partie de Rouvroy et de la Morteau (morte eau), capitaine au régiment de Bouillon avec rang de major, chevalier de Saint-Louis. Le mariage s'est fait à Jouy. M. de Francque est mort à Luxembourg, lors du siège de 1795. 10° Suzanne Ancillon, née le 11 janvier 1757, morte âgée d'un an, enterrée à Hauconcourt. 11° Jeanne Ancillon, née le 30 avril 1758 ; resta, après la mort de son père,

Digitized by Google

chez son frère Charles, et mourut sans alliance, quelques années après lui. — Auguste-Charles-Louis Ancillon de Jouy mourut le 26 mars 1792, et Anne Le Duchat le 22 novembre 1791. En 1791, le gouvernement supprima tous les offices de judicature et une loi fut rendue obligeant tous les propriétaires de ces offices à les faire liquider dans un certain délai. La veille de sa mort, M. Ancillon de Jouy fit promettre à ses enfants de ne point liquider les trois offices de conseillers, le sien, celui d'Ancillon de Cheuby, et celui d'Ancillon d'Aveu. Ce fut fait ainsi : La déchéance fut prononcée et le prix des offices confisqué. (Les noms d'Aveu, de Cordemage et de Rochelai sont les noms des bans de la seigneurie de Jouy.)

— Charles-Auguste Ancillon d'Aveu, né à Metz, le 11 avril 1750, écuyer, était seigneur de Jouy, Châtel-Saint-Blaise et Buy en partie, conseiller au Parlement de Metz (18 novembre 1776). Soupçonné d'être royaliste, il fut détenu, comme son frère, en la maison de Saint-Vincent. Quelques auteurs disent qu'il y mourut; c'est une erreur. Après un emprisonnement de trois mois, en 1793, il obtint, pour cause de maladie, de se retirer chez lui, sous la condition qu'il y serait gardé par un sans-culottes auquel il donnerait le logement, la nourriture et 3 francs par jour. Il a souffert cette gêne pendant neuf mois. — Il épousa, le 29 avril 1800, Françoise-Nicole Durand d'Aunoux, née le 14 juin 1773 (fille de Charles Durand d'Aunoux et de Marie-Agathe-Rose de Jobal). De ce mariage sont issus : Clémentine Ancillon, née le 1er avril 1801, morte à Metz le 24 avril 1855, qui fut mariée, en 1819, à Louis Durand, colonel d'infanterie, cheva-

Digitized by Google

lier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Leur fille habitait Maizeroy, où elle vient de mourir (1908). 2° Charles-Auguste-Ancillon de Buy, né le 21 février 1803, chef d'escadron, chevalier de la Légion d'honneur, qui épousa, le 19 mai 1851, Marie-Emilie-Robertine Le Vassor de la Touche, morte le 1er avril 1907 (fille de Louis-Claude-Marie-Callixte, comte Le Vassor de la Touche, et de Marie-Catherine-Cécile de Lagrange). M. Ancillon de Buy mourut, sans postérité, le 27 septembre 1857, d'un accident de cheval. 3° Louis-Jules-Ancillon, qui suit.

— Louis-Jules Ancillon de Jouy, né le 21 février 1805, ancien magistrat, épousa, en 1833, Sidonie de la Touche (fille de N. de la Touche et de Marie-Philippine de Saint-Blaise), Il mourut au château de Marly, le ... De ce mariage, deux enfants : 1° Marie Ancillon, née le 1er avril 1834 à Metz, mariée, en 1855, au baron Rébillot, alors capitaine, et, depuis, général; elle est morte brûlée, en 1872. Leur fille Jeanne Rébillot, née en 1864, a épousé le comte de Vernou-Bonneuil, né le 12 octobre 1860 (fils du comte Gaston et de Elise de Sprimont) : ce mariage a été célébré le 20 juillet 1886. 2° Charles-Georges Ancillon, qui suit. (Sidonie de la Touche est morte à Nancy, au mois d'août 1884.)

— Charles-Georges Ancillon de Jouy, né à Metz, *en 1856*, avocat, docteur en droit, est mort, sans alliance, d'un accident de chasse (octobre ?) 1881. C'était le dernier de cette famille.

NOTA. — Les notes manuscrites de M. de Couët de Lorry, au château de Hayes, m'ont été d'un grand secours pour l'établissement de cette généalogie.

Digitized by Google

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

Avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses Publications.

Les Sociétés correspondantes sont priées de considérer comme accusé de réception *de leurs envois à l'Académie l'inscription à la liste ci-après des publications qu'elles lui ont fait parvenir.*

Liste des Sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouvait en relation, à la date du 31 mai 1907.

EUROPE.

ALLEMAGNE (EMPIRE D') :

Alsace-Lorraine, *Colmar.* Société d'histoire naturelle de Colmar.
— — *Revue d'Alsace.*
— *Metz.* Société d'histoire naturelle de Metz.
— — Comice agricole de Metz.
— — Verein für Erdkunde zu Metz.
— — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— — Bibliothèque et archives municipales.
— — Musées municipaux.
— — L'*Austrasie,* revue du Pays Messin et de la Lorraine, 50, place Saint-Louis, Metz.
— *Mulhouse.* Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg.* Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
— — Club vosgien.

Bavière, *Munich.* Kœnigliche bayerische Akademie der Wissenschaften.

Hesse, *Giessen.* Gesellschaft für Erd-u. Vœlkerkunde zu Giessen.

Prusse, *Brême.* Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen.
— *Gœrlitz.* Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften.
— *Kœnigsberg.* Kœnigliche physikalische-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg.

Digitized by Google

— *Trèves*. Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier.

Saxe. *Halle a. d. S.* Kaiserlich-Leopold.-Carol.-Deutsche Akademie der Naturforscher.

Angleterre, *Cambridge*. Cambridge philosophical Society.
— *Manchester*. Literary and philosophical Society of Manchester.

Autriche-Hongrie, *Gratz*. Historischer Verein für Steiermark.
— *Lemberg*. Société historique de Léopold.

Belgique, *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Arlon*. Institut archéologique du Luxembourg.
— *Bruxelles*. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Observatoire royal.
— — Société malacologique de Belgique.
— — Société d'archéologie de Belgique à Bruxelles.
— — Société des Bollandistes, 775, Boulevard Militaire.
— *Enghien*. Cercle archéologique d'Enghien.
— *Gand*. Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
— *Liége*. Institut archéologique liégeois.
— — Société de géologie de Belgique.
— — Société libre d'émulation de Liége.
— — Société royale des sciences de Liége.
— — Université de Liége.
— *Maredsous* (abbaye). *Revue bénédictine*.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

FRANCE :

Ain, *Bourg*. Société d'émulation de l'Ain.
— — Société Gorini.

Aisne, *Château-Thierry*. Société historique et archéologique de Château-Thierry.
— *Laon*. Société académique de Laon.
— *Saint-Quentin*. Société académique de Saint-Quentin.

Alpes-Maritimes, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.

Aube, *Troyes*. Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Digitized by Google

Aveyron, *Rhodez.* Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône, *Aix.* Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

— *Marseille.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Calvados, *Caen.* Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— — Société des antiquaires de Normandie.

— — Société Linnéenne de Normandie.

Charente-Inférieure, *Rochefort.* Société de géographie de Rochefort.

Côte-d'Or, *Dijon.* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Doubs, *Besançon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Eure, *Evreux.* Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Finistère, *Brest.* Société académique de Brest.

Gard, *Nîmes.* Académie de Nîmes.

Garonne (Haute-), *Toulouse.* Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— — Académie des jeux floraux.

— — Société archéologique du midi de la France.

— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne, 20, rue Saint-Antoine-du-T.

Gironde, *Bordeaux.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— — Société Linnéenne de Bordeaux.

Hérault, *Montpellier.* Société languedocienne de géographie.

Indre-et-Loire, *Tours.* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère, *Grenoble.* Académie Delphinale.

Jura, *Lons-le-Saulnier.* Société d'émulation du Jura.

Landes, *Dax.* Société de Borda.

Loire, *Saint-Etienne.* Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Loire (Haute-), *Le Puy.* Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Digitized by Google

Loire-Inférieure, *Nantes.* Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

— — Société des sciences naturelles de l'ouest.

Loiret, *Orléans.* Société archéologique et historique de l'Orléanais.

— — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Lozère, *Mende.* Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Maine-et-Loire, *Angers.* Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

Manche, *Cherbourg.* Société des sciences naturelles de Cherbourg.

— — Société nationale académique de Cherbourg.

Marne, *Châlons-s.-Marne.* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du dépt de la Marne.

— *Reims.* Académie de Reims

— *Vitry-le-François.* Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy.* Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

— — Société centrale d'agriculture de Nancy.

— — Bibliothèque des archives départementales de la ville de Nancy.

Meuse, *Bar-le-Duc.* Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

— *Montmédy.* Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse.

— *Verdun.* Société philomatique de Verdun.

Morbihan, *Vannes.* Société polymatique du Morbihan.

Nord, *Cambrai.* Société d'émulation de Cambrai.

— *Douai.* Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.

— *Dunkerque.* Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Lille.* Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Oise, *Beauvais.* Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Digitized by Google

Pas-de-Calais, *Arras.* Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

— — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

— — *Revue d'Auvergne.*

— — Annales de la station limnologique de Besse.

Pyrénées- (Basses), *Pau.* Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales, *Perpignan.* Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône, *Lyon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

— — Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, 30, quai Saint-Antoine.

— — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 6, rue de l'Hôpital.

— — Société académique d'architecture de Lyon.

Saône (Haute-), *Vesoul.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire, *Autun.* Société Éduenne des lettres, sciences et arts.

— *Chalon-sur-Saône.* Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

— *Mâcon.* Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire.

Sarthe, *Le Mans.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Seine, *Paris.* Société des Antiquaires de France (au palais du Louvre).

— — Société nationale d'agriculture de France (18, rue de Bellechasse).

— — Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres.

Seine-et-Oise, *Versailles.* Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. (Bibliothèque de Versailles.)

Seine-Inférieure, *Le Havre.* Société havraise d'études diverses.

— *Rouen.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Digitized by Google

— *Rouen.* Société libre d'émulation, commerce et industrie de la Seine-Inférieure.
— — Société des amis des sciences naturelles de Rouen.
— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
— — Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure

Deux-Sèvres, *Niort.* Société de vulgarisation des sciences naturelles des Deux-Sèvres.

Somme, *Abbeville.* Société d'émulation d'Abbeville.
— *Amiens.* Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
— — Société des Antiquaires de Picardie.

Tarn-et-Garonne, *Montauban.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

Var, *Toulon.* Académie du Var.

Vaucluse, *Avignon.* Académie de Vaucluse.

Vosges, *Épinal.* Société d'émulation du département des Vosges.
— *Saint-Dié.* Société philomatique vosgienne.

Yonne, *Auxerre.* Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Luxembourg (Grand-duché de), *Luxembourg.* Institut royal grand-ducal de Luxembourg.
— — Société de botanique de Luxembourg.
— — Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.
— — Verein für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst. (Ons Hémecht.)

Norvège, *Christiana.* Kongeliche norske Fredericks Universitet.
— — Observatoire de Christiania.
— — Videnskabs-Selskabet i Christiania.

Russie, *Saint-Pétersbourg.* Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
— — Observatoire physique central de Russie.
— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.
— *Moscou.* Université impériale. Observatoire.

Suède, Göteborg Högskola.
— *Lund.* Lunds Universitet.
— *Stockholm.* Université.

Digitized by Google

— *Stockholm.* Kungl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademie.
— *Upsala.* Société des lettres d'Upsala.
Suisse, *Zurich.* Antiquarische Gesellschaft in Zurich. (Stadtbibliothek.)
— — Landesmuseum.

AFRIQUE.

Algérie, *Alger.* Société historique algérienne.

AMÉRIQUE.

Canada, *Ottawa.* Institut Canadien-Français.

ÉTATS-UNIS :

Californie, *San-Francisco.* Academy of Sciences.
Columbia, *Washington.* U. S. Department of Agriculture.
— — Interior Department.
— — Smithsonian Institution.
— — National Academy of Sciences.
Connecticut, *New-Haven.* Academy of Arts and Sciences of Connecticut.
Iowa, *Davenport.* Davenport Academy of natural Sciences.
Kansas, *Topeka.* Academy of Kansas.
Massachusetts, *Boston.* American Academy of Arts and Sciences
— *Cambridge.* Museum of comparative Zoölogy at Harvard College.
— *Michigan-Lansing.* Michigan Academy of Sciences.
Missouri, *Saint-Louis.* Academy of Sciences of Saint-Louis.
— — Botanical Garden.
New-York, *New-York.* University of the State of New-York.
Pennsylvanie, *Philadelphie.* Academy of natural Sciences.

Digitized by Google

Wisconsin, *Madison*. Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

Mexique, *Mexico*. Observatorio Meteorologico-Magnetico Central de Mexico.

Uruguay, *Montevideo*. Museo nacional de Montevideo.

ASIE.

Chine, *Zi-Ka-Wei*, Observatoire magnétique et météorologique de Zi-Ka-Wei, près Chang-Haï.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1907-1908

I. Ouvrages divers

Aveline (Guy d'). — *Attila*, roman historique orné de gravures hors texte. 1 vol. in-18. Paris, 1908.

Bellevoye (Adolphe). — *Les variétés de Carabus auratus (Linné) et variations des élytres.* — 11 pages in-8°. Reims, 1908.

Bossu (Louis). — *Maisons ardennaises éteintes ou disparues.* II. *La famille de Dalle.* — 88 pp. in-8°. Paris, 1907.

Dorveaux (Dr Paul). — *Pierre Quthe, maître apothicaire de Paris.* Son portrait peint par François Clouet. — 14 pp. in-8°. Paris, 1908.

— — *Les pots de pharmacie.* Leurs inscriptions présentées sous forme de dictionnaire (avec 14 planches). — 89 pp. in-8°. Paris, 1908.

Gauchez (Maurice). — *Charles Guérin.* — 23 pp. in-8°. Bruxelles, 1907.

Henriksen (G.). — *Sundry Geological Problems.* Seconde édition. — 18 pp. in-8°. Christiania, 1908.

Hertzog (Dr Aug.). — *Geschichte des Elsässischen Garten- und Obstbaues.* — 46 SS. in-8°. Colmar, 1908.

Huber (Emile). — *Le Hérapel. Les fouilles de 1881 à 1904*, 1er fascicule. — 98 pp. in-4°. Strasbourg, 1907.

Digitized by Google

INGOLD (A.-M.-P.). — *Les oratoriens de France dans le canton de Fribourg aux XVII^e et XVIII^e siècles.* — 22 pp. in-8°. Fribourg, 1908.

— — *La Haute-Alsace durant l'administration provinciale,* par Ch. Hoffmann. — VI. *Les villes impériales en 1789.* — IV. *Les troubles de 1789.* Publiés par A.-M.-P. Ingold. — 2 vol. in-8° de 152 et 137 pp. Colmar, 19 7.

— — et A. KRŒNER. — *Jean Hauser, abbé de Lucelle.* — 1 vol. in-12 de 85 pp. et 1 photogr. Colmar, 1907.

KEUNE (J.-B.). — *Geschichtliche Wanderung durch die Stadt Metz und ihre nächste Umgebung* — 38 SS. in-8°. Metz, 1907.

— — *Metz et environs* avec un plan d'excursions sur les champs de bataille, etc. Metz, 1907.

KROMPHARDT (G. FRED.). — *Die Welt als Widerspruch.* 2. Aufl. — 56 SS. in-8°. New-York, 1907.

LEBON (ERNEST). — *Géométrie descriptive et géométrie cotée conforme aux programmes du 27 juillet 1905 pour l'enseignement secondaire. Classes de mathématiques A et B.* — 1 vol. in-8°. Paris, Delalain.

— — *Recherche rapide des facteurs premiers des nombres à l'aide de deux tables de restes.* — 6 pp. in-8°. Paris, 1908.

— — *Sur une table d'éléments donnant les facteurs premiers des nombres jusqu'à cent millions.* — 22 pp. in-8°. Paris, 1908.

PELT (J.-B., l'abbé). — *Documents et notes sur la paroisse de Rodemack.* — 1 vol. in-8° de 78 pp. Metz, 1908.

THORELLE (l'abbé A.). — *Hommage reconnaissant*

Digitized by Google

à N.-D. de Lourdes, petit poème en 3 chants. — 19 pp. in-8°. Metz, 1908.

WEYLAND (Dr F.-A., l'abbé). — *Vie des Saints du diocèse de Metz*, tome II. Mars-Avril. — 1 vol. in-8° illustré. Guénange. 1907.

*** *XVIIIe Congrès international des œuvres eucharistiques.* Notes rapides. Metz, 6-11 août 1907. — 1 vol. in-8° de 202 pp. Metz, 1907.

UNIVERSITÉ DE PARIS. — *Bibliothèque de la Faculté des lettres.*

XXI. *Mélanges d'histoire littéraire* publiés sous la direction de G. Lanson. — 1 vol. in-8°. 1906.

XXII. *Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier....* par Eug. Martin-Chabot. — 1. vol in-8°. 1907.

XXIII. *A propos du Corpus Tibullianum. Un siècle de philologie latine classique*, par A. Cartault. — 1 vol. in-8° de 569 pp. 1906.

XXIV. *Cinquièmes mélanges d'histoire du Moyen-Age*, publiés sous la direction de M. Luchaire. — 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1908.

Jahresbericht des Lyceums zu Metz über das Schuljahr 1906-1907.

STADT METZ. — *Verwaltungsbericht für das Rechnungsjahr 1906.* VILLE DE METZ. *Compte administratif pour l'exercice 1906.* — 1 vol. in-4°. Metz, 1907.

Deutsches Meteorologisches Jahrbuch für 1903. Elsass-Lothringen. Hrsg. von Prof. Dr. HUGO HERGESELL. — 1 Band in-4°. Strassburg, 1907.

Digitized by Google

ANNÉE 1908-1909

BARBÉ (J.-J.). — *Fac Simile des signets de 22 notaires impériaux et apostoliques de la cité de Metz pendant les XIVe et XVe siècles.* — 9 pp. in-8°. (Extr. de l'Ann. de la Soc. d'hist. et d'archéol. 1907).

BLUM (MARTIN). — *Bibliographie luxembourgeoise.* 1re partie, auteurs connus, 5e et 6e livr. Luxembourg, 1906-08.

BRENTANO (LUJO). — *Die Entwickelung der Wertlehre,* (Kön. Bayer. Akad. der Wissensch. 1908, 3 Abh.. philosoph.- philolog. Klasse). — 84 SS. in 8°. München, 1906

CRUSIUS (OTTO) : WILHELM VON CHRIST. — *Gedächtnisrede. 16. März 1907.* — 64 SS. in-4°. München, 1907.

DENY (ED.). — *Etude théorique et expérimentale de la surchauffe. Surchauffeur Schwœrer.* — 88 pp. in-8°. Paris, 1908.

DORVEAUX (PAUL Dr). — *Historique du crin de Florence.* — 22 pp. in-8°. Poitiers, 1909.

FRIREN (L'ABBÉ A.). — *Promenades bryologiques en Lorraine.* 5e série, XIX, XX, XXI. — pages 47-78 in-8°. Metz, 1908.

— — *Simple causerie sur les fougères de la Lorraine.* — pp. 91-125, in-8°. Metz, 1908.

— — *Quatrième supplément au catalogue des muscinées de la Lorraine.* — pp. 83-90, in-8°. Metz, 1908.

GENAY (PAUL) et DEVAUX (L.). — *L'Agriculteur praticien. Traité méthodique et raisonné d'agriculture.* Tome 1er. Phytotechnie. — 1 vol. in-8°. Paris, 1907.

Digitized by Google

GRAUERT (HERMANN). — *Dante und die Idee des Weltfriedens. Festrede...* - 42 SS. in-4°. München, 1909.

HEIGEL (KARL THEODOR VON). — *Die Münchener Akademie von 1759 bis 1909. Festrede...* — 38 SS. in-4°. München, 1909.

INGOLD (A.-M.-P.). — *Grandidier et les savants suisses.* Documents inédits. — 22 pp. in-8°. Paris-Colmar, 1908.

— — *Les oratoriens de France dans le canton de Fribourg aux XVII^e et XVIII^e siècles.* — 23 pp. in 8°. Fribourg, 1908.

— — *Un document inédit sur la querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé.* 15 pp. in-8°. Ligugé, 1908.

— — *Hanauer. Autobiographie 1828-1908.* —

JEAN-JULIEN. — *Le théâtre à Metz. Notes et souvenirs.* 41 pp. in-8° avec gr. Les Châtelles, 1908.

KEUNE. — *Metz und seine Vororte, mit Ausflügen in die Umgebung.* Hrsg vom Verkehrsverein 1908. — 1 broch. oblongue, illustrée.

LEBON (ERNEST). — *Disposition et étendue d'une table d'éléments donnant les facteurs premiers des nombres jusqu'à cent millions.* — 4 pp. in-8°. Paris, 1908.

— — *Lois pour la décomposition de nombres* en deux facteurs. — In-8°. Nancy, 1908.

LEHMANN (PAUL). — *Neue Bruchstücke aus « Weingartener » Itala-Handschriften.* (Kön. Bayer. Akad. der Wissensch., 7. März 1908). — 66 SS. in-8° u. 3 Taf. München, 1908.

LEHR (ERNST). — *Les monnaies des landgraves autrichiens de la Haute-Alsace.* Supplément. — 59 pp. in-8° et 1 table. Lausanne, 1905.

Digitized by Google

MEISER (KARL). — *Studien zu Arnobius.* (Kön. Bayer. Akad. der Wissensch., 2. Mai 1908. — 40 SS. in-8°. München.

MUNCKER (FRANZ). — *Über einige Vorbilder für Klopstocks Dichtungen.* (Kön. Bayer. Akad. der Wissensch., 1. Dez. 1906. — 51 SS. in-8°. München, 1908.

PRUTZ (HANS). — *Die Anfänge der Hospitaliter auf Rhodos 1310-1355* (Kön. Bayer. Akad. der Wissensch., 4. Jan. 1908). — 57 SS. in-8°. München.

— — *Der Anteil des geistlichen Ritterorden an dem geistigen Leben ihrer Zeit.* (Kön. Bayer. Akad. der Wissensch. Festrede, 14. Nov. 1908). — 23 SS. in-4°. München, 1908.

SCHAUINSLAND (PROF. Dr.). — *Darwin und seine Lehre, nebst kritischen Bemerkungen.* — 39 SS. in-8°. Bremen, 1909.

WECKLEIN (NIKOLAUS). — *Über die Methode der Textkritik und die handschriftliche Überlieferung des Homer.* (Kön. Bayer. Akad. der Wissensch., 4. Jan. 1908). — 79 SS. in-8°. München, 1908.

Metzer Dombau-Blatt. — Bulletin de l'œuvre de la Cathédrale de Metz. N° 17. — 1 vol. grd in-4°.

Compte rendu du XVIII^e Congrès international des œuvres eucharistiques tenu à Metz du 6 au 11 août 1907. — 1 vol. in-8° de 749 pages, illustré. Metz, 1908.

(Le même en allemand) *Bericht des XVIII. Internat. Eucharist. Kongresses 1907, Metz.* Metz, 1908.

Inauguration du monument de Noisseville élevé aux soldats français tombés en 1870 sur les champs de bataille à l'Est de Metz. — 1 vol. in-8° de 102 pp. avec illustr. Metz, 1908.

Digitized by Google

STADT METZ. — *Verwaltungsbericht fur das Rechnungsjahr 1907. — Compte administratif pour l'exercice 1907.* — 1 vol. in-4°. Metz, 1908.

II. — PUBLICATIONS DES ACADÉMIES, DES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.

Par suite du retard apporté à la publication des volumes de Mémoires, nous donnons ici les envois faits à l'Académie de Metz pendant les années 1907-1908 et 1908-1909.

EUROPE

ALLEMAGNE (EMPIRE D').

ALSACE-LORRAINE. **Metz.** *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.* XVIII. Jahrg. 1906. — XIX. Jahrg. 1907. Metz.

— — *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz* 25e cahier. Metz.

— — L *Austrasie.* Revue du pays messin et de Lorraine, nos 8, 9, 10, 11. Metz.

— **Colmar.** *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* Nouvelle série, t. IX, 1907 et 1908. Colmar.

— — *Revue d'Alsace.* 1907, mai-décembre ; 1908, janvier-décembre ; 1909, janvier-février. Paris-Colmar.

— **Mulhouse.** *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* Années 1907, mars-décembre ; 1908, janvier-décembre ; 1909, janvier-février. Paris-Mulhouse.

— — *Société industrielle de Mulhouse. Procès-verbaux de la Société et des Comités.* Partie des broch. de 1907, 1908, janvier 1909. Mulhouse.

Digitized by Google

— **Strasbourg.** *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.* Bulletin mensuel. Années 1907, janv.-déc. ; 1908, janv.-déc.

— — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, herausgegeben von dem historisch-literarischen Zweigverein des Vogesen-Clubs. XXIII. u. XXIV. Jahrg. 1907-1908. Strassburg.

BAVIÈRE. **Munich.** *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München.* 1907, Hefte 1, 2, 3 ; 1908, 2. u. 6. Abh. München.

— — *Sitzungsberichte der mathematisch-physikalischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München.* 1907, Hefte 1, 2, 3 ; 1908, Heft 1. München.

— — *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften.* XXIII. 3. ; XXIV. 2. — II. Supplement-Bd., 1. Abh. ; XXV., 1. Abh. München.

— — *Abhandlungen der historischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften.* 24. Bd. 2. Abt. München.

— — *Abhandlungen der mathematisch-physikalischen Klasse der k. b. Akademie der Wissenschaften.* 23. Bdes, 2. Abt. ; 24. Bdes, 1. Abt. — 1. Supplement-Bd., 1-4. München.

PRUSSE. **Brême.** *Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.* XIX. Bd., 1. u. 2. Hälfte, 1907-1908. Bremen.

— **Giessen.** *Geographische Mitteilungen aus Hessen.* IV. Heft. Giessen, 1908.

— **Görlitz.** *Neues Lausitzisches Magazin.* Im Auf-

Digitized by Google

trage der Oberlausitzischen Gesellschaft der Wissenschaften, herausgegeben von Dr. Richard Jecht. 83. u. 84. Bd. 1907-1908. Görlitz.

— — *Codex diplomaticus Lusatiae superioris III.* 3. u. 4. Heft, 1907-1908. Görlitz.

— **Königsberg.** *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg in Pr.* 47. u. 48. Jahrg., 1906-1907. Königsberg.

SAXE. **Halle.** *Nova acta Academiae Cesareae Leopoldino-Carolinae Germanicae naturae curiosorum.* Bde 73, 85, 86, 87, 88, 89. (1906, 1907, 1908.) Halle.

ANGLETERRE. **Cambridge.** *Proceedings of the Cambridge philosophical Society.* Vol. XIV, part 2, 3, 4, 5, 6; Vol. XV, part I. Cambridge.

— — *Transactions of the Cambridge Philosophical Society.* Vol. XX, nos XIII, XIV, XV, XVI; Vol. XXI, nos II, III, V a. VI, VII. Cambridge.

— **Manchester.** *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society.* Vol. 51: parts II a. III. Vol. 52: parts I, II, III. Vol. 53: part I. Manchester.

AUTRICHE-HONGRIE. **Graz.** *Zeitschrift des Histor. Vereins für Steiermark.* V. Jahrg., 1. u. 4. Heft. VI. Jahrg., 1., 2. u. 3. Heft. Graz.

— — *Beiträge zur Erforschung Steirischer Geschichte.* XXXVI. Jahrg. (neue F., IV. Jahrg.). Graz, 1908.

BELGIQUE. **Anvers.** *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.* 1907, I-V; 1908, I-IV. Anvers.

— **Arlon.** *Institut archéologique du Luxembourg.* Annales, t. XLII, 1907; t. XLIII, 1908. Arlon.

Digitized by Google

— **Bruxelles.** *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Année 1908. Bruxelles.

— — *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés.* 1907-1909. — 5e édition.

— — *Académie royale de Belgique. Bulletins de la classe des sciences.* 1907, nos 2-12 ; 1908, nos 1-11 ; 1909, nos 2-3. Bruxelles.

— — — *Bulletins de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts.* 1907, nos 2-12 ; 1908, nos 1-11 ; 1909, nos 2-3. Bruxelles.

— — — *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, et classe des beaux-arts. Mémoires.* Coll. in-8o, 2e série, t. III, fasc. I-II; t. IV, fasc. I-II. Bruxelles.

— — — — *Mémoires.* Coll. in-4o. T. II, III, IV, fasc. I. Bruxelles.

— — *Académie royale de Belgique. Classe des Sciences. Mémoires.* Coll. in-8o, 2e série, t. II, fasc. I-IV. Bruxelles.

— — — — *Mémoires.* Coll. in-4o, t. I, fasc. III-V; t. II, fasc. I. Bruxelles.

— — *Annales de l'observatoire royal de Belgique.* Nouvelle série. Tome III, fasc. II-III ; t. IV, fasc. I ; t. IX, fasc. II-III ; t. XI, fasc. I-II ; t. X. Bruxelles, 1905.

— — *Observatoire royal de Belgique.* Annuaire astronomique pour 1907, 1908, 1909. Bruxelles.

— — *Les observatoires astronomiques et les astronomes* par Stroobant, J. Delvosal, H. Philippot, E. Delporte et E. Merlin. — 1 vol. 1907.

Digitized by Google

— — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. Mémoires, rapports et documents.* T. XXI, livr. I-IV ; t. XXII, livr. I-II. Bruxelles.

— — *Société d'archéologie de Bruxelles.* Annuaire 1908. Bruxelles.

— — *Analecta Bollandiana.* T. XXVII, fasc. I-IV ; t. XXVIII, fasc. 1. Bruxellis.

— **Enghien.** *Annales du Cercle arehéologique d'Enghien.* T. VI, 4e livr. 1907. Enghien.

— **Gand.** *Bulletijn der Maatschappij van Geschied en Oudheidkunde te Gent.* (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*). XVe année, nos 3-7 ; XVIe année, nos 1-12 ; XVIIe année, nos 1-2. Gand.

— — *Handelingen der Maatschappij.* (*Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*). T. VII, fasc. II ; t. VIII, fasc. II-III.

— **Liége.** *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.* Tome XXXVI, fasc. 1-2 ; XXXVII, fasc. 1-2. Liége.

— — *Annales de la Société géologique de Belgique.* Tome XXVIII, 3e livr. ; t. XXX, 4e livr. ; t. XXXIII, 4e livr. ; t. XXXIV, 2e et 3e livr. ; t. XXXV, 1re, 2e et 3e livr. Liége.

— — *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége.* 3e série, t. VII. Liége.

— **Maredsous** (abbaye). *Revue bénédictine.* Tome XXIV, nos 3-4 ; t. XXV, nos 1-4 ; XXVI, no 1. Maredsous.

— **Mons.** *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* 6e série, tome IX (59e vol.) Mons.

Digitized by Google

FRANCE.

AIN. **Bourg.** *Annales de la Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts) de l'Ain.* 1906, 4; 1907, 1, 2, 3, 4; 1908, 1, 2. Bourg.

— — *Bulletin de la Société Gorini.* Nos 15-21. Bourg.

AISNE. **Château-Thierry.** — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.* 1906 et 1907. Château-Thierry.

— **Laon.** *Bulletin de la Société académique de Laon.* T. XXXII, fasc. I et II, 1907-1908. Laon.

— **Saint-Quentin.** *Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.* 4e série, t. XV, 1901-1904. Saint-Quentin, 1907.

ALPES-MARITIMES. **Nice.** *Annales de la Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.* Tome XX, 1907. Nice.

AUBE. **Troyes.** *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* Tome 70, 1906; t. 71, 1907. Troyes.

AVEYRON. **Rodez.** *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.* XX, 1903-1905. Rodez.

BELFORT. **Belfort.** *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.* No 26, 1907; no 27, 1908. Belfort.

BOUCHES-DU-RHÔNE. **Aix.** *Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix.* Droit: 1906, t. II, fasc. 2; 1907, t. I, fasc. 1-4. — Lettres: 1907, t. I, fasc. 1-4; 1908, t. II, fasc. 1-2. Paris-Marseille.

Digitized by Google

— **Marseille.** *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille.* 1906-1907. Marseille, 1908.

CALVADOS. **Caen.** *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie.* 5e sér., 10e vol. 1906. Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE. **Rochefort.** *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort.* 1906, IV ; 1907, I-IV ; 1908, I-III. Rochefort.

CÔTE-D'OR. **Dijon.** *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* 4e série, t. X. Dijon, 1906.

DOUBS. **Besançon.** *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires.* Année 1906 ; 1907, bulletins 1-4. Besançon.

EURE. **Évreux.** *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.* 6e série, t. IV, 1906. Évreux, 1905.

FINISTÈRE. **Brest.** *Bulletin de la Société académique de Brest.* 2e série, t. XXXI, 1905-1906. Brest.

GARD. **Nîmes.** *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* 7e série, t. XXVIII, XXIX, XXX. Nîmes.

HAUTE-GARONNE. **Toulouse.** *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 10e série, t. 6 et 7. Toulouse.

— — *Recueil de l'Académie des Jeux floraux.* Années 1907 et 1908. Toulouse.

— — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Nouvelle série, nos 36-37. Toulouse.

— — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France.* 102e année, no 20 ; 103e année, nos 1-20 ; 104e année nos 1-16. Toulouse.

Digitized by Google

GIRONDE. **Bordeaux.** *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.* Volume LXI, 7e série, t. 1er. Bordeaux, 1906.

— — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* 3e série ; 67e année, 1905. Paris.

INDRE-ET-LOIRE. **Tours.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.* Tomes 86 et 87. Tours.

ISÈRE. **Grenoble.** *Bulletin de l'Académie delphinale.* IVe série, t. XX, 1906 ; Ve série, t. 1er, 1907. Grenoble.

JURA. **Lons-le-Saulnier.** *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.* 8e série, 1er et 2e vol., 1907 et 1908. Lons-le-Saulnier.

EMILE MONOT : *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle.* 1 vol. in-8o. Lons-le-Saulnier, 1907.

LANDES. **Dax.** *Bulletin de la Société de Borda.* 31e ann. 1906, IV ; 32e ann. 1907, I-IV ; 33e ann. 1908, I-III. Dax.

LOIR-ET-CHER. **Blois.** *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.* 17e et 18e vol. Blois, 1906, 1907.

LOIRE. **Saint-Étienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* 2e série, t. XXVI, 4 ; t. XXVII, 1-4 ; t. XXVIII, 1-3. Saint-Étienne.

LOIRE-INFÉRIEURE. **Nantes.** *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* 8e série, 7e vol., 1906 ; 8e vol., 1907 ; 9e vol. 1908, I. Nantes.

LOIRET. **Orléans.** *Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Bulletins 186-191. Orléans.

— — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* XXXI, XXXII. Orléans.

Digitized by Google

MAINE-ET-LOIRE. **Angers.** *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.* 5e série, t. IX et X, 1906-1907. Angers.

MANCHE. **Cherbourg.** *Mémoire de la Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.* Tomes XXV et XXVI. Paris-Cherbourg.

MARNE. **Chalons-sur-Marne.** *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne* (anc. Acad. de Châlons). 2e série, t. 8 et 9. Chalons-sur-Marne.

— **Reims.** *Travaux de l'Académie nationale de Reims* Volumes 118, 119, 120, 121. Reims.

— **Vitry-le-François.** *Société des sciences et arts de Vitry-le-François.* T. XXIV. Vitry-le-François, 1904.

MEURTHE-ET-MOSELLE. **Nancy.** *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 6e série, t. IV et V. Nancy.

— — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* T. LVI, LVII (4e sér., vol. 6 et 7.) Nancy.

MORBIHAN. **Vannes.** *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan. Mémoires.* 1905, 1906, 1907. Vannes.

NORD. **Cambrai.** *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.* Tomes LX, LXI, LXII (1907, 1907, 1908.) Cambrai.

OISE. **Beauvais.** *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.* T. XIX et XX, 1906-1907. Beauvais.

PUY-DE-DOME. **Clermont.** *Revue d'Auvergne*, publiée par la Société des Amis de l'Université de Clermont. 1906, no 6 ; 1907, nos 1-6 ; 1908, no 1.

— — *Bulletin historique et scientifique de l'Au-*

Digitized by Google

vergne, publié par l'Acad. de Clermont-Ferrand. 2e série, 1907, nos 4-10 ; 1908, nos 1-8.
Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES-). **Pau.** *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.* 2e série, tome 34e. Pau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. **Perpignan.** *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.* 48e vol. 1907. Perpignan.

RHONE. **Lyon.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.* 1906-1907.
Lyon-Paris.

— — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* 3e sér., t. IX, 1907.
Lyon-Paris.

— — *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.* Avril-sept. 1907 ; janvier-sept. 1908. Lyon.

HAUTE-SAONE. **Vesoul.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 4e série, 1906-1907. Vesoul.

SAÔNE-ET-LOIRE. **Autun.** *Mémoires de la Société Eduenne des lettres, sciences et arts.* Nouvelle série, t. XXXIV, 1905 ; t. XXXV, 1907.
Autun.

— **Châlon-sur-Saône.** *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.* 2e série, t. II, 1re et 2e partie.
Châlon-sur-Saône, 1907-1908.

— **Mâcon.** *Annales de l'Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire.* 3e série, t. XI. Mâcon, 1906.

SARTHE. **Le Mans.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* Années 1905-1906, 2e fasc. ; 1907-1908, fasc. 1-3.

Digitized by Google

Table générale des 40 premiers volumes (1833-1906) par Amb. Gentil. — 1 vol. in-8°.
Le Mans, 1906.

SEINE. **Paris.** *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.* Année 1906, 4; 1907, nos 1, 2, 3, 4; 1908, nos 1, 2, 3.
Mettensia V, fasc. 2 et 3. Paris.

— — *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.* Années 1906 1907. Paris.

— — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.* Années 1907, nos 3-10; 1908, nos 1-11; 1909, no 1. Paris.

SEINE-ET-OISE. **Versailles.** *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.* 8e année, 1906, 1-4; 9e année, 1907, 1-4; 10e année, 1908, 1-4.
Versailles-Paris.
(*Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise,* Bibliothèque de Versailles).

— — *Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise.* 1907-1908.
Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. **Le Hâvre.** *Recueil de publications de la Société hâvraise d'études diverses.* Année 1905, nos 2-4; 1906, nos 1-4; 1907.
Le Hâvre.

— **Rouen.** *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen,* pendant 1906 et 1907, 4 vol. Rouen, 1906.

— — *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen.* Années 1905 et 1906, 2 vol.
Rouen.

— — *Bulletin mensuel de la Société centrale*

Digitized by Google

d'agriculture du département de la Seine-Inférieure. Année 1907. Rouen.

— — *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.* Année 1907 ; 1908, 1. Rouen.

DEUX-SÈVRES. **Niort.** *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Procès-verbaux, Mémoires et Documents.* Tome II, 1905. Niort, 1906.

SOMME. **Abbeville.** *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.* 1907, 1-4; 1908, 1-4.

— — *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.* Tome 22. Abbeville, 1908.

— **Amiens.** *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* 1906, nos 3-4 ; 1907, nos 1-4 ; 1908, nos 1-3.

— — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.* 4e série, t. V. — in-8o (1908).

— — *Bibliographie du département de la Somme* par M. H. Macqueron, t. 2e. — 1 vol. in-4o avec une poche de planches. 1907.

— — *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens,* par M. E. Mauges, t. 1er. — 1 vol. in-4o. 1908. Amiens.

— — Album archéologique, 16e fasc. : *La Picardie à l'Exposition des Primitifs français.* 4 pl. in-fo avec texte explicatif. 1907.

— — *La Picardie historique et monumentale,* arrondissement d'Abbeville, canton de Gamaches. 21 pl. et 48 pp. de texte in-fo par des Forts et de Guyencourt, 1907.

— — *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.* Années 1906 et 1907. — 2 vol. Amiens.

Digitized by Google

VAR. **Toulon.** *Bulletin de l'Académie du Var.* 1906 et 1907. Toulon.

VAUCLUSE. **Avignon.** *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.* Tome VI, 1906, 4e livr. ; t. VII, 1907, 1-4 ; t. VIII, 1908, 1-3. Avignon.

VOSGES. **Saint-Dié.** *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* Tomes XXXII, XXXIII.

Table alphabétique générale des 30 premiers volumes des Bulletins de la Société philom. vosgienne (1875-1905) rédigé par M. Charles Sadoul. — 1 vol. in-8°. Saint-Dié, 1907.

— **Épinal.** *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 1907 et 1908. Épinal.

YONNE. **Auxerre.** *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Année 1905, 2e part. ; 1906, 1re et 2e part. ; 1907, 1re part. Auxerre-Paris.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. **Luxembourg.** [*Publications de l'*]*Institut grand-ducal de Luxembourg* (section des sciences naturelles, physiques et mathématiques). Archives trimestrielles, fasc. III-IV, juillet-déc. 1906. Luxembourg.

— — *Publications de la section historique de l'Institut grand ducal de Luxembourg* (ci-devant Soc. archéol. du Grand-Duché). Vol. LIII et LV, 1906, 1908. Luxembourg.

— — *Ons Hemecht.* 1907, nos 5-12 ; 1908, nos 1-12 ; 1909, no 1. Luxembourg.

RUSSIE. **Moscou.** *Observations faites à l'Observatoire météorologique de l'Université impériale de*

Digitized by Google

Moscou. 1905, 1906, 1907, (par le professeur docteur Ernst Leyst). Moscou.

— **Saint-Pétersbourg.** *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* 5e série, t. XXI, nº 5; t. XXII, 1-5; t. XXIII, 1-5; t. XXIV, 1-5; t. XXV, 1-2. — 6e série, 1907, nos 1-18. Saint-Pétersbourg.

— — *Annales de l'Observatoire physique central Nicolas,* publiées par M. Rykatchew. Années 1904, 3 vol.; 1905, 3 vol. — Suppléments 1903, 1904, Irkoutsk, 2 vol. Saint-Pétersbourg.

SUÈDE. **Lund.** *Acta Universitatis Lundensis.* 1906, II; 1907, III. Lund.

— **Stockholm.** *Antiqvarisk Tidskrift för Sverige.* 18, 2. Stockholm.

— — *Fornvännen meddelanden fran Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien.* 1907. Stockholm.

SUISSE. **Zürich.** *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.* LXXII, 1908; LXXIII, 1909. Zürich.

— — *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde.* Neue Folge, IX. Bd. 1907, I-IV; X. Bd. 1908, I-IV. Zürich.

— — *Schweizerisches Landesmuseum in Zürich.* 15. Jahresb. 1906; 16. Jahresb. 1907. Zürich.

AFRIQUE

ALGÉRIE. **Alger.** *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne.* Nº 260. Alger

Digitized by Google

AMÉRIQUE

ÉTATS-UNIS.

COLUMBIA. **Washington.** *Smithsonian miscellaneous Collections. Quarterly Issue.* Publ. nos 1695, 1703, 1725, 1772, 1780, 1792. Nos 1717, 1720, 1721, 1741, 1791, 1803, 1805, 1807, 1810, 1811, 1812. Washington.

— — *Smithsonian Contributions to Knowledge.* No 1694. Vol. XXXIV, no 1692; vol. XXXV, nos 1718, 1723. City of Washington.

— — *Annual Report of the Smithsonian Institution* for the year ending June 30, 1899, 1906, 1907. Washington City.

— — *Annual Report of the Smithsonian Institution. U. S. National Museum,* for the year ending June 30, 1907. Washington-City.

— — *Yearbook of the United States Department of Agriculture.* 1906 et 1907. Washington.

CONNECTICUT. **New-Haven.** *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences.* Vol. XII; XIII, pp. 1-548; XIV, pp. 1-236. New-Haven.

IOWA. **Davenport.** *Proceedings of the Davenport Academy of Sciences.* Vol. X; XI, pp. 125-417; XII, pp. 1-94. Davenport.

KANSAS. **Topeka.** *Transactions of the Kansas Academy of Sciences.* Vol. XX, part II; vol. XXI, part I. Topeka.

MASSACHUSSETTS. **Boston.** *Proceedings of the American Academy of arts and sciences.* Vol. XLII, nos 19-29; vol. XLIII, nos 1-22; vol. XLIV, nos 1-5. Boston.

Digitized by Google

— **Cambridge.** *Bulletin of the Museum of comparative Zoölogy.* Vol. 43, nº 6; vol. 48, nos 4; vol. 49, nos 5-7; vol. 50, nº 9; vol. 51, nos 1-12; vol. 52, nos 1-6; vol. 53, nos 1-2.

— — *Memoirs.* Vol. 35, nº 2. Cambridge.

— **Michigan.** *Annual Report of the Michigan Academy of Science.* 1907, 1908. Lansing-Michigan.

MISSOURI. **Saint-Louis.** *Transactions of the Academy of sciences of St. Louis.* Vol. XV, nº 6; vol. XVI, nos 1-9; vol. XVII, nos 1-2; vol. XVIII, nº 1. Saint-Louis.

— — *Missouri Botanical Garden.* Vol. 1908. Saint-Louis.

NEW-YORK. **Albany.** *University of the State of New-York.*

— — *New-York State Museum 57th Annual Report 1903.* Vol. 3, appendix 8; vol. 4, appendix 8 continued. Albany.

— — *New-York State Education Department.*

— — *State Library Report.* 88, 1-2; 89, 1-2; (1905, 1906).

— — *State Museum Report.* 58, 1-5; 59, 1-4; 60, 1-5; (1904, 1905, 1906).

— — — *Geological Papers.* Bulletin 106-110, 112-115, 117-122.

— — *New-York State Library.* Bulletin 111, Legislation, vol. 8 (1906). Albany.

PENSYLVANIE. **Philadelphia.** *Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia.* Vol. LVIII, 1906, part III; vol. LIX, 1907, I-III; vol. LX, 1908, I-II. Philadelphie.

WISCONSIN. **Madison.** *Transactions of the Wisconsin Academy.* Vol. XV, part I, 1905; part II, 1907. Madison.

Digitized by Google

CALIFORNIA. **San Francisco.** *Proceedings of the California Academy of Sciences.* Fourth Series : Vol. I, pp. 1-6 ; vol. III, pp. 1-48.

MEXIQUE. **Mexico.** *Boletin mensual del Observatorio meteorologico magnetico central de Mexico.* 1902, Diciembre ; 1903, 10 Boletin ; 1904, 7 Boletin ; 1907, Julio-Diciembre ; 1908, Enero-Agosto. Mexico.

— — *Anuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya para el ano de 1908.* Mexico.

BRÉSIL. **Rio de Janeiro.** *Archivos do Museu nacional do Rio de Janeiro.* Volume XIII. Rio de Janeiro.

URUGUAY. **Montevideo.** *Anales del museo nacional de Montevideo.* Flora Uruguaya Tomo III., Entrega II, III.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Jahresbericht über die Tätigkeit der Akademie, erstattet von Herrn Colon, Schriftführer . . . . . .

Discours prononcé par M. l'abbé Thorelle, président, le 21 mai 1908 : Etat actuel de l'Académie de Metz 3

Compte rendu des travaux de l'Académie en 1907-1908, par M. Eug. Colon . . . 17

Rapport sur le concours des prix de vertu en mai 1908, par M. Aubert 59

Bureau de l'Académie pour 1908-1909 . . 77

Liste des membres du bureau de l'Académie 1819-1909 81

Liste des membres des diverses classes de l'Académie au 31 mai 1908 83

Rapport sur les deux premières années de *L'Austrasie*, par M. l'abbé Barthélemy . 89

Après la capitulation de Metz, poésie, par Frère Adrien 97

Digitized by Google

Rapport sur les *Vieilles hôtelleries de Metz*, par M. Choppé 103
Les Vieilles hôtelleries messines, par J.-J. Barbé 107
Histoire de Rombas : rapport de M. l'abbé Collin 153
Histoire de Rombas jusqu'à la Révolution, par M. Léon Maujean 157
Jean-Joseph Welter, par M. Ferréol Welter. 319
Rapport sur une étude intitulée : *La betterave à sucre et sa culture en Lorraine,* par M. L. Pierson 355
Bossuet, chanoine de Metz, par M. le chanoine Finot 365
Généalogie de la famille Ancillon, par M. l'abbé Barthélemy 383
Académies, Sociétés savantes, etc., avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses publications 393
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie de Metz en 1907-1908 et en 1908-1909 . . 401

IMPRIMERIE LORRAINE, RUE DES CLERCS 14, METZ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 073762245

Google